



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Saint-Malo Agglomération

Conseil communautaire du 6 avril 2023

Saint-Malo Agglomération, Terre de Jeux



Toute correspondance doit être adressée à M. le Président de Saint-Malo Agglomération - 6, rue de la Ville Jégu - BP11 - 35260 Cancale - 02 23 15 10 85 - accueil@stmalo-agglomeration.fr

www.stmalo-agglomeration.fr



www.saint-malo-developpement.fr

Conseil Communautaire – Séance du 6 avril 2023

Sommaire

FINANCES

1. Compte de gestion 2022 - Budget général et budgets annexes
2. Compte administratif 2022 - Budget général et budgets annexes
3. Compte rendu de la gestion de la dette 2022 - Budget général et budgets annexes
4. Bilans prévisionnels des opérations d'aménagement de lotissements industriels et de zones d'activités économiques au 31/12/2022 - Budgets annexes des Parcs Complémentaires, Parcs Structurants et Parc Technopolitain
5. Bilan 2022 des acquisitions et des cessions foncières et immobilières - Budget général et Budgets annexes
6. Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2023
7. Demande de subventions auprès de l'Office Français de la Biodiversité et du FEDER dans le cadre des appels à projets "Atlas de la Biodiversité Intercommunale 2023" et "Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité".
8. Fonds Vert - Demande de subvention pour les dépenses liées à la gestion des digues
9. Usine de Méthanisation - Demandes de subventions aux titres du Fonds vert et de la DSIL 2023
10. Demande de subvention - Travaux 2023 de restauration écologique des cours d'eau de Saint-Malo Agglomération

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

11. Soutien au congrès national des Jeunes Agriculteurs qui se déroulera du 6 au 8 juin 2023 au Palais du Grand Large à Saint-Malo
12. Soutien et Adhésion de Saint-Malo Agglomération à la Mission Locale du Pays de Saint-Malo
13. Soutien au congrès scientifique 2023 ' Atelier Calréticuline ' organisé sur le territoire de Saint-Malo Agglomération

14. Dispositif Lab Rennes St Malo - Cofinancement d'une étude portant sur l'évaluation des expérimentations et abondement au fonds d'expérimentation
15. Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Région Bretagne, Biotech Santé Bretagne et les collectivités partenaires (dont Saint-Malo Agglomération) 2023-2027
16. Convention d'objectifs et de moyens Saint-Malo Agglomération - Biotech Santé Bretagne 2023-2025
17. Attributions de subventions et de cotisations à divers organismes et événements économiques au titre de l'année 2023
18. ZAC ATALANTE - Implantation de l'entreprise ABM (Cajoo Malo) - Cession d'un terrain - modification de la délibération n°22-2022 du 8 décembre 2022
19. PASS JEUNES AGRICULTEURS - Attribution d'une subvention à Pierre LOUBOUTIN pour son installation comme producteur de légumes biologiques de plein champ à Saint-Coulomb

ARTISANAT - COMMERCE

20. Aides économiques - Attribution de Pass Commerce et Artisanat au profit d'entreprises du territoire
21. Aides économiques - Attribution de Pass Commerce et Artisanat Numérique à des Entreprises du territoire

TOURISME

22. Avenant n° 4 à la convention de prestations entre Saint-Malo Agglomération et la SPL ' Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ' relative à l'ingénierie en aménagement et en développement touristique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE - TECHNOLOGIE

23. Demande de subvention CVEC pour le projet COLOR RUN

SYSTEMES D'INFORMATION

24. Délivrance de certificats électroniques - Convention mandataire Chambersign
25. Convention de refacturation des prestations PCRS vecteur

EVENEMENTIEL

26. Convention pluriannuelle 2023-2024-2025 de partenariat entre Saint-Malo Agglomération et l'Association Jeanne d'Arc pour l'organisation du Tournoi Open 35

POLITIQUES CONTRACTUELLES

27. Contrat départemental de solidarité territorial 2023-2028 - approbation de la programmation de fonctionnement 2023

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

28. AUDIAR - Convention de soutien au programme de travail 2023-2024 de l'Audiar dans le domaine du foncier, du développement économique et de l'habitat

ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - DEVELOPPEMENT DURABLE

29. Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - Bilan à mi-parcours
30. Labellisation Climat-Air-Energie - validation du Plan d'action
31. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Rance-Frémur-Baie de Beausais pour le plan de gestion expérimental des sédiments de la Rance - Avenant n°1 à la convention de ce programme expérimental

GEMAPI - ACCES A LA MER

32. Approbation du contrat territorial milieux aquatiques Rance-Frémur 2023-2025 et approbation de la convention coopérative de prestation de services à conclure avec Dinan Agglomération pour sa mise en œuvre
33. Renouvellement de l'adhésion au Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) au titre de l'année 2023
34. Adhésion de Saint-Malo Agglomération au Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

DEPLACEMENT - MOBILITE - TRANSPORT - ACCESSIBILITE ET PLAN VELO

35. Adoption d'une convention relative aux études complémentaires de faisabilité d'une voie cyclable entre Dinard et Saint-Malo - abrogation de la délibération n°36-2023 du 02/02/2023

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE - GENS DU VOYAGE

36. Second arrêt du projet "Programme Local de l'Habitat 2023-2028" suite à l'avis des communes et des recommandations du PETR Pays de Saint-Malo
37. Programmation prévisionnelle 2023 de logements locatifs sociaux
38. Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de logement social (PPGD) - Avenant n°1-2023 pour la mise à jour des données du parc locatif public au 1er janvier 2023

COLLECTE - TRAITEMENT - VALORISATION DES DECHETS

- 39. Convention relative à la récupération des radiographies en déchèteries avec RecyclM pour la période 2023-2024
- 40. Délégation au Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) de la gestion de la nouvelle convention de collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour la période 2022-2027
- 41. Convention de partenariat avec la société LVL pour la collecte des cartouches d'imprimante - pour une durée de 3 ans de 2023 à 2026
- 42. Convention relative à la récupération de matériel médical et matériel de puériculture dans la déchèterie de Saint-Malo avec l'association humanitaire Les Enfants du Maroc pour une période de 5 ans
- 43. Renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre de la filière REP Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) conclue avec Refashion pour la période 2023-2028

COMMANDE PUBLIQUE

- 44. Avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'assainissement de Saint-Méloir des Ondes
- 45. Avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement de Saint-Suliac

COHESION DE L'ADMINISTRATION

- 46. Commissions - modification de la composition de la Commission Finances, cohésion de l'administration, richesses humaines et politiques contractuelles - modification de la Commission collecte, traitement et valorisation des déchets

RICHESSSES HUMAINES

- 47. Actualisation du tableau des effectifs
-



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSES Caroline, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Etaient absents excusés : Mme MARTIN Anita, M. RICHARD Victor.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, Mme MOREAU Anne-Laure à Mme DESQUESSES Caroline, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.

Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°1-2023

FINANCES

Objet : Compte de gestion 2022 - Budget général et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Conformément au décret n° 2003-187 du 5 mars 2003, le compte de gestion du Comptable de l'agglomération doit être soumis au vote du Conseil Communautaire. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Les comptes de gestion, présentés par Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Dol-de-Bretagne, pour le budget principal et les budgets annexes, retracent les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2022.

Les comptes de gestion présentent des résultats conformes à ceux des comptes administratifs 2022 de Saint-Malo Agglomération et n'appellent aucune observation ni réserve.

Les montants globaux du compte de gestion 2022 figurent dans le tableau joint en annexe. Ils comprennent :

- les résultats à la clôture de l'exercice précédent, tels qu'ils ressortaient du compte administratif 2021 ;
- les opérations de l'exercice 2022 ;
- les résultats à la clôture de l'exercice 2022, conformes à ceux ressortant de notre compte administratif pour chaque budget.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Ratifie** les comptes de gestion présentés par Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Dol-de-Bretagne pour l'exercice 2022,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les documents comptables présentés.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL

SAINT-MALO AGGLOMERATION - EXECUTION DES BUDGETS - EXERCICE 2022

Budget	Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2021)		Affectation du résultat à l'investissement	Opérations de l'exercice 2022		Résultat de l'exercice 2022		Résultat à la clôture	
	déficit	excédent		dépenses	recettes	déficit	excédent	déficit	excédent
Budget Général									
Investissement		1 715 718,67		4 057 654,48	5 389 366,60		1 331 712,12		3 047 430,79
Fonctionnement		5 058 521,46	3 000 000,00	45 270 813,92	50 497 108,80		5 226 294,88		7 284 816,34
Budgets annexes à caractère administratif									
Budget annexe Pépinière d'entreprises et Ateliers Créateurs									
Investissement		734 415,06		1 424 975,29	204 889,32	-1 220 085,97		-485 670,91	
Fonctionnement		583,71	583,71	399 864,83	400 390,78		525,95		525,95
Budget Annexe Parcs structurants									
Investissement	-3 038 001,56			5 969 905,50	7 440 150,28		1 470 244,78	-1 567 756,78	
Fonctionnement	-76 776,10			8 037 470,70	8 199 068,76		161 598,06		84 821,96
Budget annexe parcs complémentaires									
Investissement	-178 804,27			3 158 525,62	2 916 391,58	-242 134,04		-420 938,31	
Fonctionnement		381 452,13		3 110 524,92	3 553 861,42		443 336,50		824 788,63
Budget Annexe Parc technopolitain									
Investissement	-6 821 831,95			14 430 208,48	13 632 556,16	-797 652,32		-7 619 484,27	
Fonctionnement		2 976 944,66		13 950 950,65	13 651 874,55	-299 076,10			2 677 868,56
Budget GEMAPI									
Investissement		77 061,85		358 693,92	521 023,97		162 330,05		239 391,90
Fonctionnement		375 641,82	375 641,82	438 397,06	786 613,80		348 216,74		348 216,74
Budget Collecte et Valorisation des déchets									
Investissement		3 439 581,71		1 827 620,64	1 565 316,05	-262 304,59			3 177 277,12
Fonctionnement		1 816 612,11		14 911 533,91	16 646 350,49		1 734 816,58		3 551 428,69
Budgets annexes à caractère industriel ou commercial									
Budget Annexe Bâtiments d'Activités									
Investissement		139 249,81		61 669,40	449 253,13		387 583,73		526 833,54
Fonctionnement		684 018,35	320 231,00	184 449,56	294 837,19		110 387,63		474 174,98
Budget annexe Transport et Mobilités									
Investissement		2 682 926,68		1 919 403,22	1 194 503,50	-724 899,72			1 958 026,96
Fonctionnement		1 626,29	1 626,29	13 069 797,36	13 071 342,81		1 545,45		1 545,45
Budget SPANC									
Investissement									
Fonctionnement		255 512,13		114 992,02	107 069,27	-7 922,75			247 589,38
Budget annexe Assainissement									
Investissement		3 495 969,62		7 818 774,13	6 846 285,22	-972 488,91			2 523 480,71
Fonctionnement		2 630 136,39	2 630 136,39	8 138 511,04	12 539 187,83		4 400 676,79		4 400 676,79
TOTAL GENERAL	-10 115 413,88	26 465 972,45	6 328 219,21	148 654 736,65	159 907 441,51	-4 526 564,40	15 779 269,26	-10 093 850,27	31 368 894,49
Résultat Net		16 350 558,57	6 328 219,21				11 252 704,86		21 275 044,22



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSES Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°2-2023

FINANCES

Objet : Compte administratif 2022 - Budget général et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Le compte administratif qui vous est présenté aujourd'hui retrace l'exécution du budget 2022. Les crédits ouverts ont été votés au budget primitif du 3 février 2022. Trois décisions modificatives sont intervenues au cours de l'exercice pour ajuster les prévisions initiales.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Crédits budgétaires 2022 ouverts (tous budgets confondus)

Sens	BP 2022	REPORTS 2021 sur 2022	DM 1	DM 2	DM 3	TOTAL CREDITS OUVERTS 2022	dont reprise des résultats antérieurs	CREDITS OUVERTS hors résultats antérieurs
Fonctionnement								
Dépenses	112 126 885,00	0,00	5 982 976,92	2 329 530,00	142 880,00	120 582 271,92	76 776,10	120 505 495,82
Recettes	112 653 520,00	0,00	10 579 189,74	2 329 530,00	1 596 410,00	127 158 649,74	7 852 829,84	119 305 819,90
Investissement								
Dépenses	53 189 595,00	11 543 138,39	12 899 357,78	48 870,00	-11 521 255,00	66 159 706,17	10 038 637,78	56 121 068,39
Recettes	53 264 445,00	5 404 387,72	27 900 238,36	-267 705,00	-8 062 420,00	78 238 946,08	12 284 923,40	65 954 022,68

Le compte administratif est un document dont la lecture permet, d'une part, de mesurer le niveau d'exécution des crédits votés et donc la qualité de la prévision, et, d'autre part, d'apprécier la situation financière de la collectivité.

Le compte administratif se compose :

- du budget général,
- de **10** budgets annexes, comportant soit des opérations relatives à des activités spécifiques assujetties à la T.V.A., ou concernant une délégation de service public, conformément à la réglementation en vigueur.

Ces 10 budgets annexes sont les suivants :

1. budget annexe Pépinière d'Entreprises et Ateliers créateurs,
2. budget annexe Bâtiments d'Activités,
3. budget annexe Parcs Structurants,
4. budget annexe Parcs Complémentaires,
5. budget annexe Transports et Mobilité,



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



6. budget annexe Parc Technopolitain / Atalante - Saint-Malo,
7. budget annexe Assainissement Collectif,
8. budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),
9. budget annexe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Risques d'Inondation).
10. budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets,

Les opérations sont classées suivant leur nature dans la section d'investissement ou dans la section de fonctionnement (ou d'exploitation), par chapitre et compte (ou article). Ce classement est complété d'une codification fonctionnelle correspondant au secteur d'activité :

- fonction 0 : Services généraux
- fonction 1 : Sécurité et salubrité publiques
- fonction 2 : Enseignement et formation
- fonction 3 : Culture
- fonction 4 : Sport et jeunesse
- fonction 5 : Interventions sociales et santé
- fonction 6 : Famille
- fonction 7 : Logement
- fonction 8 : Aménagement et services urbains, environnement
- fonction 9 : Action économique.

Enfin, les opérations sont qualifiées de mouvements réels lorsqu'elles correspondent à des paiements ou à des encaissements représentant des flux de trésorerie, ou de mouvements d'ordre lorsqu'elles représentent uniquement des écritures comptables (par exemple, dotations aux amortissements ou provisions, entrée ou sortie de patrimoine, intégration des frais d'études et d'insertion des avis d'appel à la concurrence aux comptes de travaux, etc.).

L'ensemble des mouvements réels et des mouvements d'ordre constitue les mouvements budgétaires. Tous les montants cités dans le présent rapport sont présentés tous mouvements confondus, sauf mention particulière.

Exécution du budget 2022 – Tous budgets confondus – en €



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Sens	BUDGETÉ 2022 hors résultats antérieurs	REALISÉ 2022 hors reprise des résultats antérieurs	TAUX DE RÉALISATION	REALISÉ 2021 hors reprise des résultats antérieurs
Dépenses	120 505 495,82	107 627 305,97	89,3%	107 577 708,47
Recettes	119 305 819,90	119 747 705,70	100,4%	112 172 005,44
Résultat Fonctionnement		12 120 399,73		4 594 296,97
Dépenses	56 121 068,39	41 027 430,68	73,1%	44 674 420,69
Recettes	65 954 022,68	40 159 735,81	60,9%	47 896 610,22
Résultat Investissement		-867 694,87		3 222 189,53
TOTAL DEPENSES		148 654 736,65		152 252 129,16
TOTAL RECETTES		159 907 441,51		160 068 615,66
Résultat cumulé		11 252 704,86		7 816 486,50

Pour constater l'exécution stricte de l'exercice 2022, il convient de neutraliser les reprises des résultats antérieurs.

Ainsi, en section de fonctionnement, tous budgets confondus, les recettes constatées au compte administratif s'élèvent à **119 747 705,70 €** pour un montant prévu de 119 305 819,90 € (hors résultats antérieurs).

Les dépenses s'élèvent à **107 627 305,97 €** pour un montant prévu de 120 505 495,82 € (hors résultats antérieurs).

Tous budgets confondus, le résultat de clôture de l'exercice 2022 (hors reprise des résultats antérieurs) ressort à **12 120 399,73 €** pour la section de fonctionnement et à **- 867 694,87 €** pour la section d'investissement soit un montant cumulé de **11 252 704,86 €**.

Le tableau ci-dessous présente les éléments significatifs de l'exécution globale du budget 2022 par budget.

Présentation consolidée de l'exécution du budget 2022 – par budget – en €

Sens	BUDGETÉ 2022 hors résultats antérieurs	REALISÉ 2022 hors résultats antérieurs	TAUX DE REALISATION
------	--	--	------------------------

BUDGET GENERAL			
D	49 541 464,46	45 270 813,92	91,4%
R	47 482 943,00	50 497 108,80	106,3%
Résultat Fonctionnement		5 226 294,88	
D	7 182 499,21	4 057 654,48	56,5%
R	9 046 467,61	5 389 366,60	59,6%
Résultat Investissement		1 331 712,12	

PARCS STRUCTURANTS			
D	8 635 205,00	8 037 470,70	93,1%
R	9 854 285,00	8 199 068,76	83,2%
Résultat Fonctionnement		161 598,06	
D	7 417 150,00	5 969 905,50	80,5%
R	10 455 151,56	7 440 150,28	71,2%
Résultat Investissement		1 470 244,78	

PEPINIERES ET ATELIERS RELAIS			
D	453 015,00	399 864,83	88,3%
R	453 015,00	400 390,78	88,4%
Résultat Fonctionnement		525,95	
D	1 604 446,63	1 424 975,29	88,8%
R	870 031,57	204 889,32	23,5%
Résultat Investissement		-1 220 085,97	

BATIMENTS ACTIVITES			
D	625 287,35	184 449,56	29,5%
R	261 500,00	294 837,19	112,7%
Résultat Fonctionnement		110 387,63	
D	375 831,00	61 669,40	16,4%
R	883 098,35	449 253,13	50,9%
Résultat Investissement		387 583,73	

PARCS COMPLEMENTAIRES			
D	3 705 415,00	3 110 524,92	83,9%
R	5 102 080,00	3 553 861,42	69,7%
Résultat Fonctionnement		443 336,50	
D	3 750 100,00	3 158 525,62	84,2%
R	3 928 904,27	2 916 391,58	74,2%
Résultat Investissement		-242 134,04	

Sens	BUDGETÉ 2022 hors résultats antérieurs	REALISÉ 2022 hors résultats antérieurs	TAUX DE REALISATION
TRANSPORT ET MOBILITE			
D	13 145 705,00	13 069 797,36	99,4%
R	13 145 705,00	13 071 342,81	99,4%
Résultat Fonctionnement		1 545,45	
D	2 343 595,09	1 919 403,22	81,9%
R	1 837 233,39	1 194 503,50	65,0%
Résultat Investissement		-724 899,72	
PARC TECHNOPOLITAIN ATALANTE			
D	14 122 950,00	13 950 950,65	98,8%
R	14 546 450,00	13 651 874,55	93,9%
Résultat Fonctionnement		-299 076,10	
D	15 009 920,00	14 430 208,48	96,1%
R	21 831 751,95	13 632 556,16	62,4%
Résultat Investissement		-797 652,32	
GEMAPI			
D	610 760,00	438 397,06	71,8%
R	610 760,00	786 613,80	128,8%
Résultat Fonctionnement		348 216,74	
D	649 984,09	358 693,92	55,2%
R	967 257,98	521 023,97	53,9%
Résultat Investissement		162 330,05	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
D	11 525 465,00	8 138 511,04	70,6%
R	11 525 465,00	12 539 187,83	108,8%
Résultat Fonctionnement		4 400 676,79	
D	14 210 331,16	7 818 774,13	55,0%
R	12 197 451,70	6 846 285,22	56,1%
Résultat Investissement		-972 488,91	
SPANC			
D	253 975,00	114 992,02	45,3%
R	253 975,00	107 069,27	42,2%
Résultat Fonctionnement		-7 922,75	
COLLECTE ET VALORISATION DECHETS			
D	17 886 254,01	14 911 533,91	83,4%
R	16 069 641,90	16 646 350,49	103,6%
Résultat Fonctionnement		1 734 816,58	
D	3 577 211,21	1 827 620,64	51,1%
R	3 936 674,30	1 565 316,05	39,8%
Résultat Investissement		-262 304,59	
TOTAL GENERAL solde		11 252 704,86	



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



LE BUDGET PRINCIPAL

I – L'EXECUTION DU BUDGET 2022

Les recettes (fonctionnement et investissement) constatées au compte administratif s'élèvent à **55 886 475,40 €** pour un montant prévu de 60 303 650,74 € (taux réalisation : 92,7%).

Les dépenses (fonctionnement et investissement) s'élèvent à **49 328 468,40 €** pour un montant prévu de 56 723 963,67 € (taux réalisation : 87,0%).

Le résultat brut de clôture 2022 (hors restes à réaliser) ressort à **5 226 294,88 €** (834 935,62 € en 2021, 2 452 487,09 € en 2020) pour la section de fonctionnement et à **1 331 712,12 €** pour la section d'investissement (958 263,41 € en 2021, 10 268 993,38 € en 2020) (le détail des résultats bruts et nets est détaillé au paragraphe IV du présent document).

Le tableau ci-dessous présente les éléments significatifs de l'exécution globale du budget principal pour 2022 :

EXECUTION DU BUDGET 2022 en € - BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Sens	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
Dépenses	45 112 724,62	49 541 464,46	45 270 813,92	91,4%	0,00	0,4%
Recettes	50 171 246,08	49 541 464,46	52 555 630,26	106,1%	0,00	4,8%
Résultat Fonctionnement	5 058 521,46	0,00	7 284 816,34		0,00	44,0%
- Résultat antérieur cumulé 002	4 223 585,84		2 058 521,46			
= Résultat net de l'exercice	834 935,62		5 226 294,88			526,0%

Investissement

Sens	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
Dépenses	4 091 495,97	7 182 499,21	4 057 654,48	56,5%	1 537 310,68	-0,8%
Recettes	5 807 214,64	10 762 186,28	7 105 085,27	66,0%	899 868,34	22,3%
Résultat Investissement	1 715 718,67	3 579 687,07	3 047 430,79	85,1%	-637 442,34	77,6%
- Résultat antérieur cumulé 001	757 455,26		1 715 718,67 €			
= Résultat net de l'exercice	958 263,41		1 331 712,12 €			39,0%

Résultat de l'exercice 2022 toutes sections (hors résultats antérieurs)	1 793 199,03 €		6 558 007,00 €			
--	-----------------------	--	-----------------------	--	--	--

Sens	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
TOTAL Dépenses (fonctionnement + investissement)	49 204 220,59	56 723 963,67	49 328 468,40	87,0%	1 537 310,68	0,3%
TOTAL Recettes (fonctionnement + investissement) (hors résultat antérieur positif 001 et 002)	50 997 419,62	60 303 650,74	55 886 475,40	92,7%	899 868,34	9,6%
solde	1 793 199,03		6 558 007,00		-637 442,34	265,7%



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



II – BUDGET PRINCIPAL - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés, les crédits réalisés et les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2023, correspondant aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes engagées non encaissées au 31 décembre 2022, figurent dans le tableau ci-après.

EXECUTION DU BUDGET 2022 – SECTION D'INVESTISSEMENT EN €

Investissement

Sens	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
Dépenses	4 091 495,97	7 182 499,21	4 057 654,48	56,5%	1 537 310,68	-0,8%
Recettes	5 807 214,64	10 762 186,28	7 105 085,27	66,0%	899 868,34	22,3%
Résultat Investissement	1 715 718,67	3 579 687,07	3 047 430,79	85,1%	-637 442,34	77,6%

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comporte, outre quelques dépenses diverses, deux grandes catégories de dépenses :

↳ **Les dépenses d'équipement** qui correspondent aux frais d'études et autres immobilisations incorporelles, aux acquisitions immobilières et mobilières, aux travaux et avances sur travaux ;

↳ **Les dépenses à caractère financier** qui correspondent essentiellement au remboursement du capital des emprunts, au remboursement d'autres dettes contractées par l'agglomération ou au versement d'avances.

Le tableau dessous retrace, tant en prévisions qu'en réalisations, le montant des dépenses d'investissement selon leur nature. Il fait également apparaître le montant des restes à réaliser.

EXECUTION DU BUDGET 2022 – DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT en €

Investissement

Dépenses

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 103,07	1 045 363,64	276 363,55	26,4%	6,8%	459 199,07	87,9%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 295 880,35	2 442 551,46	1 522 747,62	62,3%	37,5%	527 841,41	17,5%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	276 748,72	1 150 759,73	209 142,67	18,2%	5,2%	450 601,20	-24,4%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 007 476,83	957 824,38	695 036,64	72,6%	17,1%	99 669,00	-31,0%
Total dépenses d'équipement	2 727 208,97	5 596 499,21	2 703 290,48	48,3%	66,6%	1 537 310,68	-0,9%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 150 000,00	1 156 000,00	1 150 000,00	99,5%	28,3%	0,00	0,0%
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR	0,00	1 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%
4581 DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS	0,00	222 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%
Total dépenses réelles d'investissement	3 877 208,97	6 975 499,21	3 853 290,48	55,2%	95,0%	1 537 310,68	-0,6%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	208 352,00	207 000,00	204 364,00	98,7%	5,0%	0,00	-1,9%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 935,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	-100,0%
Total dépenses d'ordre	214 287,00	207 000,00	204 364,00	98,7%	5,0%	0,00	-4,6%
Total Dépenses	4 091 495,97	7 182 499,21	4 057 654,48	56,5%	100,0%	1 537 310,68	-0,8%

A – LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le volume des dépenses d'équipement s'élève à **2,7 M€ (2,7 M € en 2021)** soit un volume quasi identique à 2021.

Leur taux de réalisation est de **48,3 %** pour l'exercice et si l'on tient compte des restes à réaliser, le montant des dépenses d'équipement s'élève à 4,2 M€ (4,6 M€ en 2021) avec un taux de réalisation porté à **75,8 % (79,5 % en 2021)**.

Pour mémoire, les dépenses d'équipement brut comportent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), et les travaux en cours (compte 23). Y est ajouté le chapitre 204 (subventions d'équipement versées), compte tenu de son poids dans le budget.

Le tableau suivant fait apparaître la présentation croisée des dépenses d'équipement par nature et par secteur d'activité (ou « fonction »), parmi lesquelles on peut citer :

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL 2022 : 2 703 290,48 €
(2 727 208,97 € EN 2021)



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Dépenses d'équipement par fonction							
Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REPORTS 2022 SUR 2023	POIDS	Taux évol 2021/22
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 309,20	336 167,81	81 054,01	24,1%	141 520,40		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	62 000,00	367 175,50	78 489,10	21,4%	250 513,60		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 918,54	547 277,06	145 675,46	26,6%	385 963,82		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 394,92	12 000,00	0,00	0,0%	0,00		
020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	231 622,66	1 262 620,37	305 218,57	24,2%	777 997,82	11,3%	31,8%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	13 738,02	11 159,70	81,2%	2 458,12		
021 ASSEMBLEE LOCALE	0,00	13 738,02	11 159,70	81,2%	2 458,12	0,4%	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 900,00	89 988,00	32 022,00	35,6%	29 532,00		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	988,29	988,29	100,0%	0,00		
023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	12 900,00	90 976,29	33 010,29	36,3%	29 532,00	1,2%	155,9%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	72 000,00	0,00	0,0%	0,00		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	57 450,00	0,00	0,0%	57 450,00		
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,00	129 450,00	0,00	0,0%	57 450,00	0,0%	0,0%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	40 000,00	0,00	0,0%	0,00		
40 SERVICES COMMUNS (SPORTS ET JEUNESSE)	0,00	40 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,0%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 576,31	229 615,39	145 570,74	63,4%	84 044,59		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 918,64	37 925,02	840,00	2,2%	36 785,11		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	735 560,25	887 174,28	676 085,04	76,2%	62 300,90		
413 PISCINES	777 055,20	1 154 714,69	822 495,78	71,2%	183 130,60	30,4%	5,8%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 206,00	0,00	0,00	0,0%	0,00		
415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	3 206,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	-100,0%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	3 000,00	0,00	0,0%	0,00		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309,26	1 308,22	1 296,96	99,1%	0,00		
64 CRECHES ET GARDERIES	309,26	4 308,22	1 296,96	30,1%	0,00	0,0%	319,4%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	32 995,20	5 242,80	15,9%	4 699,20		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 604,22	16 970,66	7 674,82	45,2%	7 343,75		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	24 358,24	17 000,00	11 631,60	68,4%	3 168,00		
70 1 ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	78 962,46	66 965,86	24 549,22	36,7%	15 210,95	0,9%	-68,9%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	556 896,63	1 244 250,00	1 045 156,70	84,0%	2 000,00		
72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	556 896,63	1 244 250,00	1 045 156,70	84,0%	2 000,00	38,7%	87,7%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 500,00	33 000,00	4 500,00	13,6%	26 000,00		
73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	8 500,00	33 000,00	4 500,00	13,6%	26 000,00	0,2%	-47,1%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30,12	0,00	0,00	0,0%	0,00		
810 SERVICES COMMUNS (SERVICES URBAINS)	30,12	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	-100,0%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	27 520,05	162 414,80	79 380,15	48,9%	39 114,30		
815 TRANSPORTS URBAINS	27 520,05	162 414,80	79 380,15	48,9%	39 114,30	2,9%	188,4%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	88 000,00	0,00	0,0%	0,00		
816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS	0,00	88 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,0%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 196,66	10 224,00	10 224,00	100,0%	0,00		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	86 584,50	0,00	0,00	0,0%	0,00		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55,98	452 807,28	1 154,05	0,3%	0,00		
820 SERVICES COMMUNS (AMENAGEMENT URBAIN)	103 837,14	463 031,28	11 378,05	2,5%	0,00	0,4%	-89,0%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	400 908,00	145 355,00	145 352,00	100,0%	0,00		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	747,97	6 366,61	4 307,60	67,7%	0,00		
824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	401 655,97	151 721,61	149 659,60	98,6%	0,00	5,5%	-62,7%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 020,90	213 960,00	1 086,00	0,5%	186 597,64		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 958,98	10 039,16	10 039,16	100,0%	0,00		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	81 682,19	0,00	0,00	0,0%	0,00		
830 SERVICES COMMUNS (ENVIRONNEMENT)	176 662,07	223 999,16	11 125,16	5,0%	186 597,64	0,4%	-93,7%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 100,00	6 889,24	0,00	0,0%	3 445,24		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	153 471,17	344 906,16	169 869,67	49,3%	152 763,51		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 307,60	42 654,56	24 948,00	58,5%	17 696,16		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	164 481,23	7 450,00	7 320,00	98,3%	0,00		
90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	335 360,00	401 899,96	202 137,67	50,3%	173 904,91	7,5%	-39,7%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	10 524,00	1 164,00	11,1%	9 360,00		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 691,41	20 531,71	905,49	4,4%	354,24		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	34 200,10	0,00	0,0%	34 200,10		
95 AIDE AU TOURISME	12 691,41	65 255,81	2 069,49	3,2%	43 914,34	0,1%	-83,7%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	153,14	153,14	100,0%	0,00		
96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	0,00	153,14	153,14	100,0%	0,00	0,0%	
Total Dépenses	2 727 208,97	5 596 499,21	2 703 290,48	48,3%	1 537 310,68	100,0%	-0,9%

Sont présentés ci-dessous les réalisations 2022, opération par opération :

Opération	REALISÉ 2022
2015005 AQUA MALO	822 495,78
2016004 SUBVENTIONS LOGEMENT SUR FONDS PROPRES-BAILLEURS	673 800,00
REC00 OPERATIONS RECURRENTES BUDGET GENERAL	213 668,98
2018003 PASS COMMERCE ET ARTISANAT	153 320,05
2018049 AP/ CP LOGEMENT NPNRU	145 352,00
2020035 DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE - AP 2020	110 331,60
2018050 DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE - AP 2018	84 492,00
2021048 SUBVENTION INVESTISSEMENT ACHAT VELOS	76 880,15
2019006 DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE - AP 2019	74 332,50
2020034 OPAH INTERCOMMUNALE	52 719,30
2022058 RELAMPING	52 352,40
2017003 FDS CONCOURS AUX COMMUNES PACTE FINANCIER 2014 2020	47 575,50
2022042 FDS CONCOURS AUX COMMUNES PACTE FINANCIER 2021 2026	30 913,60
2022056 NOUVELLE IDENTITE VISUELLE SMA	30 078,00
2016006 DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE- AP2016	29 805,00
2017006 DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE- AP2017	19 676,30
2022059 RENOUVELLEMENT SALLE SERVEUR SERVICES COMMUNS	18 460,68
2018009 TRAVAUX DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	10 039,16
2018007 TRAVAUX AMENAGEMENTS DIVERS AAGDV CANCALE	9 474,77
2020036 SCHEMA DIRECTEUR NUMERIQUE	9 432,00
2018008 TRAVAUX AMENAGEMENTS DIVERS AAGDV ST MALO	9 028,51
2009018 SUBVENTION EQUIPEMENT A DES OPERATIONS ECONOMIQUES	8 299,62
2018005 TRAVAUX ZA DU ROUTHOUAN	7 320,00
2018006 AIRE DEFINITIVE GRAND PASSAGE	5 242,80
2014007 LOGEMENT - SUBVENTIONS FART TRAVAUX	4 500,00
2022040 SDAT FONDS DE CONCOURS TRANSP. VERSE AUX COMMUNES	2 500,00
2017007 INFRASTRUCTURES D'ACCES A LA MER	1 086,00
2022054 CIRCUIT VELO TOURISTIQUE	113,78
Total Dépenses d'équipement (chapitre 20/21/23/204)	2 703 290,48

Les restes à réaliser de 2022 sur 2023, en dépenses d'équipement, s'élèvent à 1,5 M€ (1,9 M€ de 2021 sur 2022).

Dépenses d'équipement reportées sur 2023

Opération	REPORTS 2022 SUR 2023
2022059 RENOUELEMENT SALLE SERVEUR SERVICES COMMUNS	413 967,98
2017007 INFRASTRUCTURES D'ACCES A LA MER	186 597,64
2015005 AQUA MALO	183 130,60
REC00 OPERATIONS RECURRENTES BUDGET GENERAL	142 691,86
2009018 SUBVENTION EQUIPEMENT A DES OPERATIONS ECONOMIQUES	142 625,08
2022042 FDS CONCOURS AUX COMMUNES PACTE FINANCIER 20212026	130 913,60
2017003 FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - PACTE FINANCIER	112 500,00
2018003 PASS COMMERCE ET ARTISANAT	67 588,43
2020036 SCHEMA DIRECTEUR NUMERIQUE	37 268,40
2022047 SDC LIAISON LA GOUESNIERE POINTE DU GROUIN	36 434,40
2022056 NOUVELLE IDENTITE VISUELLE SMA	29 532,00
2014007 LOGEMENT - SUBVENTIONS FART TRAVAUX	18 500,00
2014008 LOGEMENT - SUBVENTIONS PROP. OCCUPANTS DEFAVORISES	7 500,00
2018007 TRAVAUX AMENAGEMENTS DIVERS AAGDV CANCALE	6 813,60
2018005 TRAVAUX ZA DU ROUTHOUAN	4 839,60
2018006 AIRE DEFINITIVE GRAND PASSAGE	4 699,20
2018008 TRAVAUX AMENAGEMENTS DIVERS AAGDV ST MALO	3 698,15
2022058 RELAMPING	2 976,00
2009016 INVESTISSEMENTS TRANSPORTS : ABRIS-BUS, POTEaux...	2 500,00
2014004 LOGEMENT - SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS	2 000,00
2022054 CIRCUIT VELO TOURISTIQUE	354,24
2021048 SUBVENTION INVESTISSEMENT ACHAT VELOS	179,90
Total Dépenses d'équipement (chapitre 20/21/23/204)	1 537 310,68

◆ Fonction 020 – Services généraux – Administration générale de la collectivité :

L'ensemble des dépenses affectées à ce secteur s'élève à 305 218 € (231 622 € en 2021), soit 11,5 % des dépenses d'équipement, dont :

	2022
⇒ Fonds de concours aux communes (Pacte Financier)	78 489 €
⇒ Acquisition logiciels, licences, Antivirus...	104 584 €
⇒ Achat de mobiliers, matériels, études et travaux divers	122 145 €

◆ Fonction 021 – Assemblée locale :

Les dépenses d'équipement comptabilisées sous cette fonction s'élèvent à 11 159 € pour du matériel informatique et de téléphonie.

◆ Fonction 023 – Information, communication, publicité :

L'ensemble des dépenses affectées à ce secteur s'élève à 33 010 € (12 900 € en 2021), soit 1,2 % des dépenses d'équipement, consacrés principalement au renouvellement du site internet de l'agglomération.

◆ **Fonction 413 – Piscines**

Une somme de 822 495 € (777 055 € en 2021) a été mandatée dans le cadre des travaux du Centre AquaMalo (solde de marchés) soit 30,4 % des dépenses d'équipement.

◆ **Fonction 64 – Crèches et garderies**

Sous cette fonction ont été comptabilisées les dépenses d'aménagement de la salle de stockage du relais petite enfance à Châteauneuf pour 1 296 €.

◆ **Fonction 7 – Logement et aires d'accueil des gens du voyage:**

L'ensemble des dépenses affectées à ce secteur s'élève à 1 074 205 € (644 359 € en 2021), soit **38,9 %** des dépenses d'équipement :

	2022
⇒ Travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage	24 549 €
⇒ Subventions versées dans le cadre de l'aide au secteur locatif, à l'accession à la propriété	1 045 156 €
⇒ Fonds d'aide à la rénovation thermique FART	4 500 €

◆ **Fonction 8 – Transports Urbains (815)**

L'ensemble des dépenses affectées à ce secteur sur le budget général s'élève à 79 380 € (27 520 € en 2021), soit 1,0 % des dépenses d'équipement.

Y figurent les participations financières de Saint-Malo Agglomération sous forme de fonds de concours aux communes pour la mise en accessibilité des arrêts de bus (2 500 €) **et l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique VAE pour 76 880 €**. Les autres dépenses relatives aux transports sont enregistrées dans le budget annexe « Transports et Mobilités ».

◆ **Fonction 820 – Services communs (services urbains)**

Les dépenses enregistrées sous cette fonction s'élèvent à 11 378 € et comptabilisent la mise en place du GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme) destiné à simplifier les démarches de dépôt et de suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

◆ **Fonction 824 – Autres opérations d'aménagement urbain**

Dans cette sous-rubrique à hauteur de 149 659 €, soit 5,5 % des dépenses d'équipement figurent les participations financières de Saint-Malo Agglomération fixées par la convention partenariale du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) (cc n°36-2020 du 17 décembre 2020). Celle-ci prévoit la participation de l'agglomération dans les opérations de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération « Emeraude Habitation » hors délégation de compétence des aides à la pierre :

	2022
⇒ Au titre des missions d'accompagnement des ménages	25 000 €
⇒ Au titre des opérations de relogement des ménages suite démolition	47 500 €

⇒ Au titre des opérations de requalification de logements locatifs sociaux	72 852 €
⇒ Mobilier de bureau pour le pôle politique de la Ville	4 307 €

◆ **Fonction 830 – Environnement et développement durable**

L'ensemble des dépenses d'équipement affectées à ce secteur sur le budget général s'élève à 11 125 € (176 662 € en 2021), en diminution car les travaux de plantation de haies bocagères du programme Breizh Bocage sont désormais intégrés au budget annexe de la GEMAPI et les travaux de la Cale du Pont terminés :

	2022
⇒ Levé topographique quai de la Rance à Saint-Suliac	1 086 €
⇒ Travaux de plantation de haies bocagères (solde 2021)	10 039 €

◆ **Fonction 9 – Action économique et tourisme**

L'ensemble des dépenses d'équipement affectées à ce secteur sur le budget général s'élève à 204 207 € (348 052 € en 2021), soit 7,6 % des dépenses d'équipement, dont :

	2022
⇒ Subventions versées dans le cadre du Pass commerce et artisanat	153 320 €
⇒ Relamping des zones d'activités	24 948 €
⇒ Opérations récurrentes économiques (dont logiciels)	16 549 €
⇒ Travaux ZAC du Routhouan	7 320 €
⇒ Tourisme : Travaux Office du Tourisme de Cancale	1 165 €
⇒ Tourisme : Signalisation circuit touristique Mon Tro Breizh	905 €

B - LES DEPENSES A CARACTERE FINANCIER ET LES DEPENSES DIVERSES

Ces dépenses s'élèvent à **1 354 364 €** (1 364 287 € en 2021), dont :

- ⇒ 1 150 000 € pour le remboursement du capital des emprunts (1 150 000 € en 2021),
- ⇒ 204 364 € pour les écritures d'ordre (214 287 € en 2021)

- pour la reprise en section de fonctionnement des subventions transférables (émission d'un mandat compte 1391 (chapitre d'ordre 040) et d'un titre au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » (chapitre d'ordre 042). Ainsi la subvention d'équipement inscrite au bilan disparaît du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation financé.
- pour les mouvements patrimoniaux (041).

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous retrace, tant en prévisions qu'en réalisations, le montant des recettes d'investissement selon leur nature. Il fait également apparaître le montant des restes à réaliser.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



EXECUTION DU BUDGET 2022
RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget principal

Investissement
Recettes

Chapitre	REALISE 2021	BUDGETÉ 2022	REALISE 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
024 PRODUITS DES CESSIONS	0,00	40 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 254 276,76	3 068 700,00	3 188 105,69	103,9%	44,9%	0,00	41,4%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 323 940,63	1 275 862,15	618 879,46	48,5%	8,7%	376 661,34	-53,3%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50,00	12 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	-100,0%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 126,41	0,00	19 318,68	0,0%	0,3%	0,00	0,0%
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR	7 663,00	5 158,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	-100,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61 000,00	76 000,00	76 000,00	100,0%	1,1%	0,00	24,6%
4582 RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%	443 207,00	0,0%
4582007 SDC AXE ST MALO CANCALE DESSERTES PLAG	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%	80 000,00	0,0%
Total recettes réelles d'investissement	3 652 056,80	4 477 720,15	3 902 303,83	87,1%	54,9%	899 868,34	6,9%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	3 103 647,46	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 391 767,58	1 465 100,00	1 487 062,77	101,5%	20,9%	0,00	6,8%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 935,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	-100,0%
Total recettes d'ordre	1 397 702,58	4 568 747,46	1 487 062,77	32,5%	20,9%	0,00	6,4%
Total recettes d'investissement (hors résultat reporté)	5 049 759,38	9 046 467,61	5 389 366,60	59,6%	75,9%	899 868,34	6,7%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	757 455,26	1 715 718,67	1 715 718,67	100,0%	24,1%	0,00	126,5%
Total Recettes	5 807 214,64	10 762 186,28	7 105 085,27	66,0%	100,0%	899 868,34	22,3%

Les recettes d'investissement s'élèvent à **5 389 366 € hors résultat reporté** (5 049 759 € en 2021) et les restes à réaliser à **899 868 €** (557 249 € en 2021), soit un total attendu de **6 289 234 €** (6 364 464 € en 2021)

Les recettes d'investissement sont classées en trois grandes catégories :

↳ **Les subventions, dotations et participations** qui correspondent aux fonds reçus de divers partenaires pour le financement des projets intercommunaux, aux concours versés par l'Etat au titre du fonds de compensation de la TVA,

↳ **Les emprunts et recettes diverses** qui correspondent essentiellement aux produits résultant de la souscription de contrats de prêts auprès des organismes bancaires et aux remboursements de prêts ou avances consentis,

↳ **Les opérations d'ordre** qui correspondent aux amortissements, aux intégrations de frais d'études et d'insertion.

A – LES SUBVENTIONS, DOTATIONS, PARTICIPATIONS

Les subventions et participations attendues des autres collectivités et organismes divers ont été encaissées pour **618 879 €** (1 323 941 € en 2021 dont solde pour Aquamalo), comme suit :

- Subventions AquaMalo : versement d'un solde de 68 220 € provenant de l'ADEME au titre du fonds chaleur biomasse pour la chaufferie bois (montant total de la subvention initiale 341 100 €),
- Reversement sur prélèvement sur ressources communales dans le cadre de la loi SRU à hauteur de 32 270 €,

- Reversement de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif Pass commerce : 107 863 €,
- Attribution de compensation versée par les communes pour le renouvellement du réseau d'eaux pluviales : 403 026 €,
- Subvention de la Région Bretagne à hauteur de 7 500 € pour la mise en place du service en ligne moncommerce35 sur le pays de St Malo (délibération n°21-2021 du 8 avril 2021).

Par ailleurs, ont été perçus :

- ⇒ 143 338 € au titre du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA),
- ⇒ 44 767 € en reversement par les communes de la taxe d'aménagement des zones d'activités, dans le cadre du Pacte financier,
- ⇒ Enfin, l'affectation des résultats au compte 1068 (dotations en réserves) en 2022 pour 3 000 000 € conformément à la délibération d'affectation des résultats du 30 juin 2022 (délibération n°5-2022 du 30 juin 2022).

B – LES EMPRUNTS, DETTES ASSIMILES ET AUTRES RECETTES

Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit sur le budget principal en 2022.

En recettes, la rubrique des autres prêts ou avances (chapitre 27), comporte le remboursement de l'avance effectuée par le budget général au budget annexe « Pépinière d'entreprises et Ateliers Créateurs », pour un montant de 28 000 €. Par ailleurs, sur ce même chapitre, 48 000 € ont été reversés par la Région Bretagne au titre du dispositif des avances remboursables aux entreprises.

En chapitre 23, une somme de 19 318,68 € a été enregistrée pour une restitution d'avance sur un marché Aquamalo.

Enfin, les écritures d'ordre représentent une somme de 1 487 062 € (1 397 703 € en 2021) au titre des amortissements.

III – BUDGET PRINCIPAL - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est décrite, pour le budget principal, dans les tableaux ci-dessous.

EXECUTION DU BUDGET 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT EN €

Fonctionnement

Sens	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	Taux évol 2021/22
Dépenses	45 112 724,62	49 541 464,46	45 270 813,92	91,4%	0,4%
Recettes	50 171 246,08	49 541 464,46	52 555 630,26	106,1%	4,8%
Résultat Fonctionnement	5 058 521,46	0,00	7 284 816,34		44,0%
- Résultat antérieur cumulé 00/	4 223 585,84		2 058 521,46		
= Résultat net de l'exercice	834 935,62		5 226 294,88		526,0%



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits votés au budget primitif et dans les décisions modificatives de l'année 2022 s'élèvent à 49,5 M € et les dépenses mandatées à 45,2 M € soit un taux de réalisation de 91,3% (90,3% en 2021).

EXECUTION DU BUDGET 2022

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN €

Fonctionnement
 Dépenses

Chapitre	REALISE 2021	BUDGETÉ 2022	REALISE 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 208 286,65	3 056 024,00	2 312 805,49	75,7%	5,1%	4,7%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 191 876,54	5 959 003,00	5 801 100,60	97,4%	12,8%	11,7%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 511 119,76	20 353 365,00	20 353 365,00	100,0%	45,0%	-0,8%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 389 554,35	14 831 925,00	14 561 649,83	98,2%	32,2%	1,2%
66 CHARGES FINANCIERES	169 841,92	216 000,00	210 213,11	97,3%	0,5%	23,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	511 677,82	556 400,00	544 617,12	97,9%	1,2%	6,4%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	738 600,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%	-100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	43 720 957,04	44 972 717,00	43 783 751,15	97,4%	96,7%	0,1%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	3 103 647,46	0,00	0,0%	0,0%	0,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 391 767,58	1 465 100,00	1 487 062,77	101,5%	3,3%	6,8%
Total dépenses d'ordre	1 391 767,58	4 568 747,46	1 487 062,77	32,5%	3,3%	6,8%
Total Dépenses	45 112 724,62	49 541 464,46	45 270 813,92	91,4%	100,0%	0,4%

Les charges à caractère général, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité – hors charges de personnel – s'élèvent à 2,3 M€. Elles représentent 5,1 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement.

Les charges à caractère général du budget principal sont composées des principaux postes suivants :

- L'entretien des terrains, espaces verts, notamment dans les zones d'activités : 243 197 €
- Les contrats de prestations de service : 156 667 € pour le marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, 19 188 € pour la prestation CIRIL M57, 7 200 € marché de gestion des archives,
- Les autres services extérieurs sont composés des dépenses suivantes :
 - 295 563 € pour le suivi, l'animation de l'OPAH,
 - 5 870 € en actions vers les étudiants (dont le chéquier étudiants),
 - 35 475 € en actions vers le secteur économique (forum de l'emploi, étonnants créateurs, un job pour mon conjoint...)
 - 20 906 € pour les aires d'accueil des gens du voyage.
- Les cotisations : 137 932 € dont :
 - 90 687 € en cotisation pour la compétence économique (mission locale 87 087 € et Porte de Bretagne et d'Europe 3 600 €),
 - 25 137 € en cotisations pour la compétence logement (Centre de ressources politique de la ville, AUDIAR, Club des délégataires, ADIL)

- 12 748 € en cotisations pour l'environnement (Air Breizh et Observatoire Environnement Bretagne)
- 9 000 € en cotisation à l'ADCF (Association des Communautés de France) et 360 € pour AGORASTORE (ex Web-enchères)
- Les fournitures non stockées (carburant, alimentation) : 26 696 €
- Les fournitures administratives : 12 456 €
- Les frais d'énergie (électricité, eau, gaz) : 119 416 €
- Les frais de nettoyage des locaux (divers sites) : 50 919 €
- Assurances : 25 254 €
- Frais de maintenance, de télécommunications et d'entretien de bâtiments : 234 956 €
- Les frais d'études : 269 048 € dont :
 - 55 702 € d'études dans le cadre de l'évaluation et l'élaboration du programme local de l'habitat PLH,
 - 49 747 € pour la réalisation d'une étude stratégique alimentaire et agricole du territoire de Saint-Malo Agglomération pour préparer la définition du Projet Alimentaire Territorial (PAT),
 - 49 260 € pour l'évaluation finale du contrat de ville,
 - 40 305 € d'audit sécurité informatique,
 - 4 800 € d'expertise financière du projet de territoire,
 - 3 360 € pour le diagnostic du Pacte fiscal et financier,
 - 10 668 € d'études relatives aux continuités écologiques,
 - 5 640 € pour la mission d'assistance juridique et financière au suivi des contrats de délégations de service public.

Les charges de personnel s'élèvent à 5,8 M € et représentent 12,8 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement.

Les atténuations de produits, d'un montant total de 20,3 M € (45 % des dépenses de la section de fonctionnement) sont constituées notamment:

- des reversements aux communes : 12 573 480 € pour l'attribution de compensation et 1 858 520 € pour la dotation de solidarité communautaire,
- du reversement effectué dans le cadre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 5 665 728 €,
- du reversement de la taxe additionnelle de la taxe de séjour au département : 215 300 €,
- du reversement à la ville de Saint-Malo du prélèvement sur les paris hippiques : 33 887 €.

Les autres charges de gestion courante, d'un montant de 14,5 M€, représentent 32,2 % des dépenses de la section de fonctionnement.



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Cette catégorie de dépenses comporte essentiellement :

- La contribution au SDIS pour 4 815 301 € (4 227 111 € en 2021),
- La prise en charge par le budget général des déficits des budgets annexes :
 - « Pépinière d'entreprises et Ateliers créateurs » : 49 200 € (52 000 € en 2021),
 - « Transports » : 4 688 000 € (4 619 000 € en 2021, 5 450 000 € en 2020),
- La contribution aux charges de fonctionnement du PETR du Pays de Saint-Malo pour 253 914 € (209 632 € en 2021, 206 442 € en 2020).
- La contribution aux eaux pluviales versée au budget annexe assainissement : 1 288 032 €,
- La contribution versée au délégataire dans le cadre de l'exploitation de l'équipement AquaMalo : 841 193 €,
- Les subventions de fonctionnement allouées aux associations et aux organismes d'intérêt public représentent 2 300 273 € (2 300 638 € en 2020), dont :
 - 1 249 755 € ont été versés pour le fonctionnement de la SPL Saint-Malo / Baie du Mont Saint-Michel (1 250 151 en 2021, 1 255 375 € en 2020, 1 249 445 € en 2019),
 - 397 982 € pour le domaine économique (dont Le Pooool pour 255 000 €)
 - 245 000 € pour l'enseignement supérieur (IUT),
 - 110 000 € pour TV Rennes,
 - 105 120 € pour la politique de la Ville (transfert de la compétence en 2020),
 - 15 750 € pour les associations relatives au développement durable (Maison de la Baie, Horizons solidaires)
 - 84 000 € pour les autres subventions annuelles (Rock Tympan, Quai des Bulles, BE Racing, OPEN 35, Bordées de Cancale, associations relatives à l'Habitat),
- La subvention versée à la ville de Saint-Malo pour la Route du Rhum : 240 000 €
- Les indemnités des élus et les frais de mission des élus : 370 222 € (356 363 € en 2021, 367 700 € en 2020, 399 772 € en 2019) ;
- Les admissions en non-valeur : 2 911 € (7 182 € en 2021)
- Les redevances pour concessions, brevets, logiciels, licences (droits d'usage) : 155 264 € (105 633 € en 2021)

Les charges financières s'élèvent à **210 213 € (169 842 € en 2021)**, soit **0,5 %** des dépenses de fonctionnement. La hausse des taux d'intérêts amorcée depuis 2022 impacte le poste des charges financières.

Les charges exceptionnelles, d'un montant de **544 617 € (511 678 € en 2021)**, comportent notamment

- Les mandats annulés sur exercices antérieurs : 42 617 €,
- Dotation numéraire Lauréat étonnants créateurs et soutien doctorant : 2 000 €
- 500 000 € de participation du budget général à l'équilibre de l'opération d'aménagement de la zone Actipole (PEC33) versée au budget annexe des « Parcs Structurants,



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



2) BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles votées au budget primitif et dans les décisions modificatives de l'année 2022 se sont élevées à 49,5 M € et les produits réalisés à 52,5 M € soit un taux de réalisation de 106,1% (100,5% en 2021).

Fonctionnement Recettes

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	56 687,08	44 000,00	60 432,59	137,3%	0,1%	6,6%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 890 723,06	2 901 135,00	3 260 499,81	112,4%	6,2%	12,8%
73 IMPOTS ET TAXES	34 196 479,46	35 357 955,00	37 916 339,85	107,2%	72,1%	10,9%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 553 179,32	8 841 023,00	8 780 570,58	99,3%	16,7%	2,7%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,10	0,00	0,82		0,0%	-25,5%
76 PRODUITS FINANCIERS	0,32	0,00	51,77		0,0%	16078,1%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	42 237,90	91 845,00	234 864,38	255,7%	0,4%	456,1%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	39 985,00	39 985,00	100,0%	0,1%	
Total recettes réelles de fonctionnement	45 739 308,24	47 275 943,00	50 292 744,80	106,4%	95,7%	10,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	208 352,00	207 000,00	204 364,00	98,7%	0,4%	-1,9%
Total recettes d'ordre	208 352,00	207 000,00	204 364,00	98,7%	0,4%	-1,9%
Total recettes de fonctionnement (hors résultat reporté)	45 947 660,24	47 482 943,00	50 497 108,80	106,3%	96,1%	9,9%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 223 585,84	2 058 521,46	2 058 521,46	100,0%	3,9%	-51,3%
Total Recettes	50 171 246,08	49 541 464,46	52 555 630,26	106,1%	100,0%	4,8%

A) - LES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

Ces recettes s'élèvent à 3,2 M€ (2,9 M€ en 2021). Les **principaux** produits sont :

Produits des services et du domaine : principaux postes	2020	2021	2022
* remboursement RH (mises à disposition, service commun application du droit des sols, PETR et service commun informatique...)	1 881 686 €	1 759 971 €	2 016 651 €
* remboursement des frais d'administration générale des budgets annexes au budget principal (direction générale et services supports...)	730 078 €	813 228 €	936 282 €

Le chapitre 70 comptabilise également la redevance d'occupation du domaine public pour Aquamalo versée par Récréa à hauteur de 240 000 € et les redevances d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage à hauteur de 18 710 €

B - LES IMPOTS ET TAXES :

Cette rubrique, d'un montant de **37,9 M€ (34,1 M€ en 2021)**, représente **72,1 % des recettes** de fonctionnement.

Les recettes fiscales, par type de taxe, sont les suivantes :



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



	2020	2021	2022	Ecart en valeur 2021/22	Taux évol. 2021/22
Taxe d'Habitation résidence principale et secondaire	14 300 110 €				
Taxe d'habitation résidence secondaire		3 219 512 €	3 445 065 €	+225 553 €	+7,0%
Fraction de TVA compensation Taxe d'Habitation suite réforme		12 138 853 €	13 301 801 €	+1 162 948 €	+9,6%
Cotisation Foncière des Entreprises	7 940 871 €	6 845 302 €	7 345 217 €	+499 915 €	+7,3%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	5 312 559 €	5 260 189 €	5 072 257 €	-187 932 €	-3,6%
Taxe de séjour	2 259 413 €	2 377 592 €	3 447 377 €	+1 069 785 €	+44,9%
Taxe Foncière et Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	2 284 658 €	2 243 511 €	3 011 945 €	+768 434 €	+34,3%
Taxe sur les surfaces commerciales	1 377 893 €	1 373 534 €	1 469 915 €	+96 381 €	+7,0%
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	385 441 €	417 630 €	454 283 €	+36 653 €	+8,8%
Rôles supplémentaires	450 622 €	243 623 €	288 756 €	+45 133 €	+18,5%
Prélèvement sur les produits des jeux	35 000 €	35 464 €	33 887 €	-1 576 €	
Attribution de compensation reversée	8 773 €	8 773 €	8 773 €	0 €	0,0%
Taxe foncière des Zones d'activité reversée par les communes (pacte financier)	32 400 €	32 496 €	37 063 €	+4 567 €	+14,1%
	34 387 740 €	34 196 479 €	37 916 339 €	3 719 860 €	+10,9%

Les recettes les plus dynamiques sont celles de la taxe de séjour (+45%) et de la fraction de la TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (+9,6%).

Les produits des impôts locaux (CFE, THRS, TFB et TFNB) bénéficient de la revalorisation des bases d'imposition décidée par l'Etat (+3,4% - indice IPCH novembre 2021) et de l'évolution des taux d'imposition adoptée en 2022.

A noter la mise en place de la taxe de séjour additionnelle du département depuis le 1^{er} janvier 2020 collectée par l'agglomération. Le montant collecté en 2022 sera reversé en 2023 sur la base des chiffres du compte administratif 2022 retraité des versements antérieurs à 2020. Le montant estimé du reversement au département est évalué à 313 400 € contre 215 300 € en 2021 (+ 98 100 €).

C – LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

D'un montant total de **8,8 M€ (8,6 M€ en 2021)**, cette rubrique représente 16,7 % des recettes de fonctionnement et comporte :

Libellé	2020	2021	2022	Ecart en valeur 2021/22	Taux évol. 2021/22
<i>DOTATIONS</i>					
⇒ la dotation globale de fonctionnement, 1 ^{ère} part - intercommunalité	1 772 331 €	1 797 160 €	1 821 407 €	+24 247 €	+1,3%



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



⇒ la dotation globale de fonctionnement, 2 ^{ème} part - « dotation de compensation part salaires »	4 440 890 €	4 353 429 €	4 257 934 €	-95 495 €	-2,2%
⇒ les compensations fiscales en atténuation des allègements fiscaux accordés par l'Etat (CFE + TH + TF+.CVAE + réforme VL locaux industriels depuis 2021)	1 142 015 €	1 726 145 €	1 826 164 €	+100 019 €	+5,79 €
⇒ le fonds départemental pour la taxe professionnelle	161 957 €	161 749 €	162 179 €	+430 €	+0,2%
⇒ le FCTVA de fonctionnement	2 465 €	7 850 €	8 751 €	+901 €	+11,5%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS RECUES					
* Subvention dans le cadre de l'OPAH et du POPAC	70 765 €	90 842 €	189 962 €	+99 120 €	+109,1%
* Aide la CAF pour les aires d'accueil des gens du voyage	79 187 €	60 774 €	77 549 €	+16 775 €	+27,6%
* Subvention CAF Relais Assistants Maternels	226 543 €	227 338 €	269 869 €	+42 531 €	+18,7%
* Subvention Dispositif Animation Natura 2000	24 435 €	19 047 €	22 173 €	+ 3 126 €	16,4%
* Subvention ANSSI Parcours Cyber sécurité		40 000 €	50 000 €	+10 000 €	+25,0%
* Subvention dématérialisation des procédures d'urbanisme (ADS – GNAU)			10 800 €	+10 800 €	
* Subvention Conseiller en Energie Partagé			7 875 €	+ 7 875 €	
* subvention Accueil France Service et PAE		6 440 €	36 440 €	+ 30 000 €	+465,8%
* Subvention politique de la Ville		40 000 €	24 167 €	-15 833 €	-39,5%
* Autres subventions	193 389 €	12 403 €	15 300 €	+2 597 €	+20,9%
Total	8 113 977 €	8 553 179 €	8 780 750 €	+ 227 391 €	+2,7%

D – LES AUTRES RECETTES :

Les autres produits de gestion courante (75), les produits financiers (76), les produits exceptionnels et divers (77) et les produits en atténuation de charges (013) constituent un ensemble de recettes de **335 334 €** (98 926 € en 2021), dont :

- Les remboursements sur charges de personnel notamment par la Caisse des Dépôts, SOFAXIS, URSSAF (chapitre 013) à hauteur de 60 432 €,
- Les mandats annulés sur exercice antérieur (773) pour 50 859 € dont 50 646 € au titre du remboursement par la ville de Saint-Malo des échéances du prêt GAIA suite à l'annulation de l'opération de construction de logements à usage social square Jean Coquelin,
- Le remboursement des aides à l'accession à la propriété pour 8 000 €,
- Le produit de cession d'immobilisation (775) pour 32 648 € (Cession entreprise CONTIENT PLUS zone du Routhouan – délibération n°11-2020 du 17 décembre 2020),
- Des remboursements d'assurance pour 9 584 €,
- L'intéressement Aquamalo 2021 (période du 15/07/2021 au 15/07/2022) pour 116 643 €,
- Une somme de 17 116 € au titre de l'avenant 7 Aquamalo (délibération n°26-2021 du 18 novembre 2021),
- Des reprises sur provision à hauteur de 39 985 € au chapitre 78 (délibération n°3-2022 du 20 octobre 2022),

IV – BUDGET PRINCIPAL - LE RESULTAT ET LES RATIOS



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



A – LES RESULTATS :

Pour rappel, les résultats à la clôture de l'exercice 2021 après affectation des résultats de 2021 s'élevait à 3 774 237,13 € (sections fonctionnement et investissement cumulées) :

(MOUVEMENTS REELS & MOUVEMENTS D'ORDRE)	BUDGET GENERAL
RESULTAT ANTERIEUR (001)	1 715 718,67
RESULTAT ANTERIEUR (002) - solde après affectation du 1068	2 058 521,46
SOLDE DES RESULTATS ANT. (a)	3 774 240,13

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
RECETTES	5 389 366,60
DEPENSES	4 057 654,48
SOLDE 2022 - INVESTISSEMENT (b)	1 331 712,12
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
RECETTES	50 497 108,80
DEPENSES	45 270 813,92
SOLDE 2022 - FONCTIONNEMENT (c)	5 226 294,88

<u>RESTE A REALISER 2022 sur 2023</u>	
RECETTES	899 868,34
DEPENSES	1 537 310,68
BESOIN DE FINANCEMENT ou EXCEDENT DE FINANCEMENT	-637 442,34

<u>RESULTAT NET 2022 à affecter</u>	
- Section d'investissement	2 409 988,45
- Section de fonctionnement	7 284 816,34

La prise en compte des restes à réaliser en recettes (899 868,34 €) et en dépenses (1 537 310,68 €) permet de **calculer le résultat net cumulé (antérieur + 2022), soit 2 409 988,45 € en section d'investissement et 7 284 816,34 € en section de fonctionnement**, dont l'affectation sera présentée dans une délibération séparée au prochain conseil communautaire.

B – LES RATIOS :

a) Les épargnes de fonctionnement

L'analyse financière locale distingue 4 épargnes : l'excédent brut courant, l'épargne de gestion, l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) et l'épargne nette.

Le tableau ci-dessous présente l'enchaînement des 4 soldes d'épargnes successifs de l'agglomération :

Chaîne de l'épargne	2019	2020	2021	2022
Produits fiscaux nets (hors 014)	12 916 839	14 231 949	13 685 360	17 562 975
+ dotations et subventions	7 677 764	8 113 976	8 553 179	8 780 571
+ autres produits courants stricts (hors 013)	7 008	120 184	244 776	244 151
= Prod. de fct courants nets (hors atténuations) (A)	20 601 612	22 466 109	22 483 315	26 587 696
Charges de personnel nettes (hors R013)	2 881 391	3 066 060	3 357 494	3 724 017
+ charges à caractère générales	1 131 832	1 060 175	1 340 034	1 313 107
+ autres charges courantes strictes	13 987 148	14 804 666	14 389 554	14 561 650
= charges de fct courant nettes (hors atténuations) (B)	18 000 370	18 930 900	19 087 082	19 598 774
= Excédent brut courant (EBC) A-B	2 601 242	3 535 209	3 396 233	6 988 923
+ produits exceptionnelles larges	69 192	261 772	42 238	242 253
- charges exceptionnelles larges	62 824	26 097	1 250 308	544 617
= Epargne de gestion (EG)	2 607 609	3 770 884	2 188 163	6 686 559
- intérêts dus au titre de l'exercice	172 126	186 333	169 812	210 213
+ intérêts récupérables dus au titre de l'exercice	0	0	0	0
= Epargne brute (EB)	2 435 484	3 584 551	2 018 351	6 476 346
- remboursement des emprunts	650 898	1 299 867	1 150 000	1 150 000
+ remboursement anticipé	0	0	0	0
+ emprunts de réaménagement	0	0	0	0
+ remboursement de dette récupérable	28 000	68 500	61 000	76 000
= Epargne nette	1 812 586	2 353 185	929 351	5 402 346

Calcul synthétique de l'épargne brute	2019	2020	2021	2022
1) Par les opérations réelles de fonctionnement				
Produits de fonctionnement nets (yc D68.OR)	20 670 804	22 766 156	22 525 553	26 829 949
- charges de fonctionnement nettes (yc R78.OR)	18 235 320	19 181 605	20 507 202	20 353 604
= Epargne brute	2 435 484	3 584 551	2 018 351	6 476 346
= Epargne brute	2 435 484	3 584 551	2 018 351	6 476 346
Dotations aux amortissements et provisions D68.PO	1 165 129	1 290 928	1 391 768	1 454 415
- Reprises sur amortissements et provisions R78.PO	0	0	0	0
- Quote part subv. amortissables	127 989	158 864	208 352	204 364
+ résultat de l'exercice	1 398 344	2 452 487	834 936	5 226 295
2) Par les opérations d'ordre				

L'épargne de gestion est égale à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle traduit la capacité de la collectivité à optimiser le résultat de sa gestion courante hors incidence des frais financiers ou d'opérations exceptionnelles.

L'épargne brute ou autofinancement est un indicateur de la santé financière de la collectivité. Elle

correspond aux flux de liquidités dégagé par l'activité de l'exercice.

Un autofinancement élevé sous-tend une marge d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement ainsi qu'une capacité d'endettement et une capacité à investir.

L'épargne brute trouve son premier usage dans le remboursement des emprunts. Ainsi elle doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Le niveau de l'épargne brute progresse significativement entre 2021 et 2022. Cette augmentation s'explique notamment par une augmentation des produits de fonctionnement courant (+18,25%) plus rapide que l'évolution des charges courantes (+2,68%).

b) L'évolution de l'endettement du budget principal

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget général s'élève à 18,9 M€ (2 contrats de prêt auprès de 2 prêteurs). Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2022, l'encours a baissé de 18,7%. La capacité de désendettement est de 2,9 ans. La dette est composée d'un emprunt à taux fixe et d'un emprunt à taux variable (taux moyen à 2,09% au 31/12/2022). Le coût des intérêts de la dette s'est élevé à 210 213 € (+23,8%/2021) en raison de la hausse des taux sur les marchés financiers amorcée depuis le début de l'année 2022.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 31 décembre N	11 021 243 €	23 289 131 €	21 756 967 €	20 075 000 €	18 925 000 €
Annuité*	1 409 969 €	778 480 €	1 442 406 €	1 320 003 €	1 358 203 €
Epargne brute	3 713 892 €	2 435 484 €	3 584 551 €	2 018 351 €	6 476 346 €
Ratio de désendettement en année	3,0	9,6	6,1	9,9	2,9
Emprunt réalisé	10 000 000 €	13 000 000 €	0 €	0 €	0 €

*capital + intérêts

Ratio de désendettement : Entre 7 ans (seuil d'alerte) et 15 ans (seuil de risque maximum) en passant par 10 ans (risque élevé)

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Par délibération du 23 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence traitement des déchets au SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie) à compter du 1er janvier 2022.

Une période transitoire a été observée pour le centre de tri, dont l'activité a cessé au 1er janvier 2023. Ce transfert impacte, par conséquent, le budget collecte et valorisation des déchets. Une

contribution correspondant aux montants des charges transférées au SMPRB (charges générales, de personnel, amortissements de l'UTOM et des charges financières) a été inscrite au budget primitif 2022.

Ce budget est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale des OM et les recettes des éco-organismes.

Fonctionnement

Sens	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021	REPORTS 2022 SUR 2023
Dépenses	17 886 254,01	14 911 533,91	83,4%	14 192 679,64	0,00
Recettes	17 886 254,01	18 462 962,60	103,2%	16 009 291,75	0,00
Résultat Fonctionnement	0,00	3 551 428,69		1 816 612,11	0,00

Investissement

Sens	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021	REPORTS 2022 SUR 2023
Dépenses	3 577 211,21	1 827 620,64	51,1%	2 295 665,08	1 353 958,50
Recettes	7 376 256,01	5 004 897,76	67,9%	5 735 246,79	0,00
Résultat Investissement	3 799 044,80	3 177 277,12		3 439 581,71	-1 353 958,50

TOTAL GENERAL	3 799 044,80	6 728 705,81		5 256 193,82	-1 353 958,50
----------------------	---------------------	---------------------	--	---------------------	----------------------

1. COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 357 003,76	2 647 779,71	2 495 281,87	94,2%	16,7%	-60,7%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 157 395,00	5 162 100,00	5 104 800,52	98,9%	34,2%	-1,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 858,09	6 345 700,00	5 799 007,50	91,4%	38,9%	32372,7%
66 CHARGES FINANCIERES	137 874,19	42 000,00	39 562,07	94,2%	0,3%	-71,3%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 480,63	20 000,00	2 219,73	11,1%	0,0%	-80,7%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24 500,00	38 000,00	38 000,00	100,0%	0,3%	55,1%
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 706 111,67	14 255 579,71	13 478 871,69	94,6%	90,4%	15,1%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 979 374,30	0,00	0,0%	0,0%	
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 486 567,97	1 651 300,00	1 432 662,22	86,8%	9,6%	-42,4%
Total dépenses d'ordre	2 486 567,97	3 630 674,30	1 432 662,22	39,5%	9,6%	-42,4%
Total Dépenses	14 192 679,64	17 886 254,01	14 911 533,91	83,4%	100,0%	5,1%

Le chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre 011 diminue entre 2021 et 2022 du fait de la comptabilisation au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » des frais d'incinération des ordures ménagères par le SMPRB dans le cadre du transfert de la compétence traitement.

Ce chapitre enregistre notamment :

- Les contrats de prestations de services : 281 469 € pour le solde des marchés d'incinération et d'exploitation des déchèteries (4 047 363 € en 2021) suite au transfert de l'UTOM.
- Les carburants : 463 208 € (361 116 € en 2021 +28,3%)
- Les frais d'administration générale (remboursés au budget principal) : 393 103 €
- L'électricité : 117 190 € (309 515 € en 2021 – 62,1%) suite au transfert de l'UTOM au 1^{er} janvier

2022

- Les fournitures et pièces détachées : 269 914 €
- L'entretien des matériels roulants : 192 494 €
- Les locations de matériels : 136 616 €
- Le remboursement aux communes des heures de tractopelle dans les déchèteries (38 800 €) et le broyage des déchets verts (43 454 €)

Le chapitre 012 – Charges de personnel

Elles représentent 34,2 % des dépenses de fonctionnement, en diminution par rapport à 2021 (- 52 595 €), suite au transfert au SMPRB du personnel affecté à la compétence traitement (6 agents).

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les flux financiers existants avec le SMPRB sont retracés au chapitre 65 à hauteur de 5 774 862 € pour 2022:

- Le flux marché d'exploitation des déchèteries : 2 025 339 €
- Le flux UTOM/TMB suite au transfert de l'UTOM au 1^{er} janvier 2022 : 1 702 523 €
- Le flux incinération des déchets ou UVE qui existait avant le transfert de la compétence traitement : 2 035 000 €

A compter du 1^{er} janvier 2023, un nouveau flux relatif au traitement des déchets issus de la collecte sélective et à l'arrêt du centre de tri est mis en place.

A noter également le versement au SMPRB d'une somme de 14 500 € pour la mise à disposition de matériels pour les astreintes (délibération n°34-2021 du 9 décembre 2021).

Sont également enregistrés au chapitre 65, la maintenance des logiciels (17 265 €), les admissions en non-valeur suite à la délibération n°5-2022 du 8 décembre 2022 (2 862 €) et les aides à l'achat de composteurs (1 517 €).

Les autres dépenses

Le chapitre 042 est constitué de l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers consacrées à la collecte des déchets.

Le chapitre 66 correspond aux intérêts des emprunts souscrits initialement sur le budget principal. Ceux-ci sont en diminution du fait du transfert au SMPRB des emprunts ayant financés l'UTOM notamment.

b. Les recettes

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	36 196,95	39 000,00	110 748,70	284,0%	0,6%	206,0%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES C	1 698 460,38	1 806 041,90	1 954 072,77	108,2%	10,6%	15,0%
73 IMPOTS ET TAXES	12 294 172,00	12 726 640,00	12 809 001,00	100,6%	69,4%	4,2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 892 511,71	1 102 880,00	1 427 559,18	129,4%	7,7%	-24,6%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 623,40	305 300,00	269 553,60	88,3%	1,5%	1091,5%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 529,31	58 280,00	53 915,24	92,5%	0,3%	21,1%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	31 500,00	21 500,00	68,3%	0,1%	
Total recettes réelles de fonctionnement	15 988 493,75	16 069 641,90	16 646 350,49	103,6%	90,2%	4,1%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 798,00	0,00	0,00		0,0%	-100,0%
Total recettes d'ordre	20 798,00	0,00	0,00		0,0%	-100,0%
Total recettes de fonctionnement (hors résultat reporté)	16 009 291,75	16 069 641,90	16 646 350,49	103,6%	90,2%	4,0%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 816 612,11	1 816 612,11	100,0%	9,8%	
Total Recettes	16 009 291,75	17 886 254,01	18 462 962,60	103,2%	100,0%	15,3%
Résultat Fonctionnement	1 816 612,11	0,00	3 551 428,69			

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente 69,4 % des recettes de fonctionnement pour un montant perçu en 2022 de 12 809 001 € (12 294 172 € en 2021 +4,2%).

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent 7,7 % des recettes pour un total de 1 427 559 € et comptabilisent les subventions de l'éco organisme CITEO (1 421 880 €) et le FCTVA de fonctionnement (5 679 €).

A noter, l'enregistrement comptable sur 2021 de soutiens de l'organisme CITEO correspondant à des exercices antérieurs expliquant une diminution entre 2021 et 2022. A périmètre constant ce chapitre a progressé de +6,4%.

Les produits des services (1 954 073 €) sont constitués principalement de :

- La redevance spéciale campings : 124 071€ (99 177 € en 2021 +25%) augmentation du produit liée à une période d'ouverture des campings plus longue (année route du Rhum) et à un nouveau camping qui utilise les services de l'agglomération.
- La redevance spéciale déchets des professionnels : 851 641 € (751 794 € en 2021 +13,3%) augmentation du produit du fait de l'augmentation du nombre de professionnels qui utilise les services de l'agglomération.
- Les ventes de produits aux filières tri : 971 340 € (825 003 € en 2021 + 17,7%) en raison de l'augmentation des prix de rachat des matières issues du tri.

Les autres recettes sont constituées :

- Des atténuations de charges au chapitre 013, pour 110 749 € dont 31 352 € de remboursement par le SMPRB des mises à disposition de personnel pour les astreintes et remplacement effectuées par l'agglomération pour l'UTOM ; 61 187 € au titre des remboursements SOFAXIS et CPAM pour les accidents du travail ; 13 300 € de compensation financière au titre l'indemnité inflation versée et 4 910 € au titre du fonds de compensation du supplément familial de traitement géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Des autres produits de gestion courante qui s'élèvent à 269 553 € dont 179 553 € de recettes issues de la reprise de matériaux des déchèteries (Ferrailles, papiers/carton, verre, batteries,) et de l'acier de l'UTOM. Ces marchés de reprise sont depuis le 1^{er} janvier 2022 gérés par le SMPRB et enregistrés au chapitre 75. En complément, un montant de 90 000 € a été versé par le SMICTOM Valcobreizh pour l'accès des habitants du Mesnil-Roc'h à la déchèterie de Miniac-Morvan.
- Des produits exceptionnels pour des annulations de mandats sur exercices antérieurs et des remboursements de sinistre pour 53 915 €.

- D'une reprise sur des provisions à hauteur de 21 500 € initialement constituées pour les recours TEOM (délibération n°3-2022 du 20 octobre 2022)

2. COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement

Dépenses

Chapitre	REALISE 2021	BUDGETÉ 2022	REALISE 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 901,44	36 638,30	16 888,10	46,1%	0,9%	15 140,40	6,2%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	929 318,27	2 937 773,06	1 273 370,27	43,3%	69,7%	1 338 818,10	37,0%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	212 838,16	72 799,85	8 195,59	11,3%	0,4%	0,00	-96,1%
Total dépenses d'équipement	1 158 057,87	3 047 211,21	1 298 453,96	42,6%	71,0%	1 353 958,50	12,1%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 116 809,21	530 000,00	529 166,68	99,8%	29,0%	0,00	-52,6%
Total dépenses réelles d'investissement	2 274 867,08	3 577 211,21	1 827 620,64	51,1%	100,0%	1 353 958,50	-19,7%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 798,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
Total dépenses d'ordre	20 798,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
Total Dépenses	2 295 665,08	3 577 211,21	1 827 620,64	51,1%	100,0%	1 353 958,50	-20,4%

Investissement

Recettes

Chapitre	REALISE 2021	BUDGETÉ 2022	REALISE 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
024 PRODUITS DES CESSIONS	0,00	20 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	858 850,86	286 000,00	132 653,83	46,4%	2,7%	0,00	-84,6%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	
Total recettes réelles d'investissement	858 850,86	306 000,00	132 653,83	43,4%	2,7%	0,00	-84,6%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 979 374,30	0,00	0,0%	0,0%	0,00	
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 486 567,97	1 651 300,00	1 432 662,22	86,8%	28,6%	0,00	-42,4%
Total recettes d'ordre	2 486 567,97	3 630 674,30	1 432 662,22	39,5%	28,6%	0,00	-42,4%
Total recettes d'investissement (hors résultat reporté)	3 345 418,83	3 936 674,30	1 565 316,05	39,8%	31,3%	0,00	-53,2%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 389 827,96	3 439 581,71	3 439 581,71	100,0%	68,7%	0,00	43,9%
Total Recettes	5 735 246,79	7 376 256,01	5 004 897,76	67,9%	100,0%	0,00	-12,7%

Résultat Investissement	3 439 581,71	3 799 044,80	3 177 277,12			-1 353 958,50	
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--	--	----------------------	--

a. Les dépenses

Les dépenses d'équipement concernent principalement :

- La mise en place de colonnes enterrées, éco-points... : 460 737 €
- Les véhicules nécessaires au service de collecte : 371 137 € dont l'acquisition d'une BOM (175 113 €) et d'un camion grue (134 168 €)
- L'acquisition de matériels nécessaires au service de la collecte (bacs roulants, colonnes à verres...) : 163 091 €
- Les dépenses récurrentes (travaux de rénovation, remplacement d'outils...) : 152 222 €
- Les dépenses récurrentes sur les déchetteries : 148 680 €
- La finalisation de la construction de la nouvelle déchèterie de Cancale : 2 583 € (solde de marchés)

b. Les recettes

Les recettes réelles correspondent à l'encaissement du FCTVA (chapitre 10) pour 132 653 €. En recettes d'ordre, les amortissements sont comptabilisés pour 1,4 M€.

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Fonctionnement

Sens	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021	REPORTS 2022 SUR 2023
Dépenses	13 145 705,00	13 069 797,36	99,4%	12 108 523,55	0,00
Recettes	13 145 705,00	13 071 342,81	99,4%	12 110 149,84	0,00
Résultat Fonctionnement	0,00	1 545,45		1 626,29	0,00

Investissement

Sens	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021	REPORTS 2022 SUR 2023
Dépenses	2 343 595,09	1 919 403,22	81,9%	817 331,10	227 941,31
Recettes	4 520 160,07	3 877 430,18	85,8%	3 500 257,78	634 247,10
Résultat Investissement	2 176 564,98	1 958 026,96		2 682 926,68	406 305,79

Depuis le 1^{er} septembre 2019, pour l'exercice du service public de transports de voyageurs et transports scolaires, Saint-Malo Agglomération verse un forfait de charges à la société RATP Dev, qui nous reverse les recettes qu'elle a effectivement encaissées.

Ce budget est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget général.

1. TRANSPORTS - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 616 089,26	11 631 330,00	11 577 919,42	99,5%	88,6%	9,1%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	221 192,97	249 215,00	234 202,21	94,0%	1,8%	5,9%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 681,49	32 110,00	28 152,46	87,7%	0,2%	122,0%
66 CHARGES FINANCIERES	46 673,95	40 000,00	39 354,06	98,4%	0,3%	-15,7%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	74,80	0,00	0,00		0,0%	-100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 896 712,47	11 952 655,00	11 879 628,15	99,4%	90,9%	9,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 211 811,08	1 193 050,00	1 190 169,21	99,8%	9,1%	-1,8%
Total dépenses d'ordre	1 211 811,08	1 193 050,00	1 190 169,21	99,8%	9,1%	-1,8%
Total Dépenses	12 108 523,55	13 145 705,00	13 069 797,36	99,4%	100,0%	7,9%

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	174,56	0,00	413,47		0,0%	136,9%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 173 059,33	2 813 000,00	2 596 714,16	92,3%	19,9%	19,5%
73 IMPOTS ET TAXES	3 766 609,16	3 775 000,00	4 015 542,20	106,4%	30,7%	6,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 743 457,27	5 751 540,00	5 666 326,01	98,5%	43,3%	-1,3%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	310 746,61	752 510,00	738 721,87	98,2%	5,7%	137,7%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 022,91	47 555,00	47 545,10	100,0%	0,4%	-56,8%
Total recettes réelles de fonctionnement	12 104 069,84	13 139 605,00	13 065 262,81	99,4%	100,0%	7,9%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 080,00	6 100,00	6 080,00	99,7%	0,0%	0,0%
Total recettes d'ordre	6 080,00	6 100,00	6 080,00	99,7%	0,0%	0,0%
Total Recettes	12 110 149,84	13 145 705,00	13 071 342,81	99,4%	100,0%	7,9%

Résultat Fonctionnement	1 626,29	0,00	1 545,45			
--------------------------------	-----------------	-------------	-----------------	--	--	--

a. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (011) incluent :

- **Le versement du forfait de charges au délégataire RATP Dev pour 10 803 142 €** conformément au contrat de délégation de service public. Ce forfait inclut une actualisation



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



annuelle sur la base des indices INSEE afin de prendre en compte l'évolution des prix liés à l'inflation (10 152 559 € en 2021 - +6,4%)

- le versement au délégataire d'une somme de 286 669 € au titre de **l'avenant 4** pour le renforcement de l'offre de transports lors de la Route du Rhum 2022 (délibération n°14-2022 du 20 octobre 2022)
- le remboursement des frais d'administration générale au budget principal pour 346 462 €,
- la cotisation MOBIBREIZH 2022 (système information multimodale) pour 8 000 €,
- des dépenses diverses : 133 646 € (nettoyage et réparation abris bus, assurances, locations, études...)

Les charges de personnel s'élèvent à 234 202 €.

Le chapitre 65 enregistre les contributions permettant l'accès aux services KORRIGO (cartes) et BREIZHGO (covoiturage).

Le chapitre 66 comptabilise les intérêts des emprunts et des ICNE (intérêts courus non échus) à hauteur de 39 354 €.

Enfin, le chapitre 042 enregistre les amortissements sur ce budget.

b. Les recettes

Les recettes tarifaires encaissées, dans le cadre de la billetterie des transports, s'élèvent à 2 466 643 € (2 144 023 € en 2021). L'engagement contractuel de recettes s'élevait en 2022 à 2 565 494 €. Le chapitre 70 enregistre également le reversement des recettes du parking relais Paul Féval de 2021 à hauteur de 61 996 € (34 507 € versés en 2021 au titre de 2020).

Le versement mobilité (chapitre 73) a été perçu pour un montant de 4 015 542 € (3 766 609 € en 2021 et 3 404 649 € en 2020). **Le produit est en hausse de +6,6 % après l'ajustement du taux du versement mobilité à 0,75% depuis le 1^{er} juillet 2022, contre 0,60% depuis 2006.**

La subvention d'équilibre du budget principal a été versée à hauteur de 4 688 000 € (4 619 000 € en 2021, 5 450 000 € en 2020), et s'ajoute aux dotations (DGD transport) perçues de la Région (735 838 €) et de l'Etat (224 352 €).

Le chapitre 75 comptabilise :

- la compensation du versement mobilité versée par l'Etat suite à la réforme de 2016 du seuil d'assujettissement (passage de 9 à 11 salariés), à hauteur de 41 960 €,
- la redevance versée par le délégataire pour l'utilisation des bus à hauteur de 308 050 €,
- le malus sur l'intéressement 2020 (78 967 €) et 2021 (309 743 €) en application du contrat de DSP

Le chapitre 77 enregistre un remboursement de sinistre d'un montant de 2 387 € et un remboursement, par le délégataire, d'une part du forfait de charge de 2021 à hauteur de 45 158 € en application de l'avenant 3 du contrat de DSP sur le partage des conséquences financières de la crise sanitaire (délibération n°28-2022 du 31 mars 2022).

2. TRANSPORTS - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses

Investissement
 Dépenses

Chapitre	REALISE 2021	BUDGETÉ 2022	REALISE 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 701,00	145 501,00	14 323,00	9,8%	0,7%	62 634,00	151,2%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	294 283,47	1 771 550,09	1 605 445,75	90,6%	83,6%	124 332,41	445,5%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	70 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	
Total dépenses d'équipement	299 984,47	1 987 051,09	1 619 768,75	81,5%	84,4%	186 966,41	440,0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	171 147,63	254 360,00	254 261,97	100,0%	13,2%	0,00	48,6%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	207 731,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
4581001 ETUDE FAISABILITE LIAISON CYCLABLE BARRAGE F	48 648,00	96 084,00	39 292,50	40,9%	2,0%	40 974,90	-19,2%
Total dépenses réelles d'investissement	727 511,10	2 337 495,09	1 913 323,22	81,9%	99,7%	227 941,31	163,0%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 080,00	6 100,00	6 080,00	99,7%	0,3%	0,00	0,0%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	83 740,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
Total dépenses d'ordre	89 820,00	6 100,00	6 080,00	99,7%	0,3%	0,00	-93,2%
Total Dépenses	817 331,10	2 343 595,09	1 919 403,22	81,9%	100,0%	227 941,31	134,8%

Les dépenses d'équipement (1 619 768 €) concernent principalement :

- L'acquisition de 3 bus GNV : 912 631 €
- L'acquisition d'un bus classique : 276 395 €
- Le schéma d'accessibilité : 177 789 €
- La fourniture de radios pour les bus pour 77 120 €
- Les investissements relatifs au schéma directeur cyclable (mobilier vélo notamment): 61 656 €
- Les toilettes bout de ligne : 42 790 €
- Les autres investissements récurrents relatifs aux transports (éclairage dépôt bus, levés topographiques des abris bus...) : 17 524 €

Le chapitre 16 comptabilise le remboursement du capital de la dette à hauteur de 173 002 € et le remboursement de la première échéance de l'avance remboursable de l'Etat mise en place pour compenser les pertes de recettes liées à la crise sanitaire (remboursement sur 6 ans d'une somme de 87 259 € chaque année jusqu'en 2027 – délibération n°3-2022 du 8 décembre 2022).

Le chapitre 4581001 enregistre, en dépense, la poursuite des études de faisabilité de la traversée cyclable du barrage de la Rance à hauteur de 39 292,50 € pour 2022.

au 28 fév.2023

	Depenses 4581001						Recettes 4582001					
	BP	report	cumul BS/DM	crédits ouverts	mandaté	ENS	BP	report	cumul DM	crédits ouverts	titré	ENS
2020	168 000,00		-102 135,00	65 865,00	0,00	0,00	168 000,00	0,00	0,00	168 000,00	11 500,00	0,00
2021	13 800,00	65 862,00	7 500,00	87 162,00	48 648,00	65 862,00	0,00	11 500,00	0,00	11 500,00	24 395,00	0,00
2022	21 200,00	31 014,00	43 870,00	96 084,00	39 292,50	0,00	24 395,00	11 500,00	25 910,00	61 805,00	0,00	0,00
2023	110 800,00	40 974,90		151 774,90	3 589,50		94 500,00	11 500,00		106 000,00	0,00	
Total					91 530,00						35 895,00	

Le chapitre globalisé 040 correspond aux opérations d'ordre d'amortissement.

b. Les recettes



Economie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Investissement

Recettes

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 891,80	1 626,29	1 626,29	100,0%	0,0%	0,00	-14,0%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	47 016,90	580 752,10	2 708,00	0,5%	0,1%	622 747,10	-94,2%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	207 731,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
4582001 ETUDE FAISABILITE LIAISON CYCLABLE BARRAGE F	24 395,00	61 805,00	0,00	0,0%	0,0%	11 500,00	-100,0%
Total recettes réelles d'investissement	281 034,70	644 183,39	4 334,29	0,7%	0,1%	634 247,10	-98,5%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 211 811,08	1 193 050,00	1 190 169,21	99,8%	30,7%	0,00	-1,8%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	83 740,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
Total recettes d'ordre	1 295 551,08	1 193 050,00	1 190 169,21	99,8%	30,7%	0,00	-8,1%
Total recettes d'investissement (hors résultat reporté)	1 576 585,78	1 837 233,39	1 194 503,50	65,0%	30,8%	634 247,10	-24,2%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 923 672,00	2 682 926,68	2 682 926,68	100,0%	69,2%	0,00	39,5%
Total Recettes	3 500 257,78	4 520 160,07	3 877 430,18	85,8%	100,0%	634 247,10	10,8%
Résultat Investissement	2 682 926,68	2 176 564,98	1 958 026,96			406 305,79	

En recettes d'ordre figurent les amortissements (1 190 169 €).

En subventions, 2 708 € ont été perçus de l'Etat correspondant au versement du solde de la subvention DSIL pour l'étude sur le dimensionnement et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fonctionnement	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021	REPORTS 2022 SUR 2023
Dépenses	11 525 465,00	8 138 511,04	70,6%	6 044 319,71	0,00
Recettes	11 525 465,00	12 539 187,83	108,8%	8 674 456,10	0,00
Résultat Fonctionnement	0,00	4 400 676,79		2 630 136,39	0,00

Investissement	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021	REPORTS 2022 SUR 2023
Dépenses	14 210 331,16	7 818 774,13	55,0%	10 145 277,39	4 973 460,41
Recettes	15 693 421,32	10 342 254,84	65,9%	13 641 247,01	2 641 550,30
Résultat Investissement	1 483 090,16	2 523 480,71		3 495 969,62	-2 331 910,11

TOTAL GENERAL	1 483 090,16	6 924 157,50		6 126 106,01	-2 331 910,11
----------------------	---------------------	---------------------	--	---------------------	----------------------

1. ASSAINISSEMENT - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Les dépenses

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 652 954,29	2 356 510,00	1 895 496,26	80,4%	23,3%	14,7%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	634 317,27	726 285,00	697 949,67	96,1%	8,6%	10,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	81 308,33	17 000,00	7 656,36	45,0%	0,1%	-90,6%
66 CHARGES FINANCIERES	373 810,54	351 500,00	334 744,74	95,2%	4,1%	-10,5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	438 000,00	159 000,00	36,3%	2,0%	3875,0%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVIS	0,00	1 802 145,00	1 802 145,00	100,0%	22,1%	
total dépenses réelles de fonctionnement	2 746 390,43	5 691 440,00	4 896 992,03	86,0%	60,2%	78,3%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	2 588 665,00	0,00	0,0%	0,0%	0,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 297 929,28	3 245 360,00	3 241 519,01	99,9%	39,8%	-1,7%
Total dépenses d'ordre	3 297 929,28	5 834 025,00	3 241 519,01	55,6%	39,8%	-1,7%
Total Dépenses	6 044 319,71	11 525 465,00	8 138 511,04	70,6%	100,0%	34,6%

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (011) incluent notamment :



Economie - Habitat - Transports - Environnement déchets



- la maintenance des réseaux : 1 273 539 €
- les prestations d'assistance technique, de gestion des infrastructures : 149 343 €
- l'eau et l'électricité : 135 740 €
- Le remboursement des frais d'administration générale au budget principal : 76 303 €
- Marchés de prestations de services avec des entreprises : 119 744 €
- Taxes foncières : 41 410 €

Les charges de personnel à hauteur de 697 949 € correspondent au personnel de la direction et au personnel mis à disposition pour l'exercice de la compétence.

Au chapitre 65, à hauteur de 7 656 €, sont constatées notamment les dépenses de maintenance des logiciels informatiques (office 365, Geomédia, Autocad, ...).

En chapitre 66 figurent les intérêts des emprunts pour 334 744 €.

Au chapitre 67, en charges exceptionnelles, figurent les annulations de titres sur exercices antérieurs notamment au titre de la PFAC (annulation et réémission).

Au chapitre 68 figure la provision constituée relative aux pénalités de la DSP Assainissement (délibération n°3-2022 du 20 octobre 2022)

Au chapitre 042 apparaissent les dépenses d'amortissement des immobilisations transférées par les communes, selon les durées d'amortissement qu'elles avaient voté, ainsi que l'amortissement des nouveaux équipements acquis ou construits par SMA.

b. Les recettes

Fonctionnement
Recettes

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	698,22	0,00	1 240,42		0,0%	77,7%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	8 144 070,83	8 983 370,00	10 121 097,42	112,7%	80,7%	24,3%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 956,27	0,00	24 497,09		0,2%	519,2%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,97	27 110,00	55 052,50	203,1%	0,4%	2794443,1%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,81	1 987 145,00	1 809 859,26	91,1%	14,4%	120492,2%
Total recettes réelles de fonctionnement	8 150 228,10	10 997 625,00	12 011 746,69	109,2%	95,8%	47,4%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	524 228,00	527 840,00	527 441,14	99,9%	4,2%	0,6%
Total recettes d'ordre	524 228,00	527 840,00	527 441,14	99,9%	4,2%	0,6%
Total Recettes	8 674 456,10	11 525 465,00	12 539 187,83	108,8%	100,0%	44,6%
Résultat Fonctionnement	2 630 136,39	0,00	4 400 676,79			

Le chapitre 70 comporte les recettes suivantes :

Chapitre 70	RECETTES 2021	RECETTES 2022	EVOLUTION 2021/22
70611 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6 252 714,45	6 336 944,59	1,3%
70613 PARTICIPATION FORF. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	585 500,00	2 460 415,00	320,2%
7063 CONTRIBUTION DU BUDGET GENERAL (EAUX PLUVIALES)	1 288 032,00	1 288 032,00	0,0%
7084 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	8 388,00	8 909,11	6,2%
7087 REMBOURSEMENT DE FRAIS	9 436,38	26 796,72	184,0%
Total Recettes	8 144 070,83	10 121 097,42	24,3%

Au chapitre 74, à hauteur de 24 497 € sont comptabilisées, une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 17 847 € pour le transfert et le compostage des boues liés au COVID (solde) et une subvention pour l'analyse des eaux à hauteur de 6 650 €.

Le chapitre 75, à hauteur de 55 052 €, enregistre notamment le versement par le délégataire d'une redevance domaniale pour les années 2021 et 2022 pour la station d'épuration de Saint-Malo et Saint-Jouan-des-Guérets.

Le chapitre 77 enregistre notamment les pénalités émises à l'encontre de la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone au titre des contrats de DSP Assainissement de Saint-Malo et de Saint-Jouan-des-Guérets à hauteur de 1 802 145 €

Enfin, le chapitre 042 constate l'amortissement des subventions perçues en investissement.

2. ASSAINISSEMENT - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses

Investissement
Dépenses

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	515 717,21	2 712 672,55	890 908,29	32,8%	11,4%	1 660 529,07	72,8%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 733,42	61 519,91	5 782,45	9,4%	0,1%	41 853,00	-65,4%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 285 147,35	8 633 178,70	4 123 640,46	47,8%	52,7%	3 271 078,34	80,5%
Total dépenses d'équipement	2 817 597,98	11 407 371,16	5 020 331,20	44,0%	64,2%	4 973 460,41	78,2%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 800 580,33	2 275 120,00	2 271 001,79	99,8%	29,0%	0,00	-66,6%
4581003 RACCORD LE VAULERAULT ST MELOIR	2 871,08	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
Total dépenses réelles d'investissement	9 621 049,39	13 682 491,16	7 291 332,99	53,3%	93,3%	0,00	-24,2%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	524 228,00	527 840,00	527 441,14	99,9%	6,7%	0,00	0,6%
Total dépenses d'ordre	524 228,00	527 840,00	527 441,14	99,9%	6,7%	0,00	0,6%
Total Dépenses	10 145 277,39	14 210 331,16	7 818 774,13	55,0%	100,0%	4 973 460,41	-22,9%

Les dépenses d'équipement 2022, pour un montant total de 5 020 331 € (2 817 598 € en 2021), ont concerné les communes et opérations ci-dessous :

Opération	REALISÉ 2022 en €
2020047 ST MALO BOULEVARD DE LA RANCE	1 456 565,51
2018023 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	580 097,58
2020001 CANCALE TRVX ASST RUE DES RIMAINS	302 263,73
2022021 ST MALO RUE CHANOINE LAINE/ IMP PTIT GREVES/ IMP EDOUARD L	206 419,64
REC12 OPERATIONS RECURRENTES DU BUDGET ASSAIN COLLECTIF	193 083,78
2020009 ETUDE FIN DE DSP	186 362,56
2020023 ST MALO RUE DES ARTILLEURS	152 980,06
2017016 CANCALE MODERNISATION RESEAU DE TRANSFERT	145 926,62
2021009 CANCALE TRVX BOULEVARD D'ARMOR	145 208,50
2020004 ST MALO MISE EN PLACE DE CAPTEURS DE QUALITE	136 276,49
2020028 ST MALO AVENUE DE MOKA	134 863,80
2019012 CANCALE TVX RUE DES FRANCAIS LIBRES	125 941,04
2021003 ST MALO METHANISATION	123 584,16
2021007 ST COULOMB PLACE DE L'EGLISE CENTRE BOURG	93 255,80
2021001 ST JOUAN TRAVAUX RUE DES PINSONS	90 912,97
2020041 PLERGUER TRAVAUX RUE DES VIOLETTES	79 368,76
2022022 ST MALO TRAVAUX RUE KRUGER	76 015,85
2021010 RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES	72 134,61
2022031 CHATEAUNEUF TRAVAUX RUE DE LA CARRE	63 870,60

2022032	ST MALO TRAVAUX ASSANISSEMENT AVENUE DU LEVY	63 362,12
2022015	TRAVAUX DE CHEMISAGE RESEAU AMIANTE	60 365,71
2021043	ST GUINOUX TRAVAUX RUE DE LA SOURCE/RUE DU BIGNON	47 225,06
2021054	ST MALO TRAVAUX RUE ABBÉ FOURRÉ	43 144,61
2019026	ST MELOIR TVX RUE RADEGONDE	42 990,01
2022063	CANCALE TRAVAUX ASST RUE DU HERPIN	41 165,79
2022010	RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES	32 965,66
2021025	CANCALE TRAVAUX RUE DU PARC	31 270,77
2018035	LA GOUESNIERE REHABILITATION BONABAN	30 120,62
2020048	ST MALO CHAUSSEE DU SILLON	29 293,05
2022001	TRAVAUX RAMPE D'AERATION STEP	25 020,32
2021050	MODIFICATION HYDRAULIQUE STEP	24 038,25
2022024	ST MALO TRAVAUX RUE DU DOCTEUR CELESTIN HUET	15 806,91
2021002	ST MALO TRAVAUX RUE DU GROS CHENE	15 300,00
2020005	ST SULIAC TRVX ASST RUE DES SALINES	14 251,42
2022014	MINIAC MORVAN TRAVAUX RUE DU CHATEAU D'EAU	13 966,68
2021053	TRV SUR EQUIPEMENTS AUTOSURVEILLANCE DES POSTES	11 450,00
2021005	MINIAC MORVAN TRAVAUX RUE DE SAINT MALO	10 843,94
2021044	ST GUINOUX TRAVAUX RUE DE BONABAN/RUE DU CLOS NEUF	10 453,50
2021032	CHATEAUNEUF RUE DE LA CARREE	10 147,44
2020013	REPRISE DES BERGES	9 500,00
2019039	TRAVAUX STEP ZAC ACTIPOLE	9 056,50
2021038	ST MALO TRAVAUX LE TROCTIN	8 165,00
2020032	ST PERE POSTE DU VAL	6 740,00
2022020	ST MALO TRAVAUX BLD DOUVILLE/ RUE RENE MARTINEAU	5 992,97
2021057	MINIAC MORVAN TRAVAUX RUE DU RELAIS DE LA POSTE	5 799,46
2018032	LA FRESNAIS TRAVAUX RUE DE LA MASSE	5 601,89
2020011	SECURITE DES OUVRAGES	3 711,45
2022017	HIREL TRAVAUX RUE DE LA MARAZE	3 246,99
2022062	CHATEAUNEUF TRAVAUX RUE DU FORT	2 988,87
2022061	LA GOUESNIERE TRAVAUX RUE DE LA BAIE	2 650,54
2022026	ST PÈRE TRAVAUX RUE DES GENETS	2 382,31
2019056	ST MALO LA BOUDEVILLE	2 066,44
2022018	ST JOUAN TRAVAUX RUE DE LA CROIX AUX MERLES/ RUE DES GREVES	2 045,00
2022019	ST JOUAN TRAVAUX RUE DES VOILIERS	1 928,49
2021011	ST COULOMB CANALISATIONS STEP	1 921,30
2021056	ST PÈRE TRAVAUX RUE DES PRES GAUDIN	1 235,21
2021014	ST MALO TVX RUE JULES SIMON	1 188,58
2022023	ST MALO TRAVAUX RUE AMIRAL LEVERGER	1 169,74
2019001	ST MALO TRVX ASST RUE DU GOELAND	1 169,49
2022027	ST MALO TRAVAUX RUE DE L'ETRIER	1 044,42
2021037	ST PERE TRAVAUX LA HATIVELAIS	1 005,20
2017011	ST MELOIR TRAVAUX CREATION RESEAU EU VAULERAULT	595,00
2021055	ST MALO TRAVAUX IMPASSE CEINTE	495,53
2019029	PLERGUER LA CROIX DU FRESNE RD76 BUSAGE FOSSE	316,90
Total Dépenses d'équipement		5 020 331,20

b. Les recettes



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Investissement

Recettes

Chapitre	REALISE 2021	BUDGETÉ 2022	REALISE 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 673 638,58	2 630 136,39	2 630 136,39	100,0%	25,4%	0,00	57,2%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 341 232,51	3 655 860,31	921 893,54	25,2%	8,9%	2 641 550,30	-31,3%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 342 105,30	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	29 035,10		0,3%	0,00	
4582003 RACCORD LE VAULERAULT ST MELOIR	0,00	77 430,00	23 701,18	30,6%	0,2%	0,00	
Total recettes réelles d'investissement	7 356 976,39	6 363 426,70	3 604 766,21	56,6%	34,9%	2 641 550,30	-51,0%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 588 665,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	
040 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 297 929,28	3 245 360,00	3 241 519,01	99,9%	31,3%	0,00	-1,7%
Total recettes d'ordre	3 297 929,28	5 834 025,00	3 241 519,01	55,6%	31,3%	0,00	-1,7%
Total recettes d'investissement (hors résultat reporté)	10 654 905,67	12 197 451,70	6 846 285,22	56,1%	66,2%	2 641 550,30	-35,7%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 986 341,34	3 495 969,62	3 495 969,62	100,0%	33,8%	0,00	17,1%
Total Recettes	13 641 247,01	15 693 421,32	10 342 254,84	65,9%	100,0%	2 641 550,30	-24,2%

Les recettes réelles correspondent :

- aux subventions perçues de l'Agence de l'Eau pour 921 894 € au chapitre 13,
- le chapitre 23, enregistre un avoir sur des travaux du réseau EU de St Père,
- le chapitre pour compte de tiers 458 comptabilise une subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux de raccordement lieu-dit Le Vaulerault à St Méloir,
- en recettes d'ordre figurent les amortissements (chapitre 040),
- enfin, le chapitre 10 enregistre l'affectation en réserves (nature 1068) du résultat 2021 à hauteur de 2 630 136,39 € (délibération n°5-2022 du 30 juin 2022)

Ci-dessous le détail des subventions au chapitre 13 perçues en 2022 par projet :

Opération	REALISÉ 2022 en €
2017016 CANCALE MODERNISATION RESEAU DE TRANSFERT	356 041,09
2018023 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	245 175,00
2020004 ST MALO MISE EN PLACE DE CAPTEURS DE QUALITE	137 340,00
2020047 ST MALO BOULEVARD DE LA RANCE	83 385,00
2017026 ST JOUAN REHABILITATION RESEAU EU ET EP	53 840,01
2018030 ST COULOMB TX RUE DU PONT LATEURTRE- LE GUERBRIAND	46 112,44
Total Recettes chapitre 13	921 893,54

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 213,69	90 475,00	86 744,70	95,9%	75,4%	87,7%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 654,72	8 500,00	8 500,00	100,0%	7,4%	11,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34,37	2 000,00	0,00	0,0%	0,0%	-100,0%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	153 000,00	19 747,32	12,9%	17,2%	
Total Dépenses	53 902,78	253 975,00	114 992,02	45,3%	100,0%	113,3%

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	91 493,29	100 975,00	102 621,95	101,6%	28,3%	12,2%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	153 000,00	4 447,32	2,9%	1,2%	
Total recettes réelles de fonctionnement	91 493,29	253 975,00	107 069,27	42,2%	29,5%	17,0%
Total recettes de fonctionnement (hors résultat reporté)	91 493,29	253 975,00	107 069,27	42,2%	29,5%	17,0%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	217 921,62	255 512,13	255 512,13	100,0%	70,5%	17,2%
Total Recettes	309 414,91	509 487,13	362 581,40	71,2%	100,0%	17,2%

Résultat Fonctionnement	255 512,13	255 512,13	247 589,38			
--------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	--	--

En dépenses de fonctionnement, figurent essentiellement les conventions permettant de confier à un prestataire les frais de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

En recettes de fonctionnement, en chapitre 70 figure la redevance d'assainissement non collectif.

LES BUDGETS ANNEXES A VOCATION ÉCONOMIQUE : PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES ET ATELIERS CRÉATEURS ET BÂTIMENT D'ACTIVITÉS

PEPINIERES ET ATELIERS CREATEURS

Fonctionnement	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021
Dépenses	453 015,00	399 864,83	88,3%	411 402,37
Recettes	453 015,00	400 390,78	88,4%	411 986,08
Résultat Fonctionnement	0,00	525,95		583,71

Investissement	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021
Dépenses	1 604 446,63	1 424 975,29	88,8%	214 581,36
Recettes	1 604 446,63	939 304,38	58,5%	948 996,42
Résultat Investissement	0,00	-485 670,91		734 415,06

BATIMENTS D'ACTIVITES

Fonctionnement	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021
Dépenses	625 287,35	184 449,56	29,5%	178 195,73
Recettes	625 287,35	658 624,54	105,3%	862 214,08
Résultat Fonctionnement	0,00	474 174,98		684 018,35

Investissement	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021
Dépenses	375 831,00	61 669,40	16,4%	75 036,56
Recettes	1 022 348,16	588 502,94	57,6%	214 286,37
Résultat Investissement	646 517,16	526 833,54		139 249,81

1. ECONOMIE - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

PEPINIERES ET ATELIERS CREATEURS

Fonctionnement	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
Dépenses						
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	140 395,59	186 500,00	151 981,39	81,5%	38,0%	8,3%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	48 345,03	53 405,00	51 339,02	96,1%	12,8%	6,2%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 768,82	11 120,00	737,35	6,6%	0,2%	-96,4%
66 CHARGES FINANCIERES	8 059,20	9 250,00	9 250,00	100,0%	2,3%	14,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 646,99	6 900,00	1 160,34	16,8%	0,3%	-68,2%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	4 530,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%	-100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	225 745,63	267 175,00	214 468,10	80,3%	53,6%	-5,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 656,74	185 840,00	185 396,73	99,8%	46,4%	-0,1%
Total dépenses d'ordre	185 656,74	185 840,00	185 396,73	99,8%	46,4%	-0,1%
Total Dépenses	411 402,37	453 015,00	399 864,83	88,3%	100,0%	-2,8%

Fonctionnement	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
Recettes						
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	82 220,69	72 405,00	81 433,55	112,5%	20,3%	-1,0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	271 183,39	321 910,00	259 708,55	80,7%	64,9%	-4,2%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	666,68		0,2%	0,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	353 404,08	394 315,00	341 808,78	86,7%	85,4%	-3,3%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	58 582,00	58 700,00	58 582,00	99,8%	14,6%	0,0%
Total recettes d'ordre	58 582,00	58 700,00	58 582,00	99,8%	14,6%	0,0%
Total Recettes	411 986,08	453 015,00	400 390,78	88,4%	100,0%	-2,8%

Résultat Fonctionnement	583,71	0,00	525,95			
-------------------------	--------	------	--------	--	--	--

BATIMENTS D'ACTIVITES

Fonctionnement	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
Dépenses						
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 853,73	58 370,00	57 832,69	99,1%	31,4%	9,4%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	10,00	1,87	18,7%	0,0%	
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	1 040,00	1 040,00	100,0%	0,6%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 700,00	3 000,00	1 296,00	43,2%	0,7%	-52,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	55 553,73	62 420,00	60 170,56	96,4%	32,6%	8,3%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	436 237,35	0,00	0,0%	0,0%	0,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	122 642,00	126 630,00	124 279,00	98,1%	67,4%	1,3%
Total dépenses d'ordre	122 642,00	562 867,35	124 279,00	22,1%	67,4%	1,3%
Total Dépenses	178 195,73	625 287,35	184 449,56	29,5%	100,0%	3,5%

Fonctionnement	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
Recettes						
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	260 679,45	261 500,00	294 836,96	112,7%	44,8%	13,1%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,23		0,0%	
Total recettes réelles de fonctionnement	260 679,45	261 500,00	294 837,19	112,7%	44,8%	13,1%
Total recettes de fonctionnement (hors résultat reporté)	260 679,45	261 500,00	294 837,19	112,7%	44,8%	13,1%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	601 534,63	363 787,35	363 787,35	100,0%	55,2%	-39,5%
Total Recettes	862 214,08	625 287,35	658 624,54	105,3%	100,0%	-23,6%

Résultat Fonctionnement	684 018,35	0,00	474 174,98			
-------------------------	------------	------	------------	--	--	--

Les dépenses de fonctionnement de ces deux budgets annexes comportent :

- Les charges à caractère général : petites fournitures, téléphonie, fluides, taxe foncière (immeubles productifs de revenus) ...
- Les charges de personnel (pour les pépinières seulement)
- Les dotations aux amortissements,
- Les frais financiers.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des loyers et des remboursements de charges par les entreprises occupant les locaux.

2. ECONOMIE - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PEPINIERES ET ATELIERS CREATEURS

Investissement	REALISE 2021	BUDGETÉ 2022	REALISE 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
Dépenses							
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	8 583,33	4 132,55	48,1%	0,3%	4 200,78	0,0%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 834,08	1 396 041,93	1 230 325,20	88,1%	86,3%	99 183,33	2913,0%
Total dépenses d'équipement	40 834,08	1 404 625,26	1 234 457,75	87,9%	86,6%	103 384,11	2923,1%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	115 165,28	141 121,37	131 935,54	93,5%	9,3%	2 970,00	14,6%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%
Total dépenses réelles d'investissement	155 999,36	1 545 746,63	1 366 393,29	88,4%	95,9%	106 354,11	775,9%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	58 582,00	58 700,00	58 582,00	99,8%	4,1%	0,00	0,0%
Total dépenses d'ordre	58 582,00	58 700,00	58 582,00	99,8%	4,1%	0,00	0,0%
Total Dépenses	214 581,36	1 604 446,63	1 424 975,29	88,8%	100,0%	106 354,11	564,1%
Recettes							
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	553,77	583,71	583,71	100,0%	0,1%	0,00	5,4%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 932,15	624 607,86	18 908,88	3,0%	2,0%	0,00	18,7%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	59 000,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%
Total recettes réelles d'investissement	16 485,92	684 191,57	19 492,59	2,8%	2,1%	0,00	18,2%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 656,74	185 840,00	185 396,73	99,8%	19,7%	0,00	-0,1%
Total recettes d'ordre	185 656,74	185 840,00	185 396,73	99,8%	19,7%	0,00	-0,1%
Total recettes d'investissement (hors résultat reporté)	202 142,66	870 031,57	204 889,32	23,5%	21,8%	0,00	1,4%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	746 853,76	734 415,06	734 415,06	100,0%	78,2%	0,00	-1,7%
Total Recettes	948 996,42	1 604 446,63	939 304,38	58,5%	100,0%	0,00	-1,0%
Résultat Investissement	734 415,06	0,00	-485 670,91			-106 354,11	

BATIMENTS D'ACTIVITES

Investissement	REALISE 2021	BUDGETÉ 2022	REALISE 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
Dépenses							
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	15 000,00	3 510,00	23,4%	5,7%	5 450,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 536,56	55 231,00	10 659,40	19,3%	17,3%	0,00	-61,3%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	250 000,00	0,00	0,0%	0,0%	12 578,84	0,0%
Total dépenses d'équipement	27 536,56	320 231,00	14 169,40	4,4%	23,0%	18 028,84	-48,5%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	47 500,00	55 600,00	47 500,00	85,4%	77,0%	0,00	0,0%
Total Dépenses	75 036,56	375 831,00	61 669,40	16,4%	100,0%	18 028,84	-17,8%
Recettes							
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	320 231,00	320 231,00	100,0%	54,4%	0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	4 743,13		0,8%	0,00	
Total recettes réelles d'investissement	0,00	320 231,00	324 974,13	101,5%	55,2%	0,00	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	436 237,35	0,00	0,0%	0,0%	0,00	0,0%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	122 642,00	126 630,00	124 279,00	98,1%	21,1%	0,00	1,3%
Total recettes d'ordre	122 642,00	562 867,35	124 279,00	22,1%	21,1%	0,00	1,3%
Total recettes d'investissement (hors résultat reporté)	122 642,00	883 098,35	449 253,13	50,9%	76,3%	0,00	266,3%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	91 644,37	139 249,81	139 249,81	100,0%	23,7%	0,00	51,9%
Total Recettes	214 286,37	1 022 348,16	588 502,94	57,6%	100,0%	0,00	174,6%
Résultat Investissement	139 249,81	646 517,16	526 833,54			-18 028,84	

Les principales dépenses d'investissement (en mouvements réels) au titre des budgets annexes à vocation économiques sont les suivantes :

PEPINIERES ET ATELIERS CREATEURS

Opération	REALISE 2022
PAS D'OPERATION - CHARGES FINANCIERES	131 935,54
2021051 CELLULES VILLAGE ENTREPRISES ZAC LES FOUGERAIS	1 185 643,43
REC02 OPERATIONS RECURRENTES PEPINIERE ET ATELIERS	37 552,12
2014001 L'ODYSSEE - ACHAT DE PLATEAUX TERTIAIRES - PARC AT	11 262,20
Total Dépenses	1 366 393,29

La principale dépenses d'investissement du budget annexe des pépinières et ateliers créateurs a été **l'acquisition et l'aménagement de 3 cellules du village d'entreprises sur la ZAC des Fougerais à Saint-Malo pour un montant global de 1 185 643,43 €.**

Les autres dépenses d'investissement de 2022 concernent les remboursements d'emprunts et de cautions, des travaux d'électricité, de plomberie et de menuiserie, ainsi que des acquisitions de mobilier.

En recettes, sont comptabilisés les cautions remboursées lors des départs et les amortissements

BATIMENTS D'ACTIVITES

Opération	REALISE 2022
PAS D'OPERATION - CHARGES FINANCIERES	47 500,00
REC04 OPERATIONS RECURRENTES BUDGET BATIMENT ACT	10 627,50
2019040 TRAVAUX ATELIER DE LA GARE	3 541,90
Total Dépenses	61 669,40

Sur le budget annexe des bâtiments d'activités, des travaux d'enrobé ont été effectués sur le bâtiment rue Claude Bernard et des travaux de motorisation du rideau métallique sur les Ateliers de la Gare à La Gouesnière.

LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITÉS

1. ZA - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Les dépenses

Les lotissements et ZAC sont gérés selon une comptabilité distincte des autres budgets. Il y a en effet nécessité de connaître le coût final de l'opération. Le budget annexe retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisé par la collectivité.

Fiscalement, les opérations d'aménagement de zones d'activité sont de droit dans le champ de la TVA. Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations.

De plus, les zones d'activités sont soumises à la tenue d'une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations (comptes 211 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible.

Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans

des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

Dépenses PARCS STRUCTURANTS

Chapitre	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REALISÉ 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 091 575,00	557 897,98	51,1%	6,9%	1 884 680,10
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,48	4,8%	0,0%	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	20 310,00	19 710,98	97,1%	0,2%	21 237,39
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 111 895,00	577 609,44	51,9%	7,1%	1 905 917,49
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 503 000,00	7 440 150,28	99,2%	91,7%	7 663 282,93
043 OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	20 310,00	19 710,98	97,1%	0,2%	21 237,39
Total dépenses d'ordre	7 523 310,00	7 459 861,26	99,2%	91,9%	7 684 520,32
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	76 776,10	76 776,10	100,0%	0,9%	0,00
Total Dépenses	8 711 981,10	8 114 246,80	93,1%	100,0%	9 590 437,81

Dépenses PARCS COMPLEMENTAIRES

Chapitre	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REALISÉ 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	754 705,00	172 922,94	22,9%	5,6%	855 205,24
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,0%	0,0%	0,26
66 CHARGES FINANCIERES	11 050,00	10 605,20	96,0%	0,3%	11 035,83
Total dépenses réelles de fonctionnement	765 765,00	183 528,14	24,0%	5,9%	866 241,33
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 928 600,00	2 916 391,58	99,6%	93,8%	4 070 777,84
043 OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	11 050,00	10 605,20	96,0%	0,3%	11 035,83
Total dépenses d'ordre	2 939 650,00	2 926 996,78	99,6%	94,1%	4 081 813,67
Total Dépenses	3 705 415,00	3 110 524,92	83,9%	100,0%	4 948 055,00

Dépenses PARC TECHNOPOLITAIN

Chapitre	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REALISÉ 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	361 940,00	207 338,35	57,3%	1,5%	444 630,69
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,0%	0,0%	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	64 000,00	55 528,07	86,8%	0,4%	63 409,44
Total dépenses réelles de fonctionnement	425 950,00	262 866,42	61,7%	1,9%	508 040,13
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 633 000,00	13 632 556,16	100,0%	97,7%	14 058 330,69
043 OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	64 000,00	55 528,07	86,8%	0,4%	63 409,44
Total dépenses d'ordre	13 697 000,00	13 688 084,23	99,9%	98,1%	14 121 740,13
Total Dépenses	14 122 950,00	13 950 950,65	98,8%	100,0%	14 629 780,26

Les principales dépenses de fonctionnement (en mouvements réels) au titre des budgets annexes des parcs d'activités sont les suivantes :

- **Budget annexe des Parcs structurants : 577 609.44 €, répartis comme suit :**

Opération	REALISÉ 2022
PAS D'OPERATION - CHARGES FINANCIERES	19 711,46
2009024 ZAC ACTIPOLE - AMENAGEMENT	419 064,52
2014003 PARC DU VAUHARIOT - CANCALE - EXTENSION	103 094,76
REC01 OPERATIONS RECURRENTES PARCS STRUCTURANTS	18 016,00
2009028 PARC DE L'OUTRE - AMENAGEMENT	13 564,66
2009027 ACTIPOLE - LES METTRAS - AMENAGEMENT	4 158,04
Total Dépenses	577 609,44

- **Budget annexe Parcs complémentaires : 183 528.14 €, répartis comme suit :**



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Opération	REALISÉ 2022
PAS D'OPERATION - CHARGES FINANCIERES	10 605,20
2009033 PARC DES FOUGERAIS - AMENAGEMENT	97 981,12
2009034 PARC DE LA BRETONNIERE - AMENAGEMENT	31 019,40
2009035 PARC DE BEAULIEU - AMENAGEMENT	18 194,90
2009037 PARC DU MESNIL - AMENAGEMENT	10 395,85
2009036 PARC DE LA MADELEINE TRANCHE 2 - AMENAGEMENT	7 480,00
REC05 OPERATIONS RECURRENTES PARCS COMPLEMENTAIRES	5 352,00
2009040 PARC DES DIS - AMENAGEMENT	1 760,00
2009032 PARC DU CHEMIN BLEU - AMENAGEMENT	432,00
2009038 PARC DE LA MADELEINE TRANCHE 1 - AMENAGEMENT	307,67
Total Dépenses	183 528,14

- **Budget annexe Parc technopolitain : 262 866,42 € réparti comme suit :**

Opération	REALISÉ 2022
PAS D'OPERATION - CHARGES FINANCIERES	55 528,07
2009003 PARC TECHNOLOGIQUE ATALANTE - AMENAGEMENT	207 338,35
Total Dépenses	262 866,42

b. Les recettes

Recettes PARCS STRUCTURANTS

Chapitre	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REALISÉ 2021
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 922 935,00	1 662 575,67	86,5%	20,3%	957 829,54
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	537 480,00	551 694,67	102,6%	6,7%	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,0%	0,0%	1,62
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500 000,00	537 780,74	107,6%	6,6%	500 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	2 960 425,00	2 752 051,08	93,0%	33,6%	1 457 831,16
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 873 550,00	5 427 306,70	79,0%	66,2%	7 410 691,98
043 OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	20 310,00	19 710,98	97,1%	0,2%	21 237,39
Total recettes d'ordre	6 893 860,00	5 447 017,68	79,0%	66,4%	7 431 929,37
Total recettes de fonctionnement (hors résultat reporté)	9 854 285,00	8 199 068,76	83,2%	100,0%	8 889 760,53
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,0%	0,0%	623 901,18
Total Recettes	9 854 285,00	8 199 068,76	83,2%	100,0%	9 513 661,71

Recettes PARCS COMPLEMENTAIRES

Chapitre	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REALISÉ 2021
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 680 570,00	724 161,46	43,1%	18,4%	1 982 271,11
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,0%	0,0%	95 228,01
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,54	5,4%	0,0%	0,05
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,0%	0,0%	5 808,00
Total recettes réelles de fonctionnement	1 680 580,00	724 162,00	43,1%	18,4%	2 083 307,17
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 410 450,00	2 819 094,22	82,7%	71,6%	2 916 391,58
043 OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	11 050,00	10 605,20	96,0%	0,3%	11 035,83
Total recettes d'ordre	3 421 500,00	2 829 699,42	82,7%	71,9%	2 927 427,41
Total recettes de fonctionnement (hors résultat reporté)	5 102 080,00	3 553 861,42	69,7%	90,3%	5 010 734,58
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	381 452,13	381 452,13	100,0%	9,7%	318 772,55
Total Recettes	5 483 532,13	3 935 313,55	71,8%	100,0%	5 329 507,13



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Recettes PARC TECHNOLOGIQUE

Chapitre	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REALISÉ 2021
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	628 520,00	322 039,00	51,2%	1,9%	386 499,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,20	2,0%	0,0%	0,16
Total recettes réelles de fonctionnement	628 530,00	322 039,20	51,2%	1,9%	386 499,16
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 853 920,00	13 274 307,28	95,8%	79,8%	13 632 556,16
043 OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	64 000,00	55 528,07	86,8%	0,3%	63 409,44
Total recettes d'ordre	13 917 920,00	13 329 835,35	95,8%	80,2%	13 695 965,60
Total recettes de fonctionnement (hors résultat reporté)	14 546 450,00	13 651 874,55	93,9%	82,1%	14 082 464,76
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 976 944,66	2 976 944,66	100,0%	17,9%	3 524 260,16
Total Recettes	17 523 394,66	16 628 819,21	94,9%	100,0%	17 606 724,92

Les recettes sont composées des produits des cessions de terrains (chapitre 70), des subventions (chapitre 74).

En 2022, une participation d'équilibre de 500 000 € a été versée du budget général au budget des parcs structurants (chapitre 77) pour l'opération d'aménagement de la zone Actipole.

2. ZA - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PARCS STRUCTURANTS	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 038 001,56	3 038 001,56	100,0%	2 722 654,69
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 873 550,00	5 427 306,70	79,0%	7 410 691,98
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	543 600,00	542 598,80	99,8%	567 937,82
Total Dépenses	10 455 151,56	9 007 907,06	86,2%	10 701 284,49
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 503 000,00	7 440 150,28	99,2%	7 663 282,93
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 952 151,56	0,00	0,0%	0,00
Total Recettes	10 455 151,56	7 440 150,28	71,2%	7 663 282,93

PARCS COMPLEMENTAIRES	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	178 804,27	178 804,27	100,0%	970 304,18
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 410 450,00	2 819 094,22	82,7%	2 916 391,58
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	339 650,00	339 431,40	99,9%	362 886,35
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00		490 220,64
Total Dépenses	3 928 904,27	3 337 329,89	84,9%	4 739 802,75
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 928 600,00	2 916 391,58	99,6%	4 070 777,84
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 304,27	0,00	0,0%	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00		490 220,64
Total Recettes	3 928 904,27	2 916 391,58	74,2%	4 560 998,48

PARCS TECHNOLOGIQUE	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	REALISÉ 2021
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	6 821 831,95	6 821 831,95	100,0%	6 064 193,79
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 853 920,00	13 274 307,28	95,8%	13 632 556,16
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 156 000,00	1 155 901,20	100,0%	1 183 412,69
Total Dépenses	21 831 751,95	21 252 040,43	97,3%	20 880 162,64
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 633 000,00	13 632 556,16	100,0%	14 058 330,69
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 198 751,95	0,00	0,0%	0,00
Total Recettes	21 831 751,95	13 632 556,16	62,4%	14 058 330,69

Les écritures en dépenses correspondent aux écritures de stocks et au remboursement du capital des emprunts. En recettes, il s'agit uniquement des écritures de stocks.

LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

1. Gemapi – La section de fonctionnement

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	144 514,67	209 075,00	162 635,34	77,8%	37,1%	12,5%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	105 146,33	128 180,00	116 427,37	90,8%	26,6%	10,7%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 360,00	8 300,00	7 049,00	84,9%	1,6%	109,8%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52 887,00	157 615,00	148 276,35	94,1%	33,8%	180,4%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	80,00	0,00	0,00		0,0%	-100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	305 988,00	503 170,00	434 388,06	86,3%	99,1%	42,0%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	103 440,00	0,00	0,0%	0,0%	0,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 699,00	4 150,00	4 009,00	96,6%	0,9%	136,0%
Total dépenses d'ordre	1 699,00	107 590,00	4 009,00	3,7%	0,9%	136,0%
Total Dépenses	307 687,00	610 760,00	438 397,06	71,8%	100,0%	42,5%

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	Taux évol 2021/22
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	174,56	0,00	206,74		0,0%	18,4%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	9 896,66	9 900,00	21 315,99	215,3%	2,7%	115,4%
73 IMPOTS ET TAXES	570 135,00	587 180,00	572 121,00	97,4%	72,7%	0,3%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	103 120,61	13 680,00	192 968,09	1410,6%	24,5%	87,1%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,99	0,00	1,98		0,0%	-0,5%
Total recettes réelles de fonctionnement	683 328,82	610 760,00	786 613,80	128,8%	100,0%	15,1%
Total Recettes	683 328,82	610 760,00	786 613,80	128,8%	100,0%	15,1%

Résultat Fonctionnement	375 641,82	0,00	348 216,74			
--------------------------------	-------------------	-------------	-------------------	--	--	--

2. Gemapi – La section d'investissement

Investissement

Dépenses

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	292 098,46	325 350,54	160 711,02	49,4%	44,8%	139 451,52	-45,0%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	53 843,54	22 800,00	21 840,00	95,8%	6,1%	960,00	-59,4%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	1 550,00	1 322,18	85,3%	0,4%	0,00	0,0%
4581002 REST. COURS EAU GOUTTE ROUTHOUAN	124 994,01	173 283,55	98 178,38	56,7%	27,4%	18 954,94	-21,5%
4581006 PLANTATIONS ET ENTRETIEN 2021-2024 BREIZH BOCA	0,00	127 000,00	76 642,34	60,3%	21,4%	0,00	0,0%
Total dépenses d'équipement	470 936,01	649 984,09	358 693,92	55,2%	100,0%	159 366,46	-23,8%
Total dépenses d'investissement (hors résultat reporté)	470 936,01	649 984,09	358 693,92	76,2%	100,0%	159 366,46	-23,8%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	114 545,94	0,00	0,00		0,0%	0,00	-100,0%
Total Dépenses	585 481,95	649 984,09	358 693,92	55,2%	100,0%	159 366,46	-38,7%

Investissement

Recettes

Chapitre	REALISÉ 2021	BUDGETÉ 2022	REALISÉ 2022	TAUX DE REALISATION	POIDS	REPORTS 2022 SUR 2023	Taux évol 2021/22
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	532 679,20	375 641,82	375 641,82	100,0%	62,8%	0,00	-29,5%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	72 000,00	388 362,50	113 845,65	29,3%	19,0%	202 981,47	58,1%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00		0,0%	0,00	0,0%
4582002 REST. COURS EAU GOUTTE ROUTHOUAN	56 165,60	95 663,66	27 527,50	28,8%	4,6%	123 191,16	-51,0%
Total recettes réelles d'investissement	660 844,80	859 667,98	517 014,97	60,1%	86,4%	326 172,63	-21,4%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	103 440,00	0,00		0,0%	0,00	0,0%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 699,00	4 150,00	4 009,00	96,6%	0,7%	0,00	136,0%
Total recettes d'ordre	1 699,00	107 590,00	4 009,00	3,7%	0,7%	0,00	136,0%
Total recettes d'investissement (hors résultat reporté)	662 543,80	967 257,98	521 023,97	78,6%	87,1%	326 172,63	-21,4%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	77 061,85	77 061,85	100,0%	12,9%	0,00	0,0%
Total Recettes	662 543,80	1 044 319,83	598 085,82	57,3%	100,0%	326 172,63	-9,7%

Résultat Investissement	77 061,85	394 335,74	239 391,90			166 806,17	
--------------------------------	------------------	-------------------	-------------------	--	--	-------------------	--

A l'issue des écritures de l'année 2022, le budget annexe GEMAPI dégage un excédent de



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



fonctionnement de 348 216,74 € qui sera affecté au financement des investissements.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire, après avoir désigné Monsieur Pierre-Yves MAHIEU, en qualité de Président en lieu et place de Monsieur Gilles LURTON qui quitte la salle, procède :

- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Général**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Parcs structurants**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Pépinière – Ateliers créateurs**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Bâtiments d'activités**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Parcs Complémentaires**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Parc Technopolitain**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Transports et Mobilités**,
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des risques d'inondation**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Assainissement Collectif**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**
- au vote du compte administratif 2022 du **Budget Annexe Collecte et Valorisation des Déchets**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°3-2023

FINANCES

Objet : Compte rendu de la gestion de la dette 2022 - Budget général et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

1. PRÉAMBULE

Conformément à la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, il vous est présenté ci-dessous le rapport sur l'état de la dette de Saint-Malo Agglomération. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de disposer d'informations sur les opérations effectuées en matière d'endettement.

La stratégie d'emprunt et de gestion active de la dette de l'agglomération est guidée par les principes suivants, qui combinent la prudence indispensable à une gestion responsable des deniers publics, avec la recherche de la performance afin que ceux-ci soient utilisés de la façon la plus efficace.

Ainsi, l'agglomération s'efforce de :

- veiller à une répartition équilibrée de l'encours entre dette à taux fixes et à taux variables ;
- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers ;
- mettre en concurrence un nombre important de partenaires bancaires ;
- refuser toute proposition bancaire présentant un risque sur le long terme.

Ces orientations guident les consultations menées par Saint-Malo Agglomération. Les indicateurs présentés ci-après permettent d'en apprécier le respect.

2. BILAN DE L'ANNÉE 2022

Éléments de synthèse	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Capital restant dû (CRD)	63 228 213 €	54 189 568 €
Taux moyen	1.18%	1.93%
Durée de vie résiduelle	12 ans et 1 mois	11 ans et 10 mois
Nombre de lignes d'emprunt	64	58

Répartition de la dette par budget au 31/12/2022

Saint-Malo Agglomération détient **58 lignes emprunts** répartis auprès de **8 établissements bancaires**.

La dette est répartie sur **9 budgets**, dont voici les principaux éléments :



Budgets principaux	Capital restant dû 2021	Capital restant dû 2022	Taux moyen 2021	Taux moyen 2022	Durée résiduelle 2022
Budget Général	20 075 000,00 €	18 925 000,00 €	0,82 %	2,09 %	16 ans et 5 mois
Budget Assainissement	18 411 679,00 €	16 140 677,20 €	1,82 %	2,35 %	11 ans
Budget Parc Technopolitain Atalante / Saint Malo	6 700 233,66 €	5 544 332,46 €	0,87 %	1,20 %	5 ans et 11 mois
Budget Collecte et valorisation des déchets	8 465 271,77 €	5 185 624,91 €	1,24 %	2,10 %	10 ans et 10 mois
Budget Parcs Structurants	4 402 344,38 €	3 859 745,55 €	0,46 %	0,56 %	7 ans et 1 mois
Budget Parcs complémentaires	2 737 299,15 €	2 397 867,74 €	0,38 %	0,54 %	7 ans et 1 mois
Budget Transport	974 931,77 €	801 928,82 €	4,44 %	4,44 %	4 ans et 5 mois
Budget Bâtiments d'activités	819 375,00 €	771 875,00 €	0,00 %	1,48 %	16 ans et 1 mois
Budget Pépinières et Ateliers créateurs	642 077,81 €	562 516,46 €	1,17 %	2,54 %	7 ans et 2 mois
TOTAL	63 228 212,54 €	54 189 568,14 €	1,18 %	1,93 %	11 ans et 10 mois

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Pour information, le ratio de capacité de désendettement indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio est calculé ainsi : encours de dette / épargne brute et s'élève à **2,9 ans** pour le budget général au 31/12/2022.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 31 décembre N	11 021 243 €	23 289 131 €	21 756 967 €	20 075 000 €	18 925 000 €
Epargne brute	3 713 892 €	2 435 484 €	3 584 551 €	2 018 351 €	6 476 346 €
Ratio de désendettement en année	3,0	9,6	6,1	9,9	2,9
Emprunt réalisé	10 000 000 €	13 000 000 €	0 €	0 €	0 €

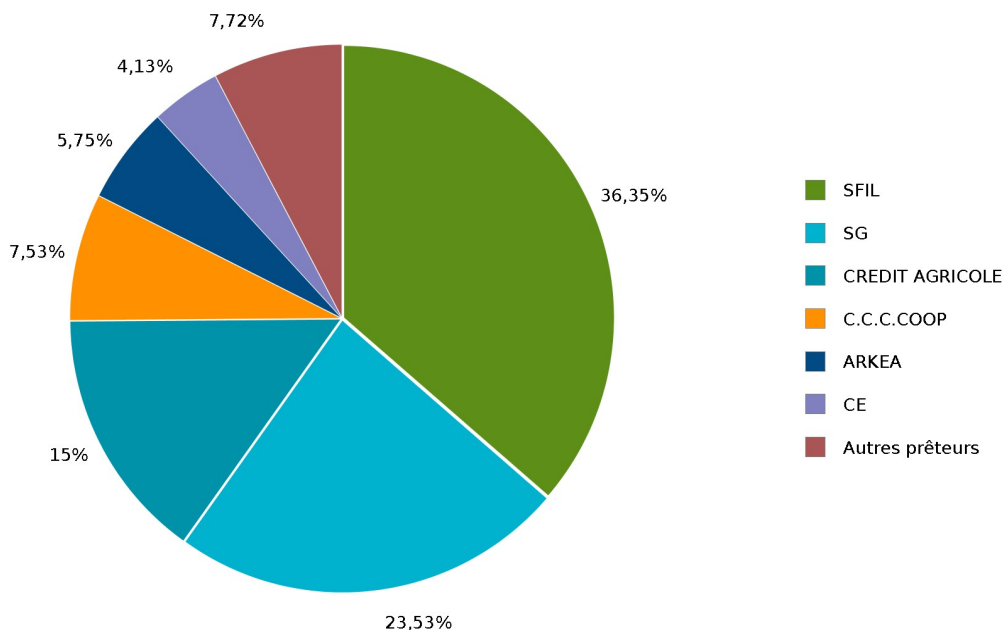
1. Les partenaires bancaires au 31/12/2022

L'encours de dette au 31/12/2022, tous budgets confondus, se répartit autour des groupes bancaires suivants :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SFIL CAFFIL (La Banque Postale)	19 695 566,64 €	36,35 %
SOCIETE GENERALE	12 750 000,00 €	23,53 %
CREDIT AGRICOLE	8 128 252,18 €	15,00 %
CREDIT COOPERATIF	4 078 947,42 €	7,53 %



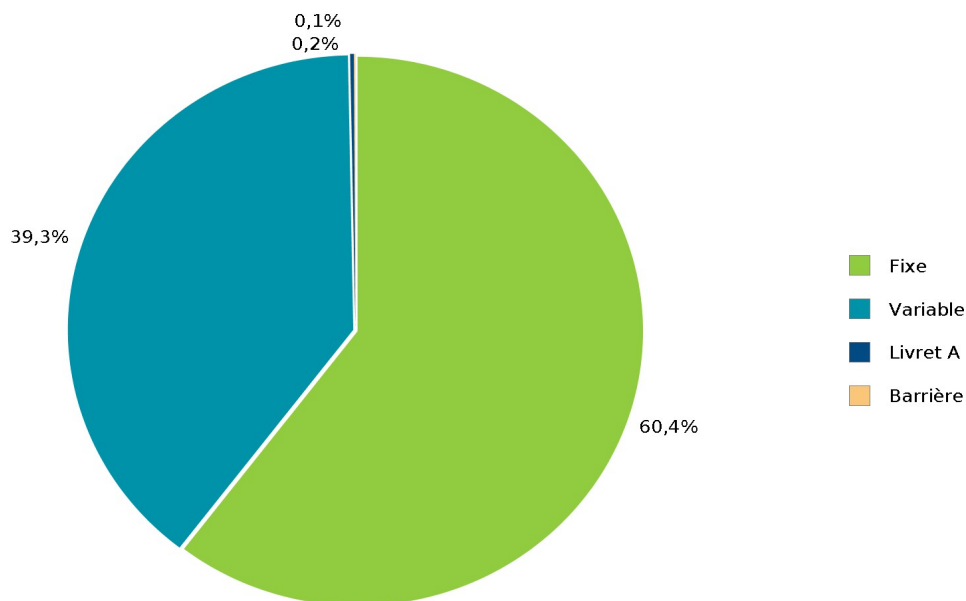
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
ARKEA	3 116 078,17 €	5,75 %
CAISSE D'EPARGNE	2 238 033,39 €	4,13 %
Autres prêteurs (Agence de l'eau, Dexia)	4 182 690,34 €	7,72 %
Ensemble des prêteurs	54 189 568,14 €	100,00 %



2. La structure de la dette au 31/12/2022

Type de taux	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	32 737 326.98 €	60,41 %	1,54 %
Variable	21 291 167.45 €	39,29 %	2,51 %
Livret A	113 333.62 €	0,21 %	6,14 %
Barrière	47 740.09 €	0,09 %	3,69 %
Ensemble des risques	54 189 568.14 €	100,00 %	1,93 %

La répartition par risque de taux de la dette de l'agglomération est située exactement dans l'intervalle des recommandations de Finance Active (entre 25% et 40% de taux variable classique).



3. Le coût de la dette au 31/12/2022

Le taux moyen de la dette de Saint-Malo Agglomération s'élève à **1,93 % au 31/12/2022 (contre 1,18% au 31/12/2021)** tous budgets confondus.

Sa durée résiduelle moyenne est de : **11 ans et 10 mois**. *La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.*

En 2022, Saint-Malo Agglomération a remboursé **6 288 164,19 € de capital** et **698 460,92 € d'intérêts** tous budgets confondus soit une annuité de la dette de 6 986 625,11 € (capital + intérêts).

Budget	Remboursement de capital	Remboursement intérêts	Annuité de la dette
Budget Assainissement	2 271 001,79 €	336 591,22 €	2 607 593,01 €
Budget Parc Technopolitain Atalante / Saint Malo	1 155 901,20 €	57 179,19 €	1 213 080,39 €
Budget Général	1 150 000,00 €	193 077,46 €	1 343 077,46 €
Budget Parcs Structurants	542 598,80 €	19 652,02 €	562 250,82 €
Budget Collecte et valorisation des déchets	529 166,68 €	33 804,52 €	562 971,20 €
Budget Parcs	339 431,40 €	10 478,10 €	349 909,50 €



complémentaires			
Budget Transport	173 002,97 €	39 739,89 €	212 742,86 €
Budget Pépinières et Ateliers créateurs	79 561,35 €	7 493,74 €	87 055,09 €
Budget Bâtiments d'activités	47 500,00 €	444,78 €	47 944,78 €
TOTAL	6 288 164,19 €	698 460,92 €	6 986 625,11 €

4. Les opérations de gestion effectuées en 2022

- **L'Agglomération n'a souscrit aucun nouvel emprunt en 2022.**

- **Transfert de la dette liée à la compétence traitement des déchets :**

La compétence traitement des déchets a été transféré au SMPRB au 1er janvier 2022 avec une période transitoire observée pour le centre de tri. Les emprunts initialement souscrit par Saint-Malo Agglomération pour financer les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence ont été transférés au syndicat depuis cette date. Il s'agit de trois emprunts dont le capital restant dû s'élevait à 2 750 480,18 € et qui sont désormais intégrés au bilan du SMPRB.

En conséquence, l'encours de la dette sur le budget collecte et valorisation des déchets a diminué de 2 750 480,18 € entre 2021 et 2022.

Détail des emprunts transférés au SMPRB au 1^{er} janvier 2022 (extrait PV de transfert approuvé par délibération n°30-2022 du 31 mars 2022) :

N° de contrat	N°emprunt	année de mobilisation et profil d'amortissement		Organisme prêteur	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2022	durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux		Imputation budgétaire	Risque de taux
		année	profil						Taux	Index		
0421 4959853 03	01201-B.CDV	2019	Linéaire	ARKEA	3 500 405 €	1 050 121,64 €	4,5	Trimestrielle	0,00%	Euribor3M+0,49%	1641	A-1
MON272223EUR	011-B.CDV	2019	Progressif	SFIL	3 000 000 €	934 715,10 €	3,83	Trimestrielle	2,98%	Taux fixe	1641	A-1
100418	014-B.CDV+BK+BP	2019	Progressif	CRÉDIT AGRICOLE	1 945 000 €	765 643,44 €	4,96	Trimestrielle	3,53%	Taux fixe	16441	A-1
						2 750 480,18 €						

5. La classification de la dette selon la charte Gissler au 31/12/2022

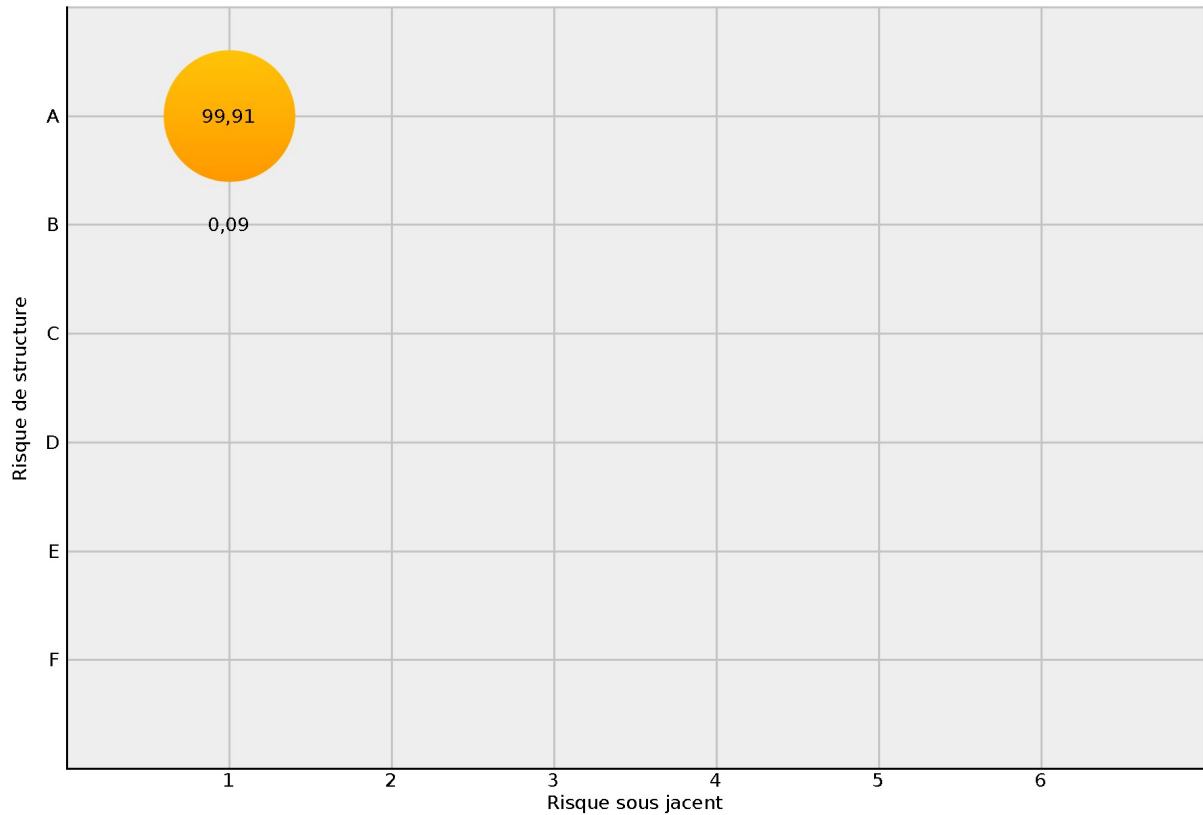
La charte de bonne conduite signée en 2019 entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

Cette charte comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Les emprunts de Saint-Malo Agglomération sont classés à 99,91% dans la catégorie A1 de la charte Gissler, qui représente la classification la plus sûre. Cette catégorie regroupe les emprunts à taux fixe et à taux variable simple.

L'emprunt à barrière représente 0,09% de la dette. Il s'agit d'un emprunt sur le budget Assainissement (Taux fixe 4,94% tant que l'Euribor 12 mois inférieure à 2% sinon Euribor 12 mois +0,05% - Date de fin :

01/07/2025)

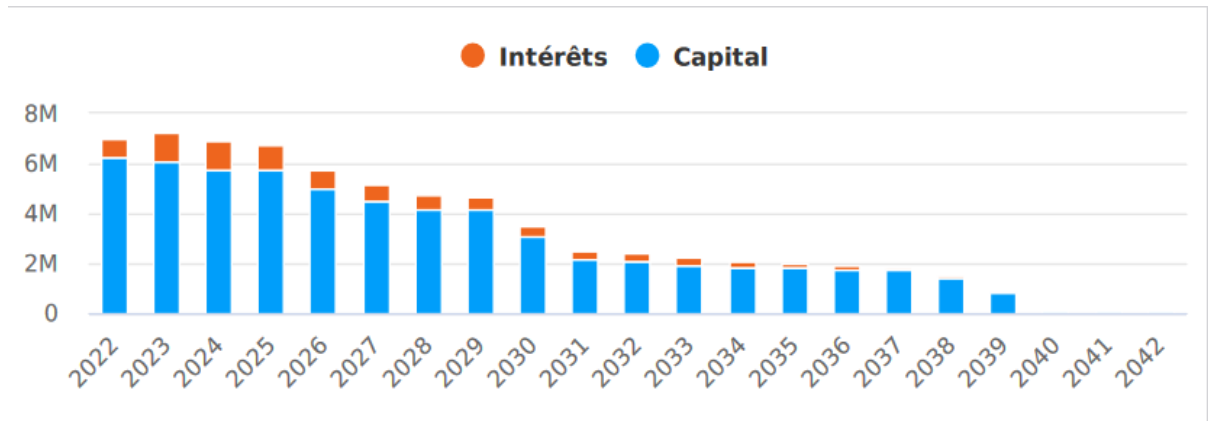


6. Le profil d'extinction de la dette au 31/12/2022 (Tous budgets)

Exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	60 477 732,36 €	6 177 670,22 €	110 494,00 €	698 460,92 €	6 986 625,14 €	54 189 568,14 €
2023	54 189 568,14 €	5 943 910,39 €	113 295,43 €	1 216 874,93 €	7 274 080,75 €	48 132 362,32 €
2024	48 132 362,32 €	5 612 874,44 €	116 172,50 €	1 164 372,50 €	6 893 419,44 €	42 403 315,38 €
2025	42 403 315,38 €	5 671 334,96 €	119 205,91 €	935 943,33 €	6 726 484,20 €	36 612 774,51 €
2026	36 612 774,51 €	4 911 706,77 €	89 060,35 €	770 305,96 €	5 771 073,08 €	31 612 007,39 €
2027	31 612 007,39 €	4 515 244,00 €	0,00 €	664 342,46 €	5 179 586,46 €	27 096 763,39 €
2028	27 096 763,39 €	4 179 545,09 €	0,00 €	579 811,87 €	4 759 356,96 €	22 917 218,30 €
2029	22 917 218,30 €	4 125 112,19 €	0,00 €	508 421,97 €	4 633 534,16 €	18 792 106,11 €
2030	18 792 106,11 €	3 065 778,15 €	0,00 €	442 252,63 €	3 508 030,78 €	15 726 327,96 €
2031	15 726 327,96 €	2 151 592,83 €	0,00 €	385 531,55 €	2 537 124,38 €	13 574 735,13 €
2032	13 574 735,13 €	2 057 363,37 €	0,00 €	338 792,03 €	2 396 155,40 €	11 517 371,76 €
2033	11 517 371,76 €	1 928 721,85 €	0,00 €	288 645,62 €	2 217 367,47 €	9 588 649,91 €
2034	9 588 649,91 €	1 847 969,49 €	0,00 €	239 917,22 €	2 087 886,71 €	7 740 680,42 €
2035	7 740 680,42 €	1 830 735,19 €	0,00 €	191 066,12 €	2 021 801,31 €	5 909 945,23 €
2036	5 909 945,23 €	1 738 619,78 €	0,00 €	144 344,70 €	1 882 964,48 €	4 171 325,45 €
2037	4 171 325,45 €	1 720 733,76 €	0,00 €	98 664,30 €	1 819 398,06 €	2 450 591,69 €
2038	2 450 591,69 €	1 406 066,97 €	0,00 €	54 966,44 €	1 461 033,41 €	1 044 524,72 €
2039	1 044 524,72 €	850 576,02 €	0,00 €	22 614,65 €	873 190,67 €	193 948,70 €
2040	193 948,70 €	81 948,70 €	0,00 €	5 487,13 €	87 435,83 €	112 000,00 €
2041	112 000,00 €	56 000,00 €	0,00 €	2 796,57 €	58 796,57 €	56 000,00 €
2042	56 000,00 €	56 000,00 €	0,00 €	1 044,02 €	57 044,02 €	0,00 €
TOTAL		59 929 504,17 €	548 228,19 €	8 754 656,92 €	69 232 389,28 €	



L'amortissement CT (pour Court Terme) du profil d'extinction correspond à l'amortissement de la dette revolving.



3. LES ORIENTATIONS DE GESTION

La hausse des taux d'intérêts amorcé depuis le début de l'année 2022, après une période de taux historiquement bas, continue de se poursuivre pour se positionner autour de 3,26% en moyenne au 4^{ème} trimestre 2022 pour une durée de 20 ans.

La répartition de l'encours de la dette à 60% en taux fixe et 40% en taux variable permet de contenir la hausse des charges financières à périmètre constant (taux moyen de la dette 1.18% en 2021 à 1.93% en 2022).

Le financement des actions du projet de territoire va nécessiter un recours à l'emprunt dès 2023 dans un contexte de hausse du coût du crédit. L'agglomération devra nécessairement rester attentive à l'évolution des marchés financiers que ce soit pour la souscription de nouveaux emprunts ou dans le cadre de renégociations.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la communication du rapport de la gestion de la dette 2022

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°4-2023

FINANCES

Objet : Bilans prévisionnels des opérations d'aménagement de lotissements industriels et de zones d'activités économiques au 31/12/2022 - Budgets annexes des Parcs Complémentaires, Parcs Structurants et Parc Technopolitain

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Lors de sa création, Saint-Malo Agglomération, au titre de sa compétence en matière de développement économique, a été en charge « des études, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire » (abrégée en ZAE).

Par délibération numéro 10-2004, notre collectivité a déterminé que les futures zones d'activités, ou celles restant à achever, structurantes et complémentaires figurant au schéma des zones d'activités de la communauté d'agglomération, étaient d'intérêt communautaire.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour la compétence relative aux ZAE. L'action des EPCI à fiscalité propre a été renforcée dans ce domaine puisqu'ils l'exercent de plein droit depuis le 01 janvier 2017. (Compétence obligatoire dans les statuts de Saint-Malo Agglomération).

Dans ce cadre, la réalisation d'une opération d'aménagement de lotissements ou de zones ne correspond pas à l'exécution d'une mission de service public administratif. Une opération de lotissement doit être considérée comme un acte de gestion relevant du domaine privé.

Les terrains viabilisés, destinés à la vente au terme d'un cycle de production, n'ont pas pour vocation de rester dans le patrimoine de notre collectivité.

Les enjeux principaux de l'aménagement des zones sont les suivants :

- Le but de l'opération est d'attirer des entreprises sur un secteur donné, créatrices de richesse économique et d'emplois.
- Les terrains sont donc aménagés dans ce but et souvent revendus à un prix inférieur au prix de revient de l'opération pour attirer des entreprises.
- La prise en charge du déficit global de l'opération est réalisée par la collectivité réalisant l'opération.

Saint-Malo Agglomération propose 3 types de zones d'activités à caractère économique aux entreprises :

- Les zones artisanales, présentant des surfaces petites à moyennes à la vente (inscrites sur le budget annexe des parcs complémentaires)
- Les zones à vocation industrielle, présentant de plus grandes surfaces à la vente (inscrites sur le budget annexe des parcs structurants)

- La zone Atalante, qui a vocation à accueillir principalement des activités innovantes et/ou technologiques (budget annexe du Parc Technopolitain Atalante).

Selon les cas, ces zones sont aménagées sous 2 procédures d'urbanismes différentes : le lotissement industriel ou la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée)

Saint-Malo Agglomération présente chaque année les **bilans actualisés** des zones d'activités.

En effet, ces informations permettent aux élus :

- D'avoir une vision globale de l'action de l'agglomération en matière d'aménagement des zones
- De valoriser le **soutien financier** de l'agglomération apporté au secteur économique.

Méthodologie retenue pour les bilans au 31/12/2022 :

Les bilans qui vous sont présentés en annexe ont été établis sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les **bilans actualisés détaillés** des zones d'activités au 31/12/2022 font l'objet des annexes jointes numérotées de 1 à 12.

3 zones sont présentées pour la première fois, pour information, uniquement dans le tableau de synthèse. Elles ne font pas l'objet d'une annexe spécifique.

En effet, le bilan financier prévisionnel de ces 3 nouvelles zones n'est pas finalisé :

- La Madeleine 2 à Saint-Méloir-des-Ondes
- Le Mesnil à Plerguer
- Extension de Bel Event à Saint-Coulomb.

2 zones sont terminées, elles ne font donc pas l'objet d'une annexe, elles feront l'objet d'une clôture en 2023 :

- Les Mottais à Saint-Malo
- La Madeleine à Saint-Méloir-des-Ondes.

Le tableau suivant synthétise les bilans prévisionnels actualisés au 31/12/2022.

Tableau de synthèse : Bilans actualisés des zones d'activités au 31 décembre 2022

N°	Communes	Nom de la zone	Année de création	Surface cessible en m²	Surface vendue en m²	Surface disponible en m²	Taux de commercialisation	Nombre d'emplois créés ou transférés	Nombre d'entrepr. implantées
	Saint-Méloir	La Madeleine	2004	27 281	27 267	14	100%	72,5	17
	Saint-Malo	Les Mottais	2004	157 729	157 701	28	100%	433	32
1	Saint-Benoit des Ondes	Les Dis	2004	11 785	10 137	1 648	86%	19	4
2	Saint-Coulomb	Bel Event	2005	16 097	15 949	148	99%	28	8
3	Saint-Jouan des Guérets/Saint-Malo	Parc technopolitain	2005	346 399	133 845	212 554	39%	353	42
4	Miniac-Morvan	Les Mettras 1 et 2	2006	110 807	103 704	7 103	94%	986	31
5	Miniac-Morvan	ZAC Actipole	2009	274 000	144 663	129 337	53%		
6	Cancale	Bretonnière	2008	21 565	20 725	840	96%	33	10
7	Saint-Malo	Les Fougères	2008	89 450	79 077	10 373	88%	NC	NC
8	La Fresnais	La Folleville	2009	32 505	5 863	26 642	18%	13	3
9	Miniac-Morvan	Le Chemin bleu	2010	37 431	31 273	6 158	84%	127	13
10	La Gouesnière	L'Outre	2013	28 324	27 985	339	99%	149	14
11	Saint-Guinoux	Beaulieu	2014	7 806	7 704	102	99%	22	8
12	Cancale	Vauhariat	2014	63 000	38 413	24 587	61%	3	1
		Total		1 224 179	804 306	419 873	66%	2 239	183

N°	Communes	Nom de la zone	Prix de revient prévisionnel au m² cessible	Prix de cession moyen	Résultat prévisionnel de la zone à terminaison		Solde (déficits - excédents prévisionnels)	Prise en charge des déficits par l'agglomération déjà effectuée
					Déficit	Excédent		
	Saint-Méloir	La Madeleine	27,46 €	17,61 €	260 635 €			260 635 €
	Saint-Malo	Les Mottais	21,91 €	20,23 €	368 388 €			- €
1	Saint-Benoit des Ondes	Les Dis	24,57 €	20,86 €	43 800 €			30 000 €
2	Saint-Coulomb	Bel Event	30,07 €	21,11 €	147 276 €			100 000 €
3	Saint-Jouan des Guérets/Saint-Malo	Parc technopolitain	50,40 €	44,18 €	2 840 566 €			3 100 000 €
4	Miniac-Morvan	Les Mettras 1 et 2	14,54 €	13,19 €	71 570 €			- €
5	Miniac-Morvan	ZAC Actipole	32,29 €	23,79 €	2 319 358 €			1 000 000 €
6	Cancale	Bretonnière	54,19 €	35,43 €	404 542 €			- €
7	Saint-Malo	Les Fougères	35,93 €	38,45 €		225 595 €		
8	La Fresnais	La Folleville	21,33 €	23,75 €		78 870 €		
9	Miniac-Morvan	Le Chemin bleu	25,01 €	24,30 €	26 309 €			40 000 €
10	La Gouesnière	L'Outre	58,05 €	22,09 €	1 026 036 €			- €
11	Saint-Guinoux	Beaulieu	42,69 €	27,85 €	118 661 €			- €
12	Cancale	Vauhariat	40,16 €	37,00 €	239 745 €			- €
		Total			7 866 885 €	304 465 €	7 562 420 €	4 530 635 €
					Reste à charge au 31/12/2022		3 031 785 €	



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Tableau de synthèse : Zones nouvelles dont le bilan prévisionnel n'est pas finalisé

N°	Communes	Nom de la zone	Année de création	Surface cessible en m²	Surface vendue en m²	Surface disponible en m²	Taux de commercialisation	Nombre d'emplois créés ou transférés	Nombre d'entrepr. implantées
13	Saint-Méloir	La Madeleine 2	2022	10 809	0	10 809	0%	-	-
14	Plerguer	Le Mesnil	2022	18 140	0	18 140	0%	-	-
15	Saint-Coulomb	Extension de Bel Event	2022	17 000	0	17 000	0%	-	-
		Total		45 949	0	45 949	0%	0	0

N°	Communes	Nom de la zone	Prix de revient prévisionnel au m² cessible	Prix de cession moyen	Résultat prévisionnel de la zone à terminaison		Solde (déficits - excédents prévisionnels)	Prise en charge des déficits par l'agglomération déjà effectuée
					Déficit	Excédent		
13	Saint-Méloir	La Madeleine 2	- €	- €				- €
14	Plerguer	Le Mesnil	- €	- €				- €
15	Saint-Coulomb	Extension de Bel Event	- €	- €				- €
		Total			0 €	0 €		0 €

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les bilans financiers prévisionnels actualisés au 31 décembre 2022 des zones de Saint-Malo Agglomération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,
 Sylvie PASCAL



Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé de la zone des Dis au 31/12/2022 (Budget annexe des Parcs Complémentaires)

L'aménagement de la zone d'activité des Dis à Saint-Benoît-des-Ondes a débuté en 2004 avec la délibération de lancement de l'opération le 13 mai 2004. Cette zone est à vocation artisanale. L'arrêté d'autorisation de lotir a été délivré le 25 juillet 2006

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface aménagée : 17 708 m²
- Surface cessible : 11 785 m²
- Surface des voiries : 2 273 m²
- Surface des espaces verts : 3 650 m²
- Nombre de lots : 9
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 67 %

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale)

Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2023.

Les hypothèses de recettes en matière de cessions de terrains sur les parcs artisanaux ont été établies en tenant compte du rythme de commercialisation précédemment observé et sur la base des prix de vente adoptés par le conseil communautaire. Il n'est pas projeté d'augmentation des prix de cession dans la mesure où le prix de cession est passé de 18 € /m² en 2011 à 24 €/m² en 2014 et qu'aucune cession n'est intervenue depuis 2012.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions) ressort à **24.57 € le m²**.



Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	57 319 €	12.84%	7015 Vente de terrains aménagés	245 762 €	55.05%
6045 Etudes et Prestations de Service	45 369 €	10.16%	7472 Participations Régions	5 690 €	1.27%
605 Equipements et Travaux	305 293 €	68.38%	7473 Participations Départements	116 180 €	26.02%
66 Frais financiers	38 469 €	8.62%	70878 Remboursement de frais	35 018 €	7.84%
			774 Subvention SMA	43 800 €	9.81%
Total des dépenses	446 450 €	100%	Total des recettes	446 450 €	100%

La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 43 800 € à la clôture de l'opération dont 30 000 € ont déjà été versés en 2012.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe des parcs artisanaux pour l'opération des Dis à Saint-Benoît-des-Ondes. L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Bilan des implantations d'entreprises

Depuis 2007, 8 terrains de la zone des Dis ont été cédés à 4 entreprises différentes (Letanoux, Maintenance immobilière de la baie, SERVAES et Bretagne Marine Tech) pour une surface de 10 137 m² soit 86% de la surface cessible.

Ainsi, il restait, au 31 décembre 2022, un lot disponible, d'une surface de 1 648 m².

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur ce parc a fait ressortir un bilan de 4 entreprises implantées représentant 19 emplois.

Le tableau et le plan en annexe listent les entreprises implantées par année, par lot en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES DES DIS A SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Bilan actualisé au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Plan des lots cédés année par année**

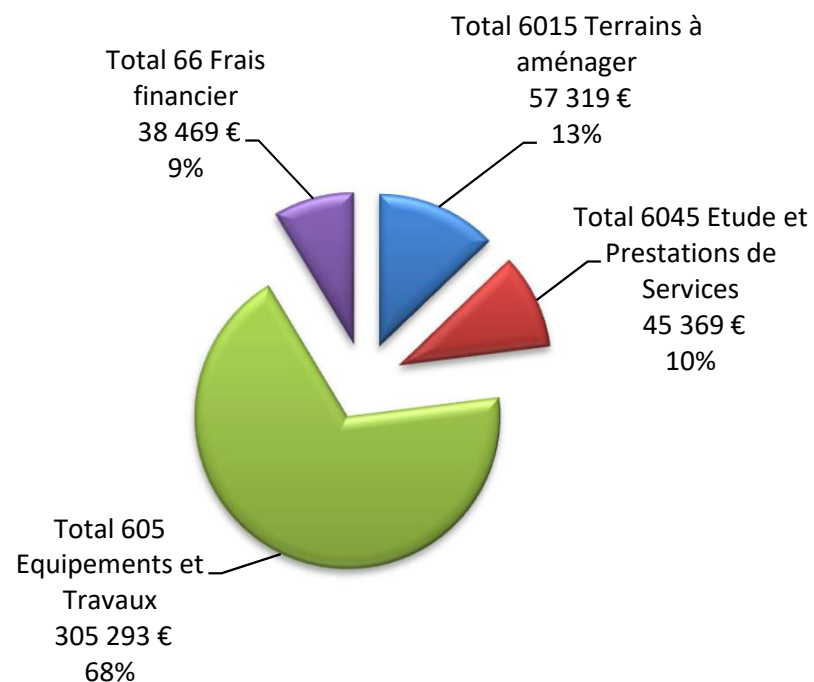
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Acquisitions foncières particuliers	57 319 €		7015 Vente de terrains aménagés	245 762 €	
Total 6015 Terrains à aménager	57 319 €	12,84%	Total 7015 Vente de terrains aménagés	245 762 €	55,05%
6045 Etudes ST - maîtrise d'oeuvre	45 369 €		7472 Participations Régions	5 690 €	
Total 6045 Etude et Prestations de Services	45 369 €	10,16%	Total 7472 Participations Régions	5 690 €	1,27%
605 Travaux de voirie	305 293 €		7473 Participations Départements	116 180 €	
Total 605 Equipements et Travaux	305 293 €	68,38%	Total 7473 Participations Départements	116 180 €	26,02%
66 Intérêts des emprunts	38 469 €		70878 Frais de clôture et géomètre	35 018 €	
Total 66 Frais financiers	38 469 €	8,62%	Total 70878 Remboursement de frais	35 018 €	7,84%
			Total 774 Subvention SMA *	43 800 €	9,81%
Total des dépenses	446 450 €	100%	Total des recettes	446 450 €	100%

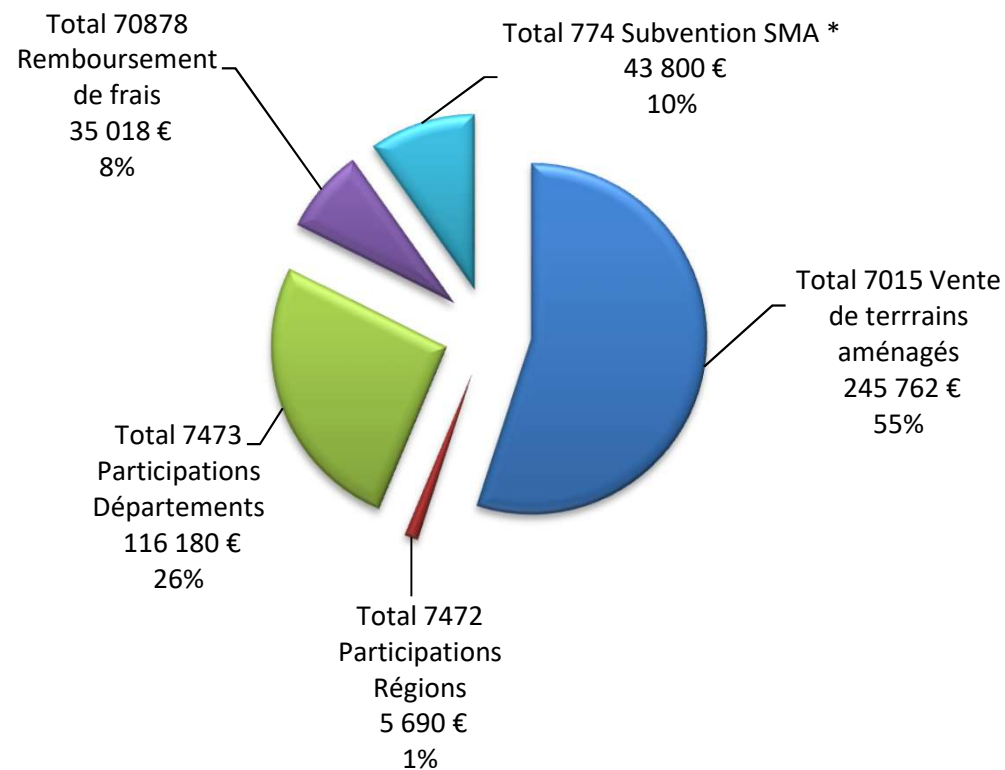
* La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 43 800 € à la clôture de l'opération, dont 30 000 € ont déjà été versés sur 2012.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

Les Dis PEC 20 Dépenses prévisionnelles



Les Dis PEC 20 Recettes prévisionnelles



3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	ILOT	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2008 2 lots cédés	LETANOUX (SCI des Ondes)	Combustibles et transport pour travaux publics	1 et 2	2234 m ²	1563 m ²	08/10/2008	17,50 € HT / m ²
2009 1 CESSION	Maintenance Immobilière de la Baie (CHAUFFAUX Didier)	Electricité, menuiserie, dépannage	9	1111 m ²	260 m ²	09/06/2009	17,50 € HT / m ²
2012 2 lots cédés	SERVAES (SCI ART)	Métallerie, fraisage, tournage	5 et 6	2548 m ²	838 m ²	28/03/2012	18 € HT / m ²
2020 2 CESSIONS	LETANOUX SCI du Marais	Livraison de fuel	3	1 873 m ²	1 311 m ²	23/06/2020	24 € HT / m ²
	Laboratoire AIM SA Bretagne Marine Tech	Fourniture d'eau de mer	7 et 8	2 365 m ²	1 657 m ²	29/10/2020	22 € HT / m ²

4. Situation des cessions au 31 décembre 2022



Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé de la zone de Bel Event au 31/12/2022 (Budget annexe des Parcs Complémentaires)

L'aménagement de la zone d'activité de Bel Event à Saint-Coulomb a débuté en 2005. Cette zone est à vocation artisanale.

L'arrêté d'autorisation de lotir a été délivré le 1^{er} août 2005.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface aménagée : 24 591 m²
- Surface cessible : 16 097 m²
- Surface des voiries : 2 395 m²
- Surface des espaces verts et bassin d'orage : 6 099 m²
- Nombre de lots : de 10 à 12 (découpage des lots à la demande à partir de 3 ilots)
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 65 %

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale)

Le bilan prévisionnel des recettes de la zone a été construit en tenant compte des demandes actuellement enregistrées et des dossiers à l'études, et sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2021.

Il n'est pas projeté de nouvelles augmentations de tarifs, les dernières étant intervenues en 2013 : 24 € (contre 22 € en 2012 et 18 € en 2011).

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions) ressort à **30.07 € le m²**.



Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	92 438 €	15.12%	7015 Vente de terrains aménagés	336 694 €	55.08%
6045 Etudes et Prestations de Service	42 130 €	6.89%	7473 Participations Département	121 088 €	19.81%
605 Equipements et Travaux	404 891 €	66.23%	70878 Remboursement de frais	6 253 €	1.02%
66 Frais financiers	71 851 €	11.75%	774 Subvention SMA	147 276 €	24.09%
Total des dépenses	611 310 €	100%	Total des recettes	611 310 €	100%

L'opération a déjà bénéficié du versement d'une subvention d'équilibre de 100 000 € en 2013.

La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 147 276 € à la clôture de l'opération.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe des parcs artisanaux pour l'opération de Bel Event à Saint-Coulomb.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Bilan des implantations d'entreprises et perspectives

Depuis 2007, les 11 terrains de la zone de Bel Event ont été cédés à 10 entreprises différentes, totalisant 15 949 m². Le dernier terrain a été vendu en 2021.

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur ce parc a fait ressortir un bilan de 28 emplois répartis dans 8 entreprises.

Le tableau et le plan en annexe listent les entreprises implantées par année, par lot en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES BEL EVENT A SAINT-COULOMB

Bilan actualisé au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Plan des lots cédés année par année**

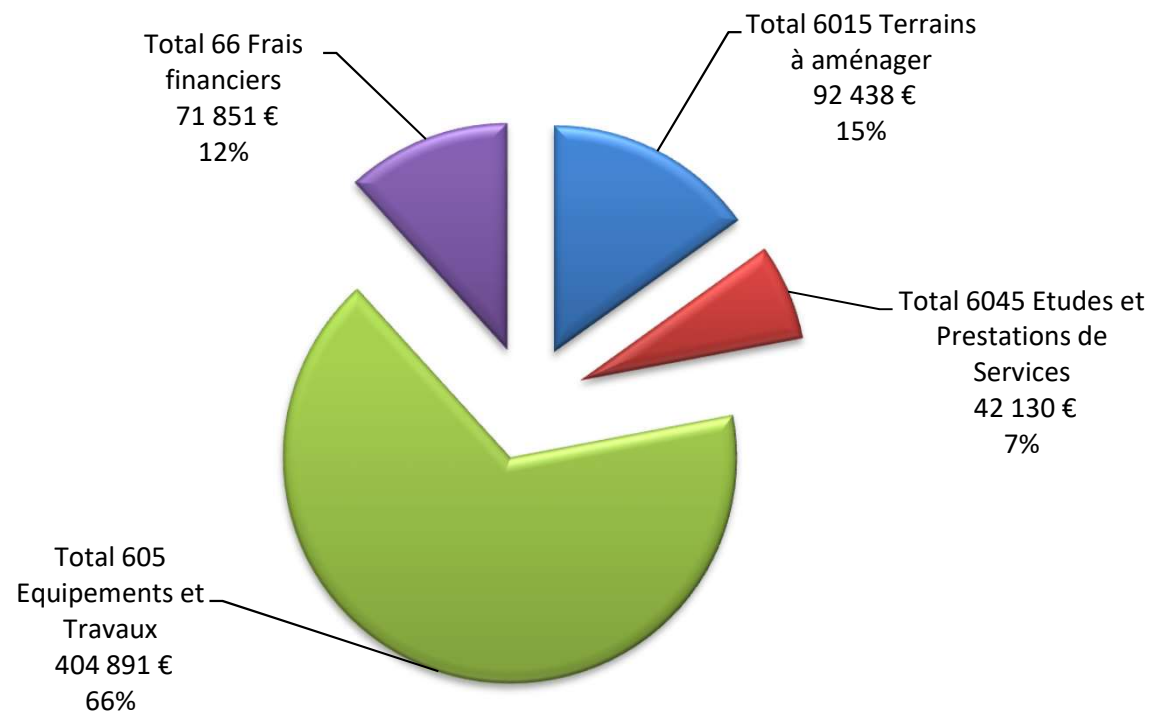
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Acquisitions	92 438 €		7015 Vente de terrains aménagés	336 694 €	
Total 6015 Terrains à aménager	92 438 €	15,12%	Total 7015 Vente de terrains aménagés	336 694 €	55,08%
6045 Etudes ST - maîtrise d'oeuvre	42 130 €		7473 Participations Départements	121 088 €	
Total 6045 Etudes et Prestations de Services	42 130 €	6,89%	Total 7473 Participations Départements	121 088 €	19,81%
605 Travaux	404 891 €		70878 Remboursement de frais (clôtures, géomètre)	6 253 €	
Total 605 Equipements et Travaux	404 891 €	66,23%	Total 70878 Remboursement de frais	6 253 €	1,02%
66 Intérêts des emprunts et dettes	71 851 €				
Total 66 Frais financiers	71 851 €	11,75%	Total 774 Subvention SMA *	147 276 €	24,09%
Total des dépenses	611 310 €	100,00%	Total des recettes	611 310 €	100,00%

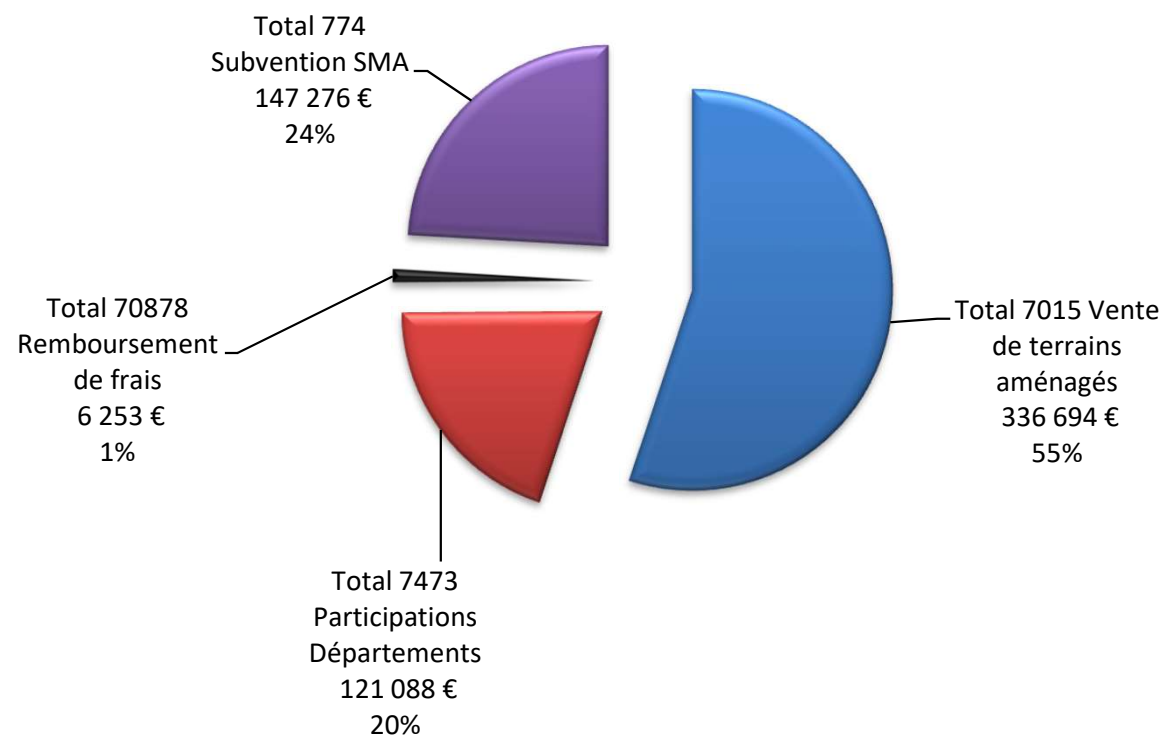
* La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 147 276 € à la clôture de l'opération. 100 000 € ont déjà été versés en 2013.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

Bel Event PEC 26 Dépenses prévisionnelles



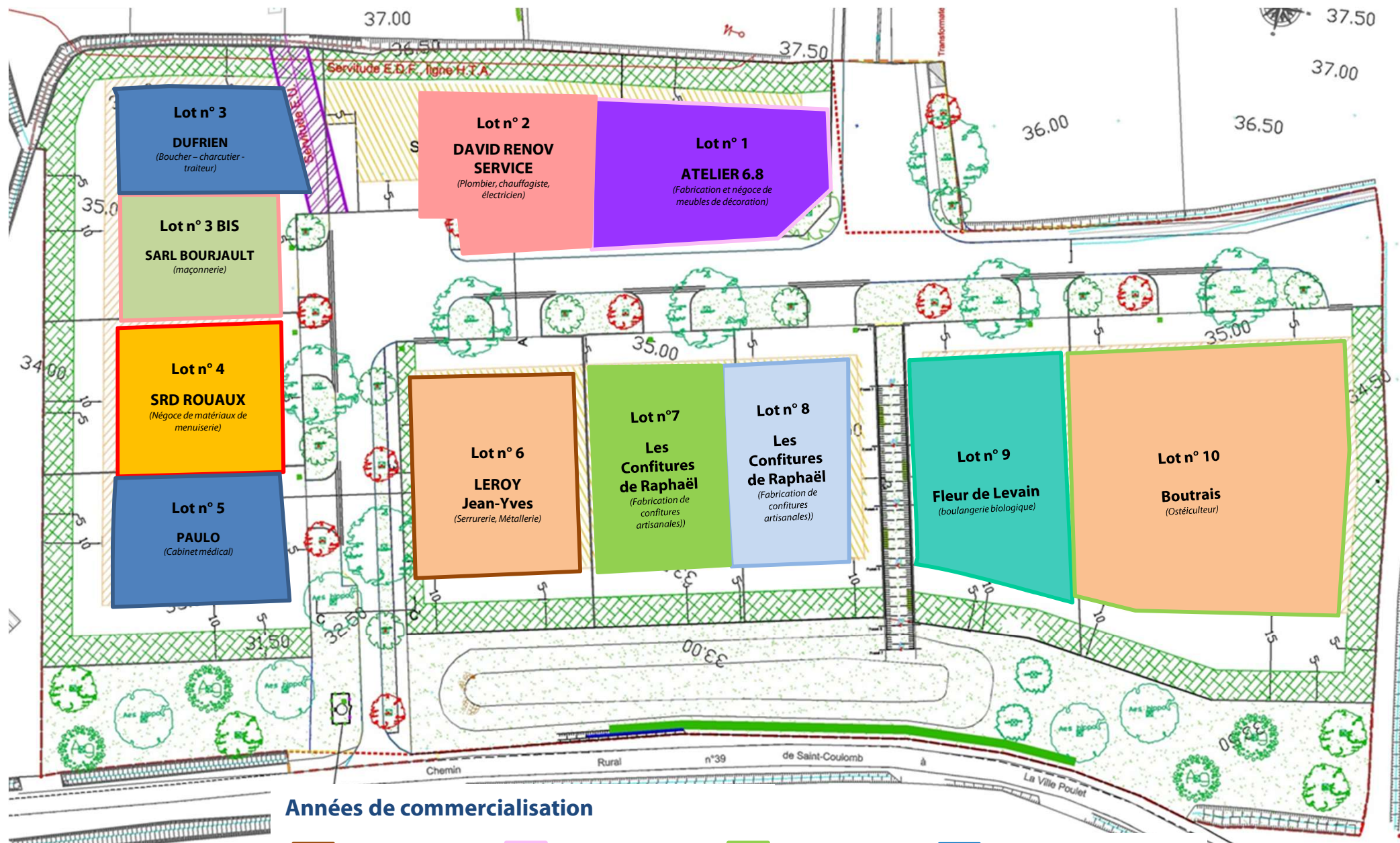
Bel Event PEC 26 Recettes prévisionnelles



3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	LOT	Surface	Surface de plancher	Date de cession	Prix / m ²
2006 1 CESSION	SARL LEROY NAVIEL (M. LEROY)	Serrurerie, métallerie	6	1563 m ²	360 m ²	17/11/2006	11 € HT / m ²
2007 1 CESSION	LES CONFITURES DE RAPHAEL (SCI Bel Event CRGL)	Fabrication de confitures artisanales	8	1198 m ²	256 m ²	16/10/2007	11 € HT / m ²
2008 1 CESSION	SRD ROUAUX (M. et Mme Serge ROUAUX FAUVEL)	Négoce de matériaux de menuiserie	4	1151 m ²	138 m ²	18/12/2008	17,50 € HT / m ²
2011 1 CESSION	ATELIER 6.8 (SCI GL)	Fabrication et négoce de meubles de décoration notamment pour salles de bain et cuisines	1	1000 m ²	135 m ²	06/10/2011	18 € HT / m ²
2013 1 CESSION	FLEUR de LEVAIN (Monsieur Arnaud GOUYA)	Boulangerie biologique	9	1515 m ²	385 m ²	07/11/2013	22€ HT / m ²
2016 1 CESSION	SCI LA BREE BOURJALT	Activité de maçonnerie	3 bis	1017m ²	200 m ²	01/07/2016	24 € HT / m ²
2018 1 CESSION	LES CONFITURES DE RAPHAEL (SCI BEL EVENT)	Fabrication de confitures	7	1 295 m ²	123 m ²	21/08/2018	24 € HT / m ²
2019 1 CESSION	DAVID RENOV SERVICES (SCI NOE NINON)	Plomberie – chauffagiste - électricien	2	1 110 m ²	206 m ²	11/07/2019	24 € HT / m ²
2020 1 CESSION	BOUTRAIS SCI Bel Event	Ostréiculteur	10	3 166 m ²	633 m ²	16/11/2020	24 € HT / m ²
2021 2 CESSIONS	PAULO	Cabinet Médical	5	1 476 m ²	143 m ²	08/09/2021	32 € HT / m ²
	DUFFRIEN	Boucher – Charcutier – Traiteur	3	1 158 m ² 300 m ²	210 m ²	15/04/2021	24 € HT / m ² 5,64 € HT / m ²

4. Situation des cessions au 31 décembre 2022



Années de commercialisation

	2006		2011		2018		2021
	2007		2013		2019		
	2008		2016		2020		

Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé du Parc Technopolitain Atalante – Saint-Malo au 31/12/2022 (Budget annexe du parc technopolitain)

L'aménagement du Parc technopolitain sur les communes de Saint-Jouan-des-Guérets et de Saint-Malo a débuté en 2005 (création du syndicat mixte). Cette zone est à vocation structurante.

Cette zone fait l'objet d'un budget annexe dénommé « parc technopolitain ».

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface aménagée : 707 353 m²
- Surface cessible : 346 399 m²
- Surface des voiries : 47 000 m² et 15 000 m² de cheminements piétons-vélos
- Surface des espaces verts : 220 000 m²
- Surface des mares et bassins de rétention : 63 000 m²
- Nombre de lots : 58
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 49 %

La vocation et le périmètre de la zone d'activité Atalante ont été revus par la création d'une ZAC (délibération de création en date du 28 septembre 2017). Il s'agit notamment :

- D'élargir la vocation économique de la ZAC afin de l'adapter aux enjeux et besoins économiques du territoire et de permettre l'accueil d'un panel plus large d'entreprises,
- D'élargir la vocation de la ZAC à des activités liées aux loisirs, au sport, au bien-être, à la culture ainsi qu'à des activités valorisant l'identité et le patrimoine du territoire ;
- De redéfinir le programme des équipements publics.

Un nouveau dossier de réalisation de la ZAC et de programme des équipements publics a été adopté lors du Conseil communautaire du 26 avril 2018. Le cahier des charges de cession et le CRAPE ont également été modifiés dans le cadre de l'aménagement de la seconde partie d'Atalante et adopté lors du Conseil communautaire du 26 avril 2018.

Les travaux d'aménagement de l'extension ont démarré en juin 2018.



1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale)

Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2030.

Le prix de cession est de :

- 35 € HT le m² pour la vente à une entreprise,
- 42 € HT le m² pour la vente à un investisseur,
- 90 € HT le m² pour un programme à vocation tertiaire monté par un promoteur.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions et participations) ressort à **50.40 € le m²**.

Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	3 818 887 €	17.33%	7015 Vente de terrains aménagés	14 618 429 €	65.58%
6045 Etudes et Prestations de Service	1 607 355 €	7.30%	7472 Participations Régions	1 325 308 €	5.95%
605 Equipements et Travaux	15 021 533 €	68.18%	7473 Participations Départements	1 718 179 €	7.71%
66 Frais financiers	1 574 299 €	7.15%	7474 Participation commune de Saint-Malo	61 000 €	0.27%
608 Frais accessoires	9 017 €	0.04%	7475 Subvention Budget Général pour voie pénétrante*	1 080 000 €	4.85%
			7478 Subventions SDE et aquarium ST Malo	247 712 €	1.11%
			70878 Remboursement de frais	62 789 €	0.28%
			773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	77 108 €	0.35%
			774 Subventions SMA	3 100 000 €	13.91%
Total des dépenses	22 031 092 €	100%	Total des recettes	22 290 526 €	100%
SOLDE EXCÉDENTAIRE				259 434 €	

*** Il s'agit de la participation du Budget Général de Saint-Malo Agglomération au titre des équipements structurants non réservés à l'usage exclusif des occupants de la ZA (giratoire et pénétrante).**

L'excédent prévisionnel sur cette zone devrait s'établir à hauteur de 259 434 € permettant ainsi de réduire la subvention d'équilibre du même montant.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe du parc technopolitain qui ne comprend que cette opération.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Mode de financement de la ZAC : la participation aux équipements publics

Dans le dossier de réalisation de la ZAC ATALANTE SAINT-MALO, le mode de financement choisi est la participation aux équipements publics. Les entreprises qui s'implantent sur la ZAC financent ainsi les équipements publics dont ils bénéficient (voirie, réseaux eaux/gaz, éclairage...) selon les principes généraux suivants :

- ✓ La proportionnalité : le montant de la participation est proportionné à l'usage qui en sera retiré par les usagers de la ZAC.
- ✓ Nécessité : les équipements pris en considération doivent être en lien direct avec la ZAC,
- ✓ Non cumul des taxes et participations : un équipement public financé par une participation ne peut pas donner lieu à une autre participation relative à cet équipement,

A ce jour, la participation aux équipements de la ZAC ATALANTE SAINT-MALO est de **30.92 € / m²** selon le bilan comptable établi au 31 décembre 2017.

3. Bilan des implantations d'entreprises

Depuis 2007, 16 terrains représentant 97 507 m² ont été vendus à 10 entreprises.

La ZAC Atalante a accueilli en 2020 le nouveau complexe aqua ludique Aquamalo sur une surface de 36 338 m².

La surface totale occupée est donc désormais de 133 845 m² soit 38 % de la surface cessible.

La vente de 4 terrains pour une surface de 26 553 m² devrait intervenir en 2023.

Par ailleurs, 3 dossiers d'implantation sont actuellement à l'étude pour une surface totale de 14 477 m².

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur ce parc a fait ressortir un bilan de 42 entreprises implantées, représentant 353 emplois.

Le tableau et le plan en annexe liste les entreprises implantées par année, par lot en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES – ATALANTE SAINT-MALO

Bilan actualisé au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Plan des lots cédés année par année**

1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

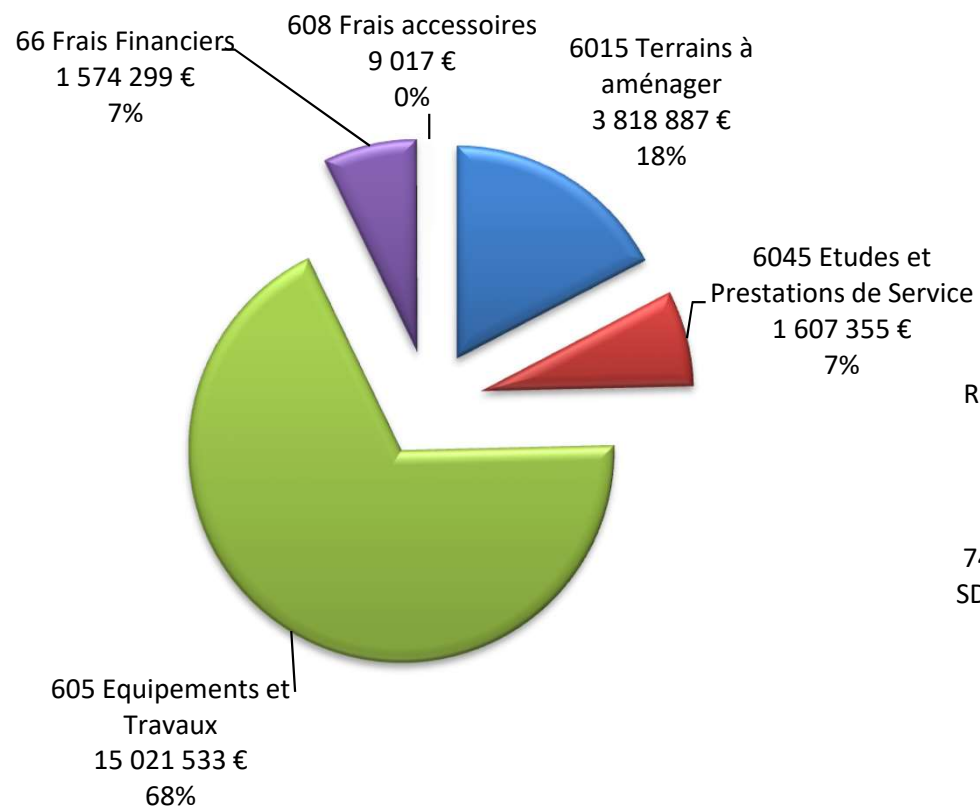
DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Terrains à aménager	3 818 887 €	17,33%	7015 Vente de terrains aménagés	14 618 429 €	65,58%
6045 Etudes et Prestations de Service	1 607 355 €	7,30%	7472 Participations Régions	1 325 308 €	5,95%
605 Equipements et Travaux	15 021 533 €	68,18%	7473 Participations Départements	1 718 179 €	7,71%
66 Frais financiers	1 574 299 €	7,15%	7474 Participation commune de Saint-Malo	61 000 €	0,27%
608 Frais accessoires	9 017 €	0,04%	7475 Subvention Budget Général pour voie pénétrante*	1 080 000 €	4,85%
			7478 Subventions SDE et aquarium ST Malo	247 712 €	1,11%
			70878 Remboursement de frais	62 789 €	0,28%
			773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	77 108 €	0,35%
			774 Subventions SMA	3 100 000 €	13,91%
Total des dépenses	22 031 092 €	100,00%	Total des recettes	22 290 526 €	100,00%
SOLDE EXCÉDENTAIRE				259 434 €	

* Il s'agit de la participation du Budget Général de Saint-Malo Agglomération au titre des équipements structurants non réservés à l'usage exclusif des occupants de la ZA (giratoire et pénétrante).

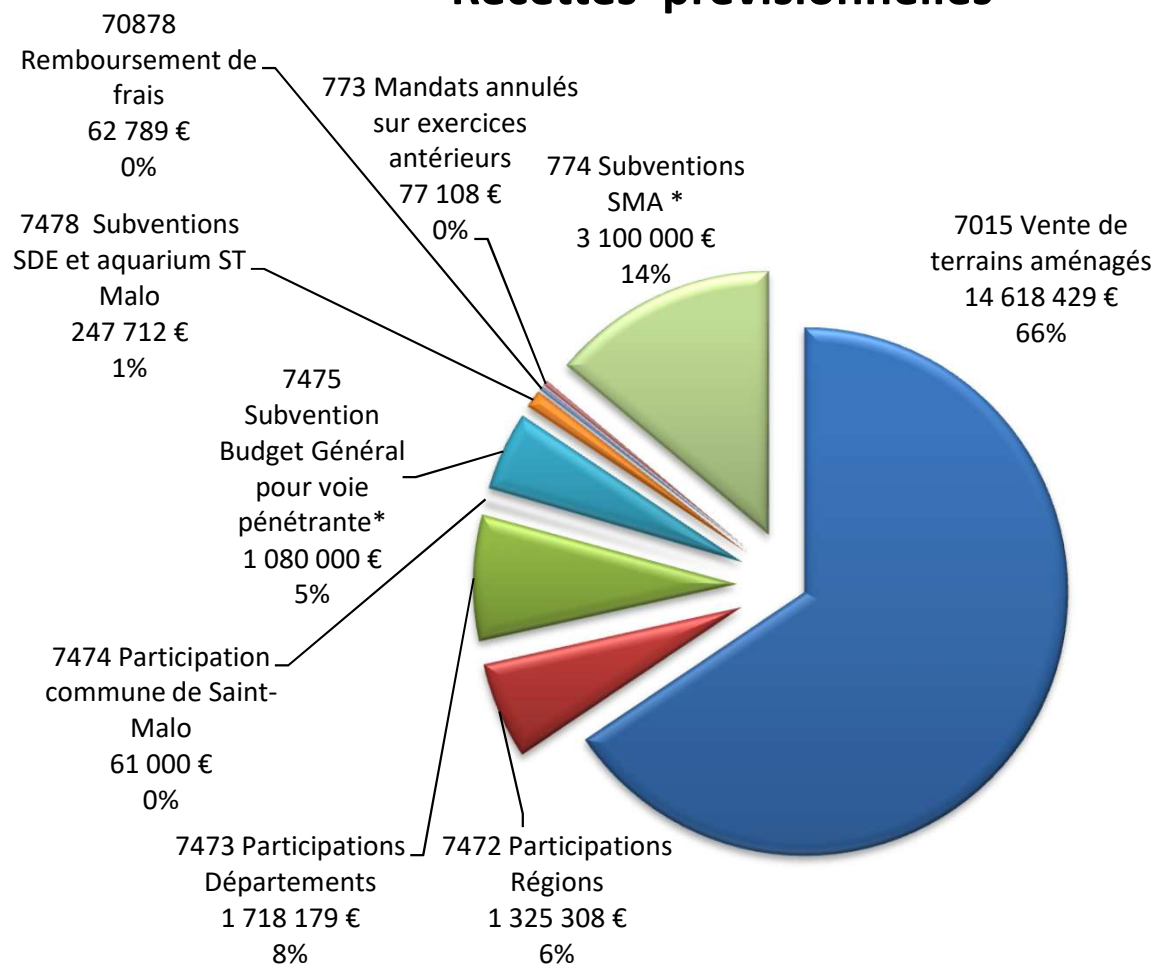
L'excédent prévisionnel sur cette zone devrait s'établir à hauteur de 259 434 € permettant ainsi de réduire la subvention d'équilibre du même montant.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

Parc Atalante PEC38 Dépenses prévisionnelles



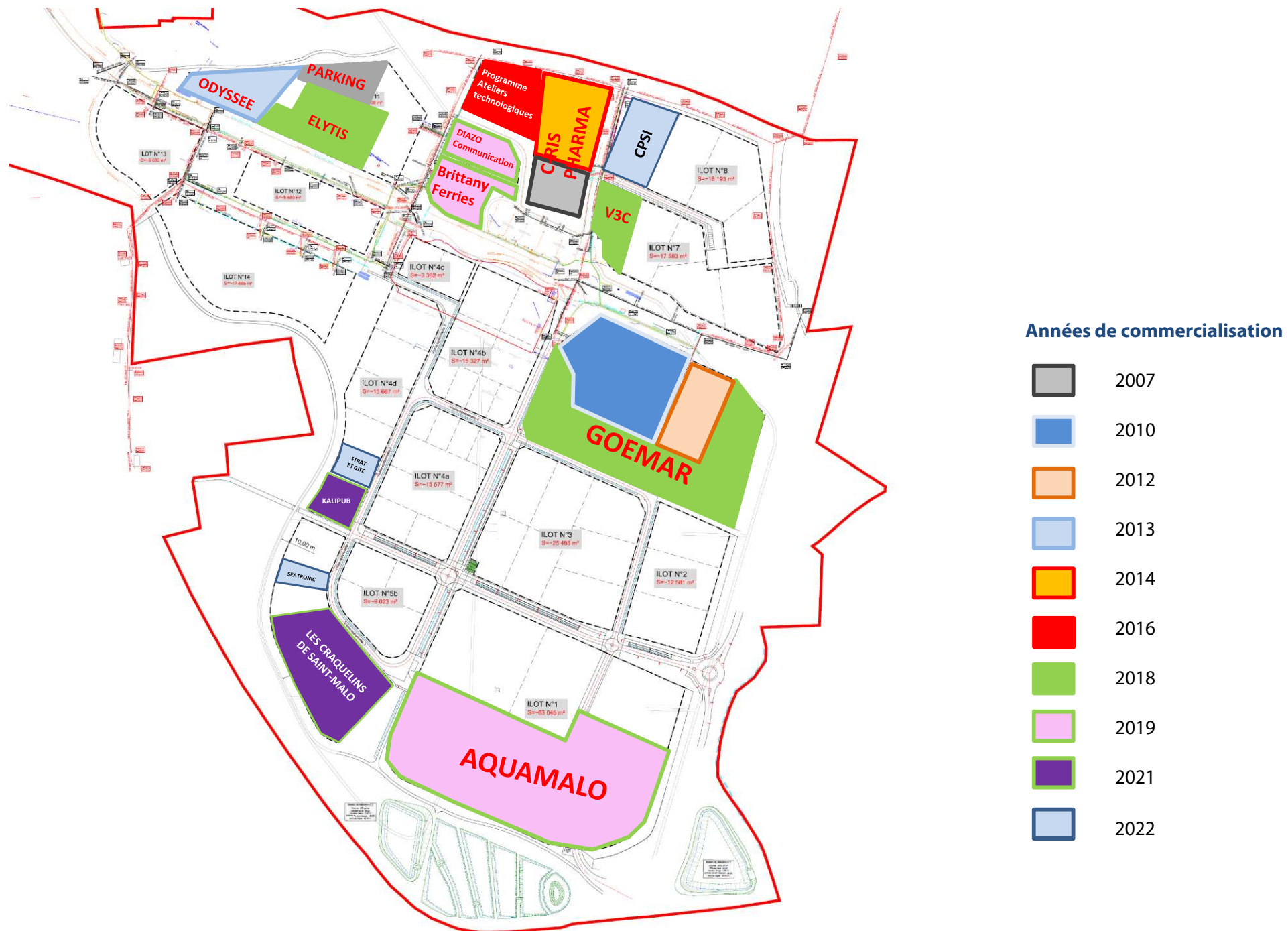
Parc Atalante PEC38 Recettes prévisionnelles



3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2007 1 cession	C'RIS PHARMA	CRO pré clinique	3 524 m ²	1 030 m ²	26/07/2007	20 € HT / m ²
2010 1 cession	GOEMAR	Production de physio-activateurs et de bio-contrôles à base d'algues pour la santé des plantes (terrain à usage de construction du site industriel en 2011 et de la partie tertiaire en 2014)	13 341 m ²	2 772 m ²	22/12/2010	20 € HT / m ²
2012 1 cession	GOEMAR	Production de physio-activateurs et de bio-contrôles à base d'algues pour la santé des plantes - Terrain pour installation du centre d'innovation de GOEMAR avec l'aménagement de serres expérimentales	5 115 m ²	613 m ²	14/12/2012	20 € HT / m ²
2013 1 cession	BATIMALO	Construction d'un programme tertiaire pour accueil d'entreprises en location ou à l'achat de plateaux tertiaires	6 388 m ²	1 897 m ² et 895 m ²	26 et 29/07/2013	60 € HT / m ²
2014 1 cession	C'RIS PHARMA	CRO pré clinique	6 346 m ²	820 m ²	28/11/2014	21 € HT / m ²
2016 1 CESSION	IMMOBILIERE CHEREL	Construction d'ateliers technologiques	5 162 m ²	2 090 m ²	15/12/2016	31 € HT / m ²
2018 4 CESSIONS	V3C ENVIRONNEMENT (SCI HABITAT MAGIQUE)	Solution pour la réception et le stockage de déchets	3 100 m ²	1 816 m ²	08/03/2018	31 € HT / m ²
	BATIMALO - Construction du programme tertiaire ELytis	Programme tertiaire pour accueil d'entreprises en location ou à l'achat de plateaux tertiaires	6 241 m ²	3 583 m ²	19/04/2018	Forfait 570 000 €
	LABORATOIRES GOEMAR	Production de physio-activateurs et de bio-contrôles à base d'algues pour la santé des plantes - Terrain pour installation du centre d'innovation de GOEMAR avec l'aménagement de serres expérimentales	20 000 m ²	6 000 m ²	04/09/2018	21 € HT / m ²
2019 3 CESSIONS	SA BAI BRITTANY FERRIES	Centre de formation et centrale de réservation	4 090 m ²	900 m ²	24/01/2019	31 € HT / m ²
	SCI DIAZO INVESTISSEMENT DIAZO	Agence de publicité et imprimerie	3 425 m ²	533 m ² et 557 m ²	22/10/2019	31 € HT / m ²
	AQUAMALO	Centre aqualudique	36 338 m ²			31 € HT / m ²
2021 2 CESSIONS	KALIPUB	Covering, fabrication de stickers	2 300 m ²	560,55 m ²	16/03/2021	31 € HT / m ²
	LES CRAQUELINS DE SAINT MALO	Production de craquelins, de pâtisseries surgelées et de biscuits	10 149 m ²		19/07/2021	31 € HT / m ²
2022 3 CESSIONS	STRAT ET GITE (SCI SILICIUM)	Entreprise spécialisée dans le composite	1 699 m ²		20/01/2022	31 € HT / m ²
	SEATRONIC (SCI BATSEA)	Gestion autonome de l'énergie et de l'informatique embarquée	2 000 m ²	400 m ²	17/06/2022	35 € HT / m ²
	CPSI (KERMARREC PROMOTION)	Solutions techniques pour le transfert des poudres et granulés sans les industries agroalimentaires, chimiques et pharmaceutiques	4 700 m ²	1 420 m ²	10/10/2022	42 € HT / m ²

4. Situation des cessions au 31 décembre 2022



Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé de la Zone des Mettras, tranches 1 et 2 au 31/12/2022 (Budget annexe des Parcs Structurants)

L'aménagement des lotissements d'activités de Mettras 1 et 2 sur la commune de Miniac Morvan a débuté en 2006.

Ils sont situés sur le secteur ACTIPOLE et sont à vocation structurante.

Les lotissements des Mettras 1 et 2 ont été aménagés dans l'attente de la future ZAC Actipole.

Cette opération s'est réalisée en 2 temps avec 2 permis de lotir successifs et une réalisation des travaux en 2006 et 2009.

Il est à noter que, préalablement à l'aménagement des Mettras 1, Saint-Malo Agglomération a vendu un terrain isolé à Pharmaouest en 2004 et un autre à la Diffusion Presse Malouine.

Autorisation de lotir pour Mettras 1 :

Autorisation de lotir délivrée le 19 avril 2006, modifié en 2008 et 2009

- Surface totale aménagée : 67 406 m²
- Surface cessible : 62 323 m²
- Surface voirie : 3 145 m²
- Surface espaces verts : 1 938 m²

Autorisation de lotir pour Mettras 2 :

Autorisation de lotir délivrée le 31 mars 2009, modifiée en décembre 2009

- Surface totale aménagée : 59 830 m²
- Surface cessible : 48 484 m²
- Surface voirie : 1 477 m²
- Surface espaces verts : 9 869 m²

Au global, les caractéristiques principales des Mettras (1 et 2 réunis) sont les suivantes :

- Surface aménagée : 127 236 m²
- Surface cessible : 110 807 m²
- Surface des voiries : 4 622 m²
- Surface des espaces verts : 11 807 m²
- Composition des surfaces cessibles : découpage des lots à la demande
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 87.09%

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.



Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers. Les coûts indirects (frais de communication, charges de personnel indirectes...) ne sont pas imputés dans le bilan de la zone.

Le bilan prévisionnel des recettes de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2024 pour Mettras 2 (Mettras 1 étant entièrement commercialisée). Une augmentation des prix de cession est intervenue en 2021, passant de 17 € à 20 € pour les activités industrielles et de 20 à 23 € pour les autres activités éligibles, contre 10 € en 2009.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions et tenant compte des écritures passées sur le budget annexe et le budget principal) ressort à **14,54 €/m²**.

Schéma de répartition des crédits des lotissements Les Mettras 1 et 2

Les travaux de cette zone ont été imputés sur 2 budgets : le budget général et le budget annexe des parcs structurants, selon la répartition ci-dessous :

REPARTITION DES TRAVAUX HT	PRIVES : imputation au BA	PUBLICS : imputation au BG
GAZ Convention avance avec GDF	X	
HAUTE TENSION (convention EDF)		X
PROVISION TRAVAUX IMPREVUS		X
VOIRIE (lot 1)		X
EU+EPL (lot 1)	X	
EPL = terrassement (lot 1)	X	
AEP (lot 2)	X	
PTT (lot 2)	X	
BASSE TENSION (lot 3)	X	
ECLAIRAGE PUBLIC (lot 3)		X
GAZ (lot 3)	X	
ESPACES VERTS (lot 4)		X

Les acquisitions foncières de cette zone ont été imputées sur le budget général.

Lors de chaque cession de terrain à une entreprise, le terrain en question est vendu au budget annexe des parcs structurants (procédure définie au démarrage de la zone).



DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
Terrains (uniquement le total des acq. BG)	540 929 €		Vente de terrains aménagés	1 461 181 €	
Total 6015 Terrains à aménager	540 929 €	27,08%	Total 7015 Vente de terrains aménagés	1 461 181 €	73,14%
Etudes ST - maîtrise d'oeuvre	155 091 €		Participations Départements	387 803 €	
Total 6045 Etudes et Prestations de Service	155 091 €	7,76%	Total 7473 Participations Départements	387 803 €	19,41%
Travaux d'aménagement de terrains	1 289 808 €		Participations Régions	66 483 €	
Total 605 Equipements et Travaux	1 289 808 €	64,56%	Total 7472 Participations Régions	66 483 €	3,33%
Intérêts des emprunts et dettes	11 875 €		Mandats annulés sur exercices antérieurs	2 138 €	
Total 66 Frais financiers	11 875 €	0,59%	Total 773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	2 138 €	0,11%
			Frais de clôture et de géomètre	8 529 €	
			Total 70878 Remboursement de frais	8 529 €	0,43%
			Total 774 Subventions exceptionnelles	71 570 €	4,55%
Total des dépenses	1 997 704 €	100%	Total des recettes	1 997 704 €	100%

Tous les montants figurent en HT.

La participation de SMA au déficit de la zone est estimée à 71 570 €.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, prévues sur le budget général et le budget annexe des parcs structurants pour l'opération d'aménagement de la zone des Mettras. L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Bilan des implantations d'entreprises

Depuis 2004, 16 cessions ont été réalisés sur Mettras 1 et 2 (dont Pharma Ouest et Diffusion Presse Malouine) pour une surface totale de 103 704 m².

Sur Mettras 1, la commercialisation est achevée depuis fin 2016, mais une cession d'espaces verts d'une surface d'env. 1 179 m² pourrait intervenir au profit de HUET METAL (remarque : cette cession est incluse dans le cadre du bilan prévisionnel présenté).

Sur Mettras 2, il restait, au 31 décembre 2022, un lot de 5 924 m² à céder, soit 12 % de la surface cessible totale. Ce lot devrait être cédé en 2023 ou en 2024.

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur l'ensemble de la zone ACTIPOLE (yc Mettras 1 et 2 et ex SIPAMM) a fait ressortir un bilan de 31 entreprises implantées, représentant 986 emplois.

Le tableau et le plan en annexe liste les entreprises implantées par année, par lot en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES – LES METTRAS SAINT-MALO

Bilan actualisé au 31 décembre 2021

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Plan des lots cédés année par année**

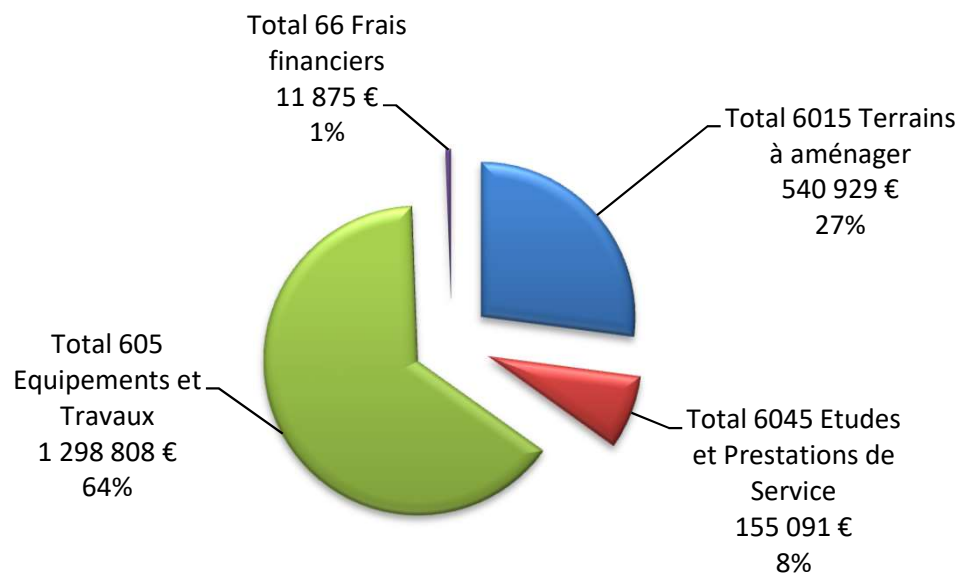
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES TOUS BUDGETS	TOTAL HT	POIDS	RECETTES TOUS BUDGETS	TOTAL HT	POIDS
Terrains (uniquement le total des acq. BG)	540 929 €		Vente de terrains aménagés	1 461 181 €	
Total 6015 Terrains à aménager	540 929 €	27,08%	Total 7015 Vente de terrains aménagés	1 461 181 €	73,14%
Etudes ST - maîtrise d oeuvre	155 091 €		Participations Départements	387 803 €	
Total 6045 Etudes et Prestations de Service	155 091 €	7,76%	Total 7473 Participations Départements	387 803 €	19,41%
Travaux d'aménagement de terrains	1 289 808 €		Participations Régions	66 483 €	
Total 605 Equipements et Travaux	1 289 808 €	64,56%	Total 7472 Participations Régions	66 483 €	3,33%
Intérêts des emprunts et dettes	11 875 €		Mandats annulés sur exercices antérieurs	2 138 €	
Total 66 Frais financiers	11 875 €	0,59%	Total 773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	2 138 €	0,11%
			Frais de clôture et de géomètre	8 529 €	
			Total 70878 Remboursement de frais	8 529 €	0,43%
			Total 774 Subventions exceptionnelles	71 570 €	4,55%
Total des dépenses	1 997 704 €	100%	Total des recettes	1 997 704 €	100%

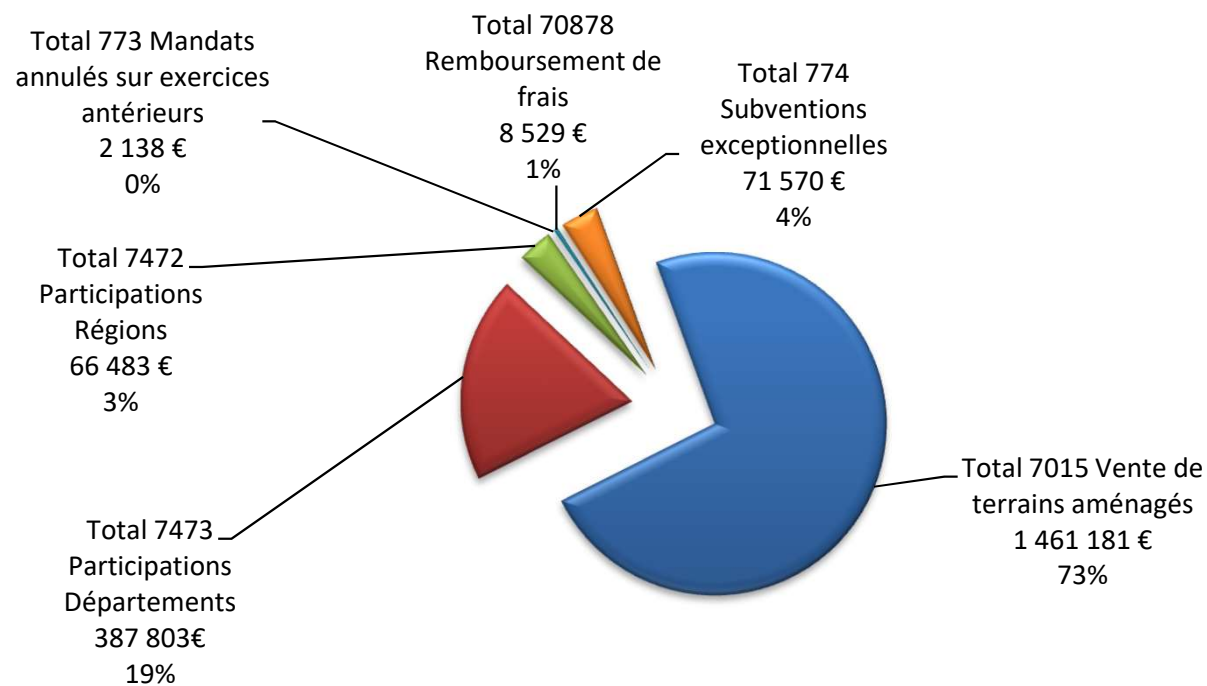
L'excédent reversé du Budget Général au Budget Annexe pour un total de 167 678 € n'est pas mentionné dans ce tableau, car il intervient en dépenses / recettes

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

Les Mettras PEC 24 Dépenses prévisionnelles



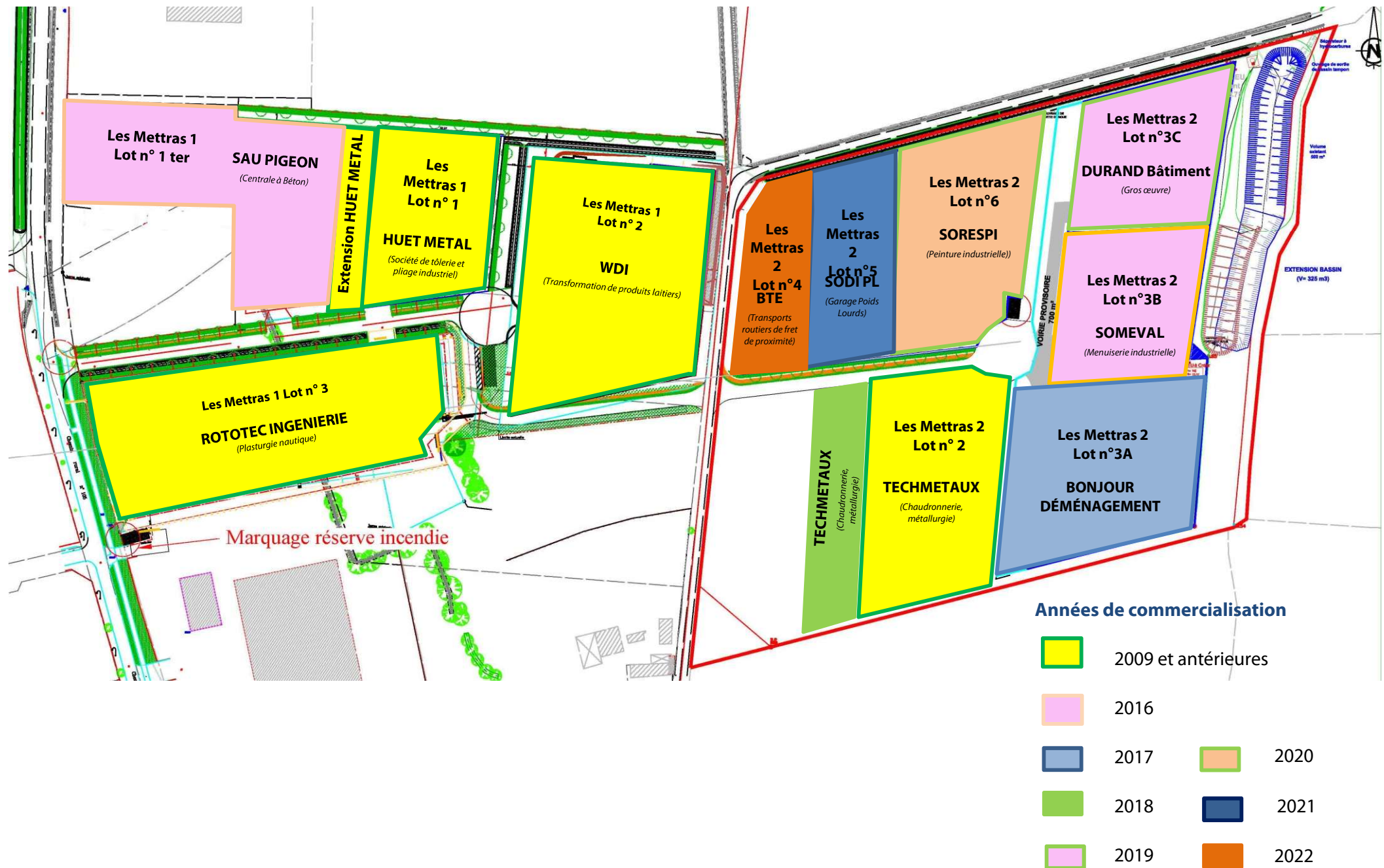
Parc Les Mettras PEC 24 Recettes prévisionnelles



3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	ILOT	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2004 1 CESSION	Diffusion Presse Malouine			1 261 m ²		2004	6,86 € HT / m ²
2005 1 CESSION	PHARMA OUEST			23 000 m ²		2005	5,64 € HT / m ²
2006 1 CESSION	CENPAC (SARL Les Grands Pointus)	Commerce de gros de systèmes d'emballages	2 Mettras 1	11897 m ²	2470 m ²	22/06/2006	10 € HT / m ²
2008 1 CESSION	JC DEVELOPPEMENT – HOBBIE CAT (OSEO Bretagne et SOGEFIMUR)	Fabrication de coques de bateaux	3 Mettras 1	11940 m ²	2085 m ²	10/07/2008	8 € HT / m ²
2009 3 CESSIONS	HUET METAL (SCI Les Carniquets)	Tôlerie et pliage industriel	1 bis Mettras 1	4823m ²	427 m ²	26/05/2009	8 € HT / m ²
	TECHMETAUX (SCI TECH METAUX)	Chaudronnerie métallurgie	2 Mettras 2	6399 m ²	1434 m ²	05/11/2009	10 € HT / m ²
	JANIN	Particulier	Mettras 2	751 m ²	-	14/09/2009	2,29 € HT / m ²
2015 1 CESSION	HUET METAL (SCI Les Carniquets)	Tôlerie et pliage industriel	1 ter Mettras 1	1 350 m ²	960 m ²	09/07/2015	17 € HT / m ²
2016 2 CESSIONS	SOMEVAL SCI BG	Menuiserie industrielle	3B Mettras 2	6 000 m ²	1 311m ²	06/10/2016	17 € HT / m ²
	SAU PIGEONS BETON	Centrale Béton	1 ter Mettras 1	8 868 m ²	166 m ²	03/11/2016	20 € HT / m ²
2017 1 CESSION	BONJOUR DEMENAGEMENT	Déménagement	3A Mettras 2	6 727 m ²	6 727 m ²	03/01/2017	20 € HT / m ²
2018 1 CESSION	TECH-METAUX (SCI TECH METAUX)	Chaudronnerie métallurgie	2 Mettras 2	2 630 m ²	2 630 m ²	29/03/2018	17 € HT / m ²
2019 1 CESSION	DURAND BATIMENT (SCI JFK)	Gros œuvre	3C Mettras 2	4 758 m ²	419 m ²	08/01/2019	20 € HT / m ²
2020 1 CESSION	SORESPI	Peinture industrielle	6 Mettras 2	5 314 m ²	802,45 m ²	17/03/2020	20 € HT / m ²
2021 1 CESSION	SODI PL	Garage poids lourds	5 Mettras 2	3 000 m ²	415,70 m ²	23/11/2021	22 € HT / m ²
2022 1 CESSION	BTE (SCI LES SEPT ILES)	Transports routiers de fret de proximité	2 Mettras 2	4 986 m ²	920,7 m ²	22/03/2022	23 € HT / m ²

4. Situation des cessions au 31 décembre 2021



Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé de la ZAC Actipole au 31/12/2022 (Budget annexe des parcs structurants)

Cette zone située sur la commune de Miniac-Morvan est à vocation structurante. Les crédits relatifs à cette zone sont inscrits sur le budget annexe des parcs structurants.

Par délibération n°54-2006 du 18 mai 2006, le conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération a approuvé la réalisation sur la commune de Miniac-Morvan d'une zone d'aménagement concertée dénommée ACTIPOLE et destinée aux activités industrielles.

Par délibération du 24 mai 2012, le conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération a approuvé le dossier de création de la ZAC ACTIPOLE.

Par délibération n°12-2018 du 26 avril 2018, le conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC ACTIPOLE.

Les travaux d'aménagement de la ZAC ont démarré en octobre 2018 et se sont achevés en 2019.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface aménagée : 402 000 m²
- Surface cessible : environ 274 000 m²
- Surface des espaces publics (voirie...) : 128 000 m²
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 68 %

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale).



Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2025.

Le prix de cession est de :

- 28 € HT le m² à l'arrière,
- 31 € HT le m² en façade,
- 33 € HT le m² en double façade.

Ce tarif a été augmenté de 4 € à partir du 1^{er} mars 2023.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions et participations) ressort à **32.29 € le m²**.

Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	2 283 073 €	23.07%	7015 Vente de terrains aménagés	6 527 678 €	65.95%
6045 Etudes et Prestations de Service	825 856 €	8.34%	74718 Subvention Fouilles archéologiques	14 215 €	0.14%
605 Equipements et Travaux	4 260 820 €	43.05%	7472 Participations Régions	378 114 €	3.82%
66 Frais financiers	96 616 €	0.98%	7473 Participations Départements	183 057 €	1.85%
67 Participation à la construction de la station d'épuration : subvention au BA Assainissement	2 431 600 €	24.57%	7475 Participation Saint-Malo Agglomération Rond-point 2 branches sur 4	308 000 €	3.11%
			7478 Participation versée par la commune de Miniac-Morvan	131 230 €	1.33%
			70878 Remboursement de frais	18 384 €	0.19%
			7015 Cession terrain protocole Beaulieu	12 060 €	0.12%
			773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	5 870 €	0.06%
			774 Subvention SMA*	2 319 358 €	23.43%
Total des dépenses	9 897 966 €	100%	Total des recettes	9 897 966 €	100%

*** La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 2 319 358 € à la clôture de l'opération.**

En 2021 et 2022, 500 000 € ont été versés chaque année et 500 000 € vont de nouveau être versés en 2023 afin de lisser cette participation dans le temps.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe du parc technopolitain qui ne comprend que cette opération.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Mode de financement de la ZAC : la participation aux équipements publics

Dans le dossier de réalisation de la ZAC ACTIPOLE, le mode de financement choisi est la participation aux équipements publics. Les entreprises qui s'implantent sur la ZAC financent ainsi les équipements publics dont ils bénéficient (voirie, réseaux eaux/gaz, éclairage...) selon les principes généraux suivants :

- ✓ La proportionnalité : le montant de la participation est proportionné à l'usage qui en sera retiré par les usagers de la ZAC.
- ✓ Nécessité : les équipements pris en considération doivent être en lien direct avec la ZAC,
- ✓ Non cumul des taxes et participations : un équipement public financé par une participation ne peut pas donner lieu à une autre participation relative à cet équipement,

La participation aux équipements de la ZAC est de 18.64 € le m².

3. Bilan des implantations d'entreprises

Depuis 2019, 14 cessions sont intervenues pour 138 463 m² soit 52 % de la surface cessible de cette ZAC.

En outre, un terrain de 6 200 m² a été affecté pour la station d'épuration.

Les terrains restants disponibles devraient être cédés sur les 2 prochaines années.

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur l'ensemble de la zone ACTIPOLE (yc Mettras 1 et 2 et ex SIPAMM) a fait ressortir un bilan de 31 entreprises implantées, représentant 986 emplois.

Un tableau et le plan en annexe listent les entreprises implantées par année, par lot en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES ZAC ACTIPOLE A MINIAC MORVAN

Bilan au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Situation des cessions au 31 décembre 2022**
- 4. Commercialisation au 31 décembre 2022**

1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Terrains à aménager	2 283 073 €	23,07%	7015 Vente de terrains aménagés	6 527 678 €	65,95%
6045 Etudes et Prestations de Service	825 856 €	8,34%	74718 Subvention Fouilles archéologiques	14 215 €	0,14%
605 Equipements et Travaux	4 260 820 €	43,05%	7472 Participations Régions	378 114 €	3,82%
6611 Frais financiers	96 616 €	0,98%	7473 Participations Départements	183 057 €	1,85%
67 Participation à la construction de la station d'épuration : subvention au BA Assainissement	2 431 600 €	24,57%	7475 Participation Saint-Malo Agglomération Rond-point 2 branches sur 4	308 000 €	3,11%
			7478 Participation versée par la commune de Miniac Morvan	131 230 €	1,33%
			70878 Frais de géomètre	18 384 €	0,19%
			70878 Cession terrain protocole Beaulieu	12 060 €	0,12%
			773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	5 870 €	0,06%
			774 Subvention SMA *	2 319 358 €	23,43%
Total des dépenses	9 897 966 €	100,00%	Total des recettes	9 897 966 €	100,00%

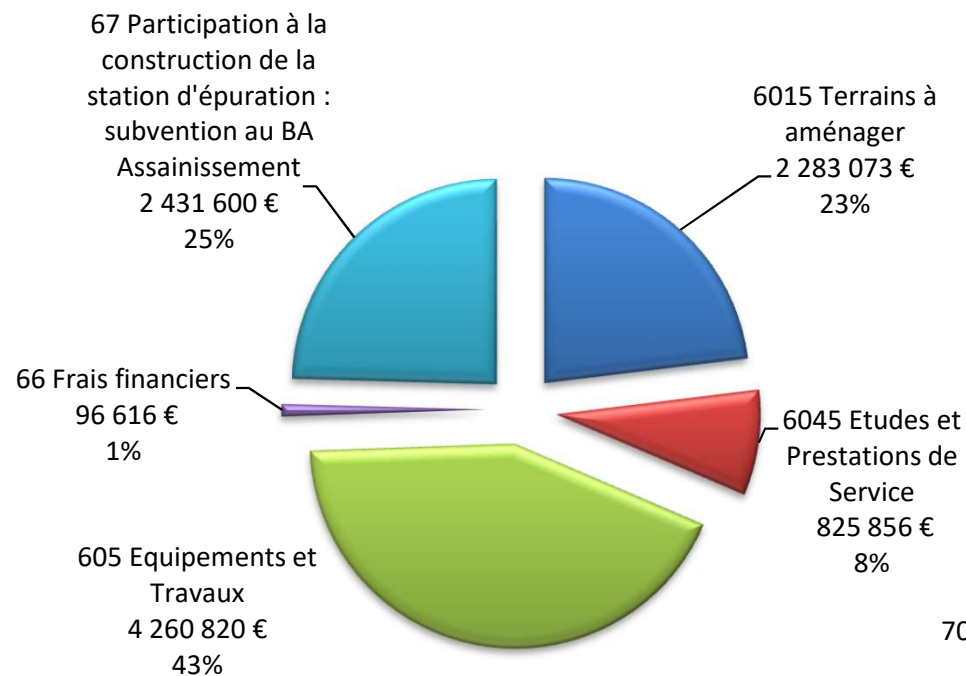
* La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 2 319 358 € à la clôture de l'opération.

En 2021 et 2022, 500 000 € ont été versés chaque année et 500 000 € vont de nouveau être versés en 2023 afin de lisser cette participation dans le temps.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

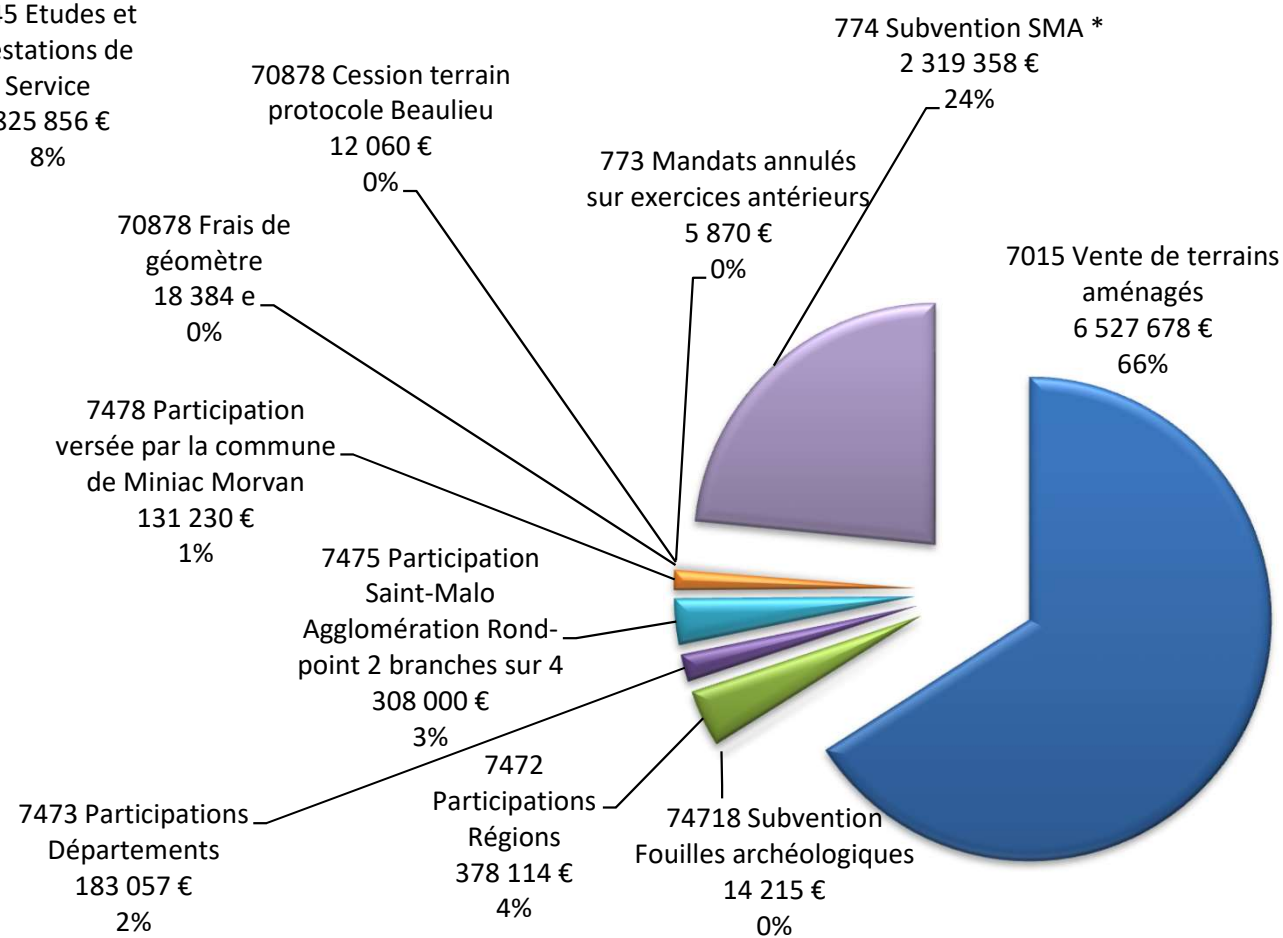
ZAC ACTIPOLE PEC33

Dépenses prévisionnelles



ZAC ACTIPOLE PEC33

Recettes prévisionnelles

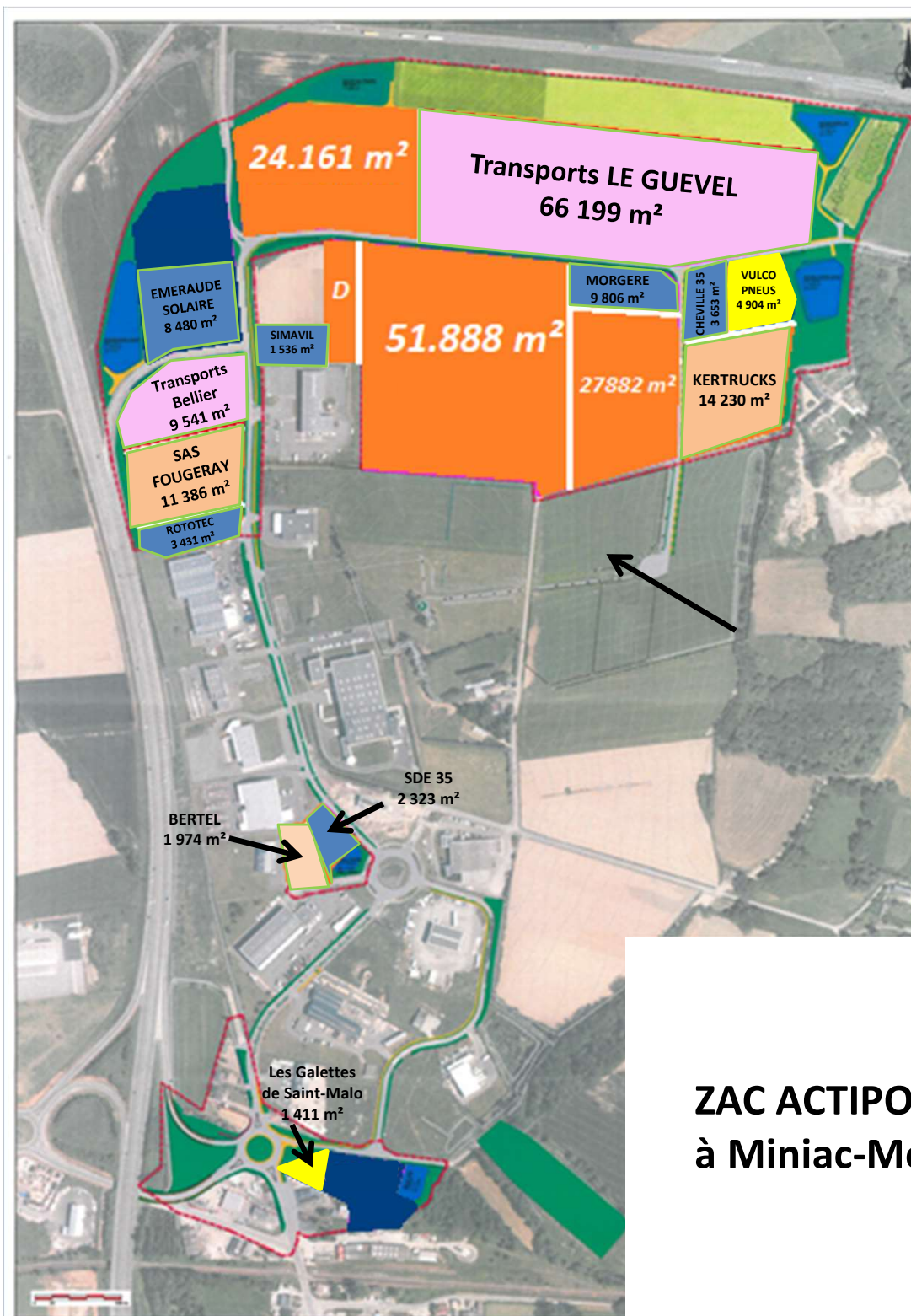
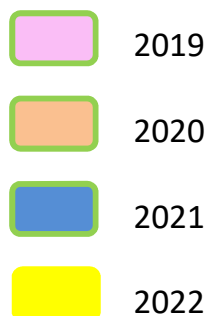


3. Situation des cessions au 31 décembre 2022

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2019 3 CESSIONS	SAS MARCENT LEGUEVEL	Transport	66 199 m ²	30 730 m ²	25/01/2019	22 € HT / m ²
	TRANSPORTS BELLIER <i>SCI ACTIBEL</i>	Autocariste	9 541 m ²	4 848 m ²	24/09/2019	25 € HT / m ²
	STEP de Saint-Malo Agglomération	Station d'épuration	6 200 m ²		2019	27 € / m ²
2020 4 CESSIONS	KERTRUCKS	Garage poids lourds	14 230 m ²	6 857 m ²	05/03/2020	22 € HT / m ²
	BERTEL	Fabrication de crêpes et galettes	1 972 m ²	1 196 m ²	13/11/2020	22 € HT / m ²
	FOUGERAY DIDIER	Gros œuvre	11 386 m ²	5 583 m ²	27/11/2020	25 € HT / m ²
	TRANSPORTS BELLIER <i>SCI ACTIBEL</i>	Autocariste	545 m ²	4 848 m ²	22/12/2020	25 € HT / m ²
2021 6 CESSIONS	MORGERE	Réparation navale et fabrication de panneaux de chaluts	9 806 m ²	2 600 m ²	11/01/2021	22 € / m ²
	CHEVILLE 35	Atelier de transformation de viande	3 653 m ²	770 m ²	0/06/2021	22 € HT / m ²
	ROTOTEC	Plasturgie et rotomoulage	3 431 m ²		10/11/2021	27 € HT / m ²
	EMERAUDE SOLAIRE	Fourniture et installation de centrales photovoltaïques	8 480 m ²	2 102 m ²	10/11/2021	22 € HT / m ²
	SIMAVIL	Levage, manutention et transport	1 536 m ²	349,45 m ²	17/12/2021	22 € HT / m ²
	SDE 35	Station service gaz naturel	2 323 m ²	56,5 m ²	17/12/2021	22 € HT / m ²
2022 2 CESSIONS	VULCO PNEUS (<i>SCI HARVEY</i>)	Réparation de pneus	4 904 m ²	810 m ²	22/06/2022	24 € HT / m ²
	LES GALETTES DE ST MALO (<i>SCI CASIMIR</i>)	Fabrication et vente de galettes et de crêpes à emporter	1 411 m ²		23/12/2022	24 € HT / m ²

4. Commercialisation au 31 décembre 2022

Année de commercialisation



**ZAC ACTIPOLE
à Miniac-Morvan**

Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé du parc d'activités de La Bretonnière au 31/12/2022 (Budget annexe des parcs complémentaires)

Le permis d'aménager initial a été délivré le 27 juin 2017. Deux arrêtés modificatifs ont été obtenus le 24 août 2017 et le 29 décembre 2017.

Cette zone est destinée à l'accueil d'activités économiques de proximité : artisanat de production, petites activités industrielles, services....

Les travaux d'aménagement de la zone se sont achevés en novembre 2018.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface aménagée : 30 224 m²
- Surface cessible : 21 565 m²
- Nombre de lots : 13 lots
- Surface de plancher : 6 000 m²
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 71 %

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale)

Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2023.

Les prix de cession s'établissent à 38 € en façade (1 lot) et 35 € à l'arrière.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions et participations) ressort à **54.19 € le m²**.



Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	324 865 €	26.58%	7015 Vente de terrains aménagés	764 009 €	62.51%
6045 Etudes et Prestations de Service	124 171 €	10.16%	7478 Autres participations (participation ENEDIS réseau électrique)	27 673 €	2.26%
605 Equipements et Travaux	661 290 €	54.11%	7473 Participations Départements	21 095 €	1.73%
605 Fond de concours 50% du giratoire sur RD	86 585 €	7.08%	70878 Remboursement de frais	4 859 €	0,40%
66 Frais financiers	14 497 €	1.19%	774 Subvention SMA	404 542 €	33,10
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	10 770 €	0.88%			
Total des dépenses	1 222 178 €	100%	Total des recettes	1 222 178 €	100%

La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 404 542 € à la clôture de l'opération.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe des parcs complémentaires.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Bilan des implantations d'entreprises

10 actes de vente relatifs à la cession de 11 lots, représentant 10 308 m² ont été signés en 2018 (1), 2019 (4), 2020 (3) et 2021 (2). Ces 10 cessions de terrain réalisées depuis 2018 représentent 92 % de la surface cessible aux entreprises de cette zone d'activités.

Par ailleurs, le lot n°13 d'une surface de 10 417 m² a été dévolu à la réalisation en 2019 / 2020 de la nouvelle déchetterie de Cancale.

Ainsi, au 31 décembre 2022, il restait 1 lot à céder sur cette zone représentant une surface de 840 m². Il devrait être vendu en 2023 au prix de 37 € HT le m².

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur ce parc a fait ressortir un bilan de 10 entreprises implantées, représentant 33 emplois.

Le tableau et le plan en annexe listent les entreprises implantées par année, par lot, en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES DE LA BRETONNIERE A CANCALE

Bilan au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Situation des cessions au 31 décembre 2022**
- 4. Plan de composition du permis d'aménager**

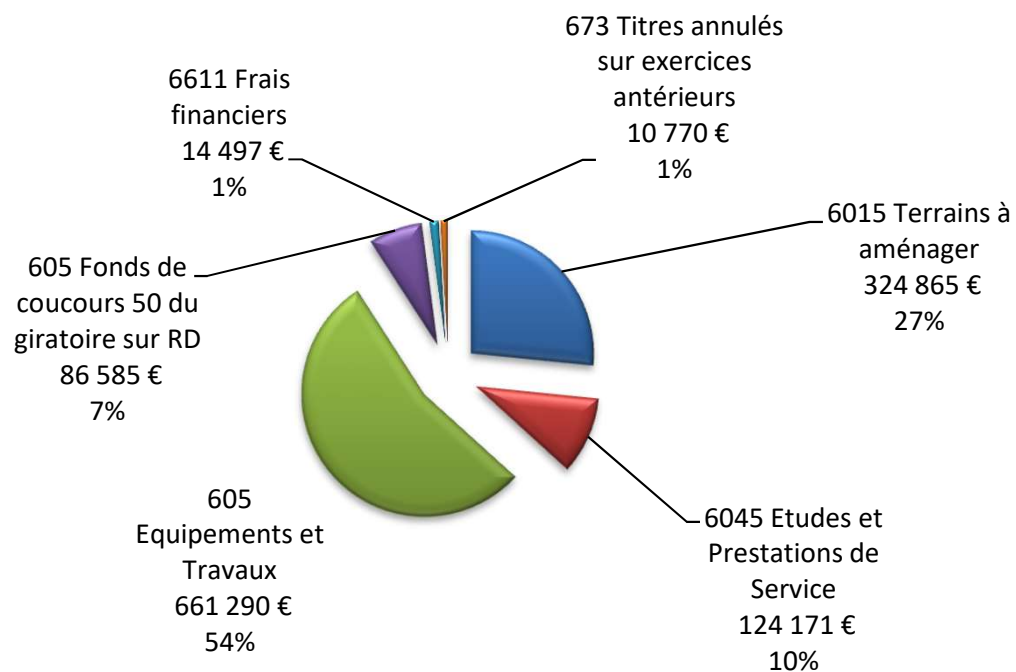
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Terrains à aménager	324 865 €	26,58%	7015 Vente de terrains aménagés	764 009 €	62,51%
6045 Etudes et Prestations de Service	124 171 €	10,16%	7478 Autres participations (participation ENEDIS au réseau électrique)	27 673 €	2,26%
605 Equipements et Travaux	661 290 €	54,11%	7473 Participations Départements	21 095 €	1,73%
605 Fonds de coucours 50 du giratoire sur RD	86 585 €	7,08%	70878 Remboursement de frais (géomètre, clôture)	4 859 €	0,40%
6611 Frais financiers	14 497 €	1,19%	774 Subventions SMA *	404 542 €	33,10%
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	10 770 €	0,88%			
Total des dépenses	1 222 178 €	100%	Total des recettes	1 222 178 €	100,00%

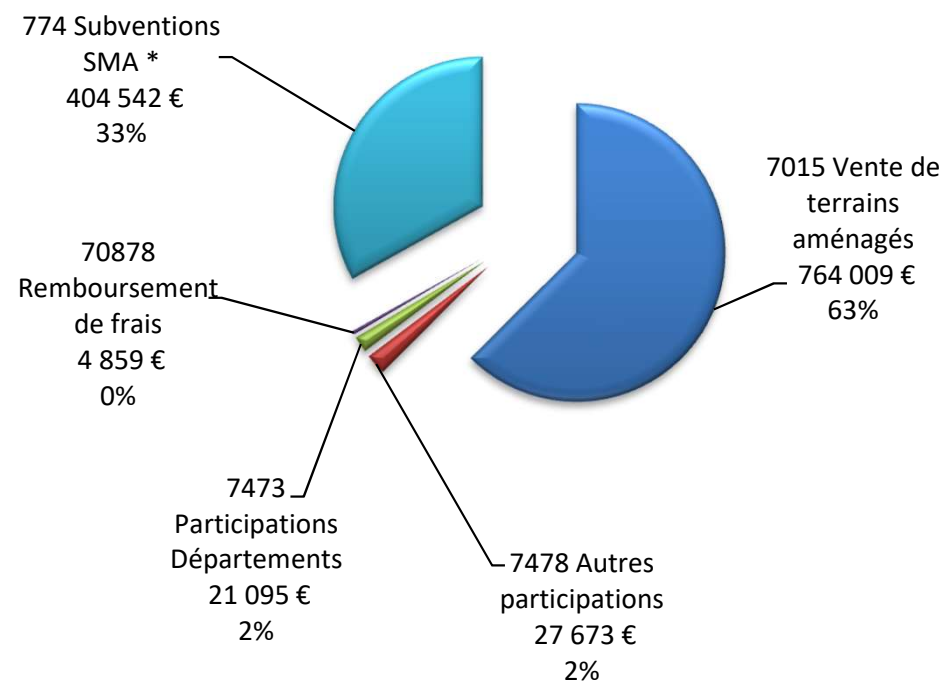
* La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 404 542 € à la clôture de l'opération.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

La Bretonnière PEC 32 - Dépenses prévisionnelles



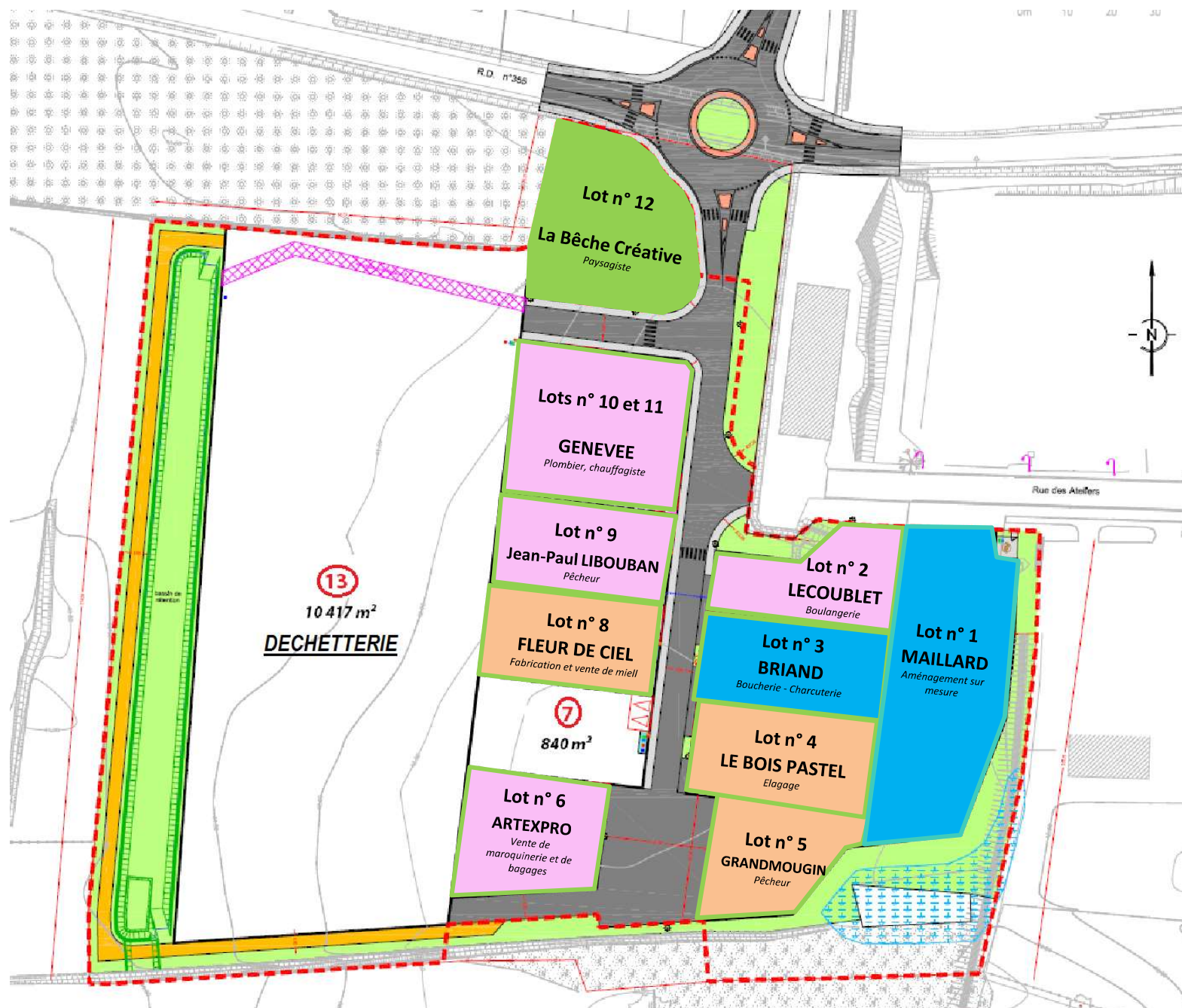
La Bretonnière PEC 32 Recettes prévisionnelles



3. Situation des cessions au 31 décembre 2022

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	ILOT	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2018 1 CESSION	LA BECHE CREATIVE (SCI BGBC)	Paysagiste	12	1 294 m ²	349,22 m ²	20/12/2018	38 € HT / m ²
2019 4 CESSIONS	Jean-Michel LECOUBLET (SCI AU VIEUX FOUR CANCALAIS)	Boulangerie	2	762 m ²	125 m ²	14/02/2019	35 € HT / m ²
	Jean-Paul LIBOUBAN (SCI HERMINE BASTIEN STEEVEN)	Pêcheur – poissonnerie	9	840 m ²	198,75 m ²	7/06/2019	35 € HT / m ²
	ARTEXPRO (SCI PAULIANNE)	Vente de maroquinerie et de bagages	6	878 m ²	275 m ²	11/06/2019	35 € HT / m ²
	GENEVÉE (SCI JERELU CAMILLE)	Plomberie – chauffagiste	10 et 11	1 398 m ²	382 m ²	24/10/2019	35 € HT / m ²
2020 4 CESSIONS	GRANDMOUGIN	Pêcheur	5	696 m ²	361,92 m ²	23/06/2020	35 € HT / m ²
	FLEUR DE CIEL SCI LA RUCHE DU LITTORAL	Fabrication et vente de miel	8	840 m ²	436,80 m ²	5/10/2020	35 € HT / m ²
	LE BOIS PASTEL SCI LP25	Elagage	4	882 m ²	458,60 m ²	23/06/2020	35 € HT / m ²
	DECHETTERIE DE Saint-Malo Agglomération		13	10 417 m ²			
2021 2 CESSIONS	BRIAND	Boucherie – Charcuterie	3	882 m ²	458,6 m ²	02/09/2021	35 € HT / m ²
	MAILLARD	Agencement sur mesure	1	1 836 m ²	954,72 m ²	25/05/2021	37 € HT / m ²

4. Plan de composition du permis d'aménager



Annexe

Bilan prévisionnel et actualisé de la ZAC des Fougerais au 31/12/2022 (Budget annexe des parcs complémentaires)

Par délibération n°1-2019 du 27 juin 2019, le conseil communautaire de SAINT-MALO AGGLOMERATION a déclaré l'opération de la ZAC des Fougerais d'intérêt général

Par délibération n°2-2019 du 27 juin 2019, le conseil communautaire de SAINT-MALO AGGLOMERATION a approuvé le dossier de création modifié de la ZAC des Fougerais afin de redéfinir et d'élargir la vocation économique de la ZAC pour lui permettre d'accueillir une unité de santé mental

Par délibération n°2-2019 du 26 septembre 2019, le conseil communautaire de SAINT-MALO AGGLOMERATION a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC des Fougerais.

Les travaux d'aménagement de la ZAC ont démarré en 2020.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface aménagée : 117 000 m²
- Surface cessible : 89 481 m²
- Surface des espaces publics (voirie...) : 27 519 m²
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 76 %

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale).

Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2030.

Le prix de cession s'établit à 48€ pour les terrains situés en façade et 43€ pour ceux situés à l'arrière contre 45€ en façade et 40€ à l'arrière en 2020.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions et participations) ressort à **35.93 € le m²**.

Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	1 624 660 €	46.25%	7015 Vente de terrains aménagés	3 440 445 €	92.03%
6045 Etudes et Prestations de Service	455 802 €	12.98%	7473 Participations Département	188 035 €	5.03%
605 Equipements et Travaux	1 342 415 €	38.21%	7478 Convention électricité avec ENEDIS	95 228 €	2.55%
66 Frais financiers	89 948	2.56%	70878 Remboursement de frais	8 905 €	0.24%
			774 Achat parcelle à l'euro symbolique	5 808 €	0.16%
Total des dépenses	3 512 826 €	100%	Total des recettes	3 738 422 €	100%
SOLDE EXCÉDENTAIRE				225 595 €	

À la clôture de l'opération, l'excédent prévisionnel est estimé à 225 595 €.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe du parc technopolitain qui ne comprend que cette opération.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Mode de financement de la ZAC : la participation aux équipements publics

Dans le dossier de réalisation de la ZAC Fougerais, le mode de financement choisi est la participation aux équipements publics. Les entreprises qui s'implantent sur la ZAC financent ainsi les équipements publics dont ils bénéficient (voirie, réseaux eaux/gaz, éclairage...).

La participation aux équipements de la ZAC est de 20.22 € HT le m².

3. Bilan des implantations d'entreprises

11 cessions de terrain (dont l'Unité de Santé Mentale) sont intervenues en 2021 et 2022 pour une surface totale de 79 077 m², soit 88 % de la surface cessible. (Remarque : le paiement du solde de la cession des terrains à l'hôpital de Saint-Malo va intervenir sur 2023 comme prévu dans l'acte de vente)

La cession de l'îlot n°4 à la ville de Saint-Malo pour la réalisation des Réserves du Musée Maritime interviendra en 2023.

Le tableau et le plan en annexe listent les entreprises implantées par année, par lot en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES – LES FOUGERAIS

Bilan au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Situation des cessions au 31 décembre 2022**

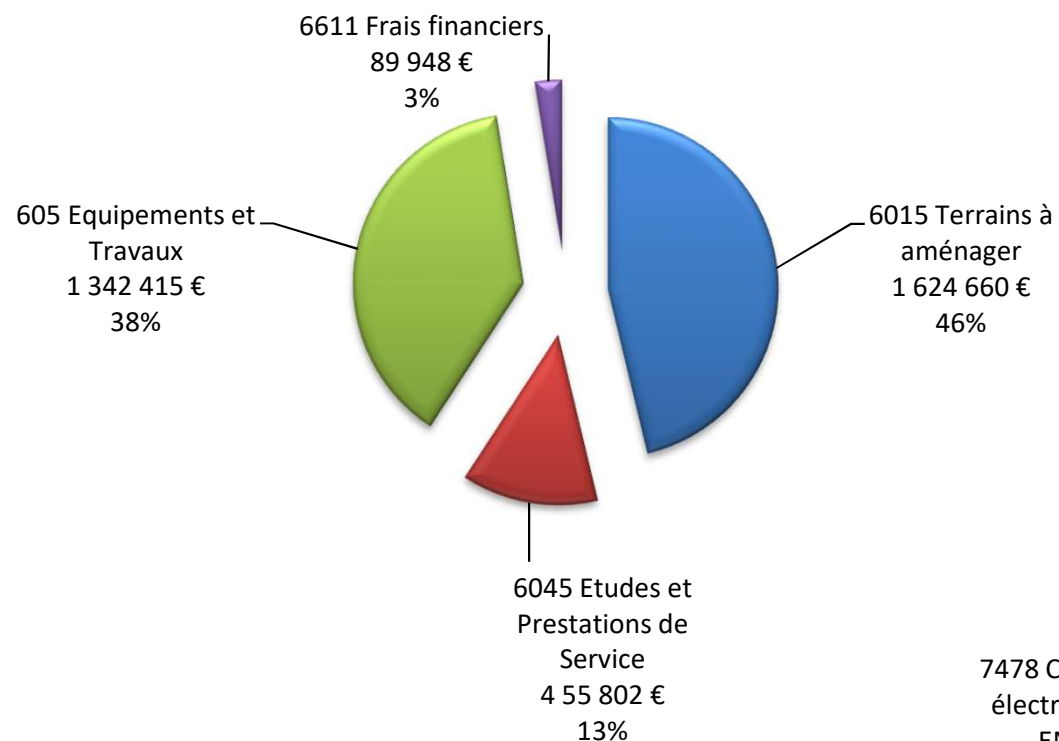
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Terrains à aménager	1 624 660 €	46,25%	7015 Vente de terrains aménagés	3 440 445 €	92,03%
6045 Etudes et Prestations de Service	455 802 €	12,98%	7473 Participations Départements	188 035 €	5,03%
605 Equipements et Travaux	1 342 415 €	38,21%	7478 Convention électricité avec ENEDIS	95 228 €	2,55%
6611 Frais financiers	89 948 €	2,56%	70878 Remboursement frais de géomètre	8 905 €	0,24%
			774 Achat parcelle à l'euro symbolique	5 808 €	0,16%
Total des dépenses	3 512 826 €		Total des recettes	3 738 422 €	100,00%
SOLDE EXCÉDENTAIRE				225 595 €	

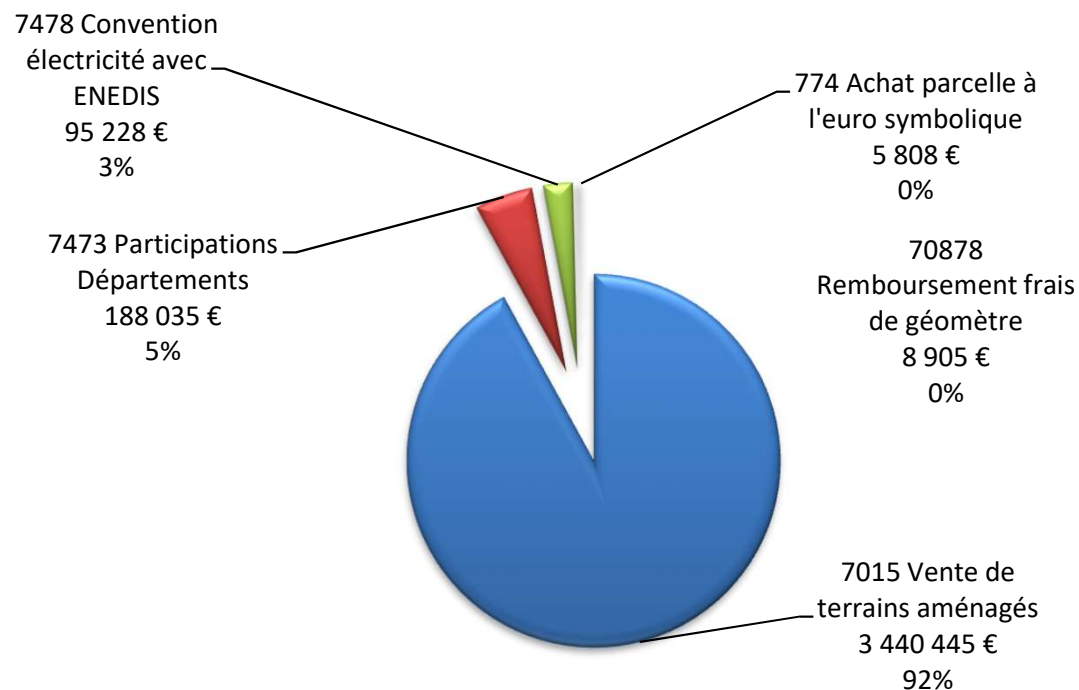
A la clôture de l'opération, l'excédent prévisionnel sur cette zone est estimé 225 595 €.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

Les Fougerais PEC 48 Dépenses prévisionnelles



Les Fougerais PEC 48 Recettes prévisionnelles



3. Bilan des cessions des lots année par année

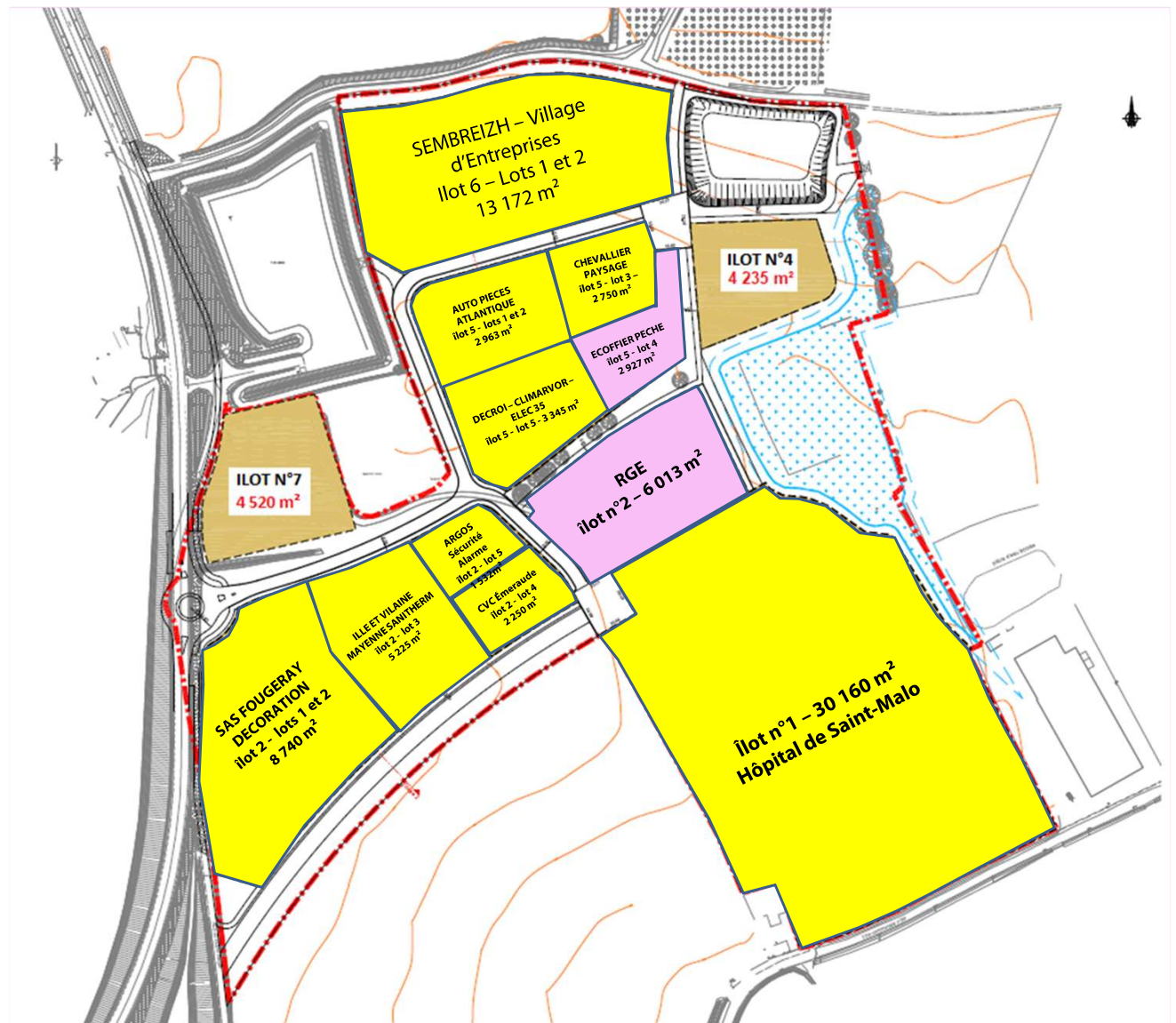
Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	LOT	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2021 8 CESSIONS	HOPITAL DE SAINT-MALO	Unité de soin mental	1	30 160 m ²	6 199,78 m ²	26/04/2021	27,09 € HT / m ²
	CVC EMERAUDE	Installation, mise en service et dépannage de chauffage, ventilation, climatisation	lot 4 de l'ilot 2	2 253 m ²	512,5 m ²	16/09/2021	40 € HT / m ²
	SEMBREIZH		ilot 6	13 172 m ²	5 246,24 m ²	30/09/2021	43 € HT / m ²
	ARGOS SECURITE ALARME		lot 5 de l'ilot 2	1 532 m ²	367 m ²	07/10/2021	40 € HT / m ²
	DECROI		lot 5 de l'ilot 5	3 345 m ²	1 388,7 m ²	08/11/2021	40 € HT / m ²
	CLIMARVOR						
	ELEC 35						
	AUTO PIECES ATLANTIQUE		lots 1 et 2 de l'ilot 5	2 963 m ²		16/12/2021	40 € HT / m ²
	CHEVALLIER PAYSAGE		lot 3 de l'ilot 5	2 750 m ²	626 m ²	16/12/2021	40 € HT / m ²
	SAS FOUGERAY DECORATION		lots 1 et 2 de l'ilot 2	8 740 m ²	1 850 m ²	16/12/2021	45 € HT / m ²
2022 3 CESSIONS	ILLE ET VILAINE MAYENNE SANITHERM		lot 3 de l'ilot 2	5 225 m ²	1 990 m ²	14/03/2022	43 € HT / m ²
	RGE 35		ilot 3	6 013 m ²	2 520,3 m ²	24/06/2022	43 € HT / m ²
	ESCOFFIER PECHE		lot 4 de l'ilot 5	2 927 m ²		08/09/2022	44 € HT / m ²

4. Situation des cessions au 31 décembre 2022

Années de commercialisation

2021

2022



Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé de la zone de La Folleville au 31/12/2022 (Budget annexe des Parcs Complémentaires)

Après des études préalables et des études de maîtrise d'œuvre engagées en 2008 pour la réalisation de la ZA de la Folleville, le lotissement a fait l'objet d'un permis d'aménager et d'un arrêté de lotir délivrés le 04/06/09, puis d'un permis modificatif obtenu par l'arrêté du 20/01/10.

Le foncier nécessaire au projet d'environ 5ha, (6 parcelles, 4 propriétaires, 2 exploitants) a été acquis par l'Agglomération dans le cadre de négociations amiables au cours de l'année 2009, de même que l'indemnisation des exploitants concernés.

Les travaux d'aménagement de la zone d'activité de la Folleville à La Fresnais ont démarré en 2009. Il s'agit d'une zone à vocation artisanale.

Les caractéristiques principales du lotissement après le permis modificatif n°1 du 20/01/10 sont les suivantes :

- Surface aménagée (périmètre lotissement) : 51 546 m²
- Surface cessible : 32 505 m²
- Surface Plancher max. : 33 206 m²
- Surface des voiries : 3 438 m²
- Surface des espaces verts : 14 902 m²
- Nombre de lots max. autorisé : 20
- Commercialisation des lots à la découpe, selon besoin du projet du porteur
- Ratio surfaces cessibles / surfaces aménagées : 63.06 %

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale).

Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2029.



Les hypothèses de recettes en matière de cessions de terrains sur les parcs artisanaux ont été établies en tenant compte du rythme de commercialisation précédemment observé et sur la base d'un prix différent entre les terrains situés en façade et ceux situés à l'arrière.

Les prix des terrains ont évolué de +6 € depuis 2012 et s'établissent aujourd'hui à 26 € en façade et 24 € à l'arrière.

Il n'est pas prévu d'augmentation des prix de cession dans la mesure où, depuis 2012, aucune vente n'est intervenue.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions) ressort à **21.33 € le m²**.

Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	166 231 €	17.67%	7015 Vente de terrains aménagés	772 082 €	75.72%
6045 Etudes et Prestations de Service	46 767 €	4.97%	7473 Participations Département	239 723 €	23.51%
605 Equipements et Travaux	713 026 €	75.30%	70878 Remboursement de frais	7 793 €	34.03%
66 Frais financiers	14 704 €	1.56%			
Total des dépenses	940 728 €	100%	Total des recettes	1 019 599 €	100%
SOLDE EXCÉDENTAIRE				78 870 €	

À la clôture de l'opération, l'excédent prévisionnel est estimé à 78 870 €.

A noter que cette zone ne devrait pas nécessiter, à terme, de versement d'une subvention d'équilibre du budget général. Ceci s'explique notamment par la surface des voiries relativement faible au regard de la surface cessible.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe des parcs artisanaux pour l'opération de la Folleville à La Fresnais.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Bilan des implantations d'entreprises et perspectives :

Depuis 2009, 3 terrains de la zone de la Folleville ont été cédés à 3 entreprises différentes, dans le secteur 2 de la zone soit le long de la route départementale. La dernière cession remonte à 2012. La surface totale cédée est de 5 863 m², soit 18 % de la surface totale cessible.

Ainsi, au 31 décembre 2022, il restait 26 642 m² de surface à céder sur cette zone que le présent bilan prévisionnel prévoit d'étaler jusqu'à 2030.

3 projets d'implantation sont actuellement à l'étude pour une surface totale de 5 659 m².

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur ce parc a fait ressortir un bilan 3 entreprises et 13 emplois.

Le tableau et le plan en annexe listent les entreprises implantées par année, par lot en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES LA FOLLEVILLE A LA FRESNAIS

Bilan actualisé au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Plan des lots cédés année par année**

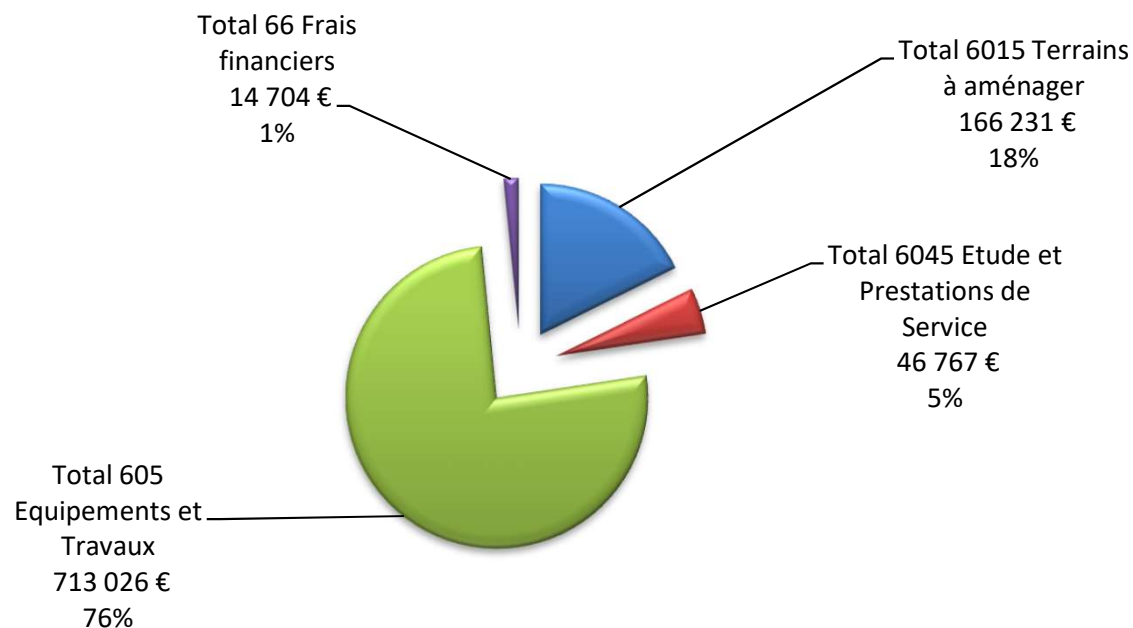
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
Total 6015 Terrains à aménager	166 231 €	17,67%	7015 Vente de terrains aménagés	772 082 €	75,72%
6045 Etude et Prestations de Service	46 767 €	4,97%	7473 Participations Départements	239 723 €	23,51%
605 Equipements et Travaux	713 026 €	75,80%	70878 Remboursement de frais (frais de clôture et géomètre)	7 793 €	0,83%
66 Frais financiers	14 704 €	1,56%			
Total des dépenses	940 728 €	100,00%	Total des recettes	1 019 599 €	100,06%
SOLDE EXÉDENTAIRE				78 870 €	

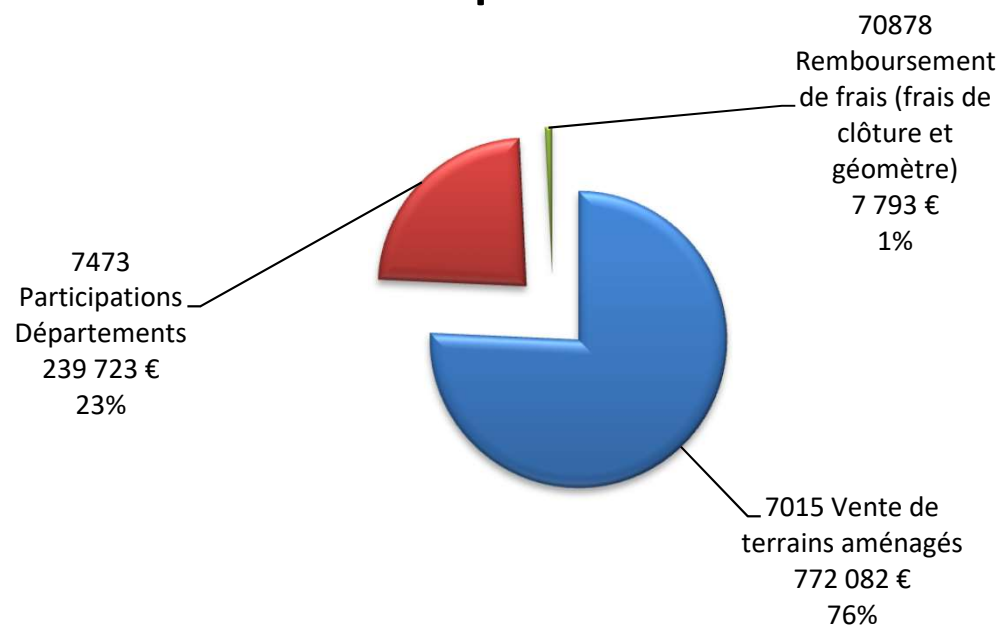
À la clôture de l’opération, l’excédent prévisionnel est estimé à 78 870 €.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

La Folleville PEC 37 Dépenses prévisionnelles

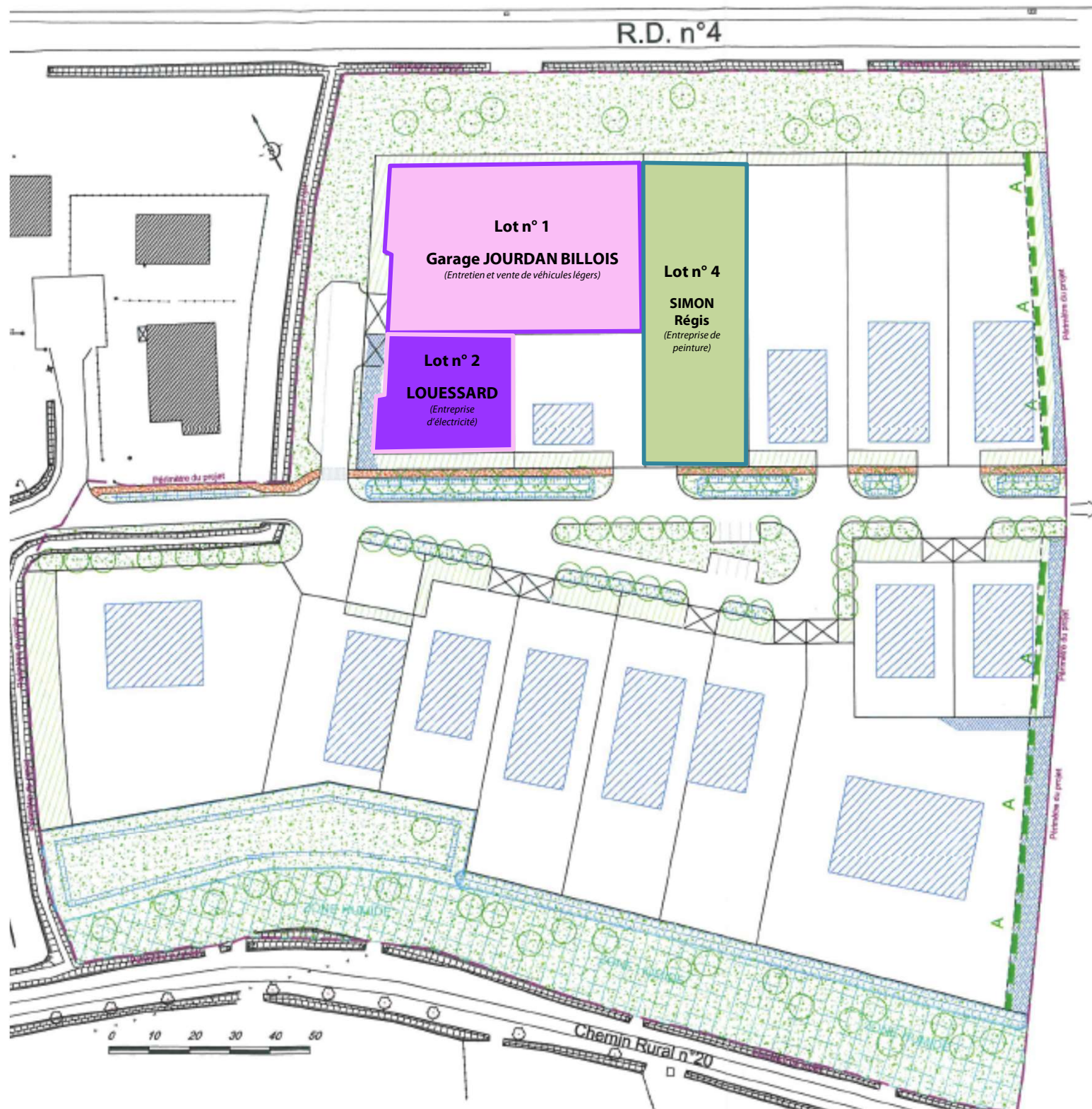


La Folleville PEC 37 Recettes prévisionnelles



3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2010 1 CESSION	Garage Jourdan Billois (SCI Jourdan Billois)	Entretien et vente (neuf et occasion) sur véhicules légers (agent Renault)	3059 m ²	587 m ²	13/10/2010	20 €
2011 1 CESSION	SARL LOUESSARD (SCI Le Marais Blanc)	Entreprise d'électricité	1002 m ²	45 m ²	27/05/2011	
2012 1 CESSION	SIMON Peintre – Ambiance et Harmonie (SCI SIMON Régis)	Entreprise de peinture	1802 m ²	329 m ²	18/01/2012	



Situation des cessions au 31 décembre 2022

Années de commercialisation

- 2010
- 2011
- 2012

Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé de la zone du Chemin Bleu au 31/12/2022 (Budget annexe des Parcs Complémentaires)

La délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2008 a permis le lancement de l'étude d'aménagement de ce parc d'activités artisanales situé à Miniac-Morvan à l'entrée du bourg le long de la RD. Cette zone est à vocation artisanale.

Le lotissement a fait l'objet d'un permis d'aménager dont l'arrêté de lotir a été délivré le 14 décembre 2010, puis d'un permis modificatif obtenu par l'arrêté du 15 novembre 2011.

Le foncier nécessaire au projet d'environ 5.7ha (5 parcelles) a été acquis par l'Agglomération dans le cadre de négociations amiables au cours de l'année 2010 et 2011 auprès de 3 propriétaires dont 2 indivisions. L'exploitant impacté par le projet a été indemnisé dans le cadre d'un accord trouvé en 2012, permettant à l'Agglomération d'entrer en jouissance de la totalité du foncier nécessaire et de démarrer les travaux en 2012.

Les caractéristiques principales du lotissement d'activités sont les suivantes :

- Surface aménagée (périmètre du lotissement) : 53 098 m²
- Surface cessible : 37 431 m²
- Surface Plancher max. : 37 431 m²
- Surface des voiries : 4 967 m²
- Surface des espaces verts : 10 700m²
- Nombre de lots max. autorisé : 24
- Ratio surfaces cessibles / surfaces aménagées : 70%

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale).

Le bilan prévisionnel des recettes de la zone a été construit sur la base des dossiers actuellement à l'étude et d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2024.

Les hypothèses de recettes en matière de cessions de terrains sur les parcs artisanaux ont été établies sur la base d'un prix différent entre les terrains situés en façade (6 lots) et ceux situés à l'arrière.

Les prix de cession ont augmenté de 4 € de 2012 à 2014 et s'établissent aujourd'hui à 26 € en façade et 24 € à l'arrière.



Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions) ressort à **25.01 € le m²**.

Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	194 980 €	19.37%	7015 Vente de terrains aménagés	903 636 €	88.54%
6045 Etudes et Prestations de Service	72 558 €	7.21%	7476 Participations Département	38 765 €	3.80%
605 Equipements et Travaux	613 882 €	60.97%	70878 Remboursement de frais	38 146 €	3.74 %
66 Frais financiers	17 005 €	1.55%	774 Subvention SMA*	40 000 €	3,92%
Participation giratoire Miniac-Morvan (Budget Général)	108 431 €	11%			
Total des dépenses	1 006 856 €	100%	Total des recettes	1 020 547 €	100%
SOLDE EXCÉDENTAIRE				13 691 €	

L'excédent prévisionnel sur cette zone devrait s'établir à 13 691 € permettant ainsi de réduire la subvention d'équilibre du même montant qui s'élèverait au final à 26 309 €.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe des parcs artisanaux pour l'opération du Chemin Bleu à Miniac-Morvan.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Bilan des implantations d'entreprises

La commercialisation a démarré au second semestre 2012, à l'achèvement de réalisation des travaux primaires. Au 31 décembre 2022, il restait 4 lots à commercialiser sur un total de 24, soit 16% de la surface cessible. (Remarque : la vente de 3 lots à la commune de Miniac-Morvan pour une surface totale 3 666 m² bien que signée en 2022 sera comptabilisée sur 2023, les fonds n'ayant pas été versés sur 2022)

En 2023, 2 cessions de terrains pourraient être réalisées.

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur ce parc a fait ressortir un bilan de 13 entreprises installées représentant 127 emplois (contre 81 en 2019).

Le tableau et le plan en annexe listent les entreprises implantées par année, par lot en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES LE CHEMIN BLEU A MINIAC MORVAN

Bilan actualisé au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Plan des lots cédés année par année**

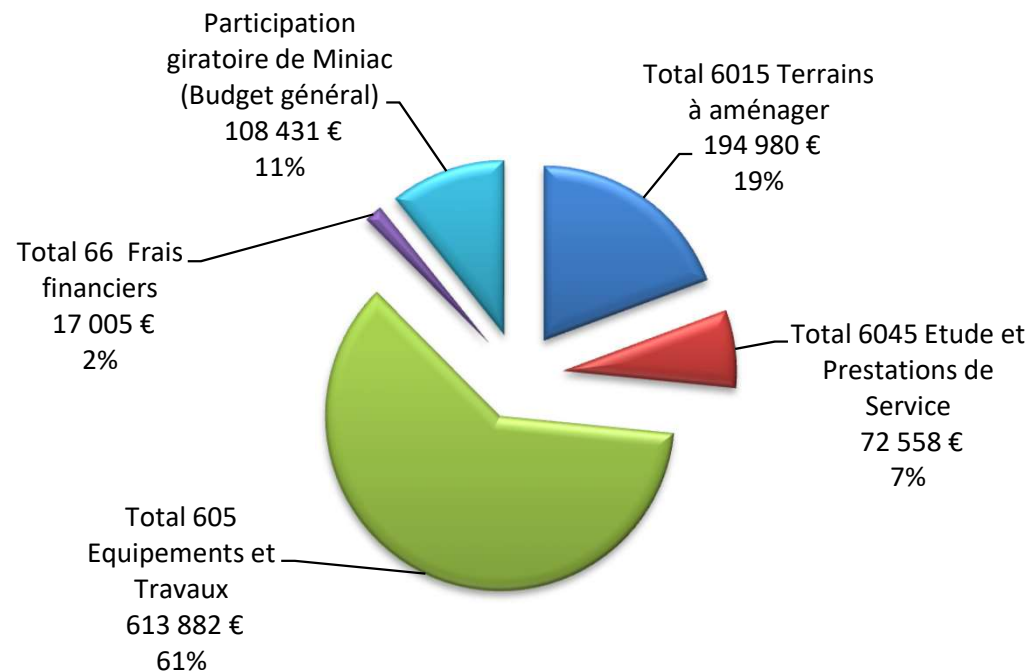
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Acquisition terrains aménager	194 980 €		7015 Vente de terrains aménagés	903 636 €	
Total 6015 Terrains à aménager	194 980 €	19,37%	Total 7015 Vente de terrains aménagés	903 636 €	88,54%
6045 Études et prestations de services	72 558 €		7473 Participations Départements	38 765 €	
Total 6045 Etude et Prestations de Service	72 558 €	7,21%	Total 7473 Participations Départements	38 765 €	3,80%
605 Équipements et travaux	613 882 €		70878 Frais de clôture et de géomètre	38 146 €	
Total 605 Equipements et Travaux	613 882 €	60,97%	Total 70878 Remboursement de frais	38 146 €	3,74%
66 Intérêts des emprunts et dettes (dette + trésor)	17 005 €				
Total 66 Frais financiers	17 005 €	1,55%	Total 774 Subvention SMA	40 000 €	3,92%
Participation giratoire de Miniac (Budget général)	108 431 €	11%			
Total des dépenses	1 006 856 €	100%	Total des recettes	1 020 547 €	100,00%
SOLDE EXCÉDENTAIRE				13 691 €	

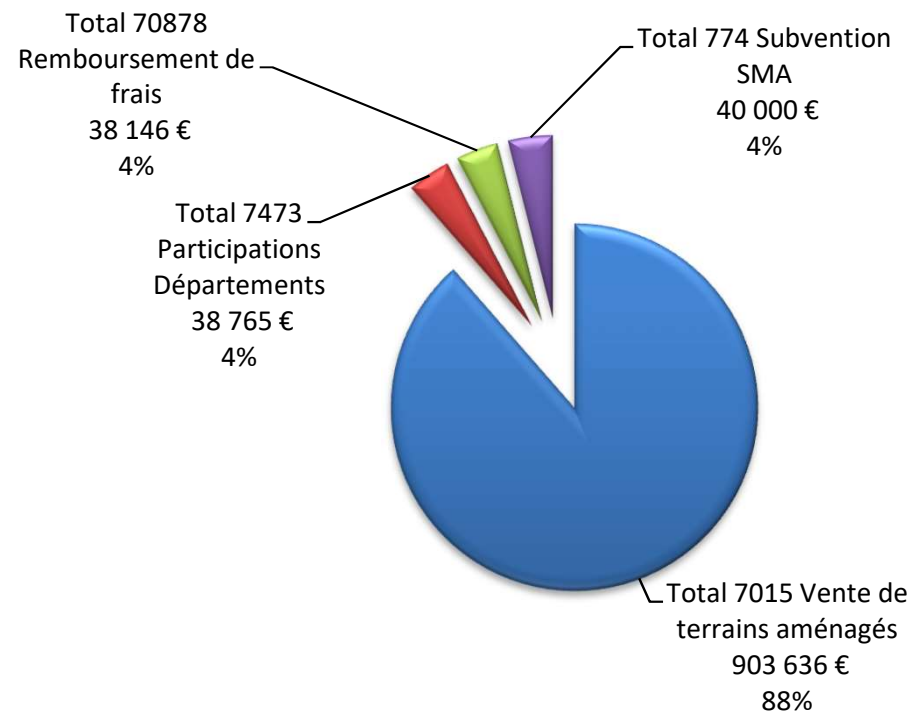
* L'excédent prévisionnel sur cette zone devrait s'établir à 13 691 € permettant ainsi de réduire la subvention d'équilibre du même montant qui s'élèverait au final à 26 309 €.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

Le Chemin Bleu PEC 45 Dépenses prévisionnelles



Le Chemin Bleu PEC 45 Recettes prévisionnelles



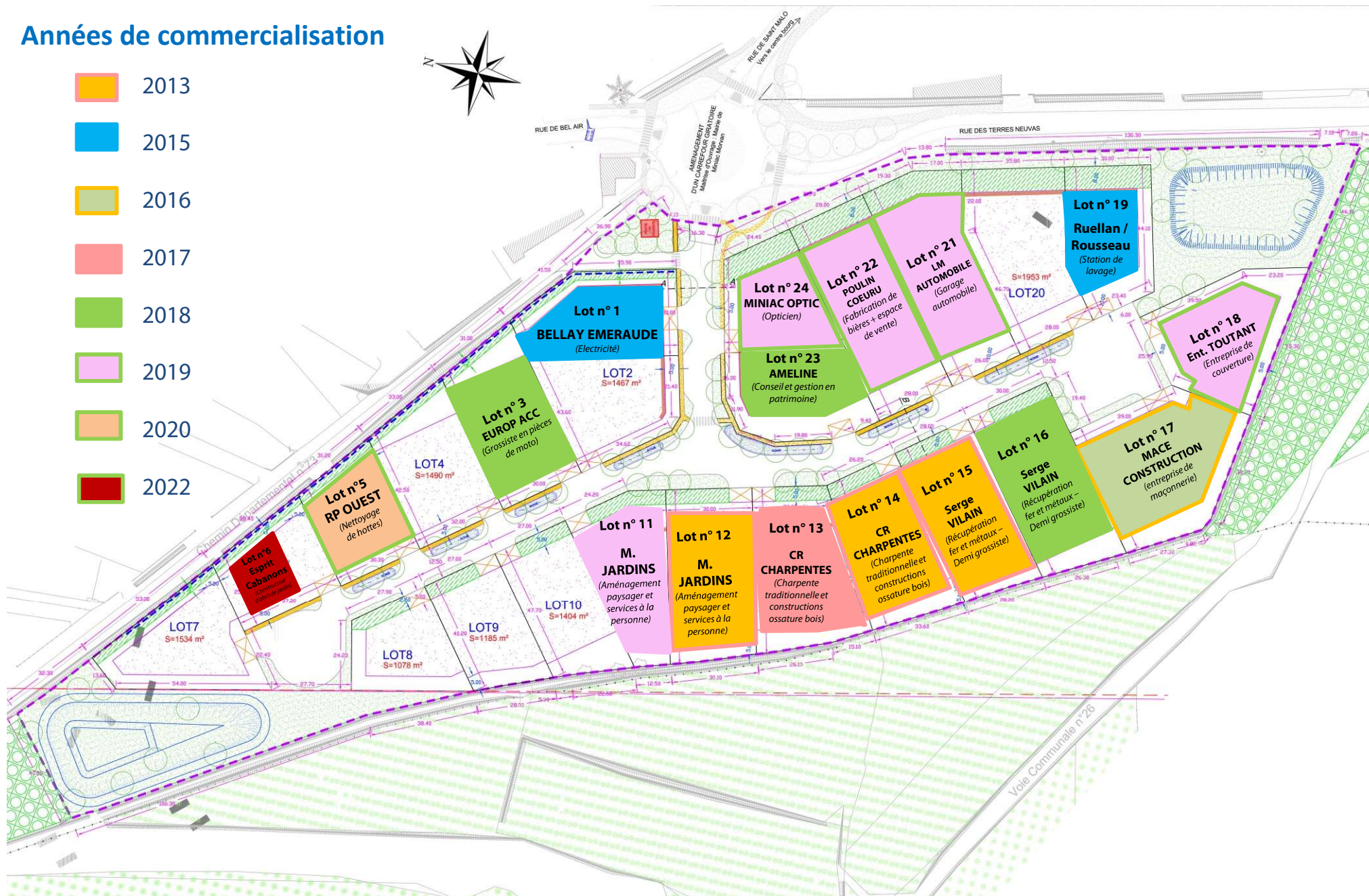
3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	ILOT	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2013 3 CESSIONS	CR CHARPENTES – M. CAFFIN (SCI L R J)	Charpente traditionnelle (neuf et rénovation) et construction bois, ossature bois	14	1639 m ²	500 m ²	20/02/2013	20 € HT / m ²
	M. JARDINS – M. MOISIARD (SCI THINE)	Services d'aménagement paysager et service à la personne	12	1786 m ²	56 m ²	21/02/2013	
	M. Serge VILAIN - (SCI MACOLEVI)	Récupération fer et métaux – demi grossiste	15	1645 m ²	197 m ²	18/04/2013	
2015 2 CESSIONS	BELLAY EMERAUDE (SCI Le Chemin Bleu)	Electricité	1	1411 m ²	170 m ²	17/09/2015	26 € HT / m ²
	STE LAV O TOP (M. Ruellan et Rousseau)	Station de lavage de véhicules	19	1420 m ²		19/11/2015	
2016 1 CESSION	SCI YACO MACE CONSTRUCTIONS	Entreprise de Maçonnerie	17	2267 m ²	360 m ²	06/10/2016	24 € HT / m ²
2017 1 CESSION	CR CHARPENTES – M. CAFFIN (SCI L R J)	Charpente traditionnelle (neuf et rénovation) et construction bois, ossature bois	13	1867 m ²	524 m ²	04/05/2017	24 € HT / m ²
2018 3 CESSIONS	EUROP ACC - (SCI Chemin Bleu)	Grossiste en pièces de moto	3	1543 m ²	437 m ²	29/03/2018	24 € HT / m ²
	AMELINE - (SCI MAVIA)	Conseil et gestion en patrimoine	23	1408 m ²	189 m ²	10/07/2018	26 € HT / m ²
	FERS ET METAUX - (SCI MACOLEVI)	Collecte et commercialisation de métaux	16	1894 m ²		11/09/2018	24 € HT / m ²
2019 5 CESSIONS	LM AUTOMOBILE - (SCI FTML)	Garage automobile	21	2209 m ²	336 m ²	22/05/2019	26 € HT / m ²
	MINIAC OPTIC - (SCI LOGICX)	Opticien	24	1265 m ²	366 m ²	21/06/2019	28 € HT / m ²
	TOUTANT Couverture (SCI MAVENA)	Couvreur	18	1778 m ²	281 m ²	30/0/2019	24 € HT / m ²
	M JARDINS - (SCI THINE)	Paysagiste – aménagement	11	1461 m ²		24/09/2019	24 € HT / m ²
	POULIN COEURU - (SCI L'ETRIOT)	Fabrication de bières et espace de vente	22	2062 m ²	320 m ²	24/09/2019	26 € HT / m ²
2020 1 CESSION	RP OUEST (SCI RP IMMO)	Nettoyage de hottes	5	1 034 m ²	1 034 m ²	26/05/2020	24 € HT / m ²
2022 1 CESSION	ESPRIT CABANONS (SCI AYNATA)	Constructeur d'abris de jardin	6	918 m ²	317 m ²	30/09/2022	24 € HT / m ²

4. Situation des cessions au 31 décembre 2022

Années de commercialisation

- 2013
- 2015
- 2016
- 2017
- 2018
- 2019
- 2020
- 2022



Annexe

Objet : Bilan prévisionnel de la zone de L'Outre à La Gouesnière au 31/12/2022 (Budget annexe des Parcs Structurants)

Le schéma des zones d'activités a identifié l'extension du parc d'activités de l'Outre à La Gouesnière comme un parc structurant généraliste.

Ce secteur a fait l'objet de plusieurs hypothèses de vocations économiques en raison de ses caractéristiques : une base logistique d'arrière port, une valorisation industrielle de la zone légumière, l'accueil d'entreprises ayant besoin d'une connexion ferrée, l'accueil d'entreprises artisanales..., vocations étudiées par le bureau d'étude BEPIC en 2008 (étude de définition de la vocation économique du parc d'activités de l'Outre).

Selon les préconisations de cette étude, il a été décidé de structurer le secteur de la manière suivante :

- Partie Ouest RD76 : un parc industriel et commercial permettant une valorisation des produits légumiers et des produits de la mer ;
- Partie Est RD76 : un parc artisanal, de type village d'entreprises.

En 2011, dans le cadre des études pré-opérationnelles et de faisabilité du secteur, le diagnostic a mis en évidence d'importantes contraintes environnementales dont la présence d'environ 1.8 ha de zone humide à l'Ouest de la RD76, amenant l'agglomération à développer la zone d'activités sur les surfaces restantes par le biais de plusieurs lotissements.

Par ailleurs, le secteur de l'Outre a connu plusieurs aménagements successifs réalisés par Saint-Malo agglomération :

- 2008 : voie de desserte de la coopérative Terre de Saint Malo et de la zone ouest ;
- 2012-2013 : démolition des bâtis acquis par l'agglomération (La Planchette et Ker Eugene) ;
- 2014 : Arrêté de lotir des « Nouettes » du 11/03/14 et arrêté de lotir « Ker Eugène » du 28/10/14 ;
- 2015 : fin des travaux du lotissement d'activités des « Nouettes » et des travaux de réseaux du Centre technique Départemental, acquisition de foncier (AH4) ;
- 2018 : achèvement des travaux de requalification des Ateliers de la Gare (anciennement GEMO) ;
- 2019 : fin des travaux du lotissement d'activités « Ker Eugène ».

Sur ce secteur les caractéristiques principales des surfaces sont les suivantes :

- Surface aménagée : 42 875 m²
- Surface cessible : 28 324 m² (contre 30 746 m² auparavant, îlot C finalement non cessible)
- Surface des voiries et des espaces verts : 14 551 m²
- Nombre de lots : 12
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 60%



1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale).

Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2021 pour Les Nouettes et jusqu'à 2022 pour Ker Eugène. Le prix de cession s'établit à 27 € en façade et 25 € à l'arrière. Une augmentation de 3 € est intervenue en 2021 et de 1 € en 2022.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions) ressort à **58.05 € le m²**. Ce coût de revient a fortement augmenté entre 2021 et 2022 (53,50 € en 2021 soit une augmentation de 9.81%) en raison du passage en surface non cessible des 2 422 m² du lot 6.

Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	448 434 €	24.72%	7015 Vente de terrains aménagés	618 207 €	34.07%
6045 Etudes et Prestations de Service	126 426 €	6.97%	7472 Participations Région	92 279 €	5.09%
605 Equipements et Travaux	1 211 596 €	66.78%	7473 Participations Départements	71 035 €	3.92%
66 Frais financiers	27 827 €	1.53%	70878 Remboursement de frais (géomètre et clôture)	6 727 €	0.37%
			774 Subventions SMA *	1 026 036 €	56.55%
Total des dépenses	1 814 283 €	100%	Total des recettes	1 814 283 €	100%

La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 1 026 036 € à la clôture de l'opération.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe des parcs artisanaux pour l'opération de L'Outre Ouest à La Gouesnière.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Bilan des implantations d'entreprises

L'ensemble des terrains du lotissement Les Nouettes a été vendu entre 2013 et 2021. La dernière cession a été réalisée au profit de la société KIRENOV pour une surface de 1 200 m².

En 2015, a été signé l'acte de cession du terrain de l'Outre de 9 873 m² au profit de la Région Bretagne pour l'installation du Centre départemental de travaux routiers. Cette cession s'inscrit dans le cadre du protocole pour le développement du Groupe Roullier sur le territoire. S'agissant d'une cession à titre gratuit, le budget annexe des parcs d'activités a enregistré une recette de 200.000 € qui a été financée par le budget général de Saint-Malo Agglomération.



Sur le lotissement Ker Eugène, depuis 2018, 6 cessions représentant un total de 9 860 m² ont été réalisées.

Au total, 27 985 m² ont été vendus sur ces 2 zones d'activités.

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur ces 2 ZA a fait ressortir un bilan de 149 emplois pour 14 entreprises sur le secteur des Nouettes et de Ker Eugène.

Le tableau et le plan annexé détaillent ces premières décisions de cession, par lot en précisant l'activité de chacune des entreprises.





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES L'OUTRE OUEST A LA GOUESNIERE

Bilan au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Plan des lots cédés année par année**

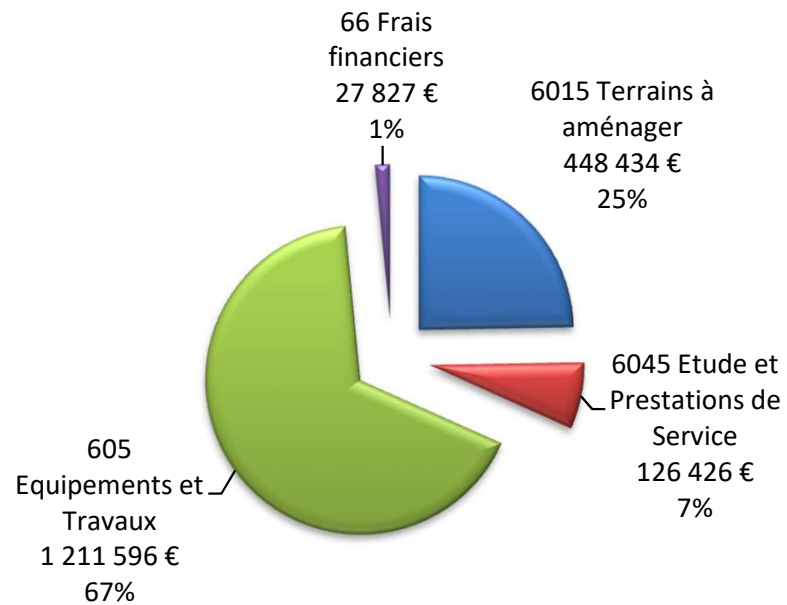
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Terrains à aménager	448 434 €	24,72%	7015 Vente de terrains aménagés	618 207 €	34,07%
6045 Etude et Prestations de Service	126 426 €	6,97%	7472 Participations Régions	92 279 €	5,09%
605 Equipements et Travaux	1 211 596 €	66,78%	7473 Participations Départements	71 035 €	3,92%
66 Frais financiers	27 827 €	1,53%	70878 Remboursement de frais (frais de clôture et géomètre)	6 727 €	0,37%
			774 Subvention SMA *	1 026 036 €	56,55%
Total des dépenses	1 814 283 €	100,00%	Total des recettes	1 814 283 €	100,00%

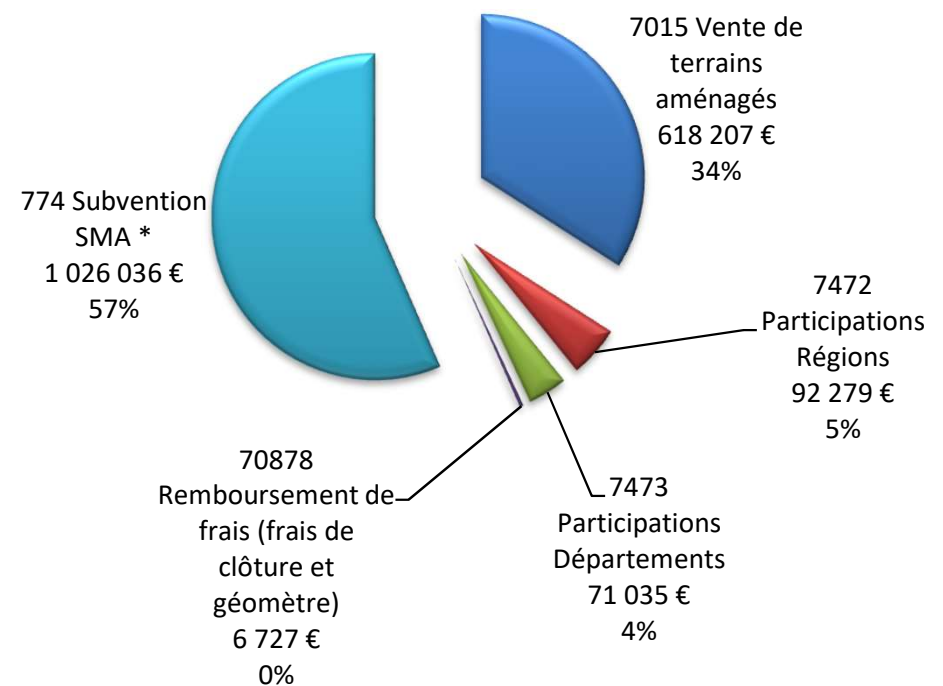
* La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 1 026 036 € à la clôture de l'opération.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

L'Outre Ouest PEC 34 Dépenses prévisionnelles



L'Outre Ouest PEC 34 Recettes prévisionnelles



3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	LOT	Surface	Surface de plancher	Date de cession	Prix / m ²
2013 1 CESSION	LEMARIE PRIMEURS (SCI des Ondes)	Grossiste primeurs	-	2 909 m ²	730 m ²	18/04/2013	20€ HT / m ²
2015 3 CESSIONS	SAVEURS ET GOURMANDISES (BENAÏSSA Jowad)	Grossiste primeurs	N°2	2 101 m ²	350 m ²	29/06/2015	22 € HT / m ²
	CONSTRUCTION SERVICES (M. DA CUGNA)	Construction d'extension de maisons et vérandas	N°3	2 042 m ²	400 m ²	26/11/2015	24 € HT / m ²
	REGION BRETAGNE (pour Centre de Travaux Routiers) (dans le cadre du protocole Roullier)			9 873 m ²		17/04/2015	0 €
2018 1 CESSION	KEVIN SARCIAUX (LEALA)	Plomberie – Chauffage	N°1 Ker Eugène	1 300 m ²	228,14 m ²	03/07/2018	24 € HT / m ²
2019 1 CESSION	MEVEL (SCI MERVENT)	Pêcheur	N°4 Ker Eugène	1 008 m ²	207 m ²	19/12/2019	22 € HT / m ²
2021 1 CESSION	KIRENOV (SCI ROLLERS BP)	Mise en conformité des bâtiments	N° 1	1 200 m ²	526 m ²	15/10/2021	22 € HT / m ²
2022 2 CESSIONS	TERCAM OUEST (SCI JUMAX)	Travaux publics	N°2 îlot D	2 074 m ²	299,83 m ²	07/04/2022	25 € HT / m ²
	Emilien BLANCHET (SCI MIELLE)	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	N°1 îlot D	1 299 m ²	208 m ²	10/06/2022	25 € HT / m ²

4. Situation des cessions au 31 décembre 2022

Les Nouettes



Ker Eugène



Annexe

Objet : Bilan prévisionnel de la zone de Beaulieu-Saint-Guinoux au 31/12/2022 (Budget annexe des Parcs Complémentaires)

Par la délibération n°92-2007 du 11 octobre 2007, le conseil communautaire a approuvé la réalisation du parc d'activités artisanales de « Beaulieu » à Saint-Guinoux, à vocation artisanale, d'une surface d'1.5 à 2 ha à long terme, situé au carrefour des RD 76 (Châteauneuf d'Ille et Vilaine – Cancale) et RD275 (Saint-Guinoux - Saint Père).

Compte tenu du contexte économique et des offres foncières à vocation artisanale disponibles sur le territoire de l'agglomération, en 2011, il a été décidé d'un commun accord entre la commune et l'agglomération de réaliser dans un 1^{er} temps une zone d'activités d'une surface de moins d'un hectare.

Un arrêté de lotir portant sur la création d'un lotissement de 10 lots a été délivré le 10 mars 2014.

Saint-Malo Agglomération maîtrisait le foncier nécessaire à la réalisation du lotissement. En effet, l'Agglomération avait acquis 1.3 ha (3 parcelles) dans le cadre de négociations amiables au cours de l'année 2013 auprès de 2 propriétaires en indivision. Les 2 exploitants impactés par le projet ont été indemnisés dans le cadre d'un accord trouvé en 2013.

Afin de favoriser la maîtrise du foncier, la commune de Saint-Guinoux avait délégué son droit de préemption au profit de l'agglomération (Délibération n°2-2012 du 29 novembre 2012).

Le Bureau communautaire de Saint-Malo Agglomération du 9 mars 2017 a décidé de lancer les travaux d'aménagement et de viabilisation des terrains. Ils ont démarré en juin 2017 et se sont achevés en oct/nov. de la même année.

Les caractéristiques principales du lotissement d'activités sont les suivantes :

- Surface aménagée (périmètre du lotissement) : 9 992 m² dont :
 - Surface des voiries : 1 615 m²
 - Surface des espaces verts : 571 m²
 - Surface cessible : 7 806 m²
 - Surface plancher max. : 4 990 m²
 - Nombre de lots max. autorisé : 10
 - Ratio surfaces cessibles / surfaces aménagées : 78%



1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale).

Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2022.

Les prix de cession sur ce parc s'établissent à 28 € en façade et 26 € à l'arrière.

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions) ressort à **42.69 €**.

Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	54 903 €	15.74%	7015 Vente de terrains aménagés	214 562 €	61.53%
6045 Etudes et Prestations de Service	23 342 €	6.67%	70878 Remboursement de frais	15 493 €	4.44%
605 Equipements et Travaux	268 914 €	77.12%	774 Subvention SMA	118 661 €	34.03%
66 Frais financiers	1 657 €	0.48%			
Total des dépenses	348 716 €	100%	Total des recettes	348 716 €	100%

La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 118 661 € à la clôture de l'opération.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe des parcs artisanaux pour l'opération de Beaulieu à Saint-Guinoux.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Pré commercialisation des terrains de la ZA :

Les 7 actes de vente relatifs à la cession des 8 lots de la zone ont été signés entre 2018 et 2022. La commercialisation de la zone est donc achevée pour l'instant (Remarque : la cession des 1 203 m² à la société CS Couverture bien que signée en 2022 sera comptabilisée sur 2023.) En effet, un lot supplémentaire d'une surface d'environ 1 300 m² pourra être proposé à la vente à partir du 10 mars 2024, date d'expiration de l'arrêté de lotir (10 ans).

Une enquête téléphonique réalisée en janvier 2022 sur ce parc a fait ressortir un bilan de 8 entreprises implantées, représentant 22 emplois (intégrant les entreprises locataires).

Le tableau et le plan en annexe listent les entreprises implantées depuis 2018, par lot, en précisant le prix de cession au m² de chaque lot et l'activité de chacune des entreprises.





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES BEAULIEU A SAINT-GUINOUX

Bilan prévisionnel au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Plan de composition du permis d'aménager**
- 4. Situation des cessions au 31 décembre 2022**

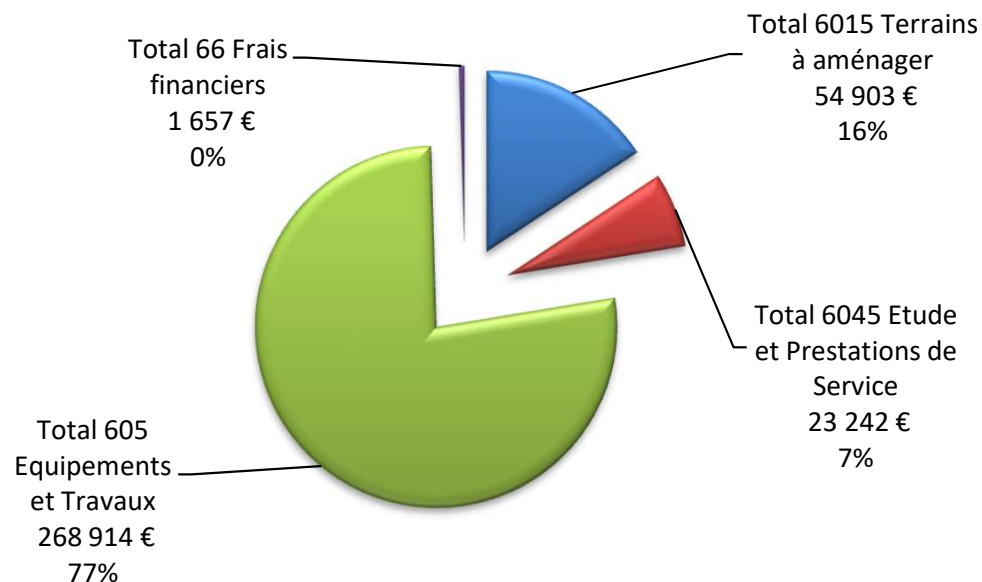
1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Acquisition de terrains à aménager	54 903 €		7015 Vente de terrains aménagés	214 562 €	
Total 6015 Terrains à aménager	54 903 €	15,74%	Total 7015 Vente de terrains aménagés	214 562 €	61,53%
6045 Études et prestation de service	23 242 €		7473 Participations Départements	- €	
Total 6045 Etude et Prestations de Service	23 242 €	6,67%	Total 7473 Participations Départements	- €	0,00%
605 Équipements et travaux	268 914 €		70878 Frais de clôture et géomètre	15 493 €	
Total 605 Equipements et Travaux	268 914 €	77,12%	Total 70878 Remboursement de frais	15 493 €	4,44%
66 Intérêts des emprunts et dettes	1 657 €				
Total 66 Frais financiers	1 657 €	0,48%	Total 774 Subvention SMA*	118 661 €	34,03%
Total des dépenses	348 716 €	100%	Total des recettes	348 716 €	100%

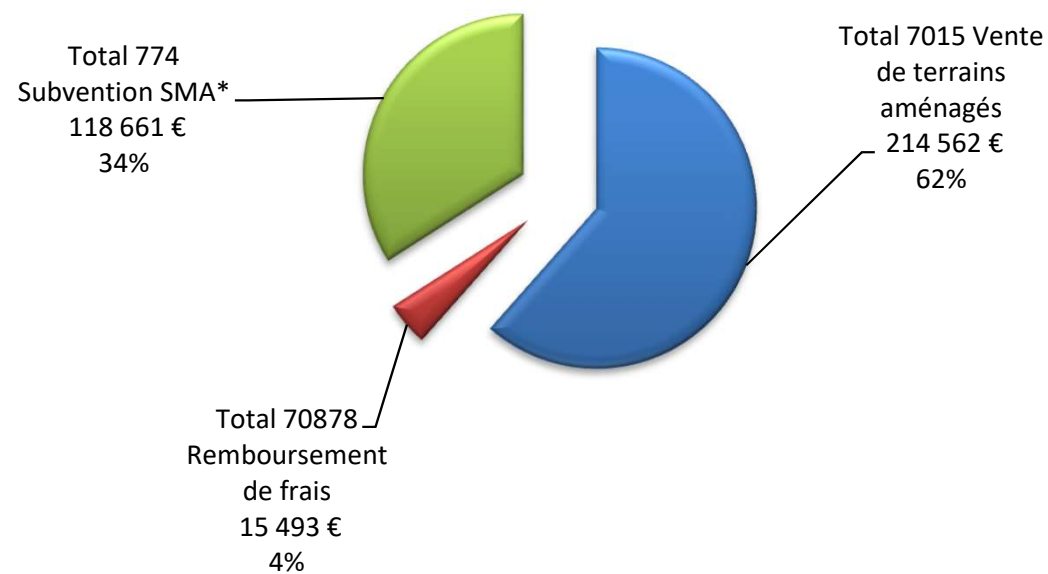
* La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 118 661 € à la clôture de l'opération.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

Beaulieu PEC 46 Dépenses prévisionnelles



Beaulieu PEC 46 Recettes prévisionnelles



3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	LOT	Surface	Surface de plancher	Date de cession	Prix / m ²
2018 3 CESSIONS	SEBASTIEN HERVE (SCI JLS)	Carreleur	3	505 m ²	138 m ²	22/02/2018	28 € HT / m ²
	TSL (SCI NAPUKA)	Tuyauteur et soudeur pour entreprises	1	838 m ²	189 m ²	22/11/2018	
	DC MENUISERIE (SCI DC)	Menuiserie intérieure / extérieure	4	1 363 m ²	566 m ²	12/12/2018	30 € HT / m ²
			5	606 m ²			28 € HT / m ²
2019 1 CESSION	LOIC ROULIN (SCI ILR)	Fabrication de plaques de béton pour le matériel de pêche	7	735 m ²	100 m ²	20/08/2019	26 € HT / m ²
2022 3 CESSIONS	VOLUMES ET RANGEMENT (SCI BOBMALO)		2	1 248 m ²	254,8 m ²	07/01/2022	28 € HT / m ²
	CS COUVERTURE (SCI Q90)	Entreprise de couverture	8	1 203 m ²	470 m ²	01/08/2022	26 € HT / m ²
	CLAUDE RENARD (SCI RENARD ET FILS)	Garage automobile	6	1 210 m ²	350 m ²	23/09/2022	28 € HT / m ²

4. Situation des cessions au 31 décembre 2022



Annexe

Objet : Bilan prévisionnel et actualisé de la ZAC du Vauhariot au 31/12/2022 (Budget annexe des parcs structurants)

Cette zone à vocation structurante est située sur la commune de Cancale. Les crédits relatifs à cette zone sont inscrits sur le budget annexe des parcs structurants.

Par délibération n°18-2013 du 27 juin 2013, le conseil communautaire a reconnu l'intérêt communautaire et a inscrit au schéma d'activités de SAINT MALO AGGLOMERATION, l'extension de la zone d'activités du VAUHARIOT à Cancale.

Par délibération n°21-2016 du 17 novembre 2016, le conseil communautaire a approuvé la convention de participation de l'Association Syndicale Libre des propriétaires du lotissement du VAUHARIOT et le financement de la reprise et de l'extension d'un réseau d'alimentation en eau de mer dans le cadre de l'extension du VAUHARIOT.

Par délibération n°09-2018 du 26 avril 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation de cette ZAC.

Les travaux d'aménagement ont démarré en octobre 2018.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface aménagée : 79 700 m²
- Surface cessible : 63 000 m²
- Surface des espaces publics (voirie...) : 16 700 m²
- Ratio surfaces aménagées / surfaces cessibles : 79 %

1. Bilan financier au 31/12/2022

Méthodologie retenue :

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous a été établi sur la base des informations suivantes :

- Comptes consolidés au 31/12/2022
- Budget primitif 2023
- Pour les années suivantes, programme pluriannuel d'investissement.

Les coûts imputés sur le bilan de la zone correspondent à l'ensemble des coûts directs : acquisitions, études, travaux d'aménagement et frais financiers ainsi que certaines charges indirectes (frais d'administration générale).



Le bilan prévisionnel de la zone a été construit sur la base d'une hypothèse d'une commercialisation jusqu'en 2026.

Le prix de cession sur cette ZAC est de 39 € HT le m².

Le coût de revient du m² aménagé (net de subventions et participations) ressort à **40.16 € le m²**.

Bilan financier prévisionnel à terminaison

Dépenses	Total HT	Poids	Recettes	Total HT	Poids
6015 Terrains à aménager	780 182 €	24.26%	7015 Vente de terrains aménagés	2 290 442 €	71.23%
6045 Etudes et Prestations de Service	354 571 €	11.03%	7471 Participations Etat subvention FEAMP/ Etat/Région pour réseau eau de mer + Gestion Technique Centralisée	53 748 €	1.67%
605 Equipements et Travaux	2 019 767 €	62.81%	7472 Participations Régions subvention FEAMP/ Etat/Région pour réseau eau de mer + Gestion Technique Centralisée	80 622 €	2.51%
66 Frais financiers	60 933 €	1.90%	7473 Participations Départements participation voirie (giratoire et branche du giratoire)	18 100 €	0.56%
			7474 Participation commune de Cancale 20% des travaux (giratoire + branche + rue des Français Libres)	84 000 €	2.61%
			7477 Participations budgets communautaires et fonds structurels subvention FEAMP/ Etat/Région pour réseau eau de mer + Gestion Technique Centralisée	403 110 €	12.54%
			70878 Remboursement frais de géomètre	6 905 €	0.21%
			7788 Association du Syndicat Libre du Vauhariot (delib + conv) concernant la ZAC existante	1 000 €	0.03%
			773 Régularisation DGD Marché	37 781 €	1.17%
			774 Subvention d'équilibre SMA*	239 745 €	7.46%
Total des dépenses	3 215 453 €	100%	Total des recettes	3 215 453 €	100%

La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 239 745 € à la clôture de l'opération.

Le tableau figurant à l'annexe 1 détaille les dépenses et les recettes, année par année, enregistrées sur le budget annexe du parc technopolitain qui ne comprend que cette opération.

L'annexe 2 présente la représentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

2. Mode de financement de la ZAC : la participation aux équipements publics

Le mode de financement choisi est la participation aux équipements publics. Les entreprises qui s'implantent sur la ZAC financent ainsi les équipements publics dont ils bénéficient (voirie, réseaux eaux/gaz, éclairage...) selon les principes généraux suivants :

- ✓ La proportionnalité : le montant de la participation est proportionné à l'usage qui en sera retiré par les usagers de la ZAC.

- ✓ Nécessité : les équipements pris en considération doivent être en lien direct avec la ZAC.
- ✓ Non cumul des taxes et participations : un équipement public financé par une participation ne peut pas donner lieu à une autre participation relative à cet équipement.

A ce jour, la participation aux équipements de la ZAC du Vauhariot est de 14.93 € / m² selon le bilan comptable établi au 31/12/2018.

3. Bilan des implantations d'entreprises

Depuis 2021, 3 terrains ont été vendus (Mytilimer, CWEED et Benjamin CAILLET) pour une surface totale de 38 413 m², représentant 61 % de la surface cessible.

Une cession de 2 lots au profit de BOUTRAIS devrait intervenir en 2023 pour une surface de 10 126 m².

Par ailleurs, 2 autres projets sont actuellement à l'étude pour une implantation sur cette ZAC.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

PARC D'ACTIVITES DU VAUHARIOT A CANCALE

Bilan au 31 décembre 2022

- 1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone**
- 2. Répartition graphique des dépenses et des recettes**
- 3. Bilan des cessions des lots année par année**
- 4. Plan de composition du permis d'aménager**

1. Bilan des dépenses et des recettes à terminaison de la zone

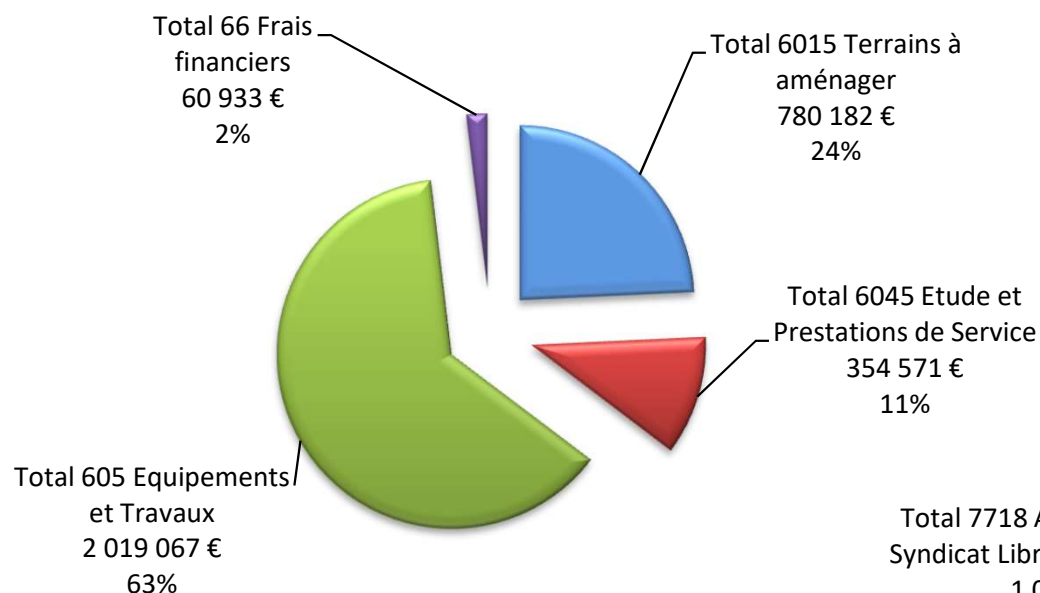
DÉPENSES	TOTAL HT	POIDS	RECETTES	TOTAL HT	POIDS
6015 Terrains à aménager	780 182 €	24,26%	7015 Vente de terrains aménagés	2 290 442 €	71,23%
6045 Etudes et Prestations de Service	354 571 €	11,03%	7471 Participations Etat subvention FEAMP/ Etat/Région pour réseau eau de mer + Gestion Technique centralisée	53 748 €	1,67%
605 Equipements et Travaux	2 019 767 €	62,81%	7472 Participations Régions subvention FEAMP/ Etat/Région pour réseau eau de mer + Gestion Technique Centralisée	80 622 €	2,51%
66 Frais financiers	60 933 €	1,90%	7473 Participations Départements participation voirie (giratoire et branche du giratoire)	18 100 €	0,56%
			7474 Participations Commune de Cancale 20% (giratoire + branche + rue des Français Libres)	84 000 €	2,61%
			7477 Participations budgets communautaires et fonds structurels subvention FEAMP/ Etat/Région pour réseau eau de mer + Gestion Technique Centralisée	403 110 €	12,54%
			7718 Association du Syndicat Libre du Vauhariot (delib + conv) concernant la ZAC existante	1 000 €	0,03%
			70878 Remboursement frais de géomètre	6 905 €	0,21%
			773 Régularisation DGD marché	37 781 €	1,17%
			774 Subvention SMA *	239 745 €	7,46%
Total des dépenses	3 215 453 €	100,00%	Total des recettes	3 215 453 €	100,00%

* La participation de Saint-Malo Agglomération au déficit de la zone est estimée à 239 745 € à la clôture de l'opération.

2. Répartition graphique des dépenses et des recettes

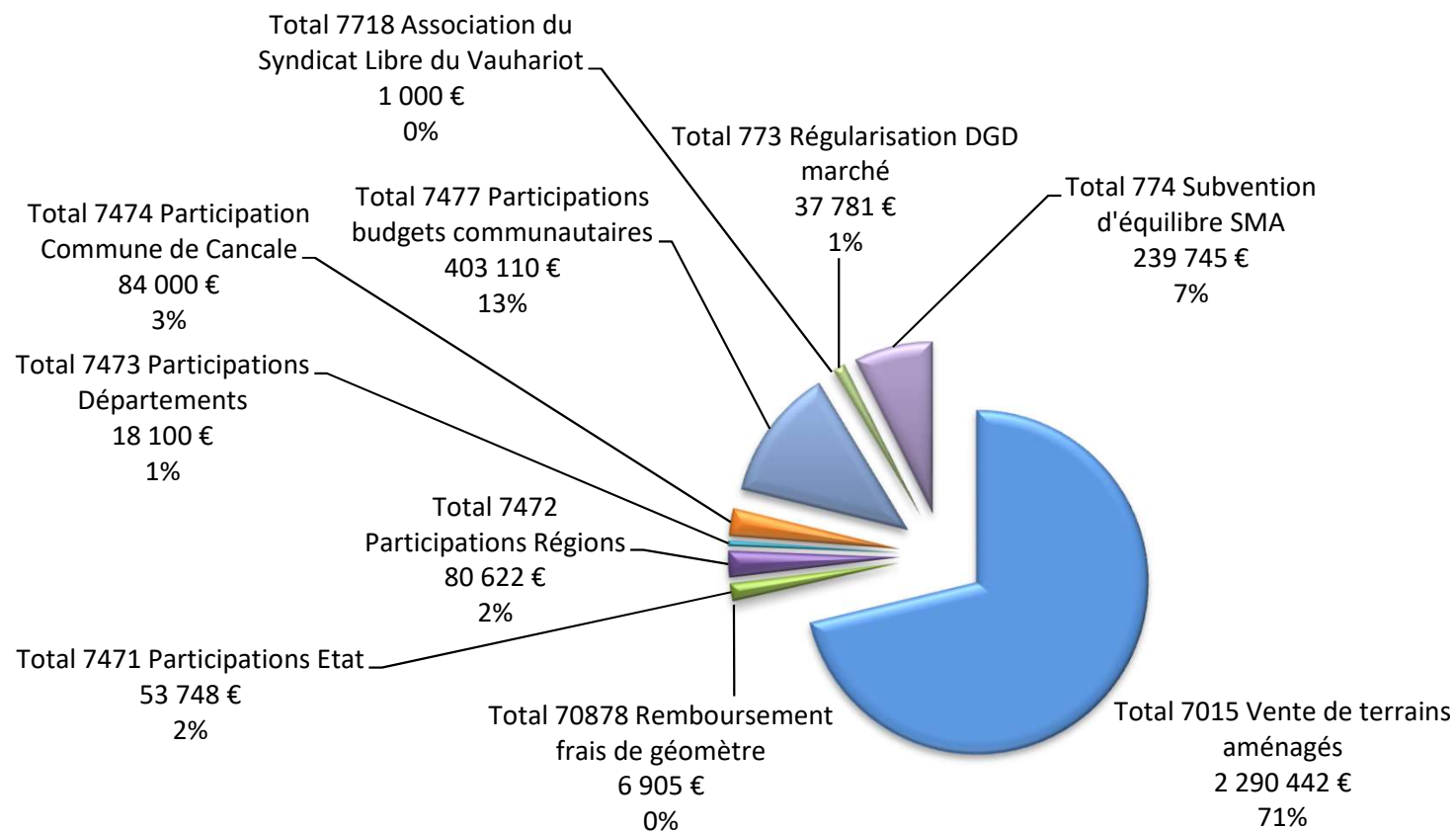
Le Vauharriot PEC31

Dépenses prévisionnelles



Le Vauharriot PEC31

Recettes prévisionnelles

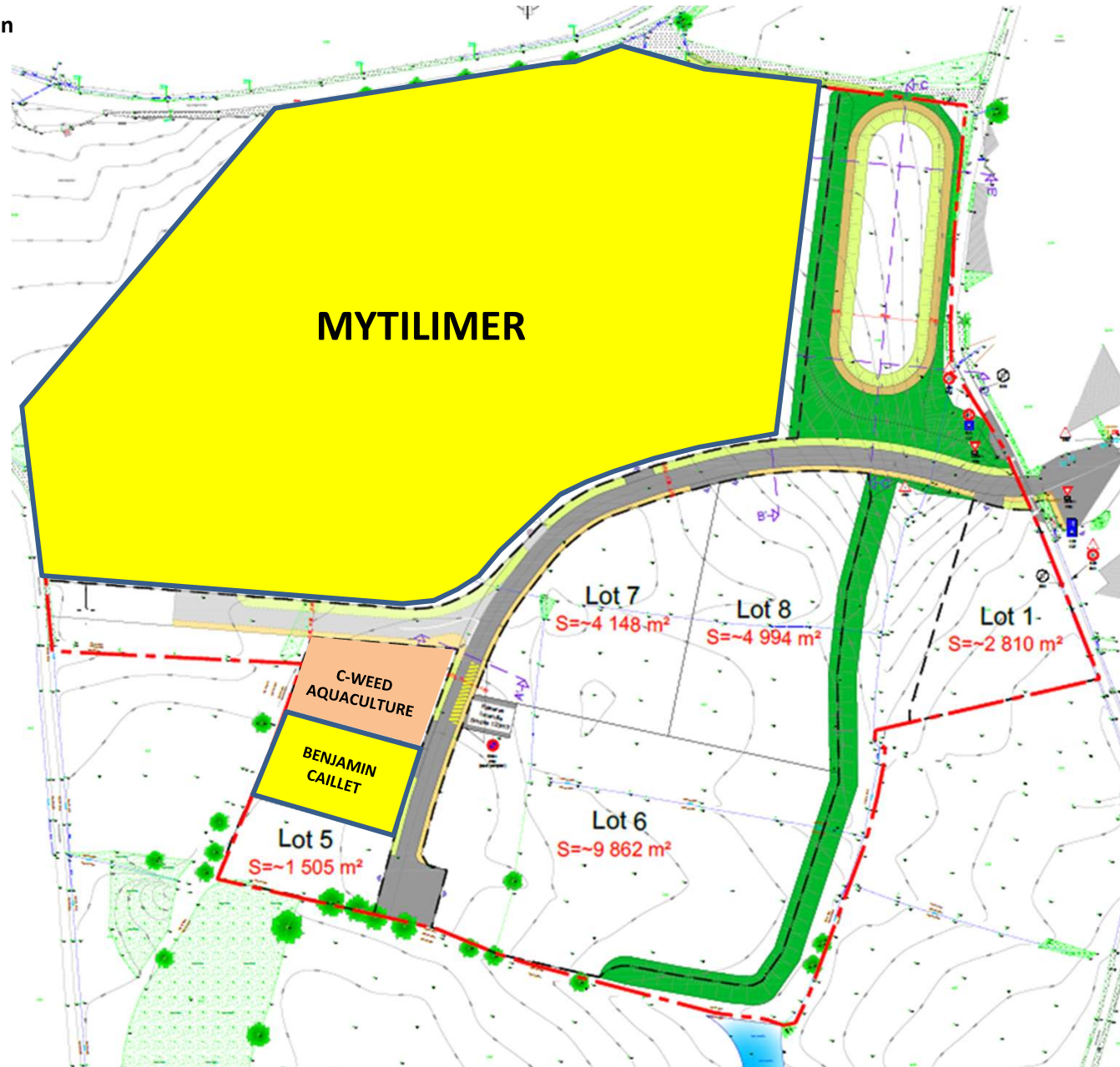
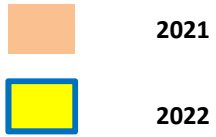


3. Bilan des cessions des lots année par année

Année	Nom de l'entreprise (Nom de l'acquéreur)	Activité	Surface	SHON	Date de cession	Prix / m ²
2021 1 CESSION	C-WEED AQUACULTURE	Culture d'algues marines	1 481 m ²	258,53 m ²	02/12/2021	35 € HT / m ²
2022 2 CESSIONS	MYTILIMER	Unité de conditionnement de moules et atelier de fabrication	35 732 m ²	7 614 m ²	29/07/2022	35 € HT / m ²
	BENJAMIN CAILLET	aquaculture en mer	1 200 m ²	204,20 m ²	08/11/2022	38 € HT / m ²

4. Plan de composition du permis d'aménager

Années de commercialisation





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°5-2023

FINANCES

Objet : Bilan 2022 des acquisitions et des cessions foncières et immobilières - Budget général et Budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Conformément aux dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995, concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux, le présent bilan est annexé au Compte Administratif du budget général et des budgets annexes de Saint-Malo Agglomération pour l'exercice 2022.

Acquisitions :

Au cours de l'année 2022, le nombre d'acquisitions foncières s'élève à 2 pour un montant total de 630 euros hors taxes.

Le tableau des acquisitions 2022 est joint en annexe.

Cessions :

Au cours de l'année 2022, le nombre des cessions foncières s'élève à 19 pour un montant total de 3 525 680 euros hors taxes.

Le tableau des cessions 2022 est joint en annexe.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le bilan 2022 des acquisitions et des cessions immobilières tel que précisé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL

Bilan acquisitions foncières 2022 (Décisions prises en 2022)

N°	Localisation	Parcelle(s)	Superficie (m²)	Propriétaire	Date de décision	Date de signature acte	Date d'acquisition	Prix d'achat au m²	Prix d'achat du terrain HT (indemnité)	Total HT (hors SAFER)	Commentaires acquisitions	Observations
1	LA GUESNIERE	AA 499	18	EMERAUDE TERRAIN	03/02/22	11/07/22	04/10/22	35.00 €	630.00 €	630.00 €	Acquisition foncière en vue de la mise en oeuvre d'un arrêt de bus accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite	
2	LA BRETONNIERE	C 2081	117	SCI BREIZH INVEST	19/05/22	23/09/22	23/09/22				Acquisition foncière auprès de la SCI BREIZH INVEST dans le cadre d'un échange avec une parcelle de Saint-Malo Agglomération de même contenance afin de permettre de réaliser la continuité entre les ZA de la Bretonnière	
									TOTAL	630.00 €		

Saint-Malo Agglomération - Cessions - Bilan 2022

(Délibérations prises en 2022)

N°	Nature du bien	Commune	Zone	Parcelle	Superficie (m²)	Propriétaire	Acquéreur	Date de Délibération	Date de Cession	Prix de vente au m²	Prix de vente du terrain HT	Observations
1	TERRAIN	SAINT MALO	ATALANTE PARC TECHNOLOGIQUE	ILOT 4 C	1735	Saint-Malo Agglomération	GREEN SPIRIT	30/06/2022	En cours	35,00 €	60 725,00 €	
2	TERRAIN	SAINT MALO	ATALANTE PARC TECHNOLOGIQUE	ILOT 5A	2477	Saint-Malo Agglomération	ARMATEURS DE RHUM	22/09/2022	En cours	35,00 €	86 695,00 €	
3	TERRAIN	SAINT MALO	ATALANTE PARC TECHNOLOGIQUE	ILOT 8 (partie)	7375	Saint-Malo Agglomération	ABM SAS	08/12/2022	En cours	35,00 €	258 125,00 €	
4	TERRAIN	SAINT MALO	ATALANTE PARC TECHNOLOGIQUE	ILOT 7 (partie)	3120	Saint-Malo Agglomération	OXYGO	08/12/2022	En cours	35,00 €	109 200,00 €	
5	TERRAIN	SAINT MALO	ATALANTE PARC TECHNOLOGIQUE	PARTIE NORD DH285p et 289p	2008	Saint-Malo Agglomération	A LA PART LUCAS FINANCES	08/12/2022	En cours	42,00 €	84 336,00 €	
				Total	16715				Total		599 081,00 €	
6	TERRAIN	MINIAC MORVAN	ACTIPOLE	ZK 545 ZK 548 ZK 554 ZK 557 ZK 559 ZK 562 ZK 564	31001	Saint-Malo Agglomération	COLAS	19/05/2022	En cours	22,00 €	682 022,00 €	Annule et remplace la délibération n°14-2019 du 28/02/2019
7				ZL 252 ZL 253 ZK 551 ZK 547 ZK 555 ZK 556 ZK 552 ZK 558 ZK 561 ZK 553	7500		AALTO REIM			25,00 €	187 500,00 €	
8	TERRAIN	MINIAC MORVAN	ACTIPOLE	LOT 2a (ilot sud est)	1534	Saint-Malo Agglomération	A LA PART LUCAS FINANCES	20/10/2022	En cours	29,00 €	44 486,00 €	
9	TERRAIN	MINIAC MORVAN	ACTIPOLE	LOT 13	20633	Saint-Malo Agglomération	ROMI RECYCLAGE	08/12/2022	En cours	24,00 €	495 192,00 €	
10	TERRAIN	MINIAC MORVAN	ACTIPOLE	LOT 12	28350	Saint-Malo Agglomération	EML ou autre entité du Groupe MARC	08/12/2022	En cours	24,00 €	680 400,00 €	
11	TERRAIN	MINIAC MORVAN	ACTIPOLE	ZL 248p	3000	Saint-Malo Agglomération	EMERAUDE SOLAIRE SCI OPUS FIVE	08/12/2022	En cours	29,00 €	87 000,00 €	
				Total	92 018				Total		2 176 600,00 €	
12	TERRAIN	CANCALE	LE VAUHARIOT	LOTS 5 et 6	10126	Saint-Malo Agglomération	LES EAUX PURES SCI EMERAUDE	19/05/2022	En cours	39,00 €	394 914,00 €	
				Total	10126				Total		394 914,00 €	
13	TERRAIN	SAINT GUINOUX	BEAULIEU	LOT 6	1210	Saint-Malo Agglomération	CLAUDE BERNARD	03/02/2022	23/09/2022	28,00 €	33 880,00 €	
				Total	1210				Total		33 880,00 €	
14	TERRAIN	CANCALE	LA BRETONNIERE	LOT 7	840	Saint-Malo Agglomération	POMPES FUNEBRES EDMONT SARL LA CANCALAISE	08/12/2022	En cours	37,00 €	31 080,00 €	
				Total	840				Total		31 080,00 €	
15	TERRAIN	LA FRESNAIS	LA FOLLEVILLE	LOT 5	3000	Saint-Malo Agglomération	G&G TRANSPORT ET DEBARRAS	08/12/2022	En cours	26,00 €	78 000,00 €	
				Total	3000				Total		78 000,00 €	
16	TERRAIN	SAINT MALO	LES FOUGERAIS	ILOT 4	4235	Saint-Malo Agglomération	MUSEE MARITIME	03/02/2022	En cours	44,00 €	186 340,00 €	
17	TERRAIN	CANCALE	LA BRETONNIERE	C 2083	117	Saint-Malo Agglomération	SCI BREIZH INVEST	19/05/2022	23/09/2022			Cession foncière à la SCI BREIZH INVEST - échange avec une parcelle de Saint-Malo Agglomération de même contenance afin de permettre de réaliser la continuité entre les ZA de la Bretonnière
18	TERRAIN	CANCALE	LA BRETONNIERE	C 2084	119	Saint-Malo Agglomération	SCI BREIZH INVEST	19/05/2022	23/09/2022	35,00 €	4 165,00 €	
19	TERRAIN	SAINT-JOUAN DES GUERETS	ZAC ATALANTE	AE 314 et AE 332	5405	Saint-Malo Agglomération	SYNDICAT DES EAUX DU PAYS DE ST-MALO	31/03/2022		4,00 €	21 620,00 €	
				Total	4 235				Total		212 125,00 €	
				TOTAL GÉNÉRAL	128 144				TOTAL GÉNÉRAL		3 525 680,00 €	



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°6-2023

FINANCES

Objet : Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est inscrite depuis 2018 dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L.2334-42. Elle est destinée aux collectivités et à leurs groupements à fiscalité propre. Elle est ciblée sur le financement d'opérations d'investissement au travers des thématiques éligibles précisées dans une circulaire transmise aux élus par le préfet.

Pour l'année 2023, la DSIL est composée d'une enveloppe unique déléguée aux préfets en début d'année. Les projets éligibles à la DSIL doivent s'inscrire dans les grandes priorités thématiques définies par l'Etat :

- Le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- Les projets inscrits dans un contrat signé (Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Ecologique) par l'EPCI à fiscalité propre et le représentant de l'Etat.

Au regard de ces critères et dans le cadre de la DSIL 2023, Saint-Malo Agglomération sollicite auprès de l'Etat, pour les opérations suivantes, l'obtention des subventions au niveau de taux présenté ci-dessous :

Thématiques	Opérations potentiellement éligibles	Montants des Dépenses	HT ou TTC	Taux subvention sollicité
Mobilités douces	Vélos Assistance Electrique Libre-Service (VAELS)	459 504 €	HT	80 %
Développement d'énergies renouvelables	Station BIO GNV			
	○ Charge lente	750 000 €	HT	80 %
	○ Adaptation ateliers / Transports	380 000 €	HT	80 %
	○ Adaptation ateliers / Collecte	456 000 €	TTC	80 %
Développement d'énergies renouvelables	Acquisition d'un véhicule destiné à la collecte des déchets en BIOGNV	275 000 €	TTC	80 %
Développement	3 bus GNV	961 380 €	HT	80 %



d'énergies renouvelables				
Rénovation énergétique des bâtiments publics	Ventilation naturelle Free Cooling pépinière	200 000 €	HT	80 %
Rénovation énergétique des bâtiments publics	Bâtiment d'activités Travaux de renouvellement total de la toiture	250 000 €	HT	80 %
Rénovation énergétique des bâtiments publics	Centrale de Traitement d'Air double flux et maîtrise d'œuvre	53 000 €	TTC	80 %

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Vu l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,

- **Sollicite** l'obtention au niveau de taux mentionné dans le tableau ci-dessus de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°7-2023

FINANCES

Objet : Demande de subventions auprès de l'Office Français de la Biodiversité et du FEDER dans le cadre des appels à projets "Atlas de la Biodiversité Intercommunale 2023" et "Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité".

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Saint-Malo Agglomération souhaite s'engager dans un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) destiné à inventorier les données relatives à la faune, à la flore et aux habitats du territoire.

L'ABI permettrait d'acquérir une connaissance naturaliste de notre territoire à partir de la réalisation d'inventaires participatifs et par des experts (botanistes, écologues ...) et de les partager à travers des cartographies, des publications et des rapports.

C'est un outil stratégique de l'action locale visant à mieux connaître les enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire afin de les intégrer dans les politiques de gestion et d'aménagement mais également un outil d'information et d'aide à la décision permettant de sensibiliser et de mobiliser les élus locaux, les habitants et les acteurs socio-économiques.

Porter un Atlas de la Biodiversité à l'échelle Intercommunale permettrait :

- d'apporter une cohérence et une rigueur scientifique dans les inventaires existants et à réaliser,
- d'obtenir une base de données de la faune et de la flore à l'échelle intercommunale et de la rendre accessible à tous,
- d'affiner, de compléter la Trame Verte et Bleue (TVB) défini lors de l'étude en vue de préserver la fonctionnalité des écosystèmes,
- de définir un plan de gestion des milieux naturels d'intérêt écologique et des corridors associés,
- de sensibiliser, former, impliquer les acteurs locaux et les habitants du territoire dans la dynamique des enjeux associés à la biodiversité, notamment au niveau communal,
- d'avoir des outils d'évaluation,
- plus globalement, il représente une vraie opportunité à l'aube de la création du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance Côte d'Emeraude pour contribuer à la préservation de la biodiversité du territoire et à la mobilisation des habitants et des acteurs locaux.

Les objectifs de ce projet sont d'obtenir par la connaissance de la biodiversité existante :

- une appropriation, par la population, les scolaires, de la faune et de la flore ordinaires vivant autour d'eux à travers des opérations de mobilisation citoyenne tout au long du programme de l'ABI,
- une meilleure appréhension des futurs aménagements publics et privés, et de leurs impacts environnementaux dans la logique Eviter - Réduire - Compenser : usage des données de l'atlas pour les documents d'incidence devant être réalisés lors de tout projet d'aménagement,
- une mise en évidence de la présence ou l'absence d'espèces exotiques envahissantes végétales et animales (renouée du Japon, écrevisse américaine,...),

- une mise en place d'actions ciblées (comptages participatifs, lutte contre les espèces invasives, réaffectation de vieux bâtis en refuge pour la faune, création d'observatoires, mesures de protection,...).

Saint-Malo Agglomération sollicite auprès du FEDER et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) une subvention définie dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Matériels et équipements (nichoirs ...)	5 000 €	FEDER	169 925 €
Sous-traitance (prestataires)	116 800 €		60 %
Communication	26 000 €	Office Français de la Biodiversité	56 642 €
Charges de personnel recrutement 1ETP (personnel non permanent)	109 662 €		20 %
Coûts indirects (déplacements, ...)	25 746 €	Autofinancement	56 642 €
TOTAL	283 208 €	TOTAL	283 208 €

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Sollicite** le subventionnement auprès de l'Office Français de la Biodiversité et du FEDER pour les appels à projets « Atlas de la Biodiversité Intercommunale 2023 » et « Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité »,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à apporter toute modification du plan de financement,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirl,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°8-2023

FINANCES

Objet : Fonds Vert - Demande de subvention pour les dépenses liées à la gestion des digues

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Un « Fonds Vert » vient d'être mis en place par le gouvernement pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Cet outil financier est abondé en 2023 de 2 milliards d'euros dont 90 millions pour la Prévention des Inondations relevant de la compétence GEMAPI.

Plusieurs actions, portées par le service GEMAPI, visant à assurer le niveau de protection des digues de Saint-Malo, sont actuellement en cours. Après recensement sur demande des services de l'Etat en Ile-et-Vilaine, les actions GEMAPI portées par Saint-Malo Agglomération et potentiellement éligibles au Fonds Vert sont les suivantes :

- **Renforcement des aides apportées aux PAPI**
 - **Renforcement du financement de l'animation du PAPI de Saint-Malo :** actuellement le financement se répartit entre SMA à 60% et l'Etat à 40 % (sur la base de 50 000 € HT annuels). Une aide de 20 % supplémentaire pourrait être accordée pour l'année 2023.
- **Appui aux collectivités gestionnaires de digues dans le cadre de la GEMAPI**
 - **Entretien annuel des digues Nord :** enveloppe éligible de 120 000 € TTC/an
 - **Participation aux frais de surveillance réalisés par prestataire externe** comprenant les Visites Techniques Approfondies et les Visites en Sollicitations Exceptionnels : enveloppe éligible de 30 000 € TTC/an
 - **Suivi topographique et sédimentaire de la plage de Saint-Malo** (acquisition de données) : enveloppe éligible de 20 000 € TTC/an
 - **Etude de diagnostic des ouvrages contributifs** demandée dans le cadre de l'arrêté d'autorisation du système d'endiguement : enveloppe éligible de 8 000 € TTC
 - **Aide à l'achat d'un GPS professionnel** pour le suivi topographique des plages et les relevés de travaux sur les digues : enveloppe éligible de 6 500 € TTC
 - **Abonnement Météo-France** pour la gestion des alertes météorologiques du système d'endiguement : 2 450 € TTC/an

Pour évaluer l'éligibilité de ces dernières, de même que les montants de financements (étude au cas par cas avec arbitrage), des dossiers de demande de subventions doivent être déposés sur la plateforme nationale Aides-territoires.



L'instruction des demandes de subventions est réalisée, de manière similaire à la procédure des demandes au titre du Fonds Barnier, par le préfet de département qui s'appuie sur les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Pour déterminer le montant d'une subvention, le préfet base la subvention au regard des autres subventions perçues et de la capacité d'autofinancement générée par la part de la taxe GEMAPI dédiée aux projets de prévention des inondations sur le territoire concerné, en prenant en compte le nombre d'années nécessaires à la réalisation du projet. Les aides de l'Etat ne peuvent dépasser 80% du montant du projet.

Vu le cahier d'accompagnement des porteurs de projet pour l'axe 2 du Fonds Vert, annexé à la présente délibération,

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Sollicite**, dans le cadre de l'axe 2 du Fonds Vert, le subventionnement auprès de la DDTM 35 d'une partie des frais d'animation du PAPI de Saint-Malo ainsi que d'une partie des dépenses de fonctionnement courant du système d'endiguement de Saint-Malo, au titre de l'année 2023,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à apporter toute modification du plan de financement,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°9-2023

FINANCES

Objet : Usine de Méthanisation - Demandes de subventions aux titres du Fonds vert et de la DSIL 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Saint-Malo Agglomération porte la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence vise à assurer la collecte et le traitement des eaux usées. La collectivité gère 24 stations d'épuration qui traitent ces effluents.

Cette opération génère un sous-produit, des boues d'épuration, principalement sur la station d'épuration de Saint-Malo dont la capacité épuratoire représente 66 % de la capacité totale de l'agglomération.

Saint-Malo Agglomération souhaite valoriser ces boues d'épuration en énergie par la mise en place d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de la Grande Rivière à Saint-Malo.

Cette unité produira à partir des boues d'épuration et des graisses collectées un biogaz, le biométhane, qui sera injecté dans le réseau de gaz de ville GRDF. Elle permettra également de réduire le volume des boues produites par la station d'épuration et limitera ainsi les besoins d'évacuation par camion.

Les bénéfices de la méthanisation sont multiples pour tous les acteurs du territoire :

- Valorisation des déchets
- Production d'une énergie locale et renouvelable
- Participation à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Amélioration du bilan carbone

Ce projet novateur fait l'objet d'une inscription au Contrat de Relance de Ruralité et de Transition Ecologique et au Plan Climat Air Energie Territorial.

La nécessité d'accélérer la transition énergétique en réduisant très fortement la part d'énergie fossile pour à la fois nous permettre d'atteindre nos objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre mais aussi réduire notre dépendance aux pays producteurs de pétrole et de gaz naturel, incite à la valorisation de ces déchets.

Inscrit dans la loi de finances 2023, le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros, le Fonds vert vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.



Le Fonds vert peut aider les collectivités à faire émerger des projets à forte ambition environnementale.

Saint-Malo Agglomération sollicite auprès de l'Etat les subventions définies dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et Maîtrise d'œuvre	301 905 €	Etat - Fonds Vert	5 019 832 € 45 %
Travaux	10 853 278 €	Etat – DSIL 2023	3 904 314 € 35 %
		Autofinancement	2 231 037 € 20 %
Total	11 155 183 €	Total	11 155 183 €

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Sollicite**, dans le cadre de l'axe 1 du Fonds Vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le subventionnement auprès de l'Etat pour la construction de l'unité de méthanisation sur la station d'épuration de la Grande Rivière à Saint-Malo au taux maximum,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à apporter toute modification du plan de financement
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°10-2023

FINANCES

Objet : Demande de subvention - Travaux 2023 de restauration écologique des cours d'eau de Saint-Malo Agglomération

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Dans le cadre du volet "Milieux aquatiques" de la compétence GEMAPI, Saint-Malo Agglomération a mené en 2018 un diagnostic écologique des cours d'eau présents sur son territoire.

À la suite de ce diagnostic qui montre un état morphologique et une continuité écologique altérés, Saint-Malo Agglomération s'est alors engagée dans un programme de restauration écologique de ces cours d'eau.

Dénommé Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Rance aval, ce programme subventionné par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine, est étalé sur une période de 3 ans, de 2023 à 2025.

Les chantiers prévus pour l'année 2023 suivent le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Animation	55 400 €	Agence de l'Eau	96 880 €
Etudes	30 000 €	Région Bretagne	15 968 €
Travaux d'hydromorphologie	48 880 €	Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	15 376 €
Travaux de continuité écologique	26 000 €	Autofinancement	32 056 €
TOTAL	160 280 €	TOTAL	160 280 €

Il convient de faire la demande annuelle de subventions pour ces travaux de restauration écologique auprès des 3 financeurs du Contrat Territorial Milieux Aquatiques.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Sollicite** le subventionnement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine du programme de travaux 2023 de restauration écologique des cours d'eau de Saint-Malo Agglomération,

- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à apporter toute modification du plan de financement,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°11-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : Soutien au congrès national des Jeunes Agriculteurs qui se déroulera du 6 au 8 juin 2023 au Palais du Grand Large à Saint-Malo

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

Saint-Malo Agglomération a été sollicitée pour l'accompagnement du 56ième congrès National des Jeunes Agriculteurs au Palais du Grand Large de Saint Malo du 6 au 8 juin 2023.

Chaque année ce congrès a lieu sur 3 jours et rassemble les jeunes agriculteurs de toute la France avec pour objectif d'affirmer la place de l'agriculture française, travailler ensemble à l'avenir de leur métier et partager des moments de convivialité.

La thématique abordée en 2023 portera sur les questions environnementales et la nécessaire adaptation au changement climatique.

Fondé en 1957, Jeunes Agriculteurs est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans (50 000 adhérents répartis dans toutes les régions françaises, structurés en groupe de réflexion et de décision décentralisés) et il a pour objectifs de défendre leurs intérêts et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur.

Ses six principales missions sont :

- Défendre les intérêts des JA
- Agir pour le renouvellement des générations et l'installation
- Proposer des idées novatrices
- Former de futurs responsables
- Communiquer et promouvoir le métier d'agriculteur
- Animer le milieu rural

Les Jeunes Agriculteurs sur l'Ille-et-Vilaine (JA 35) est un réseau actif, fort de plus de 600 adhérents (se situant dans le trio de tête des départements français en termes d'adhérents) et est composé par une équipe d'animation de 4 personnes.

Le contexte

L'édition 2023 sera la première à se dérouler en Ille et Vilaine. Il s'agit d'une occasion de faire découvrir et promouvoir le Pays de Saint Malo, une agriculture diversifiée et la gastronomie bretonne.

Le congrès en quelques chiffres

- 600 Congressistes,
- 13 régions JA représentées ainsi que les Outre-Mers,
- 1 soirée de gala,
- 2 000 Repas servis en 3 jours,
- 3 jours organisés autour de visites du territoire, de travail en réseau, de débats, du CA du Réseau...etc



- L'intervention du Ministre de l'Agriculture

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 388 000€ et porte sur l'accueil des congressistes, la logistique, la restauration, l'hébergement, le transport, la mise en place d'animations...

Ce congrès donnera l'occasion à tous les participants de découvrir Saint-Malo et le territoire de l'agglomération. Enfin, ces rencontres généreront des retombées économiques pour les différents prestataires locaux sollicités (hébergement, restauration).

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation et de la volonté de Saint Malo Agglomération de toujours soutenir le monde agricole et notamment les Jeunes Agriculteurs via le dispositif PASS JA, il est proposé de présenter une subvention exceptionnelle de 10 000€ pour l'accompagnement de ce congrès en contrepartie d'actions de promotion du territoire :

- Insertion de documents de présentation de la politique économique de Saint-Malo Agglomération ;
- Apposition du logo de Saint-Malo Agglomération sur l'ensemble des documents de communication ;
- Mention du concours financier de Saint-Malo Agglomération à l'occasion de toute communication orale ou écrite (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, articles...) ;
- Invitation du représentant de Saint-Malo Agglomération aux cérémonies officielles ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse.

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € aux Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine pour l'organisation du congrès national des Jeunes Agriculteurs qui se déroulera du 6 au 8 juin 2023 au Palais du Grand Large à Saint Malo,
- **Précise** qu'en contrepartie de cette subvention, les Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine devront faire mention de l'aide de Saint-Malo Agglomération dans les documents de communication et leurs relations publiques,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Adopté à la majorité

Par 57 voix POUR, et 3 ABSTENTIONS (Mme BEAUDOUT S - M. LECONTE J - Mme LE GAGNE A),

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Pierre-Yves MAHIEU.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirl,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°12-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : Soutien et Adhésion de Saint-Malo Agglomération à la Mission Locale du Pays de Saint-Malo

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président

Par délibération en date du 24 juin 2021, Saint-Malo Agglomération a renouvelé son soutien à la Mission Locale en lui attribuant une participation financière et a approuvé une convention d'objectifs et de moyens pour les années 2021 à 2023.

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo a pour finalité d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (inclus) et ainsi leur accès à l'autonomie.

Ses principales missions sont :

- L'accueil, en veillant à l'accessibilité des jeunes à ses services,
- L'information sur leurs droits et devoirs dans différents domaines : formation, emploi, métiers, logement, santé, loisirs, mobilité...
- L'orientation afin d'aider les jeunes à faire leurs choix et construire leur parcours d'insertion, découvrir leur environnement, favoriser un ancrage dans la réalité et trouver la solution la plus ajustée à leurs besoins,
- La construction avec le jeune et les partenaires d'un accompagnement individualisé et personnalisé, et la sécurisation du parcours dans la durée,
- Une mission d'expertise sur les besoins des jeunes, en vue de créer et développer avec les partenaires des actions cohérentes et efficaces au service des jeunes, favorisant leur reconnaissance, leur insertion sociale et professionnelle et leur accès à l'autonomie.

Le soutien financier de l'agglomération :

La convention signée le 21 septembre 2021 pour les années 2021 à 2023 prévoit que le soutien financier de Saint-Malo Agglomération sera validé chaque année par le Conseil Communautaire, sur présentation d'un appel de financement formulé par la Mission Locale.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2022 stipule que le soutien de l'agglomération sera établi selon :

- Un montant des cotisations par habitant de 0.9 €/ habitant pour toutes les communes hors Saint-Malo et de 1.15€/habitant pour la Ville de Saint-Malo
- Une participation couvrant les loyers supportés par la Mission Locale

Ainsi, pour 2023, il est proposé au conseil communautaire de valider la participation financière à



hauteur de **125 636,95 €**, comprenant :

- Une cotisation selon le nombre d'habitants pour les habitants hors Saint-Malo, à savoir 0.90€/habitant x 37835 habitants* 34 051,50€
- Une cotisation de 1.15€/habitant pour Saint-Malo, soit 1.15 € / hab x 46 803 habitants* 53 823,45 €

(*population prise en compte : population légale de 2019)

-
- **TOTAL DE LA COTISATION POUR 2023** **87 874,95 €**
 - Une participation couvrant les loyers supportés par la Mission Locale **37 762,00 €**
 - **TOTAL DE LA CONTRIBUTION** **125 636,95 €**

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une participation financière de 125 636,95 € à la Mission Locale du Pays de Saint-Malo pour l'année 2023 comprenant une cotisation de 87 874,95 € et une subvention de 37 762 €,
- **Décide** d'effectuer un premier mandatement de la cotisation soit 87 874,95 € au profit de la Mission Locale en avril 2023, et le mandatement de la subvention de 37 762 € au cours du 4ème trimestre.
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces affaires.

Mmes Ferret, Pellerin, Leprizé et MM. de la Portbarré et Lurton, intéressés à l'affaire, sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme Roche n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°13-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : Soutien au congrès scientifique 2023 ' Atelier Calréticuline ' organisé sur le territoire de Saint-Malo Agglomération

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

Par délibération n°37-2006 en date du 30 mars 2006, le Conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire les actions d'accompagnement des manifestations scientifiques et technologiques qui se dérouleront sur son territoire, en contrepartie d'actions de promotion.

Saint-Malo Agglomération a été sollicitée pour l'accompagnement du Congrès scientifique « 14^{ème} atelier Calréticuline » organisé par l'unité mixte de recherche INSERM/ Université de Rennes au Palais du Grand Large de Saint-Malo du 9 au 12 mai 2023.

Ce congrès international a pour but de permettre l'échange de nouvelles connaissances relatives au contrôle de l'homéostasie protéique, à ses rôles pathologiques et aux possibilités de ciblage thérapeutique. Ce colloque est devenu une réunion internationale majeure décrivant des progrès remarquables dans la compréhension de la biologie des membranes intracellulaires, de la signalisation calcique et des stratégies d'adaptation au stress cellulaire. Ce colloque permet également de faire progresser les retombées dans la santé et la maladie, en mettant l'accent sur la santé cardiovasculaire, le cancer, la cicatrisation des plaies, l'auto-immunité, les maladies congénitales, et troubles métaboliques.

Ce congrès a lieu tous les 2 ans depuis 27 ans. Il réunira 70 personnes, à la fois des scientifiques français et des experts internationalement reconnus dans le domaine de l'homéostasie protéique.

Ce congrès donnera l'occasion à tous les participants de découvrir Saint-Malo et le territoire de l'agglomération. Enfin, ces rencontres généreront des retombées économiques pour les différents prestataires locaux sollicités (hébergement, restauration).

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation et de ses caractéristiques qui répondent totalement aux critères d'éligibilité définis, il est proposé d'apporter une **subvention de 1 500 €** en contrepartie d'actions de promotion du territoire :

- Insertion de documents de présentation de la politique économique de Saint-Malo Agglomération ;
- Apposition du logo de Saint-Malo Agglomération sur l'ensemble des documents de communication ;
- Mention du concours financier de Saint-Malo Agglomération à l'occasion de toute communication orale ou écrite (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, articles...) ;
- Invitation du représentant de Saint-Malo Agglomération aux cérémonies officielles ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse.



Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'Université de Rennes pour l'organisation de son congrès scientifique « 14ème atelier Calréticuline » organisé par l'unité mixte de recherche INSERM / Université de Rennes, du 9 au 12 mai 2023 à Saint-Malo, dans le cadre du dispositif de promotion économique du territoire mis en place par Saint-Malo Agglomération.
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°14-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : Dispositif Lab Rennes St Malo - Cofinancement d'une étude portant sur l'évaluation des expérimentations et abondement au fonds d'expérimentation

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

Depuis 2018, le Pooool est l'association issue de la fusion entre la technopole Rennes Atalante et La French Tech Rennes St Malo. Engagée dans un partenariat de longue date avec ces deux structures, Saint-Malo Agglomération soutient désormais le Pooool, acteur central de l'écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat qui fédère une communauté de plus de 400 membres.

Porté par une vision inclusive de l'innovation, le Pooool a pour vocation de faire se rencontrer et travailler ensemble les différents acteurs de l'écosystème (entreprises, incubateurs, accélérateurs, structures d'accompagnement publiques et privées, enseignement supérieur, laboratoires de recherche...). Au sein de l'écosystème, Le Pooool est un « fil rouge » qui oriente et accompagne les entreprises innovantes en proposant des programmes adaptés à chaque étape de développement de l'entreprise.

Par la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2021-2023 signée le 29 juin 2021, Saint-Malo Agglomération a précisé ses attentes à l'égard du Pooool, et les soutiens qu'elle lui apporte pour y répondre.

La délibération et l'avenant s'y rapportant ont pour objet de prendre en compte les évolutions d'une des cinq missions confiées au Pooool, la gestion du dispositif de soutien aux expérimentations Rennes Saint-Malo Lab, et plus particulièrement le changement de dénomination du dispositif, l'attribution d'une subvention permettant au Pooool d'avancer sur l'évaluation des expérimentations et l'attribution d'une dotation au fonds d'expérimentation.

Le dispositif Rennes St Malo Lab

Créé à l'initiative de Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération en 2015 et géré par le Pooool, le dispositif d'expérimentation Rennes St Malo Lab a pour vocation d'organiser l'expérimentation de solutions innovantes sur les territoires des agglomérations rennaise et malouine. Elle permet aux entreprises de tester leurs produits ou services avant la mise sur le marché. Le Pooool intervient comme tiers de confiance en facilitant toutes les étapes de mise en œuvre de l'expérimentation (phase préparatoire, phase de financement, phase d'exécution et phase d'évaluation) et en mobilisant les meilleurs experts autour du projet.

En 2023, le dispositif d'expérimentations "Rennes Saint Malo Lab" change de dénomination et devient "**Lab Rennes Saint-Malo**".



L'évaluation des expérimentations

En 2023, une subvention de fonctionnement affectée va compléter le financement initial en faveur du Pooool afin de permettre la mise en place d'outils d'évaluation des expérimentations. En effet, si le dispositif fonctionne avec succès depuis plusieurs années, il est constaté que l'évaluation des expérimentations reste un point à améliorer.

A cette fin, Saint-Malo Agglomération attribue une subvention de fonctionnement affectée au Pooool pour qu'il puisse faire appel à une expertise externe afin de bénéficier de conseils et d'appui pour la mise en place d'outils d'évaluation des expérimentations. Le montant de cette expertise est de 25 000 € partagé entre Rennes Métropole (83,33 %) et Saint Malo Agglomération (16,67 %). Le montant de la subvention de Saint-Malo Agglomération au Pooool s'élève donc à 4167.50 €.

Le Fonds d'expérimentation

Le dispositif Lab Rennes Saint-Malo, depuis sa création en 2015, est composé à la fois :

- D'un accompagnement en ingénierie réalisé par Le Pooool
- D'un fonds de financement des expérimentations, permettant d'attribuer des avances remboursables aux entreprises qui en ont besoin pour réaliser ces expérimentations.

Par la délibération n°2-2020, Saint-Malo Agglomération a acté l'évolution du dispositif Lab Rennes St Malo, et notamment la clôture du fonds V1 et la création d'un nouveau fonds géré directement par le Pooool. En 2020-2021, le Pooool a reçu respectivement 40 000 € de Saint-Malo Agglomération et 200 000 € de Rennes Métropole pour alimenter le fonds. Ces subventions ont permis à l'association de créer un fonds dédié avec lequel elle attribue des avances remboursables à taux zéro aux entreprises, les remboursements des avances venant reconstituer le fonds.

Dans la délibération n°2-2020, il était également précisé que « les collectivités pourront être amenées à verser une nouvelle subvention dont le montant sera ajusté en fonction des besoins ». En 2023, étant donné les niveaux de consommation du fonds et les besoins du fonds en 2023, il est ainsi proposé que Saint-Malo Agglomération alimente à nouveau le fonds à hauteur de 40 000 € (et Rennes Métropole à hauteur de 100 000 €, ayant déjà réalimenté le fonds en 2022 à hauteur de 100 000 €).

Il est proposé d'adopter l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre Saint-Malo Agglomération et le Pooool pour traduire ces évolutions du dispositif d'expérimentation. Il précise notamment les conditions de versement des différentes subventions en 2023.

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le changement de dénomination du dispositif d'expérimentation géré par le Pooool, de « Rennes St Malo Lab » à « Lab Rennes St Malo » ;
- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 4 167,50 € au Pooool permettant de financer une expertise externe afin de bénéficier de conseils et d'appui pour la mise en place d'outils d'évaluation des expérimentations ;

- **Approuve** le versement d'une subvention de 40 000 € au Pool en 2023 pour abonder le fonds d'expérimentation ;
- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 conclue entre Saint-Malo Agglomération et le Pool ;
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

(M. Bastide ne prend pas part au vote)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°15-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Région Bretagne, Biotech Santé Bretagne et les collectivités partenaires (dont Saint-Malo Agglomération) 2023-2027

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

La Convention cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) est une convention non-financière qui a pour principe de poser les conditions du partenariat entre la Région, Biotech Santé Bretagne et les collectivités qui soutiennent ce CIT (Centre d'Innovation Technologique).

Pour rappel, depuis 2018, Saint-Malo Agglomération apporte son soutien à l'association CBB Capbiotek pour animer et fédérer les acteurs du territoire malouin dans le domaine des biotechnologies. Depuis le 1^{er} mai 2020, CBB Capbiotek a intégré Biotech Santé Bretagne qui structure et anime les filières régionales des Biotechnologies et de la Santé. Saint-Malo Agglomération soutient désormais cette nouvelle structure, Biotech Santé Bretagne qui est le Centre d'Innovation Technologique (CIT) référent pour 7 marchés : éco-industries, agro-industrie, alimentaire, cosmétique, industrie pharmaceutique / biotech santé, technologies médicales et e-santé.

Le Conseil Régional soutient également Biotech Santé Bretagne. En effet, il mène, en lien avec les autres collectivités territoriales et l'Etat, une politique volontariste en matière de soutien au transfert de technologies et à l'innovation, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER). Les Centres d'Innovation Technologique, dont Biotech Santé Bretagne fait partie, sont des structures complémentaires de la recherche publique au sein du dispositif de transfert de technologie vers les filières économiques. Ils apportent une contribution majeure au développement économique et au déploiement de l'innovation sur le territoire breton, d'une part en s'attachant à la résolution des questions scientifiques et techniques posées par les entreprises, et d'autre part en contribuant à la valorisation de la recherche publique.

La Région Bretagne, avec les EPCI concernés (Saint-Malo Agglomération, Rennes Métropole, Brest Métropole, Quimper Bretagne Occidentale, Morlaix Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) a engagé une démarche de structuration d'une Convention cadre d'Objectifs et de Moyens avec Biotech Santé Bretagne pour la période 2023-2027. Cette démarche de COM pluriannuelle permet de donner de la visibilité à Biotech Santé Bretagne, et de donner aux financeurs une vision des stratégies et des prévisions de Biotech Santé Bretagne.

La COM a pour objet de définir les activités de Biotech Santé Bretagne, un budget prévisionnel pour la période 2023-2027 et une trame de rapport d'activités type. Elle précise également les conditions selon lesquelles la Région, chef de file, et les collectivités territoriales partenaires, apportent leur soutien à Biotech Santé Bretagne. Les contributions financières des collectivités territoriales interviendront sur la base des montants indicatifs et font l'objet d'une sollicitation spécifique auprès de chaque financeur concerné et seront engagées via des conventions de financement conclues et signées par collectivité avec le CIT. Ainsi, la COM proposée n'est pas une convention financière. Le partenariat financier entre Saint-Malo Agglomération et Biotech Santé Bretagne est défini dans la convention annexée à la délibération suivante.



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la Convention cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027 entre la Région Bretagne, Biotech Santé Bretagne et les collectivités partenaires dont Saint-Malo Agglomération ci-annexée,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment la convention à intervenir (ci-annexée).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°16-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : Convention d'objectifs et de moyens Saint-Malo Agglomération - Biotech Santé Bretagne 2023-2025

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

Depuis 2018, Saint-Malo Agglomération apporte son soutien à l'association CBB Capbiotek pour animer et fédérer les acteurs du territoire malouin dans le domaine des biotechnologies. Depuis le 1er mai 2020, CBB Capbiotek a intégré Biotech Santé Bretagne qui structure et anime les filières régionales des Biotechnologies et de la Santé.

Biotech Santé Bretagne, Centre d'Innovation Technologique, est un centre de référence pour 7 marchés : éco-industries, agro-industrie, alimentaire, cosmétique, industrie pharmaceutique / biotech santé, technologies médicales et e-santé. Le centre structure et anime les filières régionales des Biotechnologies et de la Santé. Ses expert(e)s thématiques en Santé et en Biotechnologies sont mobilisé(e)s pour accompagner l'innovation en région Bretagne : conseils technologiques, mises en relation de partenaires industriels et académiques, ingénierie de projets, identification de financements, veille réglementaire, scientifique et technologique, accompagnement à l'Europe, promotion des innovations pour les entrepreneurs, chercheurs et professionnels de la santé.

Biotech Santé Bretagne vise également à apporter une contribution majeure au développement économique par l'innovation, d'une part en répondant aux questions posées par les entreprises, et d'autre part en contribuant au transfert de technologies et à la valorisation de la recherche publique.

Biotech Santé Bretagne valorise et anime en 2023 un réseau de plus de 190 adhérents dont 3/4 d'entreprises. Le centre bénéficie du label national Cellule de Diffusion Technologique (CDT) accordé par le Ministère de la Recherche.

Les actions de Biotech Santé Bretagne s'inscrivent à la fois dans les axes prioritaires du Développement Economique et du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de Saint-Malo Agglomération.

Au cours des dernières années, Biotech Santé Bretagne a par exemple accompagné des entreprises malouines du domaine des biotechnologies et de la santé telles que Codif International, Phytomer, Goëmar, Gaïago, Laboratoire de la Mer, Les ateliers O'dicy, C-Weed Aquaculture, Centre mondial de l'Innovation Roullier, SLP, Amarok Biotechnologies, C.Ris Pharma, Asica, CEMM, CERT, Laboratoire AIM, Kereden, Parean Biotechnologies et plusieurs sont membres actifs de l'Association.

Le centre a également apporté son soutien et son expertise (connaissance des biotechnologies et de la chimie) dans le cadre de l'ouverture du BTS Biotechnologies en apprentissage à Saint-Malo.

L'Association contribue également à la promotion du territoire de Saint-Malo Agglomération en y organisant ou co-organisant des événements réunissant industriels et scientifiques tels que Cosm'ing, des visites d'entreprises et autres actions structurantes.



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Pour renforcer le partenariat entre Biotech Santé Bretagne et les acteurs malouins du secteur des biotechnologies et de la santé, il est proposé que Saint-Malo Agglomération soutienne l'association Biotech Santé Bretagne en 2023, 2024 et 2025 à hauteur de 4 000 € par an (avec un complément de 6 000 € les années où Biotech Santé Bretagne organise l'évènement Cosm'ing à Saint-Malo). La convention 2023-2025 prévoit les 4 missions suivantes pour l'association Biotech Santé Bretagne :

- AXE 1 : La coordination et l'animation de l'écosystème des biotechnologies et de la santé
- AXE 2 : L'accompagnement des entreprises malouines du secteur des biotechnologies et de la santé
- AXE 3 : La représentation des acteurs malouins des biotechnologies et de la santé
- AXE 4 : La définition d'une feuille de route pour l'innovation en santé

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention d'objectifs et de moyens entre Saint-Malo Agglomération et Biotech Santé Bretagne 2023-2025 ci-annexée,
- **Arrête** l'engagement financier de Saint-Malo Agglomération au profit de Biotech Santé Bretagne, sous forme de subvention à hauteur de 4 000 € par an, avec un complément de 6 000 € les années où Biotech Santé Bretagne organise l'évènement Cosm'ing à Saint-Malo,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°17-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : Attributions de subventions et de cotisations à divers organismes et évènements économiques au titre de l'année 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

Il est proposé d'attribuer des subventions aux organismes suivants qui interviennent dans les domaines du développement économique et de l'emploi.

Ces organismes sont répartis dans les 3 catégories suivantes :

1. Organismes réalisant une mission **d'accompagnement des créateurs d'entreprises**, soit : Initiative Pays de Saint-Malo, BGE 35, Elan Créateur, l'ADIE, Entreprendre au féminin Bretagne et Réseau Entreprendre Bretagne.
Pour 2023, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 500 € par porteur de projet accompagné, soit un montant total de **48 500 €**.
2. Organismes intervenant dans le domaine de **l'emploi** soit :
 - le GEIQ BTP (groupement d'entreprises pour l'Insertion et la Qualification), Pass Emploi pour son action dénommée Pass Mobilité, et l'association l'Outil en main. Le total des soutiens relevant de cette catégorie s'élève à **11 000 €**.
3. Autres organismes intervenant sur **d'autres thématiques de développement économique** du territoire et autres sujets, pour un total de **8 000 €**.

Il est proposé de renouveler la cotisation à l'association Portes de Bretagne et d'Europe pour le Réseau international « Si tous les Ports du Monde... » (3 600€) et d'adhérer à France Hydrogène (2 500€) pour un total de **6 100 €**.

Le détail de l'activité de chaque association, évènement ou réseau soutenu est présenté en annexe.

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations relevant du développement économique sur le territoire de Saint-Malo Agglomération telles que présentées dans le tableau ci-annexé,
- **Décide** de renouveler la cotisation à l'association Portes de Bretagne et d'Europe pour le Réseau international « Si tous les Ports du Monde... »

- **Décide** d'adhérer à France Hydrogène,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces affaires.

Mme Ferret, intéressée à l'affaire, sort de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. Crance n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL

ANNEXE

1) ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS D'ENTREPRISES

Nom de l'organisme et activité	Données sur l'activité	Proposition subvention 2023 (500 € par porteur de projet accompagné) Et modalités de versement
Initiative Pays de Saint-Malo Réseau d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises Le réseau attribue des prêts d'honneur aux porteurs de projets de création ou reprise d'entreprises afin de faciliter le démarrage de projets, le développement et la pérennité de l'entreprise	Sur l'année 2022 : 33 entreprises ont été financées 334 500 € de prêts ont été accordés par Initiative Pays de Saint-Malo	Plafond à 16 500 € Soit 33 accompagnements (+ mise à disposition de locaux pour les permanents et de la salle de réunion pour les comités d'agrément à la pépinière LE CAP) (Versement d'un premier acompte de 50 % en avril et solde au 4 ^{ème} trimestre en fonction des résultats d'activité)
BGE Ille et Vilaine L'association assure l'accompagnement de créateurs d'entreprises, notamment de très petites entreprises	Sur l'année 2022 : 60 porteurs de projets et entrepreneurs ne bénéficiant d'aucun autre financement que celui de Saint-Malo Agglomération ont été accueillis ou accompagnés par la BGE	Plafond à 13 500 € Soit 27 accompagnements d'entreprises dont le financement n'est pas déjà financé par un tiers (Versement d'un premier acompte de 50 % en avril et solde au 4 ^{ème} trimestre en fonction des résultats d'activité)
ELAN CREATEURS Coopérative d'activités et d'emploi proposant des tests de création d'entreprise en grandeur nature sous statut « d'entrepreneur salarié ». (hébergement juridique, comptable et fiscal)	Sur l'année 2022 : 11 entreprises accompagnées sur Saint-Malo Agglomération	Plafond à 6 500 € Soit 13 accompagnements (Versement d'un premier acompte de 50% en avril et solde au 4 ^{ème} trimestre en fonction des résultats d'activité)
ADIE Financement et accompagnement de bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emplois porteurs d'un projet de création d'entreprises et n'ayant pas accès au crédit bancaire	Sur l'année 2022 : 20 personnes ont été soutenues par l'ADIE pour créer leur entreprise 90 personnes ont été rencontrées pour un projet	Plafond à 7 500 € Soit 15 accompagnements (Versement d'un premier acompte de 50% en avril et solde au 4 ^{ème} trimestre en fonction des résultats d'activité)
Entreprendre au Féminin Bretagne (Association basée à Rennes depuis juin 2012) Réseau professionnel d'accompagnement des femmes dans leur parcours de création et de développement d'entreprise (par la formation, le coaching, la mise en réseau...)	Sur l'année 2022 : 5 femmes accompagnées 931 adhérentes en Bretagne	Plafond à 2 500 € Soit 5 accompagnements (Versement d'un premier acompte de 50% en avril et solde au 4 ^{ème} trimestre en fonction des résultats d'activité) (+ mise à disposition de locaux pour leur permanence en pépinière)
Réseau Entreprendre Bretagne Association créée en 2002 pour aider les créateurs et repreneurs d'entreprise à fort potentiel de développement	Sur l'année 2022: 3 accompagnements sur SMA	Plafond à 2 000 € Soit 4 accompagnements (+ mise à disposition de locaux pour leur permanence en pépinière)
	Sous Total	48 500 €



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



2) ORGANISMES INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

Nom de l'organisme et activité	Données sur l'activité	Proposition subvention 2023 Et modalités de versement
Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification : Le GEIQ du secteur BTP Organisation de parcours d'insertion et de qualification, au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Réponse aux besoins des entreprises BTP en personnels qualifiés	Sur l'année 2022 : 15 nouveaux salariés en CDD de 3 mois et plus, et 1 nouvelle entreprise adhérente	Un montant plafond de 6 000 € Calculé ainsi qu'il suit : 500 € par contrat CDD en alternance de plus de 3 mois de personnes domiciliées sur Saint-Malo Agglomération et 500 € par nouvelle entreprise adhérente (Versement d'un premier acompte de 50% en avril et solde au 4 ^{ème} trimestre en fonction des résultats d'activité)
L'association PASS EMPLOI porte le projet de plateforme de mobilité dénommée PASS MOBILITE. Pass mobilité vise à répondre aux problèmes de mobilité pour l'accès à l'emploi sur le territoire en offrant : - Un service de transport individualisé à destination des personnes sans solutions de mobilité pour accéder à un emploi ou à une formation - Un outil facilitateur de recrutement pour les entreprises - Un levier pour l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes les plus en difficulté	Sur l'année 2022 : 139 bénéficiaires de la plateforme domiciliés sur SMA dont 67 personnes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement et d'une location d'un véhicule pour faciliter l'accès à un emploi ou une formation	Un montant plafond de : 4 500 € Calculé ainsi qu'il suit : 50 € par personne ayant bénéficié de la plateforme par un accompagnement, et domiciliée sur Saint-Malo Agglomération (Versement d'un premier acompte de 50% en avril et solde au 4 ^{ème} trimestre en fonction des résultats d'activité)
L'Outil en main du Pays Malouin Association créée en 2014 qui vise à revaloriser les métiers manuels et du patrimoine. Elle représente aussi un fort vecteur de maintien du lien social grâce à la relation intergénérationnelle qui s'y développe. Des gens de métiers retraités transmettent à des enfants de 9 à 14 ans la pratique et les valeurs de leur métier	A Saint-Malo, 12 enfants en 2022/2023 participent aux ateliers chaque mercredi après-midi. L'initiation a lieu dans des ateliers avec de vrais outils au centre Surcouf. Les ateliers proposés : métiers du bois, électricité, plomberie, cuisine, vannerie, couture, mosaïque, vitrail, modelage, sur argile et moulage sur plâtre. Cette activité permet aux enfants grâce à la connaissance et la pratique de ces métiers d'éveiller leur regard et de les sensibiliser au patrimoine, de susciter des vocations pour les métiers artisanaux.	500 €
	Sous-total :	11 000 €



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



3) ACCOMPAGNEMENT D'ORGANISMES INTERVENANT SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Nom de l'organisme et activité	Données sur l'activité	Proposition sur 2023
Horizons Solidaires Réseau d'entreprises né en 2009 portant sur le développement de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire malouin : L'ESS du Pays de Saint-Malo en quelques chiffres 67 adhérents, totalisant 280 emplois environ	Les actions de Horizons Solidaires sur le territoire : • Emploi et entrepreneuriat : primo accueil des porteurs de projet sur les 4 EPCI du Pays, soutien des projets locaux en phase d'émergence, tutorat de CREOPPS et de 24h pour entreprendre, relai de TAG 35 • Projets collectifs : co animation des Ateliers du territoire, animation du comité local de la coopérative jeunesse de services, formation des bénévoles des associations du pays, conseils et accompagnement des associations locales... • Culture ESS : participation aux forums et événements, Soutien projets locaux : mise en réseau	3 500 €
ADERE 35 Association pour le Développement Economique par les Réseaux d'Entreprises, développe les compétences des chefs d'entreprise de PME PMI breïlliennes depuis 12 ans, par le partage d'expérience entre pairs et le coaching de grandes entreprises, via le réseau PLATO Le réseau PLATO 35 regroupe 170 adhérents TPE-PME, pour 24 cadres animateurs	PLATO propose à ses adhérents des rencontres mensuelles qui peuvent être des échanges d'expériences, des études de cas, des formations, témoignages ou visites d'usine. Chaque rencontre est animée par un « coach » d'une grande entreprise, qui met à disposition un de ses cadres dans le cadre du dispositif RSE. Un groupe malouin créé en 2021 et constitué de 15 membres actifs. Les entreprises marraines sont le Groupe Roullier et Leroy-Merlin.	3 000 €
Association des Juges Consulaires du Tribunal de Commerce de Saint-Malo	Association ayant pour but de faciliter les moyens d'action des juges consulaires notamment pour leur permettre d'œuvrer en matière de prévention des difficultés d'entreprise	1 500 €
	Sous-total :	8 000 €

4) COTISATIONS AUX ORGANISMES RELEVANT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Nom de l'organisme et activité	Données sur l'activité	Proposition sur 2023
ASSOCIATION PORTES DE BRETAGNE ET D'EUROPE POUR LE RESEAU INTERNATIONAL « SI TOUS LES PORTS DU MONDE ... »	Réseau international dont le but est de promouvoir les échanges économiques et culturels entre ses membres et mettre en place des partenariats durables. Le Réseau est co-organisateur du concours Étonnants Créateurs avec Saint-Malo Agglomération et la CCI Ille et vilaine délégation Saint- Malo. Rappel des sites portuaires membres de ce réseau : Saint-Malo, Abidjan, Cadix, Lisbonne, Dublin, Gênes, Glasgow, Québec, Gaspé, Montréal, Marseille, Pondichéry, Lorient, Saint-Denis, Sønderborg, et Tokoname	3 600 €
FRANCE HYDROGENE	France Hydrogène représente les intérêts des acteurs de la filière française de l'hydrogène et des piles à combustible : industriels, centres de recherche, associations, pôles de compétitivité, collectivités territoriales. France Hydrogène a pour objectif de faire reconnaître l'hydrogène énergie comme une solution essentielle pour la réussite de la transition écologique. Elle rassemble tous les acteurs qui œuvrent au développement de la filière hydrogène en France au travers de la mise en place de projets de recherche, d'expérimentation et de déploiement. Par ses groupes de travail, elle apporte une expertise technique, économique et réglementaire aux acteurs de la filière et aux autorités publiques.	2 500 €
	Sous-total :	6 100 €



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°18-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : ZAC ATALANTE - Implantation de l'entreprise ABM (Cajoo Malo) - Cession d'un terrain - modification de la délibération n°22-2022 du 8 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

Par délibération n°22-2022 en date du 8 décembre 2022, Saint-Malo Agglomération a autorisé la cession d'une surface d'environ 7 375 m² à prendre sur l'îlot n°8 de la ZAC Atalante à la société ABM SAS pour la construction d'une usine de pasteurisation et de conditionnement de noix de cajou.

Par cette même délibération, le Conseil communautaire a approuvé la constitution d'une réserve foncière de 13 390 m² à prendre sur les îlots 7 et 8 pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de ce projet.

En raison de contraintes réglementaires qui impactent la réservation de terrain pour la deuxième tranche du projet, et dans l'objectif partagé avec l'entreprise d'optimisation du foncier, il est proposé de déplacer l'ensemble du projet d'usine sur l'îlot n°14, avec :

- la cession d'un terrain d'environ 10 464 m² à prendre sur cet îlot pour la réalisation d'une 1^{ère} tranche portant sur la construction d'un bâtiment d'environ 3 200 m² ;
- la réservation pour une durée de 18 mois, dans le cadre d'une convention (annexée à la présente), du reliquat de cet îlot d'une surface d'environ 6 978 m² permettant la réalisation de la 2^{ème} tranche du projet.

Pour le « volet » cession des 10 464 m², il est proposé que le prix s'établisse selon les conditions financières suivantes :

- 1) sur une surface de 7 375 m², un prix de 35 € HT le m² conformément au tarif adopté dans le cadre de la délibération du 8 décembre 2022 portant cession au profit d'ABM d'une partie de l'îlot n°8 de la ZAC Atalante.
- 2) sur la différence de surface nécessaire à la 1^{ère} tranche du projet sur l'îlot 14, à savoir environ 3 089 m², un prix de 49 € HT le m² qui correspond au nouveau tarif adopté par le Conseil Communautaire pour l'année 2023 pour cette ZAC.

Vu l'avis des Domaines, conforme au prix proposé,

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** de céder à la société ABM SAS ou à toute société que les dirigeants choisiront pour la réalisation de cette opération :
 - Un terrain d'une surface d'environ 7 375 m² à prendre sur l'îlot 14 de la ZAC ATALANTE à Saint-Malo au prix de 35 € HT le m² et de 42 € HT le m² en cas de portage par un investisseur,



- Un terrain d'une surface d'environ 3 089 m² à prendre sur l'îlot 14 de la ZAC ATALANTE à Saint-Malo au prix de 49 € HT le m² et de 56 € HT le m² en cas de portage par un investisseur,
- **Précise** que le prix de cession intègre la participation aux équipements publics,
- **Précise** que le prix de cession est ferme et non révisable pour une durée de 18 mois maximum, à compter de la présente délibération. Au-delà de cette date, le prix de cession sera celui fixé par le conseil communautaire pour l'année correspondant à celle de la signature de l'acte de vente,
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **Approuve** la convention de réservation du terrain d'environ 6 978 m² à prendre sur l'îlot n°14 de la ZAC Atalante,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-président délégué, à signer les pièces afférentes à cette affaire et notamment le cahier des charges de cession des terrains, le compromis de vente et l'acte authentique ainsi que la convention de réservation de la parcelle pour réaliser l'extension à intervenir par devant l'étude de Maître OREAL, notaire à Saint-Malo.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°19-2023

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EMPLOI

Objet : PASS JEUNES AGRICULTEURS - Attribution d'une subvention à Pierre LOUBOUTIN pour son installation comme producteur de légumes biologiques de plein champ à Saint-Coulomb

Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves MAHIEU, Vice-Président

Dans le cadre de la mise en place du PASS JEUNES AGRICULTEURS, Saint-Malo Agglomération a reçu la demande de Pierre LOUBOUTIN qui s'est installé à Saint Coulomb au lieu-dit « La Basse Rue » en qualité d'exploitant à compter du 2 janvier 2023.

Monsieur LOUBOUTIN a démarré son activité de maraîchage Bio en tant que cotisant solidaire à mi-temps afin de tester son activité.

Producteur désormais de légumes diversifiés de plein champ et issus d'un mode d'agriculture biologique sur une parcelle de 1Ha, il va aménager en complément 1 400m² de tunnels froids.

Cette production de légumes sera effective sur toute l'année et sera commercialisée dans les magasins spécialisés, en vente directe de paniers via une « Amap » et chez les restaurateurs du territoire.

L'aide demandée au titre du PASS JA :

Il est rappelé que cette aide sous forme de **subvention est unique et forfaitaire et s'élève à 5 000 €** par bénéficiaire.

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à Monsieur Pierre LOUBOUTIN pour son installation comme producteur de légumes à Saint Coulomb et qui remplit les conditions du Pass Jeunes Agriculteurs mis en place par Saint-Malo Agglomération,
- **Précise** que le versement de cette subvention s'effectuera sur présentation des pièces requises définies dans la délibération d'approbation du dispositif en date du 9 décembre 2021,
- **Précise** qu'en contrepartie de cette subvention, Pierre LOUBOUTIN devra participer à une action de communication menée par Saint-Malo Agglomération et devra faire mention de l'aide de Saint-Malo Agglomération dans les documents de communication et ses relations publiques,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 6 AVRIL 2023

Nom de l'entreprise	Nom du dirigeant	Activité	Commune d'implantation	Nature du projet (Création - Développement Modernisation / Reprise)	Description du projet	Montant prévisionnel investissement HT (sur devis)	Montant prévisionnel de l'aide
ABARCADABOIS	FREDERIC CADOUX YANNIS BARRE	FABRICATION ET POSE DE MENUISERIE SUR MESURE AGENCEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR	SAINT MELOIR DES ONDES 61 rue du Clos Poulet	CREATION ACTIVITE	ACQUISITIONS DE MATERIELS ET DE MOBILIERS	27 000,00	7 500,00
XL CARROSSERIE	XAVIER LEREDE	CARROSSERIE	SAINT GUINOUX ZA BEAULIEU	CREATION ACTIVITE	ACQUISITIONS DE MATERIELS	52 180,00	7 500,00
				TOTAL GLOBAL PREVISIONNEL			15 000,00



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°20-2023

ARTISANAT - COMMERCE

Objet : Aides économiques - Attribution de Pass Commerce et Artisanat au profit d'entreprises du territoire

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

Par délibération n° 12-2017 en date du 30 novembre 2017, Saint-Malo Agglomération a décidé la mise en place du pass commerce artisanat qui vise à soutenir la création, la reprise et la modernisation des très petites entreprises situées dans les communes de moins de 5 000 habitants. Cette aide vient en soutien à la création, la reprise, la modernisation ou l'extension des entreprises commerciales et artisanales indépendantes de moins de 7 salariés ETP et réalisant moins de 1 M€ de chiffre d'affaires.

Les dépenses éligibles sont :

- Les travaux de mises aux normes (hygiène, électricité), de mises en accessibilité, les travaux d'embellissement intérieur (de type peinture, cloisons...) et extérieur (de type enseignes...)
- Les équipements professionnels et autres achats de matériels de production
- Les matériels de manutention
- Les matériels d'embellissement et d'attractivité
- Les investissements immatériels (numérique, stratégie commerciale, accessibilité) et les investissements matériels liés à des prestations de conseil (logiciel de caisse, de gestion relation client.

L'aide peut atteindre 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT. Son montant s'élève ainsi à un maximum de 7 500 €.

Un dispositif articulé avec la Région Bretagne :

La Région étant cheffe de file en matière de développement économique, la mise en place du PASS Commerce et Artisanat a donné lieu à une convention entre la Région et Saint-Malo Agglomération signée le 3 janvier 2018 qui prévoit l'autorisation de la Région pour que Saint-Malo Agglomération mette en place cette subvention aux entreprises. Par ailleurs, cette convention prévoit un cofinancement de cette aide par la Région à hauteur de 50 %.

Avant l'adoption de la nouvelle SRDEII (Stratégie Régionale de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation), la Région a proposé une reconduction de ce dispositif, par voie d'avenant, jusqu'au 30 juin 2023 en intégrant quelques mesures provisoires.

Il s'agit de :

- L'éligibilité de l'ensemble des travaux et des équipements liés à la réalisation d'aménagements extérieurs type terrasses, extensions temporaires ou durables, permettant d'augmenter la surface commerciale ;
- La diminution du plancher d'investissements subventionnables dans le cas général, ramené de 6 000 à 3 000 €.

Deux nouvelles demandes de cette aide sont parvenues à Saint-Malo Agglomération.

Aujourd'hui, il est proposé d'attribuer un soutien aux entreprises dont les modalités d'attribution et les coordonnées figurent dans le tableau joint.

Le montant total prévisionnel attribué à ces entreprises s'élève à **15 000 €** portant le niveau total des aides pass commerce attribué en 2023 à 27 297,54 €.

Il sera demandé à la Région Bretagne le remboursement de la moitié du montant de l'aide attribuée.

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une subvention relative au dispositif du Pass Commerce et artisanat à ces entreprises dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-joint annexé, à hauteur de 30 % de la dépense éligible HT et dans la limite du plafond de 7 500€,
- **Précise** que le versement de cette subvention s'effectuera en une fois, sur présentation des factures acquittées,
- **Sollicite** le remboursement de la Région Bretagne de 50 % de chaque aide attribuée, et ce conformément à la convention de partenariat passée avec la Région concernant ce dispositif,
- **Précise** qu'en contrepartie de cette subvention, les bénéficiaires de ces subventions devront faire mention de l'aide de la Région Bretagne et de Saint-Malo Agglomération dans les documents de communication et ses relations publiques,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°21-2023

ARTISANAT - COMMERCE

Objet : Aides économiques - Attribution de Pass Commerce et Artisanat Numérique à des Entreprises du territoire

Rapporteur : Monsieur Dominique de La PORTBARRÉ, Vice-Président délégué

Dans le contexte de la crise sanitaire, en concertation avec la Région Bretagne, Saint-Malo Agglomération a mis en place le dispositif d'aide PASS COMMERCE et ARTISANAT numérique destiné à accélérer la digitalisation et la numérisation des artisans et commerçants du territoire (délibérations n°25-2020 du 17 décembre 2020, 17-2021 du 18 février 2021 et 31-2021 du 24 juin 2021).

Ce dispositif, basé sur les conditions d'obtention du PCA socle en matière de typologie et de taille d'entreprise (moins de 7 salariés et moins d'1M€ de chiffre d'affaires), permet un accompagnement de projets d'un montant de dépenses supérieur à 2K€ (au lieu d'un plancher à 3 K€ pour le dispositif socle) avec un soutien global de 50 % de l'investissement réalisé (au lieu de 30 % pour le PCA classique).

Cette mesure temporaire, concerne les artisans et commerçants de toutes les communes de Saint-Malo Agglomération (contrairement au PCA socle qui ne bénéficie qu'aux entreprises des communes de moins de 5000 hab). Elle est cofinancée à part égale entre les 2 collectivités (Région et Saint-Malo Agglomération) et plafonnée à 2 000 €.

Les dépenses éligibles sont celles liées à la création et refonte d'un site internet, comprenant :

- le web design, les contenus rédactionnels, photos, vidéos, les modules d'e-commerce, le référencement initial,
- une journée de formation liée à la mise en place du site internet et au module d'e-commerce,
- un équipement (max) dont l'usage est indispensable à la mise en place du site internet.

Avant l'adoption de la nouvelle SRDEII (Stratégie Régionale de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation), la Région a proposé une reconduction de ce dispositif jusqu'au 30 juin 2023.

Une nouvelle demande de cette aide est parvenue à Saint-Malo Agglomération.

Aujourd'hui, il est proposé d'attribuer un soutien à cette entreprise, dont les modalités d'attribution et les coordonnées figurent dans le tableau joint.

Le montant total prévisionnel attribué à cette entreprise s'élève à **1 597,50 €** portant le niveau total des aides pass commerce et artisanat numérique attribué en 2023 à 2 597,50€.

Il sera demandé à la Région Bretagne le remboursement de la moitié du montant des aides attribuées.

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et



Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une subvention relative au dispositif du Pass Commerce et artisanat Numérique à l'entreprise dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-joint annexé, à hauteur de 50 % de la dépense éligible HT et dans la limite du plafond de 2 000 €,
- **Précise** que le versement de cette subvention s'effectuera en une fois, sur présentation des factures acquittées,
- **Sollicite** de la Région Bretagne le remboursement de la moitié du montant de chaque aide attribuée
- **Précise** qu'en contrepartie de cette subvention, les bénéficiaires de ces subventions devront faire mention de l'aide de la Région Bretagne et de Saint-Malo Agglomération dans les documents de communication et ses relations publiques,
- **Autorise** le Président et le Vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



PASS COMMERCE ARTISANAT NUMERIQUE
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 6 AVRIL 2023

Nom de l'entreprise	Nom du dirigeant	Activité	Commune d'implantation	Nature du projet (Création - Développement Modernisation / Reprise)	Description du projet	Montant investissement HT	Montant sollicité
SARL MAUVAISE GRAINE	MARGAUX PRIOUR	DEVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DE VETEMENTS EN CHANVRE CONFECTIONNES SUR ST MALO	SAINT MALO 26 BIS QUAI DU VAL	CREATION SITE WEB MARCHAND	Mise en place d'un site internet pour offrir davantage de visibilité à l'entreprise.	3 195,00	1597,50
							1 597,50



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Pierre-Yves MAHIEU.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirl,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.

Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°22-2023

TOURISME

Objet : Avenant n° 4 à la convention de prestations entre Saint-Malo Agglomération et la SPL ' Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ' relative à l'ingénierie en aménagement et en développement touristique

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la convention de prestations entre la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » et Saint-Malo Agglomération relative à l'ingénierie en aménagement et en développement touristique. Une convention de prestations entre la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » et Saint-Malo Agglomération a été signée le 15 janvier 2019, pour une durée de 4 ans, expirant à fin décembre 2022. Une prolongation de la convention sur l'année 2023 a été votée en conseil d'administration de la SPL du 27 juin 2022.

Par ailleurs, l'article 10 de cette convention prévoit une révision par avenant d'un commun accord entre les parties contractantes et ce, notamment pour l'ajustement du montant de la contribution résultant du plan d'action annuel et du coût du service rendu.

L'avenant n° 4 a pour objet de :

- Redéfinir les quote-part de temps de travail affecté par EPCI du Pays de Saint-Malo pour 2023
- Fixer les contributions financières d'accompagnement de la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel » par Saint-Malo Agglomération pour l'année 2023.

Rappel de l'organisation convenue :

Il est rappelé que cette mission d'ingénierie est mutualisée à l'échelle des 4 EPCI du Pays de Saint-Malo et a été confiée à la SPL.

Suite à une concertation entre les communautés de communes et d'agglomération sur le partage de la mission, il a été défini une estimation des temps de travail nécessaires au fonctionnement du service, en nombre, qualité et qualification suffisants, à concurrence de 3,4 ETP répartis par EPCI comme suit :

Saint-Malo Agglomération	1.2 ETP
C.C. Bretagne Romantique	0.9 ETP
C.C. Côte d'Émeraude	0.6 ETP
C.C. Pays de Dol et Baie du Mont Saint-Michel	0.7 ETP

Une proposition de modification de la répartition des quote-part d'ETP entre les EPCI du Pays de Saint-Malo :

L'article 8 prévoit qu'en cas de sous-consommation par un EPCI du Pays de sa part d'ETP, telle que quantifiée ci-dessus, sa contribution restera inchangée, à moins d'un accord avec un autre EPCI qui aura sollicité un dépassement de sa quote-part de temps.

Ces ajustements de quote-part d'ETP feront l'objet d'examen et d'arbitrage en comité de pilotage de



l'ingénierie. La modification des montants des contributions fera l'objet d'un avenant à la convention.

Au vu des consommations respectives des EPCI pour les années 2019 à 2022 et des projections de 2023, et, suite à l'arrêt de l'ingénierie pour la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude au 31 décembre 2022, il a été proposé un réajustement des quote-part d'ETP entre les 3 EPCI applicable sur l'exercice 2023.

Les quote-part sont fixées ainsi qu'il suit pour 2023 :

Saint-Malo Agglomération	1 ETP	soit 0.358
CC Bretagne Romantique	0.7 ETP	soit 0.250
CC Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel	1.1 ETP	soit 0.392
TOTAL	2.8 ETP	

Contribution 2023 pour Saint-Malo Agglomération :

Ainsi, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, au vu du coût prévisionnel du service (247 207 €) et du nouveau mode de répartition des quote-part d'ETP défini ci-dessus, le montant de la contribution de Saint-Malo Agglomération s'élève à **65 630 €**, contre 68 755 € en 2022 (voir budget détaillé en annexe à la présente délibération).

Bilan des missions d'ingénierie touristiques conduites en 2022 pour SMA :

Les missions principales conduites par le pôle d'ingénierie touristique de la SPL sur Saint-Malo Agglomération ont été les suivantes en 2022 :

- Étude pour la prise de compétence randonnée pour Saint-Malo Agglomération : benchmark des missions et de leur coûts. Propositions transmises à Saint-Malo Agglomération.
- Poursuite du travail sur l'offre de Randonnée (pédestre) : pose de la signalétique des 3 itinéraires sur Cancale, création (contenu) et édition du flyer d'accompagnement et mise en ligne. Études techniques et administratives pour la modification du tracé du GR®34 à Saint-Coulomb, Saint-Malo, et leur inscription au PDIPR. Mise à jour de l'inscription au PDIPR du GR® de Pays autour de la Rance sur les communes de Saint-Suliac, Châteauneuf, Saint-Guinoux, La Gouesnière. Mise à jour des circuits de randonnées sur Saint-Jouan, Miniac-Morvan, Saint-Coulomb. Étude de création de circuits sur Lillemer, Plerguer. Finalisation des travaux (panneaux de départ) en Forêt du mesnil. Actualisation des fiches rando, mise en ligne...
- Renouvellement du label de la FF Vélo pour la base VTT Saint-Père – Cancale.
- Fléchage de la portion Saint-Malo – Dol de l'itinéraire Mon Tro Breizh et étude pour la portion La Ville-ès-Nonais – Saint-Malo. Recensement des hébergements le long de l'itinéraire.
- Signalisation : accompagnement du Manoir de la Goëletterie à Saint-Malo pour son fléchage directionnel. Dossier technique d'implantations, demande d'autorisations et suivi de la pose.
- Les circuits vélos : fléchage du circuit vélo promenades® de Cancale, création, édition et mise en ligne du flyer et finalisation du tracé pour le futur circuit vélo promenades® des malouinières sur Saint-Coulomb, Saint-Malo et Saint-Méloir des Ondes.
- Le site d'exception de Saint-Suliac (aide financière régionale) : accompagnement technique sur l'étude sur les circulations douces dans la commune, phase finale (APD) du projet de tiers-lieu et valorisation du centre nautique de la Rance (projet global avec l'aménagement du port).

- Accompagnement de porteurs de projets privés (6 projets) à Saint-Malo, Saint Méloir, Saint-Coulomb, et sur Saint-Malo Agglomération. 46 professionnels ont bénéficié d'un accompagnement individuel pour une montée en compétence numérique sur l'outil de commercialisation Elloha.
- Animation : soutien à l'association pour le développement de la vallée de la Rance (ADVR) avec le projet de mise en place de panneaux d'identification des cales (non réalisé), la coordination de la Fête des doris et à l'association Rando Baie pour l'organisation de la 10^{ème} rando de la Baie du Mont-Saint-Michel en 2023 (côté Ille-et-Vilaine).
- Démarche qualité : accompagnement de privés à l'obtention de label « Tourisme et Handicap » (1 dossier à Saint-Coulomb) et classements Accueil Vélo ou Etape Rando Bretagne (3 dossiers à Hirel et Cancale).
- Coordination et suivi technique du plan d'actions de la stratégie de la Destination « Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » (financements régionaux) sur 4 thématiques prioritaires : mobilités, itinérance, nautisme et observation. En 2022, Appel à projets pour la filière nautique. 10 projets financés à hauteur de 57 714 € sur Saint-Malo Agglomération. Schéma des mobilités touristiques. Etat des lieux de l'offre et étude sur les camping-cars...

Le plan prévisionnel d'actions pour l'année 2023 est annexé à la présente convention. Il fait apparaître 1 770 h (1 606 h pour 1 ETP + 164 h solde 2022) au profit de Saint-Malo Agglomération.

Suivant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire, Economie et Emploi, Commerce et Artisanat et Communication en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'avenant n° 4 à la convention de prestations à conclure entre Saint-Malo Agglomération et la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » relative à l'ingénierie en aménagement et en développement touristique, tel qu'il figure en annexe à la présente,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention, ainsi que toutes les autres pièces relatives à cette affaire.

Mmes Abadie, Legac, Letanoux, Le Rouillé et MM. Belloir, Fredou, Kinié, de La Portbarré, Leconte, Lurton et Richeux, intéressés à l'affaire, sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme Roche, M. Feige et M. Gaudin ne prennent pas part au vote

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°23-2023

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE - TECHNOLOGIE

Objet : Demande de subvention CVEC pour le projet COLOR RUN

Rapporteur : Monsieur Joël HAMEL, Vice-Président délégué

L'ambition 2 du Projet de territoire « Une agglomération solidaire pour créer un territoire équilibré au bénéfice de tous » a prévu l'action de soutenir la vie étudiante, notamment par le développement d'un programme d'animations sportives et culturelles pour les étudiants.

Dans ce cadre, il est proposé d'organiser la deuxième « Color run » étudiante au printemps 2023 (date prévue : le 6 avril). Les Color runs sont des courses à pieds festives pendant lesquelles le public (ou les organisateurs / bénévoles) lance de la poudre colorée sur les coureurs. Ces événements font écho au festival Holi qui se tient en Inde pour célébrer l'arrivée du printemps. La poudre utilisée est non toxique et écologique.

La première édition avait été un succès auprès des étudiants, très désireux de voir cet événement se réitérer.

Pour organiser cette manifestation, une demande de subvention est faite au CROUS dans le cadre de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), visant à financer des projets dédiés aux étudiants notamment pour dynamiser la vie de campus.

Un parcours de 5 km sera mis en place au parc de la Briantais. Les étudiants devront réaliser ce parcours complet, de façon chronométré ou non. À chaque étape du parcours leur sera lancée une poudre de couleur différente.

Cet événement peut être labélisé « Terre de Jeux 2024 » et ainsi promouvoir l'engagement de Saint-Malo Agglomération dans ce label.

Le projet a été initié dans le cadre du Comité étudiant, qui rassemble les représentants des associations étudiantes, ou délégués de classes, des établissements du territoire et répond aux attentes des jeunes en proposant, en fin d'année, un temps sportif et convivial. Les associations étudiantes sont investies dans l'organisation de l'évènement et les étudiants seront présents comme bénévoles le jour de la course.

Tous les établissements de l'agglomération proposant des formations post bac sont concernés :

- IUT de Saint-Malo
- Institut de formation en soins infirmiers
- Ecole Nationale de Marine Marchande
- Institut Supérieur de Design
- Faculté des Métiers – CCI
- Faculté des Métiers – Chambre des Métiers
- Lycée La Providence



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



- Lycée Public Maritime Florence Arthaud
- Lycée Jacques Cartier

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes*	Montant
T-Shirts	2 500 €	Subvention Crous	1800 €
Poudre de couleurs		Saint-Malo Agglomération	2 000 €
Lunettes			
DJ	500 €		
Impressions affiches	100 €		
Ravitaillement	200 €		
Matériel de sécurité & de balisage	100 €		
Poste de Secours	400 €		
Total	3 800 €	Total	3 800 €

Pour la réalisation de cet évènement, il est proposé de solliciter une subvention au CROUS de 1 800 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission Enseignement supérieur, Recherche et technologie, Equipements sportifs et de loisirs, et Systèmes d'information en date du 13 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'organisation d'une Color run pour les étudiants
- **Sollicite** une subvention de 1 800 € au CROUS dans le cadre de la CVEC pour la réalisation de cette action
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Adopté à la majorité

Par 56 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme BEAUDOUT S - Mme GANDAI S A - M. LECONTE J - Mme LE GAGNE A)

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,
 Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°24-2023

SYSTEMES D'INFORMATION

Objet : Délivrance de certificats électroniques - Convention mandataire Chambersign

Rapporteur : Monsieur Joël HAMEL, Vice-Président délégué

Compte tenu du développement des procédures dématérialisées, l'usage des certificats électroniques de signature par les agents et les élus est en forte augmentation.

Actuellement, Saint-Malo Agglomération fait l'acquisition de ses certificats auprès de la société Chambersign par l'intermédiaire de la centrale d'achat du syndicat mixte Mégalis Bretagne (adhésion par délibération n°14-2022 du 19 mai 2022).

Pour délivrer les certificats électroniques en face-à-face, action obligatoire pour authentifier l'identité du demandeur, le Prestataire de Service de Certification Électronique (PSCE) qu'est Chambersign s'appuie sur un réseau de Bureaux d'Enregistrement (BE) constitué de CCI adhérentes. Cette démarche nécessite des déplacements en CCI notamment celle de Quévert depuis que le bureau de Saint-Malo n'est plus actif.

La Direction Mutualisée des Ressources Numériques (DMRN) travaille en étroite collaboration avec la CCI dans le cadre de l'élaboration des dossiers et du suivi des durées de vie des clés de signature électronique. Afin de simplifier les démarches de constitution des dossiers et des déplacements des détenteurs de clés de signature électronique, Chambersign offre la possibilité de déléguer une partie de la procédure. Notamment l'enregistrement des pièces constitutives du dossier de demande directement dans le coffre-fort numérique, l'authentification des pièces d'identités, la prise en charge du face-à-face et l'encodage du certificat sur la clé. Cette délégation fait l'objet d'une « **convention de fonctionnement de partenariat avec délivrance de certificats en qualité de mandataire de certification** », objet de la présente délibération.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

Suivant l'avis favorable de la Commission Enseignement supérieur, Recherche et technologie, Equipements sportifs et de loisirs, et Systèmes d'information en date du 13 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les termes de la convention Chambersign de fonctionnement de partenariat avec délivrance de certificats en qualité de mandataire,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°25-2023

SYSTEMES D'INFORMATION

Objet : Convention de refacturation des prestations PCRS vecteur

Rapporteur : Monsieur Joël HAMEL, Vice-Président délégué

Il y a 2 ans maintenant, lors du Conseil Communautaire du 18 février 2021, l'assemblée a voté une délibération concernant l'adhésion de Saint-Malo Agglomération à un groupement de commande initié par le SDE35 pour la constitution d'un **Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS)**.

Le PCRS est un référentiel topographique mutualisé (équivalent d'un Plan Cadastral de haute précision), sur lequel viennent se superposer des données métiers, dont celles relatives aux réseaux enterrés.

Ce référentiel est indispensable pour répondre aux exigences de la réforme « Anti-endommagement des réseaux », autrement dite réforme des DT-DICT (au 1er janvier 2026, le PCRS devra être finalisé sur l'ensemble du territoire national).

La superposition des réseaux et du PCRS permet de créer des plans d'une grande précision. Cela contribue à améliorer la connaissance des réseaux et à renforcer la sécurité des chantiers.

La convention de 2021 avec le SDE35 adresse les deux types de PCRS suivants :

- L'un dit « **image** » c'est-à-dire constitué à partir de photos aériennes et d'orthophotographies (dont SMA a pris part au financement)
 - **Ce fond photographique très haute résolution (5 cm par pixel, réalisé en 2021) couvrant les 18 communes de SMA a été mis à disposition des communes en juillet 2022** par l'intermédiaire du service commun SIG du Pays de St-Malo et sa plateforme GéoCadastre.
- L'autre dit « **vecteur** » issu d'un scanner laser (embarqué dans un véhicule) et de nuages de points retraités
 - Ce complément PCRS "vecteur" **non obligatoire, s'adresse en priorité aux zones urbaines** pour lesquelles la photo aérienne n'offre pas la visibilité suffisante (ombre portée assombrissant une partie des voiries).
 - **La convention a accordé au SDE35 la possibilité de passer des marchés pour constituer le PCRS vecteur.**
Dans ce sens un marché en 2 lots (nord / sud du département) a été attribué en novembre 2022 **et une première phase (subventionnée) doit être réalisée d'ici à juin 2023.**
Ce groupement de commandes dont est donc membre SMA s'appuie sur un prix de 397 €HT par kilomètre de voirie. Cf. BPU.



Mais au vu des subventions obtenues (REACT-EU) par le SDE35, le reste à charge sera de 79,40 €HT par kilomètre de voirie (sous réserve d'une réalisation effective avant le 30 juin 2023)

- **Ces coûts sont entièrement à la charge de chaque commune qui aura fait part de ses besoins en relevés.**

Saint-Malo Agglomération étant seule membre du groupement de commande avec le SDE35 un système de paiement/refacturation via conventionnement objet de la présente délibération, entre Saint-Malo Agglomération et les communes concernées doit être mis en place.

La convention détaille les modalités suivantes :

- La prise en charge par Saint-Malo Agglomération des prestations sollicitées par les communes
- La refacturation de ces montants auprès des communes concernées

Vu les statuts de Saint-Malo Agglomération, notamment sa compétence relative aux *nouvelles technologies de l'information et de la communication*,

Suivant l'avis favorable de la Commission Enseignement supérieur, Recherche et technologie, Equipements sportifs et de loisirs, et Systèmes d'information en date du 13 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les termes de la convention de refacturation par Saint-Malo Agglomération auprès des communes demanderesse des prestations de relevés PCRS vecteur;
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention à intervenir mais également tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°26-2023

EVENEMENTIEL

Objet : Convention pluriannuelle 2023-2024-2025 de partenariat entre Saint-Malo Agglomération et l'Association Jeanne d'Arc pour l'organisation du Tournoi Open 35

Rapporteur : Monsieur Joël HAMEL, Vice-Président délégué

L'Association Jeanne d'Arc, organise du 30 avril au 7 mai 2023 la 12 ème édition de l'Open 35 de Saint-Malo, seul tournoi de tennis international et professionnel féminin en Bretagne.

L'Open Saint-Malo, n'a cessé de progresser passant d'un prize money de 15 000 \$ en 2012 à 115 000 \$ + hébergement (WTA125) en 2021. Idéalement placé 2 semaines avant Roland Garros, l'Open 35 de Saint-Malo accueille un plateau sportif des plus intéressants avec des joueuses pouvant être classées à partir de la 11ème place mondiale. Le contrat avec la WTA devrait être reconduit jusqu'en 2026 d'où l'accompagnement de Saint-Malo Agglomération sur 3 édition à partir de 2023.

Ce tournoi s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet de Territoire adopté le 18 novembre 2021. En effet, cet évènement d'envergure international concourt au rayonnement du territoire et à sa représentation nationale et internationale. Par ailleurs, un effort spécifique de rayonnement à destination des scolaires des communes permet aux enfants du territoire d'assister de façon gratuite à cet évènement.

Enfin, l'organisation du tournoi OPEN 35 concourt directement à la promotion, la valorisation et au rayonnement du territoire. A ce titre, Saint-Malo Agglomération a déjà soutenu l'organisation du tournoi Open 35 sur les 2 dernières années.

La présente convention, plus ambitieuse en termes de contreparties pour Saint-Malo Agglomération fixe les engagements des deux parties pour les Editions des années 2023-2024-2025. Un bilan des engagements réciproques sera fait chaque année à l'issue du tournoi.

1) Engagements de Saint-Malo Agglomération

Saint-Malo Agglomération soutient l'Association Jeanne d'Arc en lui apportant : une subvention de fonctionnement de 12 000€ pour l'année 2023 pour l'organisation de l'Open 35. Le montant de la subvention de SMA au titre de l'édition 2024 et 2025 sera arrêté après le vote des crédits inscrits au budget de l'année concernée.

2) Engagements de l'Open 35 de Saint-Malo

En contrepartie de la subvention apportée par Saint-Malo Agglomération, l'Association Jeanne d'Arc s'engage à :

- Mettre en œuvre la démarche de développement durable précisée en annexe qui concourt aux objectifs du Plan Climat Air Energie (PCAET) de l'Agglomération,
- Intégrer le logo de Saint-Malo Agglomération sur tous ses supports de communication des actions programmées sur le territoire.
- Faire figurer sur le site officiel le logo de Saint –Malo Agglomération dans sa page des



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



- partenaires avec un lien directionnel vers le site www.stmalo-agglomeration.fr,
- Permettre à Saint-Malo Agglomération de mettre en place un certain nombre de supports de communication (kakemonos, flammes ...) sur le site du tournoi,
 - Autres
 - 6 packs donnant accès à une loge et un espaces privatif pour des rencontres partenariales (table de 6 personnes dédiée à Saint-Malo Agglomération)
 - 6 invitations à l'inauguration du tournoi le lundi 1er mai à 11h00 et aux inaugurations des éditions 2024 et 2025,
 - Invitations scolaires. En lien avec la circonscription de Saint-Malo des invitations ont seront envoyées à toutes les écoles primaires (voir dossier PJ) pour assister gratuitement au match lors de certaines journées
 - 50 places par jour pour les agents de Saint-Malo Agglomération et des élus du territoire qui souhaiteraient vivre l'évènement
 - En option et selon disponibilités des lieux, des visites-découverte des coulisses du tournoi le matin dans la semaine avant l'arrivée des joueuses et des équipes.

3) Engagement de L'Open 35 de Saint-Malo dans sa démarche RSE

L'équipe de l'Open 35 de Saint-Malo s'engage, de manière volontaire, dans la mise en œuvre d'une démarche de responsabilité sociétale, dont le but est de réduire l'impact environnemental du tournoi, tout en contribuant au progrès social et au développement local.

Ainsi, depuis 6 ans chaque édition du tournoi a été récompensée par l'obtention du label « Développement Durable : le sport s'engage », créé et piloté par le Comité National Olympique et Sportif Français. Un programme d'actions est donc mis en place. Ce fil rouge démontre cet engagement (voir dossier PJ).

La demande d'obtention du label a été renouvelée pour l'édition 2023 et l'Association transmettra les pièces dès réception du label.

Suivant l'avis favorable de la Commission Enseignement supérieur, Recherche et technologie, Equipements sportifs et de loisirs, et Systèmes d'information en date du 13 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention pluriannuelle ci-annexée avec l'Association Jeanne d'Arc pour l'organisation du Tournoi Open 35 (éditions 2023-2024-2025),
- **Autorise** le versement d'une subvention de 12 000€ pour l'édition 2023 à l'association Jeanne d'Arc Tennis Club,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces s'y rapportant, notamment la convention jointe.

(Mme Farcot-Jaffrelot, intéressée à l'affaire, sort de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°27-2023

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Objet : Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 - approbation de la programmation de fonctionnement 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves MAHIEU, Vice-Président délégué

Le Département d'Ille-et-Vilaine accompagne les territoires au travers d'un nouveau contrat de territoire dénommé « Contrat Départemental de Solidarité Territoriale » pour la période 2023 à 2028.

Dans la continuité des générations précédentes de contrat de territoire, ce nouveau dispositif contractuel permettra au Département :

- d'investir pour les solidarités et les transitions, grâce à un soutien financier apporté à certains projets structurants des communes et de l'agglomération, assorti d'un bonus aux projets engagés en faveur de l'environnement et de la justice sociale ;
- de soutenir l'animation locale au travers de subventions de fonctionnement allouées à des actions dont 20% seront des actions nouvelles, chaque année.

Les contrats départementaux de solidarité territoriale sont en cours d'élaboration, et leurs signatures seront proposées aux EPCI à partir de juin 2023.

Les modalités et la répartition du soutien à l'investissement ne sont pour l'instant pas arrêtées. Sans attendre, le Département d'Ille-et-Vilaine s'est d'ores-et-déjà engagé à consacrer une enveloppe de 266 914 € par an sur le territoire de Saint-Malo Agglomération, pour soutenir les actions de fonctionnement des porteurs de projets issus principalement d'associations, mais aussi de tiers publics.

Le Département s'appuie sur un comité de pilotage tripartite, composé d'élus départementaux, d'élus de l'agglomération et de représentants de la société civile, pour élaborer le contrat et arrêter les programmations qui seront soutenues, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Un premier comité de pilotage s'est réuni le 1^{er} mars 2023 afin de discuter des enjeux partagés qui figureront dans le futur contrat. Ce comité de pilotage a également arrêté la majeure partie de la programmation du soutien au fonctionnement pour l'année 2023, au vu des dossiers de demande de subvention qui ont été reçus et instruits par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Ainsi, sur l'enveloppe totale de 266 914€, les sommes suivantes ont été programmées : 42 000€ pour des actions nouvelles (sur une enveloppe fixée à 53 382€) et 169 065€ pour des actions récurrentes (sur une enveloppe de 213 532€) ; il reste donc un reliquat de 55 849€ dont l'attribution sera étudiée lors d'un prochain comité de pilotage prévu en mai 2023.

A l'instar des précédentes générations de contrat de territoire, la programmation du fonctionnement doit être approuvée par les assemblées délibérantes de Saint-Malo Agglomération et du Département.



C'est ainsi qu'il vous est proposé d'approuver la programmation présentée en pièce jointe, pour l'année 2023.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la programmation du soutien au fonctionnement pour l'année 2023, telle qu'elle est proposée en annexe ;
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

(Mme Ferret, intéressée à l'affaire, sort de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL

Reste à affecter nouvelles actions				-101 406,00 €		11 382,00 €	TOTAL ENVOI DEPAS + 500 054 €
Total Programmé nouvelles actions				154 788,00 €		42 000,00 €	
Reste à affecter actions récurrentes				-57 617,00 €		44 467,00 €	
Total Programmé actions récurrentes				271 149,00 €		169 065,00 €	

Envoyer la sélection par Mail

Thématique	Intitulé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant TTC de l'action	Montant à la charge du MO	Montant sollicité	Subvention N-1	Proposition du comité de pilotage	Description projet	Lieu de la manifestation	Nouveau
CULTURE	Journées de pibroch en bord de mer	ASSOCIATION PIBROCH EN BORD DE MER	11 680,00 €	3 705,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	promouvoir la musique celtique de cornemuse intitulée Pibroch	CANCALE	Non
CULTURE	Festival international du Cirque	ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DE BRETAGNE	14 731,20 €	5 100,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	4 000,00 €	Programmation d'un festival tout public le 8 octobre 2023	SAINT MALO	Non
CULTURE	Concert des Pompiers de Paris	ASSOCIATION FANFARE SAINT MAURICE	22 749,76 €	16 549,76 €	5 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €	Evènement culturel : faire connaître les pompiers de Paris lors d'un concert dans la salle du phare à Saint-Coulomb le 11 février 2023.	SAINT COULOMB	Oui
CULTURE	Festival Folklores du Monde	ASSOCIATION ARTS ET CULTURES TRADITIONNELLS DU MONDE	245 000,00 €	51 700,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	Organisation du festival en 2023, promotion, diffusion et enseignement des cultures traditionnelles et valorisation des artistes locaux.	SAINT MALO	Non
CULTURE	Manifestations autour de la Francophonie	ASSOCIATION MAISON DE LA FRANCOFONIE DE BRETAGNE	48 500,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	Organisation d'animations pour contribuer au rayonnement de la culture francophone du 5 au 7 mai 2023 à Saint-Malo, Cancale et Dinard.	SMA	Oui
CULTURE	Festival Le Vent en Poulpe	ASSOCIATION COEF 180	117 800,00 €	14 100,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Organisation du festival à Saint-Malo, du 28 août au 17 septembre 2023 et du laboratoire de création (ateliers, visites)	SAINT MALO	Non
CULTURE	Exposition "Les Cancalaises et Femmes d'ailleurs"	ASSOCIATION DES AMIS DES BISQUINES ET DU VIEUX CANCALE	10 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Exposition en 2023 au musée de Cancale sur le rôle des femmes du Pays de Cancale	CANCALE	Non
CULTURE	Festival itinérant de cinéma plein air: la Karavane	ASSOCIATION CIE ARTEFAKT	25 770,00 €	2 077,00 €	2 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	A cancale et au Tronchet en 2023, accueil à l'espace jeunes pour des actions d'éducation à l'image et créations vidéos	CANCALE	Oui
CULTURE	Livres au Jardin	SAINT JOUAN DES GUERETS	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	exposition, spectacles et animation autour du livre	SAINT JOUAN DES GUERETS	Non
CULTURE	Festival de Musique Sacrée de Saint-Malo	ASSOCIATION CHOEURS DU FESTIVAL DE MUSIQUE SACREE	173 800,00 €	43 800,00 €	12 500,00 €	0,00 €	10 000,00 €	concerts de musique vocale et rituels d'orgue ainsi que stage de chants chorale sur le thème de la Nature	SAINT MALO	Oui
CULTURE	Festival Les Gallo pins en cavale	COMPAGNIE DE LA FARCE BLEUE	23 980,00 €	9 780,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	permettre aux scolaires de venir assister à des spectacles professionnels	SMA	Non
CULTURE	Spectacle musical avec Nadiya	CANCALE	16 500,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	3 500,00 €	valoriser l'ascension et l'inclusion sociale par le sport et la musique : interventions collège et concert au stade	CANCALE	Oui
CULTURE	valorisation de l'art brut des Rochers sculptés	ASSOCIATION LES AMIS DE L'OEUVRE DE L'ABBE FOURE	75 544,00 €	2 500,00 €	9 000,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	préserver les œuvres et la mémoire de l'abbé Fouré, ouverture du site d'avril à novembre 2023	SAINT MALO	Non
CULTURE	Les Bordées de Cancale les 22, 23 et 24 septembre 2023	ASSOCIATION PHARE OUEST	119 000,00 €	72 000,00 €	17 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	ateliers de chants traditionnels marins	CANCALE	Non
CULTURE	collectage et transmission	ASSOCIATION PHARE OUEST	119 000,00 €	65 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Ateliers chant enfants, adultes, Veillées, Concerts et formation du groupe de jeunes chanteuses de l'association "Les Pirates"	CANCALE	Non
CULTURE	interventions musicales adaptées dans des établissements et services accueillant des personnes âgées	ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES JAZZ	3 420,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	proposer aux résidents un répertoire alliant le jazz et chansons françaises	SAINT MALO	Non
CULTURE	La route des orgues en Pays de St Malo	ASSOCIATION LA ROUTE DES ORGUES DU PAYS DE SAINT-MALO	12 529,00 €	6 129,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	Organisation d'un festival du 6 au 20 mai 2023 dans plusieurs communes de SMA	SMA	Non
CULTURE	Promotion des traditions de Bretagne	ASSOCIATION CERCLE CELTIQUE EN DERIOLE	16 560,00 €	13 000,00 €	1 500,00 €	700,00 €	1 000,00 €	Cours de danses traditionnelles et de langue galloise	MINIAC MORVAN	Non
CULTURE	Festival de musique classique "musique au large"	ASSOCIATION MUSIQUE AU LARGE	422 100,00 €	129 600,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	festival du 28 avril au 1er mai 2023 au Palais du Grand Large à St Malo	SAINT MALO	Non
CULTURE	Soutien à l'association	ASSOCIATION CENTRE REGIONAL ARCHEOLOGIQUE D'ALET	31 520,00 €	19 300,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Soutien à l'association en 2023 pour la recherche et l'animation culturelle en archéologie	SAINT MALO	Non
CULTURE	La Guinguette du Fort	ASSOCIATION ONE TWO THREE FORT	85 501,00 €	23 851,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €	Organisation du spectacle au Fort St Père en 2023	SAINT PERE MAIR EN POULET	Non
CULTURE	Promotion de la culture Bretonne	ASSOCIATION QUIC EN GROIGNE	137 617,50 €	74 368,24 €	5 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	Formation musicale et danse auprès de jeunes désireux de se produire au sein du Bagad	SAINT MALO	Oui
CULTURE	Organisation de concerts de musique de chambre et de masters classe	ASSOCIATION MUSIQUE EN PAYS DE SAINT-MALO	17 460,00 €	60,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Organisation de manifestations en 2023 pour la promotion et la diffusion de la musique classique dans le Pays de St Malo	SMA	Non
CULTURE	Soutien au fonctionnement de la bisquine "La Cancalaise"	ASSOCIATION LA BISQUINE CANCALAISE	24 268,98 €	9 268,98 €	10 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	vérification passe-coque et vannes et réalisation petit et grand huniers	CANCALE	Oui
CULTURE	Organisation d'Ateliers artistiques	ASSOCIATION LA SOURCE-HERMINE	18 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	En 2023, ateliers menés par des artistes professionnels pour des enfants fragilisés et/ou éloignés de la culture	SMA	Oui
ENVIRONNEMENT	Entretien des chemins de randonnée	LILLEMER	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Entretien des sentiers de randonnée au titre de l'année 2023	LILLEMER	Non
ENVIRONNEMENT	Entretien des chemins de randonnée	MINIAC MORVAN	2 750,00 €	1 375,00 €	1 375,00 €	1 105,60 €	1 375,00 €	Entretien des sentiers de randonnée, au titre de l'année 2023	MINIAC MORVAN	Non
ENVIRONNEMENT	expérimentation pour une gestion de proximité des biodéchets	ASSOCIATION LES MARTEAUX DU JARDIN	37 540,00 €	14 715,00 €	12 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	expérimenter des solutions de collecte et de valorisation de proximité des biodéchets, en partenariat avec St Malo Agglomération	SAINT MALO	Oui
ENVIRONNEMENT	sensibiliser à la protection du vivant à la pointe du Grouin	ASSOCIATION AL LARK	11 009,00 €	1 643,00 €	6 000,00 €	3 833,80 €	3 000,00 €	actions de sensibilisation auprès des jeunes et large public, classe verte...		Non
SOCIAL Enfance Famille	Fonctionnement de l'espace jeunes	ASSOCIATION LOIRS PLUIRIEL	76 132,69 €	10 977,39 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	Lieu de socialisation pour les jeunes porteurs ou non de handicap et leurs familles	SAINT MALO	Non
SOCIAL Enfance Famille	Fonctionnement du lieu d'accueil Enfants-Parents	ASSOCIATION TRICOTIN - LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS	75 140,00 €	800,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Accompagner et soutenir la parentalité, la petite enfance et le handicap	SMA	Non
SOCIAL Lutte contre les exclusions	Pass mobilité	ASSOCIATION PASS EMPLOI	170 100,00 €	58 400,00 €	17 600,00 €	17 600,00 €	17 600,00 €	répondre à des problématiques de transport sur le territoire: accompagnement et service de transport individualisé	SMA	Non
SOCIAL Personnes handicapées	Actions en direction de jeunes en situation de handicap	ASSOCIATION DEMAIN J'AI VINGT ANS	21 418,00 €	0,00 €	10 674,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €	Diverses activités sont proposées pour les jeunes: représentations musicales, théâtrales, sportives, rencontre interdépartementale Handipétanque.	SAINT JOUAN DES GUERETS	Non

SOCIAL Personnes handicapées	Sorties en mer pour des personnes en situation de handicap	ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ADAPTES DE BRETAGNE	16 350,00 €	9 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Plusieurs sorties en mer sont programmées d'avril à septembre 2023 pour permettre à des personnes en situation de handicap de participer à des activités adaptées à leurs possibilités.	SAINT MALO	Non
SOCIAL Personnes handicapées	Organisation d'événements photographiques à visée inclusive	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE- SAMS	25 960,00 €	225,00 €	3 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	expositions et ateliers photographiques réalisés par des personnes en situation de handicap, photographes	SAINT MALO	Oui
SPORT	activités pédagogiques subaquatiques à destination des collégiens de Duguay-Trouin de Saint-Malo	SAINT MALO PLONGÉE EMERALUDE	30 625,00 €	12 250,00 €	12 250,00 €	10 890,00 €	10 890,00 €	sorties subaquatiques	Saint-Malo	Non
SPORT	Soutien à la pratique sportive des associations du territoire	ASSOCIATION OFFICE DES SPORTS MESNIL ET RANCE	14 150,00 €	400,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	soutenir l'animation sportive des 6 clubs adhérents, et loisirs et en compétition	SMA	Non
SPORT	Stage Equipe France Handball	CERCLE JULES FERRY DE SAINT-MALO	19 100,00 €	5 850,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	stage de préparation Championnat international	SAINT MALO	Non



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirlé,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°28-2023

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Objet : AUDIAR - Convention de soutien au programme de travail 2023-2024 de l'Audiar dans le domaine du foncier, du développement économique et de l'habitat

Rapporteur : Madame Marie-France FERRET, Vice-Présidente

Vu la délibération n°51-2022 en date 8 du décembre 2022 portant sur le renouvellement de l'adhésion et de la cotisation à l'Audiar pour l'année 2022.

Créée en 1972 sous forme d'association loi 1901 à l'initiative du District Urbain de l'Agglomération Rennaise et de l'État, l'Audiar est une agence d'urbanisme dont l'intervention s'inscrit dans le cadre de l'article L. 132-6 du Code de l'urbanisme.

L'Audiar a pour objet de réaliser un Programme Partenarial d'Activités défini en concertation entre ses membres adhérents. Ce programme se compose de travaux d'intérêt collectif intéressant directement ou indirectement les membres de l'association et répondant à des besoins de connaissances partagées.

Il s'avère nécessaire de prendre une convention qui a pour objet de définir le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de Saint-Malo Agglomération, membre de l'association, pour la réalisation du Programme Partenarial d'Activités (PPA) de l'Audiar pour les années 2023 à 2024. Le montant de la contribution est basé sur une estimation d'un nombre de jour de travail.

Parmi l'ensemble des projets conduits par l'Audiar sur les années 2023 et 2024, Saint-Malo Agglomération a exprimé un intérêt plus particulier pour la réalisation des travaux suivants dont elle assurera le pilotage et le suivi par délégation de l'Assemblée Générale de l'Audiar :

Pour 2023 :

- Réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques au sens de la Loi Climat et Résilience et identification des capacités de densification des zones d'activités économiques de Saint Malo Agglomération (estimé à 105 jours).
- Assistance à la mise en place de la cotation de la demande qui doit être opérationnel au 01/01/2024 (estimé à 13 jours).
- Analyse de l'évolution du parc de logements au sein du QPV La Découverte afin d'alimenter la CIL (Conférence Intercommunale du Logement) de novembre 2023 (estimé à 8 jours).

La synthèse de cette étude devra permettre un positionnement de Saint Malo Agglomération au regard des documents d'urbanisme communaux et supra communaux (SCoT du pays de Saint Malo).

Pour 2023 et 2024 :

- Appui à la stratégie foncière (estimé à 15 jours en 2023 et 20 jours en 2024):
L'Audiar accompagnera la collectivité sur ce sujet avec en 2023 une AMO légère et

pédagogique, croisant les éléments d'observation disponibles (marché et prix...) et les orientations stratégiques actuellement définies à l'échelle du territoire.

Pour 2024 :

- Mise en place d'un observatoire Habitat-Foncier dans le cadre du PLH qui assurera le suivi des marchés foncier et immobilier, des données sur le parc existant (locatif social, accession sociale, vacance, co-propriétés dégradées...), des demandes/attribution dans le locatif social et des gisements fonciers (estimé à 30 jours)..
- Actualisation de l'observatoire du quartier prioritaire de la Découverte dans le cadre du suivi du Contrat de ville (estimé à 30 jours).

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle s'achèvera au 31 décembre 2024 sous réserve du versement de l'intégralité des sommes dues par Saint-Malo Agglomération.

Suivant l'avis favorable de la Commission Coopération entre les territoires, Aménagement en date du 14 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention d'attribution d'une subvention par Saint-Malo Agglomération pour soutien au programme de travail de l'Audiar pour les années 2023 à 2024.
- **Autorise** le versement à l'Audiar une subvention forfaitaire de 95 000.00€ au titre de l'année 2023 dont 80% à la signature de la convention et le solde, soit 20%, en fin d'année en fonction des résultats d'activités.
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

(M. Mahieu, intéressé à l'affaire, sort de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirlé,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°29-2023

ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - Bilan à mi-parcours

Rapporteur : Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Vice-Président délégué

Considérant que Saint-Malo Agglomération, a défini sa stratégie « Climat, Air et Energie » à l'horizon 2050, et à plus court terme son Plan Climat Air Energie Territorial (dit PCAET) pour la période 2019 – 2025, adopté lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019 (délibération n°25),
Considérant le projet de territoire adopté en novembre 2021,

Le cadre de vie fait la force du territoire ainsi que le bonheur de ses habitants et visiteurs, mais il est fragile et il est nécessaire de le préserver pour que nous tous, nos enfants, puis les générations à venir puissent en profiter. Le Plan Climat-Air-Énergie territorial de Saint-Malo Agglomération vise ainsi à lutter contre le changement climatique, à réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques qui en découlent, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer sa dépendance énergétique en développement la production d'énergies renouvelables.

Conformément aux objectifs nationaux, le PCAET, vise, à l'horizon 2030, les objectifs suivants :

- 40 % de gaz à effets de serre en moins par rapport à 1990,
- 20 % de consommation d'énergie en moins par rapport à 2012,
- 32 % d'énergies renouvelables.

Le PCAET de Saint-Malo Agglomération est l'aboutissement d'une concertation de plusieurs mois avec les élus, les acteurs du territoire et les habitants. Il interagit avec l'ensemble des politiques publiques de la collectivité de manière transversale. Un programme de 36 actions a été ainsi mis en place. Il s'articule autour de 3 axes :

- Vers la neutralité carbone,
- L'innovation et la mobilisation comme leviers de transition écologique,
- Vers un territoire résilient, c'est-à-dire un territoire qui a la capacité à anticiper des perturbations brutales ou lentes, à réagir pour en atténuer les effets et à se relever grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation.

Parallèlement, une large concertation s'est tenue en 2021 dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire a permis d'affiner le PCAET et une démarche de labélisation « Climat-Air-Energie », a été engagée.

De fait, le bilan mi-PCAET a été interrogé dans le cadre de la démarche de labélisation « Climat-Air-Energie ». Différents ateliers ont permis de faire ce bilan mi-PCAET et d'établir de nouvelles actions qui viennent incrémenter le PCAET :

- Concertation agents + élus ateliers : 21 juin/ 6 juillet / 21 juillet
- Concertation élus : janvier 2023
- Concertation mi-parcours février 2023
- 2 COPIL : 01/06/22 et 13/03/23

Par ailleurs, nous avons profité du bilan de la mise en œuvre du projet de territoire, année 1, pour faire

un point sur le bilan mi-parcours du PCAET tant lors des réunions auprès des élus ou que lors de la réunion publique qui s'est tenue le 03 mars 2023.

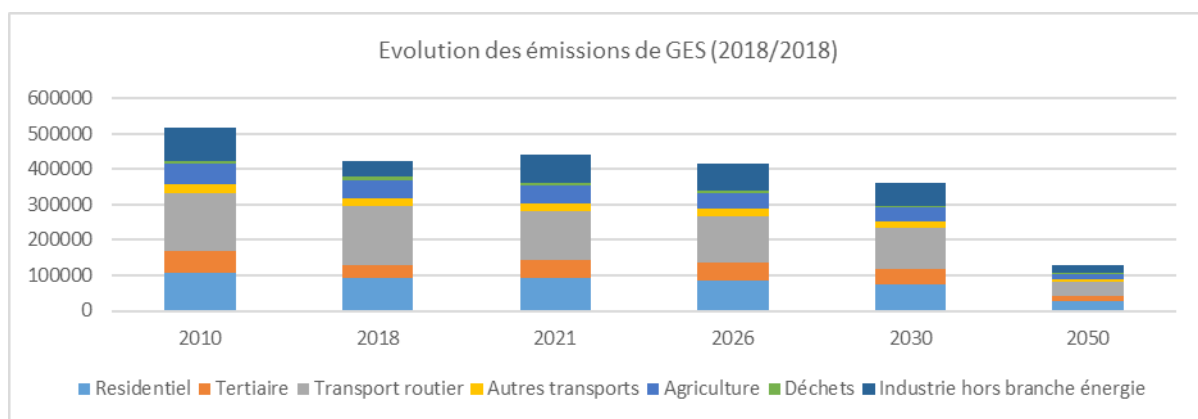
Mise en œuvre du Plan d'actions :

Avec un taux de mise en œuvre de 47% à mi-parcours, le plan climat poursuit sa mise en œuvre.

Evolution des Gaz à effet de serre (GES) sur le territoire :

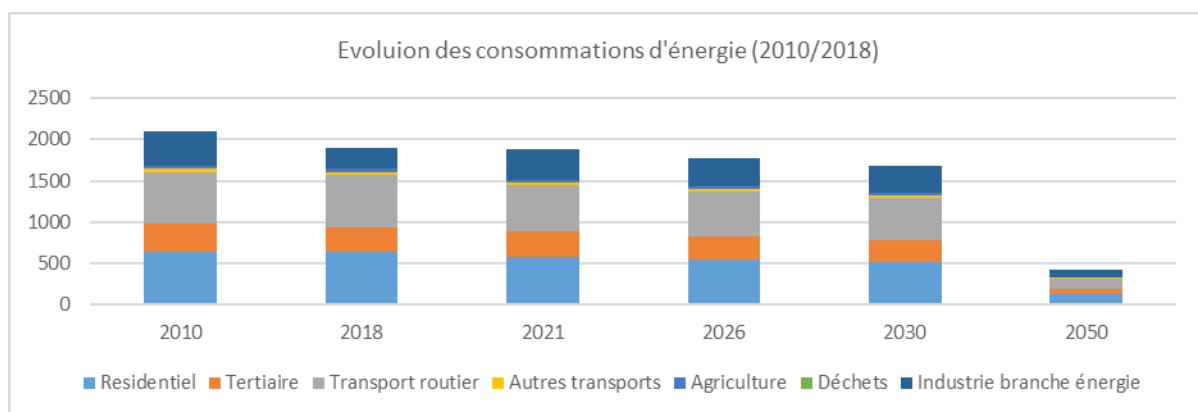
Les émissions constatées sur le territoire de Saint-Malo Agglomération suivent les objectifs visés avec une diminution de 18% entre 2010 et 2018 (Données ISEAv4 -émissions directes / Bretagne -11%) dans un territoire pourtant en augmentation de population (+6% entre 2013 et 2022).

On constate notamment une baisse des émissions produites par les bâtiments (résidentiel et tertiaire) et le secteur industriel. En revanche, les émissions liées aux transports enregistrent encore une légère hausse.



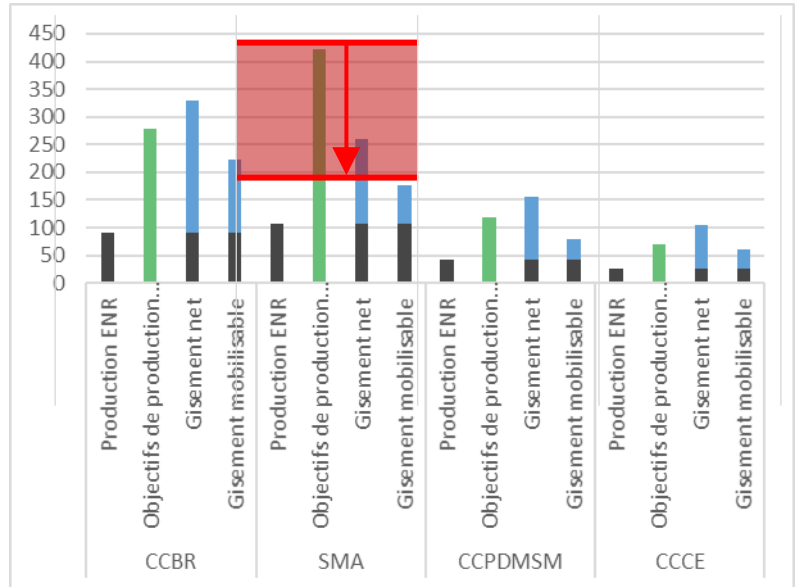
Evolution de la consommation d'énergie sur le territoire :

On observe, sur le territoire de Saint-Malo Agglomération une baisse des consommations de 10 % entre 2010 et 2018 (-2% sur la région Bretagne), principalement dans le secteur industriel. Le secteur de transport et du bâtiment stagnent.



Evolution en termes de production d'énergies renouvelables (ENR) :

La production énergétique renouvelable sur Saint-Malo Agglomération n'a pas évolué entre 2010 et 2018 (+24% à l'échelle de la Région). Cependant, l'étude réalisée à l'échelle de Saint-Malo Agglomération a permis d'affiner le potentiel réel du territoire, qui se voit contraint par sa réalité géographique (loi littoral, peu de foncier disponible) et sa richesse patrimoniale (ABF, UNESCO...). L'objectif de 32% n'est pas réalisable sur le territoire de St Malo qui a un potentiel **maximum** de 18%. Cependant, il est important de préciser l'objectif en terme d'énergies renouvelables. En effet, le barrage de la Rance produit 539GWh par an (soit 28% des consommations de Saint-Malo Agglomération) et les autres énergies renouvelables 11.5GWh (6% des consommations énergétiques). De fait, le potentiel décrit ci-dessus et s'entend sans le barrage de la Rance.



Ajustement du Programme d'action PCAET :

Le plan d'action a été complété par les actions définies dans le cadre du projet de territoire et également celles issues de la démarche de labélisation « Climat-Air-Energie » détaillées dans la délibération correspondante.

Le changement principal, s'inscrit dans la création d'un axe supplémentaire : AXE 4 : DEVENIR UNE ADMINISTRATION INNOVANTE ET ECO EXEMPLAIRE, qui définit les actions propres à l'organisation de la collectivité (plan de formation, budget vert, marché publiques...).

Suivant l'avis favorable de la Commission Environnement, Transition Energétique, Développement durable, GEMAPI et Accès à la Mer en date du 15 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de ce bilan mi-parcours de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,
 Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°30-2023

ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Labellisation Climat-Air-Energie - validation du Plan d'action

Rapporteur : Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Vice-Président délégué

Saint-Malo Agglomération est engagée dans la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique » (TEnTE), label Climat-Air-Energie (anciennement Cit'ergie) depuis le 08 avril 2021. L'ensemble de la collectivité est ainsi mobilisé dans la mise en œuvre de ce projet intercommunal d'ampleur.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en décembre 2019 et le projet de territoire adopté en 2021.

La démarche Territoire engagé pour la transition écologique, label climat-air-énergie, déclinaison française du label européen European Energy Award (EEA), est portée par l'ADEME.

Territoire engagé climat-air-énergie, constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité, formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage politique et technique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

Saint-Malo Agglomération est évaluée sur la base de ses compétences propres sur 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air:

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Cette démarche est menée conjointement avec la Ville de Saint-Malo. Lors d'un atelier de travail commun puis de nombreux entretiens bilatéraux, les services des collectivités, accompagnés par les conseillers Territoire engagé climat-air-énergie, ont réalisé le recensement des actions engagées ou à venir, sur les thématiques énoncées.

Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux.

Un poste a été créé, 50% Saint-Malo Agglomération/50% Ville de Saint-Malo afin de mener la conduite opérationnelle du processus Territoire engagé climat-air-énergie.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de la démarche Territoire engagé climat-air-énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de Gaz à effets de serres (GES), de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible. Le tout, présenté en Conseil communautaire, en amont du débat d'orientation budgétaire, dans le rapport du développement durable.

Au vu de l'état des lieux sur les questions climat-air-énergie et les actions déjà fléchées dans le cadre du PCAET et/ou du projet de territoire, les principaux axes de travail se situent principalement autour de l'organisation de la collectivité et du patrimoine.

Le plan d'actions est constitué au total de 73 actions programmées sur 4 ans dont 27 nouvelles actions (11 pas commencées) et 46 actions déjà inscrites dans le projet de territoire.

Suivant l'avis favorable de la Commission Environnement, Transition Energétique, Développement durable, GEMAPI et Accès à la Mer en date du 15 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le programme d'actions Territoire engagé climat-air-énergie tel que joint en annexe

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL

	Intitulé de l'action// SMA	Référence Label CAE	Réf. PCAET	Etat d'avancement	Compétence / Portage
Actions issues des ateliers Climat-Air-Energie	Avoir un document cadre transition écologique pour la rédaction des Plans Locaux d'Urbanisme	Domaine 1	O01A1 O02A4	Débuté	Pleine
	Mettre en place un plan de sobriété numérique	Domaine 5	O12A2	Débuté	Pleine
	Faciliter l'infiltration de l'eau de pluie en engageant des actions démonstratrices comme la végétalisation des grands parkings.	Domaine 1	O01A2	Débuté	Pleine
	Analyser finement l'évolution de l'utilisation de la voiture, des transports en commun et des modes alternatifs	Domaine 4	O03A3 O12A2	Débuté	Pleine
	Développement du covoiturage pour les entreprises	Domaine 4	O01A4	Débuté	Pleine
	Mobiliser le patrimoine public pour le déploiement des énergies renouvelables	Domaine 2	O05A2	Débuté	Pleine
	Participer à une réflexion étendue sur le bois-énergie dans le cadre de la coopération avec Rennes-Métropole.	Domaine 3	O05A1	Débuté	Pleine
	Etude sur la gestion des flux rejetés en milieux naturels.	Domaine 3	O04A3	Débuté	Pleine
	Diagnostic amont sur les substances polluantes – recherche de l'origine des flux.	Domaine 3	O04A3	Débuté	Pleine
	Définir un plan de coopération avec l'ensemble des partenaires : engagement, accompagnement sur les questions climat / énergie	Domaine 6	O12A1	Débuté	Pleine
	Réaliser un Plan de Déplacement Administration (PDA) (experimentation du forfait mobilité durable, éco-conduite, renouvellement de la flotte de véhicules et développement de la gestion en pools de véhicules, eco-conduite...)	Domaine 4	O13A3 O03A4	Débuté	Pleine
	Renforcer la transversalité et les échanges entre les services = mise en place de groupes de travail thématiques	Domaine 5	O13A2	Débuté	Pleine
	Intégrer tous les élus et agents dans les démarches liées à la transition écologique	Domaine 5	O13A2	Débuté	Pleine
	Faire ressortir clairement le budget lié à la politique énergétique / budget vert	Domaine 5	O13A2	Débuté	Pleine
	Mettre en place un plan de formation à destination des élus et des agents sur les thématiques énergétiques et développement durable	Domaine 5	O13A3 O03A4	Pas commencé	Pleine
	Mener une campagne de sensibilisation interne afin de toucher le plus d'agents possibles sur les bonnes pratiques	Domaine 6	O13A3	Pas commencé	Pleine
	Mettre en place un référentiel lié aux marchés publics	Domaine 5	O13A1	Pas commencé	Pleine
	Accompagner les services instructeurs (PC) autour de la thématique climat-air-énergie	Domaine 1	O01A1 O02A4	Pas commencé	Pleine
	Définir un plan de communication sur les questions de transition écologique (énergétique/biodiversité...) pour toutes les cibles du territoire (habitants, associations, entreprises, scolaires...)	Domaine 6	O09A3	Pas commencé	Pleine
	Accompagner les professionnels du bâtiments : Déploiement de la charte de la construction durable à l'échelle de SMA	Domaine 1	O01A2	Pas commencé	Pleine
	Formuler une stratégie patrimoniale / Établir un référentiel global sur la construction et la rénovation des bâtiments	Domaine 2	O02A4 O02A6	Pas commencé	Pleine

Actions issues des ateliers	Intitulé de l'action// SMA	Référence	Réf.	Etat	Compétence
		Label CAE	PCAET	d'avancement	/ Portage
Climat-Air-Energie	Intégrer les enjeux d'adaptation dans les documents de planification	Domaine 1	O01A2	Débuté	Limitée
	Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne	Domaine 3	O06A1	Débuté	Limitée
	Suivre des indicateurs efficaces relatifs à l'urbanisme durable	Domaine 1	O01A1	Pas commencé	Limitée
	Identifier les friches pouvant faire l'objet de renaturation ou de support de développement des énergies renouvelables	Domaine 1	O01A3 O05A3	Pas commencé	Limitée
	Accompagner les plans de mobilité au sein des entreprises	Domaine 4	O01A4	Pas commencé	Limitée
	Développer les actions internationales en lien avec l'énergie et le climat	Domaine 6		Pas commencé	Limitée
Actions issues du projet de territoire	Améliorer les performances énergétiques des bâtiments intercommunaux. Définir des critères de performance d'autonomie et de construction (niveau minimum en matière de performance thermique et d'énergies renouvelables ; santé et la qualité environnementale des bâtiments ; durabilité dans la construction et les études, définir des usages des bâtiments...)	Domaine 2	O02A4	Avancée	Pleine
	Mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier		O01A1	Débuté	Pleine
	Définition du second schéma local de l'enseignement	Domaine 6	O07A1	Débuté	Pleine
	Inventaire et potentiel foncier des Zones d'activités économiques (conception, formes des bâtiments)	Domaine 1	O01A1	Débuté	Pleine
	Mettre en œuvre le PLH3, volet énergie / nouvelle forme de l'habitat...	Domaine 1	O02A4 O02A1 O01A1 O02A3	Débuté	Pleine
	Arrivé d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) pour le suivi	Domaine 2	O02A6	Débuté	Pleine
	Accompagner les communes à intégrer des critères de performance dans leur construction : CEP arrivé en mars 2022 – 13 communes adhérentes.	Domaine 2	O02A6	Débuté	Pleine
	S'organiser pour mener une politique d'information et de sensibilisation sur la mobilité durable	Domaine 4	O03A1	Débuté	Pleine
	Harmoniser l'offre de transports entre les deux rives de la Rance	Domaine 4	O03A1	Débuté	Pleine
	Lancer une concertation sur la future DSP (maillage, horaire...)	Domaine 4	O03A1	Débuté	Pleine
	lancer des expérimentations, adapter le réseau aux situations particulières des communes et transport à la demande	Domaine 4	O03A1	Débuté	Pleine
	Etudier la gratuité des transports publics	Domaine 4	O03A1	Débuté	Pleine
	Rééquilibrer le maillage territorial des transports collectifs (réguliers et scolaires)	Domaine 4	O03A1	Débuté	Pleine
	Améliorer la desserte des entreprises et lieux d'études en transports en commun	Domaine 4	O01A4	Débuté	Pleine

Actions issues du projet de territoire	Intitulé de l'action// SMA	Référence Label CAE	Réf. PCAET	Etat d'avancement	Compétence / Portage
	Rendre les aires de co-voiturage autonomes énergétiquement avec ombrières photovoltaïques pour alimenter les véhicules (voiture, vélo, trottinettes.), éclairage, billettiques ; voire anticiper les modèles d'autoconsommation collective (quartier ; utilisation des batteries des voitures en stockage intermédiaire).	Domaine 4	O03A2 O01A4	Débuté	Pleine
	Développer les consignes pour les vélos /Vélos en libre services	Domaine 4	O03A2	Débuté	Pleine
	Développement de parkings-relais et le réseau de co-voiturage et les aires associées	Domaine 4	O03A2	Débuté	Pleine
	Soutien à la mise en place d'une couveuse d'entreprise d'agro-écologique « Ici commence demain »	Domaine 5	O04A2	Débuté	Pleine
	Avoir une programmation énergétique sectorielle et sur tout type d'énergies renouvelables : Schéma Directeur des Energies	Domaine 1	O05A2 O01A1	Débuté	Pleine
	Augmenter la part de production des énergies renouvelables : identifier le potentiel et installer des équipements de production	Domaine 2	O05A2 O05A3 O02A6	Débuté	Pleine
	Mettre en place une politique d'incitation au développement des énergies renouvelables pour la chaleur et la production d'électricité	Domaine 3	O05A3 O05A1 O01A1 O02A2	Débuté	Pleine
	Soutenir les installations de récupération de chaleur industrielle dans les projets de réhabilitation de zones d'activité	Domaine 2	O05A2	Débuté	Pleine
	Définir le potentiel de récupération de chaleur industrielle du territoire	Domaine 3	O05A2	Débuté	Pleine
	Soutien à la transition environnementales des entreprises et encouragement des projets d'entrepreneuriat durable	Domaine 6	O07A2	Débuté	Pleine
	Promouvoir le fonds de soutien à l'innovation et à la création d'entreprise sur le territoire	Domaine 6	O07A2	Débuté	Pleine
	Redéfinir la stratégie d'attractivité économique	Domaine 6	O07A2	Débuté	Pleine
	Accompagner les entreprises dans l'ESS (Economie sociale et solidaire)	Domaine 6	O07A2	Débuté	Pleine
	Promouvoir des espaces de réutilisation et de recyclage sur le territoire	Domaine 1	O08A2 O08A3	Débuté	Pleine
	Mettre en œuvre la gestion des biodéchets sur le territoire	Domaine 3	O08A2	Débuté	Pleine
	Elaboration et diffusion d'un guide/annuaire des structures du réemploi	Domaine 3	O08A2	Débuté	Pleine
	Contrôle des accès en déchetteries	Domaine 3	O08A2	Débuté	Pleine
	Sensibiliser plus et mieux communiquer sur les actions en faveur de la transition écologique et de l'adaptation	Domaine 6	O09A2	Débuté	Pleine
	Avoir une connaissance énergétique plus fine des installations liées à l'eau potable et à l'assainissement	Domaine 3	O10A2	Débuté	Pleine
	Faire évoluer la maison de la mobilité MAT (gare) vers un lieu/service dédié à l'éco-mobilité	Domaine 4	O03A1	Pas commencé	Pleine
	Faciliter l'accès des producteurs locaux aux marchés publics	Domaine 5	O04A2	Pas commencé	Pleine

Actions issues du projet de territoire	Intitulé de l'action// SMA	Référence Label CAE	Réf. PCAET	Etat d'avancement	Compétence / Portage
	Renforcer les échanges avec le monde économique : partager la stratégie et les enjeux, travailler en partenariat, les impliquer dans des projets d'écologie industrielle...	Domaine 6	O07A2 O07A3	Pas commencé	Pleine
	Mettre en œuvre une politique de gestion des déchets tournée vers l'économie circulaire (PLPDMA)	Domaine 1	O08A2 O07A2 O08A3	Pas commencé	Pleine
	Développer un plan de concertation pour être le plus efficace	Domaine 6	O09A2	Pas commencé	Pleine
	Suivre l'évolution de la biodiversité et des espaces verts sur le territoire /Sensibiliser à l'importance et à la fragilité de la biodiversité et aux enjeux liés aux espaces verts	Domaine 3	O06A1	Avancée	Limitée
	Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de l'Agglomération (gestion économe de l'espace /terres agricoles)	Domaine 1	O01A1 O04A1 O04A2	Débuté	Limitée
	Faciliter la circulation douce avec l'approbation d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) = création d'un maillage intercommunal à SDC –mobiliers vélos et équipement cyclable)	Domaine 4	O03A2	Débuté	Limitée
	Continuer à réaménager et à restructurer la voirie et les espaces publics afin de créer de nouvelles zones de circulation apaisées (SDC)	Domaine 4	O03A2	Débuté	Limitée
	Organiser l'accueil des touristes sur le territoire en termes de mobilité	Domaine 4	O03A2	Débuté	Limitée
	Renforcer la communication et la coopération autour du tourisme durable	Domaine 6	O07A3	Débuté	Limitée
	Mettre en œuvre un référentiel « Evènementiel durable »	Domaine 6	O09A3	Pas commencé	Limitée
	Soutenir techniquement et financièrement l'agriculture périurbaine / urbaine (aide à la mutualisation ; aide au montage de projet...).	Domaine 5	O04A2	Pas commencé	Limitée
	Conforter et accompagner les porteurs de projet d'une « nouvelle agriculture » : pépinière agricole, couveuse, projet d'aquaculture, agro-foresterie, etc...	Domaine 5	O04A2	Pas commencé	Limitée



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°31-2023

ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Rance-Frémur-Baie de Beussais pour le plan de gestion expérimental des sédiments de la Rance - Avenant n°1 à la convention de ce programme expérimental

Rapporteur : Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Vice-Président délégué

Conformément aux recommandations du rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et du Conseil Général de l'Economie (CGEDD/CGE) de mai 2017, l'EPTB Rance-Frémur-Baie de Beussais a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage du plan expérimental de gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance.

Ce plan expérimental, d'une durée de 5 ans, vise à préciser les zones d'extraction et à déterminer les techniques d'extraction ou les combinaisons de mesures permettant de réduire les processus sédimentaires.

La première étape de ce plan a démarré en 2018 et a consisté en une opération d'extraction des sédiments du piège de Lyvet (opération dite "Lyvet 3"), pilotée par l'association Coeur Emeraude.

Pour la période 2019-2022, l'EPTB Rance-Frémur-Baie de Beussais a pris le relais de l'association.

Durant cette période, les trois intercommunalités riveraines du bassin maritime de la Rance (Communauté de communes Côte d'Émeraude, Dinan Agglomération et Saint-Malo Agglomération) ont proposé que la contribution des communes soit prise en charge et répartie à parts égales entre elles, et ont répondu favorablement à la proposition du CGEDD/CGE de participer financièrement au Plan de gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance à hauteur de 50 000 euros chacune par an sur 4 années consécutives, de 2019 à 2022.

La participation financière des intercommunalités au plan expérimental a ainsi été formalisée par une convention avec l'EPTB en date du 26 novembre 2019.

Le plan expérimental arrive en 2023 à sa fin, et pour en boucler le financement, l'EPTB sollicite, pour l'année 2023 uniquement, auprès de chacun des EPCI un financement complémentaire d'un montant de 10 000 € chacun.

Un avenant n°1 à la convention de 2019 à signer entre l'EPTB et les trois intercommunalités doit formaliser ce financement complémentaire.

Vu la convention cadre pluriannuelle 2019-2022 pour le financement du programme expérimental du plan de gestion des sédiments de la Rance, signée le 26 novembre 2019,

Suivant l'avis favorable de la Commission Environnement, Transition Énergétique, Développement durable, GEMAPI et Accès à la Mer en date du 15 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle conclue entre Saint-Malo Agglomération, Dinan Agglomération, la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude sur le financement du programme expérimental du plan de gestion des sédiments de la Rance,

- **Autorise** le versement d'une subvention de 10 000 € en 2023 à l'EPTB Rance-Frémur-Baie de Beausseis,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

M. Cornée ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°32-2023

GEMAPI - ACCES A LA MER

Objet : Approbation du contrat territorial milieux aquatiques Rance-Frémur 2023-2025 et approbation de la convention coopérative de prestation de services à conclure avec Dinan Agglomération pour sa mise en œuvre

Rapporteur : Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Vice-Président délégué

Un contrat territorial de bassin versant est un outil mis en place par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour favoriser, via le versement de subventions, l'émergence d'opérations de reconquête de la qualité de la ressource en eau, du bon état écologique des milieux aquatiques et du bon état quantitatif des masses d'eau.

Un tel contrat, signé entre l'Agence de l'eau, d'autres financeurs tels que les régions et les départements, et les maîtres d'ouvrages des travaux tels que les EPCI en charge de la GEMAPI et les syndicats producteurs d'eau, formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 3 ans
- les calendriers de réalisation et points d'étapes,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Un contrat territorial s'adosse à une stratégie de territoire et la feuille de route associée, définies auprès de l'Agence de l'eau pour une durée de 6 ans et jointes en annexe à la présente délibération.

Établi sur le périmètre des bassins versants Rance, Frémur-Baie de Beausse et Linon, et pour la période 2020-2022, un premier contrat territorial unique a été signé, en 2020 dans un objectif de préservation globale de la ressource en eau, telle que défini dans la stratégie de territoire et la feuille de route associées. Cette première période a donné satisfaction et l'ensemble des signataires est d'accord pour reconduire une deuxième période de 3 ans, entre 2023 et 2025, et ainsi respecter la stratégie territoriale mise en place pour 6 ans.

Sur la fraction de bassin versant de la Rance située sur le territoire de Saint-Malo Agglomération, le contrat 2023-2025 prévoit une dépense prévisionnelle totale de 621 268 €, comprenant les études, les travaux de restauration des milieux aquatiques ainsi que le salaire d'un technicien milieux aquatiques (à hauteur d'un ETP complet). Cette estimation tient compte d'un niveau d'inflation probablement important pendant les 3 années du contrat et se répartit comme suit dans le budget du service GEMAPI :

- Fonctionnement : 166 200 € (salaires et frais techniques)
- Investissement : 455 068 € (études préalables et travaux)

La dépense sera subventionnée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine. Sur la base des participations de ces différents partenaires, l'estimation prévisionnelle des co-financements est fixée à 73 % par le biais des subventions publiques. Le reste à



charge, estimé à 27% du total en fonction du niveau de réalisation des actions sur les 3 ans, sera financé par Saint-Malo Agglomération par l'intermédiaire de la taxe GEMAPI.

De plus, une convention coopérative de prestations de services pour la mise en œuvre de ces actions, vient préciser les modalités de coopération entre Saint-Malo Agglomération et Dinan Agglomération pour la réalisation d'actions du contrat de bassin versant pour la durée du contrat Rance Frémur.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 59,

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

Vu le projet de contrat territorial des bassins versants de la Rance et du Frémur,

Vu la stratégie territoriale 2020-2025 du bassin versant Rance-Frémur,

Vu la feuille de route 2023-2025 du bassin versant Rance-Frémur,

Suivant l'avis favorable de la Commission Environnement, Transition Énergétique, Développement durable, GEMAPI et Accès à la Mer en date du 15 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de contrat territorial global du bassin versant Rance & Frémur 2023-2025 annexé à la présente délibération,
- **Approuve** la feuille de route 2023-2025 du bassin versant Rance-Frémur,
- **Approuve** la convention coopérative de prestation de services pour la mise en œuvre des actions du contrat territorial de bassin versant à conclure avec Dinan Agglomération,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer ledit contrat territorial et à réaliser toute formalité s'y rapportant,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention coopérative de prestation de services jointe en annexe,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à solliciter les financements annuellement auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et autres financeurs sur la durée du contrat pour la mise en œuvre des actions sous la maîtrise d'ouvrage de Saint-Malo Agglomération,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à réaliser toute formalité se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°33-2023

GEMAPI - ACCES A LA MER

Objet : Renouvellement de l'adhésion au Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) au titre de l'année 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Vice-Président délégué

Le CEPRI, *Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation*, a été créé en décembre 2006. Cette association répond au besoin des collectivités de disposer d'un réseau d'échanges et de capitalisation de savoir-faire pertinents en matière de lutte contre les inondations et les submersions.

Trois missions clés ont été assignées au CEPRI :

- fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage publique locale ;
- animer un lieu d'échanges sur la prévention du risque d'inondation ;
- être le relais des intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes.

Parmi les services les plus notables que peut rendre cette association, on peut citer :

- l'assistance à la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- un support technique sur la réglementation des digues et barrages ;
- une veille juridique sur le volet PI de la GEMAPI ;
- la défense des intérêts des collectivités territoriales en matière réglementaire et législative ;
- la mise en place d'un réseau de porteurs de PAPI et de gestionnaires de digues.

Face aux nouvelles responsabilités de Saint-Malo Agglomération en lien avec la compétence GEMAPI, notre collectivité a adhéré au CEPRI en 2017, afin de bénéficier de son expertise. Cela comprend également la participation au réseau d'échanges de collectivités porteuses de PAPI, animé par l'association.

Pour l'année 2023, il est proposé de reconduire l'adhésion et la contribution de Saint-Malo Agglomération au CEPRI.

Pour une collectivité adhérente de moins de 100 000 habitants, les sommes à verser au CEPRI sont les suivantes :

- Cotisation statutaire de 500 € annuels ;
- Participation au réseau de collectivités porteuses de PAPI pour 500 € annuels.

Suivant l'avis favorable de la Commission Environnement, Transition Energétique, Développement durable, GEMAPI et Accès à la Mer en date du 15 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Renouvelle** l'adhésion de Saint-Malo Agglomération au « Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation » (CEPRI) pour l'année 2023,

- **Approuve** le versement de la cotisation afférente au titre de l'année 2023 pour un montant de 500 €, ainsi que la participation annuelle de 500 € au réseau d'échanges entre collectivités porteuses de PAPI,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirlé,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.

Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°34-2023

GEMAPI - ACCES A LA MER

Objet : Adhésion de Saint-Malo Agglomération au Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

Rapporteur : Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Vice-Président délégué

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le CEREMA intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le CEREMA intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le CEREMA est une démarche inédite en France. Elle fait du CEREMA un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du CEREMA.

L'adhésion au CEREMA permettra notamment à Saint-Malo Agglomération :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la collectivité participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur les prestations du CEREMA
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine soit fin 2027. Pour la catégorie de collectivités de plus de 40 000 habitants, le montant annuel de la contribution est de 2 000 €, avec pour 2023, première année d'adhésion, un abattement de 50%, soit 1 000 €.

Compte tenu de ses objectifs de transition écologique et des problématiques de Saint-Malo Agglomération en matière de GEMAPI, d'assainissement, d'urbanisme et de mobilité, il est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner le représentant de Saint-Malo Agglomération dans le cadre de cette adhésion.

En matière d'imputation budgétaire, il est proposé de répartir les sommes appelées par le CEREMA de la façon suivante :

- Budget principal : 50%
- Budget annexe assainissement : 25%
- Budget annexe GEMAPI : 25%

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la délibération du conseil d'administration du CEREMA n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au CEREMA,

Vu la délibération du conseil d'administration du CEREMA n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents,

Le Conseil communautaire procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes régissant ces organismes. Le Conseil communautaire est invité à procéder à la désignation de ses représentants aux organismes extérieurs à la majorité absolue,

En vertu de l'article 2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président, il est proposé d'avoir recours au scrutin public pour désigner le représentant au CEREMA,

Suivant l'avis favorable de la Commission Environnement, Transition Energétique, Développement durable, GEMAPI et Accès à la Mer en date du 15 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'adhésion de Saint-Malo Agglomération auprès du CEREMA,
- **Autorise** le règlement de la cotisation de 1 000 € pour l'année 2023, première année d'adhésion intégrant un abattement de 50%,
- **Approuve** le recours au scrutin public pour la désignation de son représentant,
- **Désigne** Monsieur Jean-Francis RICHEUX pour représenter Saint-Malo Agglomération dans les instances du CEREMA,
- **Autorise** le Président, ou le vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.

Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°35-2023

DEPLACEMENT - MOBILITE - TRANSPORT - ACCESSIBILITE ET PLAN VELO

Objet : Adoption d'une convention relative aux études complémentaires de faisabilité d'une voie cyclable entre Dinard et Saint-Malo - abrogation de la délibération n°36-2023 du 02/02/2023

Rapporteur : Monsieur Pascal BIANCO, Vice-Président délégué

L'étude de faisabilité d'une voie verte entre Saint-Malo et Dinard, pilotée par Saint-Malo Agglomération en partenariat avec la communauté de communes Côte d'Emeraude et le Département d'Ille-et-Vilaine a été lancée en juin 2020.

Les partenaires souhaitent lancer deux études complémentaires à l'étude initiale conformément à ce qui a été présenté au conseil communautaire du 2 février.

La clé de répartition financière actée dans la délibération n°36-2023 du 2 février 2023 prévoit une participation des partenaires sur le coût toutes taxes comprises, ce qui n'était pas le cas dans la convention initiale.

Afin de permettre aux partenaires d'affecter les dépenses sur deux comptes différents, cette nouvelle clé doit être actée par le biais d'une nouvelle convention et non d'un avenant à la convention initiale (comme prévu dans la délibération n°36-2023).

Aussi, la présente délibération a pour objet d'abroger la délibération n°36-2023 afin d'opérer cette régularisation d'ordre comptable.

Aussi, comme précédemment acté, la convention porte sur les deux études complémentaires à l'étude initiale d'une voie cyclable entre Saint-Malo et Dinard :

- Une étude visant à approfondir les scénarios d'encorbellement sur le pont-levant et sur le secteur usine de la solution « SUD » pour un montant de 29 460€ TTC.
- Une étude portant sur une solution d'ouvrage complet de franchissement de la Rance pour un montant de 124 824€ TTC.

Pour ces deux études, la nouvelle clé de financement proposée par le Département est la suivante, sur la base des montants en €TTC des dépenses réellement payées :

- Département : 80%
- Saint-Malo Agglomération : 10%
- Communauté de communes Côte d'Emeraude : 10%

Suivant l'avis favorable de la Commission Déplacements, Mobilité, Transports, Accessibilité et Plan Vélo en date du 20 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la nouvelle convention relative aux conditions administratives, financières et techniques de réalisation de l'étude de faisabilité d'une voie verte entre Dinard et Saint-Malo,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment la convention ci-annexée,

- **Abroge** la délibération n°36-2023 adoptée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 2 février 2023.

M. Pruvost, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au débat ni au vote.

Adopté à la majorité

Par 58 voix POUR, et 1 ABSTENTION (Mme BEAUDOUT S), M. PRUVOST R n'a pas participé au vote.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°36-2023

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE - GENS DU VOYAGE

Objet : Second arrêt du projet "Programme Local de l'Habitat 2023-2028" suite à l'avis des communes et des recommandations du PETR Pays de Saint-Malo

Rapporteur : Madame Marie-France FERRET, Vice-Présidente déléguée

Conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Communautaire a arrêté une première fois le projet de Programme Local de l'Habitat par délibération le 8 décembre 2022. Il a été transmis aux communes membres et au PETR du pays de Saint-Malo en charge du SCoT qui disposaient d'un délai de deux mois pour donner leur avis.

1- Les avis des communes-membres et du PETR du Pays de Saint-Malo.

A - Les communes ont délibéré :

- 16 communes ont émis un avis favorable
- 1 commune a émis un avis réservé avec demande de modification;
- 1 commune a émis avis défavorable;

Les communes de Plerguer, La Fresnais, sollicitent une révision de leur objectif de production de logements afin d'être en phase avec les capacités d'accueil et d'équipements de leur commune. Miniac-Morvan estime le taux de logements abordables et la part de résidences secondaires trop élevée à l'échelle de la commune.

La commune d'Hirel estime plutôt relever de la catégorie péri-urbain résidentiel que de la catégorie rural-résidentiel.

L'avis est réputé favorable pour les communes qui n'ont pas délibéré.

B - Le Pays de Saint-Malo émet un avis favorable avec une attention sur :

- Les 4 secteurs identifiés et les règles associées, la typologie des logements par secteur ;
- La précision sur les outils pour répondre à l'objectif affiché de diminuer de 50% la progression des résidences secondaires ;
- La définition d'objectifs chiffrés de réhabilitation des logements non décents ;
- La production de logements au regard de la capacité du territoire tant d'un point de vue de la ressource en eau, des équipements (structure d'accueil de la petite enfance, enseignements) ou des services.

2- Précisions sur les orientations du Programme Local de l'habitat.

Les recommandations des services de l'Etat communiquées au cours de réunions régulières ont été prises en compte.

A - Une offre de production globale légèrement diminuée

Les objectifs de production de logements sont déclinés par commune dans le programme d'actions territorial. Etudié étroitement avec les communes et détaillé sous forme de fiche action propre à chaque commune, ce programme présente des objectifs territorialisés à l'échelle de chaque

commune, classée selon des critères de concentration de l'emploi, de prix de l'immobilier et de niveau d'équipements et de services. Cet objectif fera l'objet d'un bilan à mi-parcours et pourra être ajusté.

Il est proposé de prendre en compte les demandes des communes et de diminuer de 70 logements l'objectif global de production à l'échelle de Saint-Malo Agglomération.

Le programme d'actions territorial est modifié en ce sens. Le nombre de résidences principales reste identique, seule la part estimée des résidences secondaires baisse (Annexe 2).

L'objectif de production est désormais de 5 000 logements sur le Programme Local de l'Habitat (2023-2028) sur une durée de 6 ans, **dont 4063 résidences principales selon la répartition suivante :**

- **27%** de logements locatifs aidés : logement locatif social (PLUS, le PLAI, et le PLS), logement conventionné social/très social Anah. Les produits à développer sont déclinés selon le profils des communes ;
- **28%** d'accession aidée à la propriété : Prêt social location-accession (PSLA), Bail Réel Solidaire (BRS), Prêt à Taux Zéro (PTZ) dans les opérations privées. Les produits à développer sont déclinés selon le profils des communes ;
- **45%** d'offre libre : PLS investisseur, dispositifs de défiscalisation, logement locatif privé « classique », accession libre.

B - Sur la définition des profils des communes :

La classification par profil de communes a été élaborée à partir du croisement de plusieurs critères:

- La présence d'emplois et d'équipements pour mesurer la diversité des fonctions et des marqueurs de la centralité ;
- Le niveau de desserte en transports en commun et les possibilités de mobilité ;
- Les niveaux de prix de l'immobilier par rapport à la moyenne du territoire ;
- Les potentiels de développement connus à ce stade.

Cette classification est un outil pour définir la territorialisation des objectifs de production de logements, et ne fige pas le niveau d'équipement de la commune (desserte en transport, mobilité, zone d'activités, services...).

C - Précisions par catégorie de logements à produire

Les objectifs de production aidée, en accession et en locatif, soit 55% d'offre abordable, sont modulés en fonction des particularités de chaque type de commune, pour tenir compte des réalités locales de fonctionnement des marchés immobiliers.

Des réunions techniques avec les services de l'Etat et du PETR ont permis d'affiner la répartition du logements aidé (selon le type de financement) par catégorie de communes.

Dans le Pôle Urbain, l'accession aidée à la propriété s'appuie essentiellement sur le développement de produits en Bail Réel Solidaire (83%) afin de s'assurer que les offres ainsi produites restent maîtrisées et qu'elles ne contribuent pas à la surenchère du marché ;

Pour les communes du secteur Littoral Touristique, la production est composée de BRS à hauteur de 69 / 70% et d'environ 30% de prêt à taux zéro ou autres produits ;

Pour les secteurs Péri-urbain Résidentiel et Rural Résidentiel, la part de BRS est plus limitée. La production est constituée de PSLA et de PTZ ou autres (par exemple, terrains vendus à des prix inférieurs à ceux du marché).



Sur les questions de densité, la priorité sera donnée à la production d'opérations de logements en densification et en renouvellement urbain.

Le programme d'actions thématique reste inchangé. Chacune des fiches actions sera précisée et déclinée à travers des règlements et/ou des modalités de fonctionnement.

Orientations Stratégiques	Actions	
Orientation n°1 : agir sur l'offre par la maîtrise foncière et l'attractivité du parc existant	1	Accompagner les communes et les acteurs dans la maîtrise du foncier et la réalisation de leurs projets
	2	Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière en faveur de l'habitat, piloter et mettre en œuvre des dispositifs communautaires pour aller plus loin et mutualiser les forces
	3	Favoriser le développement du statut de résidences principales
	4	Produire 55% de logements abordables
	5	Mettre en œuvre le PCAET : massifier la rénovation énergétique et la durabilité des logements neufs
Orientation n°2 : vivre ensemble et favoriser l'acceptation sociale des nouvelles opérations	6	Innover et expérimenter des solutions alternatives pour les publics vulnérables
	7	Développer une offre diversifiée pour les seniors
	8	Mettre en œuvre le schéma d'accueil des gens du voyage
	9	Développer les compétences des élus et des techniciens des communes sur les questions d'habitat
	10	Favoriser l'acceptabilité des nouvelles opérations
Dispositif transversal	11	Mettre en œuvre un dispositif d'animation et de gouvernance adapté aux ambitions
Programme d'actions territorial	Déclinaison des objectifs de production de logements par commune	



Calendrier prévisionnel d'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 de Saint-Malo Agglomération :

- Arrêt du projet PLH par Saint-Malo Agglomération : 8 décembre 2022 ;
- Transmission pour avis au PETR Pays de Saint-Malo et aux 18 communes : 19 décembre 2022 ;
- Retour des avis du PETR Pays de Saint-Malo et des 18 communes : 20 février 2023 ;
- Nouvelle délibération de Saint-Malo Agglomération suite à l'avis du PETR et des communes : 6 avril 2023 ;
- Transmission au Préfet de Département, de Région, et saisine du CRHH
- Avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et du Préfet ;
- Délibération de Saint-Malo Agglomération pour adoption définitive du PLH ;
- Notification aux communes membres et aux personnes morales associées.

Vu la délibération n°1-2018 du 11 octobre 2018 pour le lancement de l'étude en vue de l'élaboration du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération n°22-2019 du 16 mai 2019 portant prorogation du PLH de deux années supplémentaires,

Vu la délibération n°17-2022 du 19 mai 2022 portant approbation du diagnostic du 3^{ème} Programme local de l'Habitat,

Vu la délibération n°40-2022 du 8 décembre 2022 portant 1^{er} arrêt du Programme local de l'Habitat.

Suivant l'avis favorable de la Commission Cadre de vie, MAPE, Habitat, Politique de la Ville et Gens du voyage en date du 8 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** des avis des communes-membres et des recommandations du PETR du Pays de Saint-Malo,
- **Approuve** les évolutions apportées suite à l'avis des communes et des recommandations du PETR du pays de Saint-Malo,
- **Approuve** le projet de Programme Local de l'Habitat (2023-2028),
- **Autorise** le Président, ou la Vice-présidente déléguée, à signer tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Par 59 voix POUR, et 1 ABSTENTION (Mme TOUTANT A),

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CHESNAIS Yves, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°37-2023

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE - GENS DU VOYAGE

Objet : Programmation prévisionnelle 2023 de logements locatifs sociaux

Rapporteur : Madame Marie-France FERRET, Vice-Présidente déléguée

Saint-Malo Agglomération, délégataire des Aides à la Pierre, s'est engagée dans l'exercice de la compétence équilibre social de l'habitat en 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2009 et la signature d'une première convention de délégation, Saint-Malo Agglomération est devenue délégataire des Aides à la Pierre. En 2016, cette convention, conclue avec l'Etat, a été renouvelée pour une durée de six ans, soit jusqu'à fin 2021. Deux avenants annuels à la convention de délégation de compétences 2016-2021 ont prorogé successivement cette convention qui prendra fin au 31 décembre 2023.

La convention de délégation des Aides à la Pierre permet à la collectivité d'engager les financements de l'Etat attribués par autorisation de programmes et crédits de paiement, suivant une programmation établie pour la durée du PLH et révisée chaque année en fonction de l'état d'avancement des opérations de logements locatifs publics.

Les logements locatifs publics sont répartis en trois catégories correspondants aux types de prêts accordés pour leur financement et de conventionnement de loyers : le PLUS (prêt locatif à usage social), le PLAI (prêt locatif d'aide à l'intégration) et le PLS (prêt locatif social).

Cette programmation est établie avec les communes et maîtres d'ouvrages habilités à construire du logement locatif social financé en PLUS, PLAI, PLS et en PSLA (prêt social location accession) pour l'accession sociale à la propriété : opérateurs HLM ou promoteurs privés (dans le cadre exclusif du PLS privé).

La programmation annuelle arrêtée par le conseil communautaire fixe les objectifs à atteindre et permet de déterminer, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, l'enveloppe annuelle des autorisations d'engagements délivrées par l'Etat qui sera notifiée par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en mars 2023.

L'enveloppe prévisionnelle des Aides à la Pierre pour 2023 sera attribuée à Saint-Malo Agglomération par voie d'avenant à la convention de délégation des Aides à la Pierre.

Cette enveloppe peut être révisée en cours d'année en fonction de l'avancement des projets avec les communes, des dépôts de dossiers d'instruction par les organismes HLM auprès de la DDTM et de la possibilité de redéploiement de dotations complémentaires.

La programmation 2023 proposée par Saint-Malo Agglomération est établie sur la base :

- du respect des orientations du PLH prorogé ;
- de la convention cadre du NPNRU ;
- des projets des opérateurs HLM en concertation avec les communes.

Elle correspond à 287 logements répartis de la manière suivante :

- 181 logements locatifs sociaux familiaux dont 74 en PLUS, 35 en PLUS-CD, 50 en PLAI-Ordinaire, 22 en PLAI-Structure ;
- 106 logements locatifs sociaux en PLS.

La programmation 2023 est présentée en annexe à la délibération par maître d'ouvrage, localisation des opérations, nombre et nature des agréments (PLUS, PLAI et PLS).

Vu la délibération n°133-2008 du 18 décembre 2008 portant la candidature de Saint-Malo Agglomération à la délégation des aides à la pierre,

Vu la délibération n°13-2014 du 19 février 2014 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2014-2019,

Vu la délibération du conseil communautaire n°8-2015 en date du 24 septembre 2015, autorisant le président à signer la convention de délégation des aides à la pierre et ses avenants,

Vu la convention de délégation de compétence, en application de l'article L.301-5-2 du code de la construction et de l'habitation en date du 21 juillet 2016 et ses avenants,

Vu la délibération n°22-2019 du 16 mai 2019 portant prorogation du PLH de deux années supplémentaires.

Vu la délibération n°12-2022 du 20 octobre 2022 portant prorogation pour une seconde année supplémentaire à la convention de délégation des Aides à la Pierre.

Suivant l'avis favorable de la Commission Cadre de vie, MAPE, Habitat, Politique de la Ville et Gens du voyage en date du 8 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la programmation prévisionnelle 2023 au titre de la délégation des Aides à la Pierre à hauteur de 287 logements locatifs publics dont 181 logements PLUS/PLAI à financer,
- **Sollicite**, auprès du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, l'enveloppe financière nécessaire pour réaliser la programmation 2023,
- **Autorise** le Président, ou la Vice-présidente déléguée, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL

Annexe délibération PROGRAMMATION PREVISIONNELLE AIDES A LA PIERRE en 2023

mise a jour le 8 mars 2023

SECTEURS PLH2	PROGRAMMATION 2023			PLUS	PLUS-CD	PLAI O	PLAI -S	PLAI -A	PLUS- S	PLS Inst	PLS Inv	PSLA
	Opérateurs	Projets	Total									
SAINT-MALO	EMERAUDE HABITATION	Lorette ilot 7 TR 2 Acquisition Amélioration	20		14	6						
	EMERAUDE HABITATION	Lorette ilot 7 Tranche 3	30		21	9						
	EMERAUDE HABITATION	Lorette ilot7 Tranche 2	15							15		
	EMERAUDE HABITATION	Rue Fouquet "Derby"	1							1		
	EMERAUDE HABITATION	Rue René Boltz	25							25		
	EMERAUDE HABITATION	Rue Fontaine au bonhome	28	19		9						
	EMERAUDE HABITATION	Etrier ilot 11	25							25		
	EMERAUDE HABITATION	La Fontaine aux Pélerins Bât H	12							12		
	EMERAUDE HABITATION	La Fontaine aux Pélerins Bât D	10							10		
	EMERAUDE HABITATION	Résidence Montana	10							10		
	LA RANCE	Résidence Les Chênes	22				22					
	LA RANCE	Rue Pierre Beaugeard	14	6		2				6		
	TOTAL Saint-Malo		212	25	35	26	22	0	0	104	0	0
Cancale		Boulevard Armor	6	2		2				2		
		Lieu-dit Terrelabouet	2	1		1						
	TOTAL Cancale		8	3	0	3	0		0	2	0	0
Saint-Jouan-des-Guérets												
Saint-Méloir-des-Ondes												
Miniac-Morvan												
Les communes du profil 1			Total Profil 1	47	33	0	14	0	0	0	0	0
Châteauneuf-d 'Ille-et-Vilaine												
Saint-Coulomb												
Plerguer												
La Fresnais												
Saint-Père-Marc-en-Poulet	EMERAUDE HABITATION	Rue Nandrin Aquisition Amélioration	2	1		1						
La Gouësnrière	EMERAUDE HABITATION	Rue Nandrin Neuf	2	1		1						
Les communes du profil 2			Total Profil 2	4	2	0	2	0	0	0	0	0
Hirel	EMERAUDE HABITATION	Rue de cheminet Aquisition Amélioration	1	1								
Saint-Suliac	EMERAUDE HABITATION	Lotissement Centre Bourg	6	4		2						
La Ville-es-Nonais			0									
Saint-Benoit-des-Ondes	EMERAUDE HABITATION	Jacques Cartier	2	1		1						
Le Tronchet	EMERAUDE HABITATION	Les Ondes	7	5		2						
Lillemer												
Saint-Guinoux												
Les communes du profil 3			Total Profil 3	16	11	0	5	0	0	0	0	0
TOTAL			TOTAL PRE PROGRAMMATION 2023	287	74	35	50	22	0	0	106	0



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°38-2023

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE - GENS DU VOYAGE

Objet : Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de logement social (PPGD) - Avenant n°1-2023 pour la mise à jour des données du parc locatif public au 1er janvier 2023

Rapporteur : Madame Marie-France FERRET, Vice-Présidente déléguée

L'article 97 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit l'obligation pour tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire de mettre en place un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD).

Disposant d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire, Saint-Malo Agglomération a élaboré un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs qui a été signé en mai 2017.

Ce Plan Partenarial définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement social par secteur géographique (nombre de logements, typologie des logements, nombre d'attributions réalisées, état de la demande en cours...). Il définit également les modalités d'organisation et de fonctionnement d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social.

Pour le fonctionnement de ce dispositif, l'option retenue par Saint-Malo Agglomération et les principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire est de disposer de trois lieux d'accueils sur des sites qui existent aujourd'hui : le siège social d'Émeraude Habitation, le siège social de La Rance et l'antenne de proximité d'Aiguillon Construction. Ces trois sites présentent l'avantage d'être également des lieux d'enregistrement des demandes.

La convention d'application du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs prévoit dans l'article VI, page 3, un avenant annuel pour mettre à jour les données du parc locatif public du territoire de Saint-Malo Agglomération. L'avenant n°1-2023 met à jour les données du parc locatif public au 1^{er} janvier 2023. Ces données seront diffusées dans la rubrique « chiffres clés » du site internet de la demande locative d'Ille-et-Vilaine : www.demandelogement35.fr.

Les principaux chiffres clés de l'année 2022 au 1^{er} janvier 2023 sont :

- 8 010 logements dans le patrimoine des logements locatifs gérés par les bailleurs sociaux, évolution de + 3,2 % par rapport à 2021 ;
- 3 979 demandes en instance, +2,7 % par rapport à 2021 ;
- 660 logements libérés, +12,6 % par rapport à 2021 ;
- 679 logements attribués, + 7.8 % par rapport à 2021.

Vu la délibération du 19 février 2014 portant adoption du Programme Local de l'Habitat,



Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite la loi ALUR,

Vu les décrets n°524 et n°523 du 13 mai 2015 portant sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de la gestion partagée des demandes,

Vu les avis favorables émis par les 18 communes de Saint-Malo Agglomération,

Suivant l'avis favorable de la Commission Cadre de vie, MAPE, Habitat, Politique de la Ville et Gens du voyage en date du 8 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant n°1-2023 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs de Saint-Malo Agglomération ci-annexé qui met à jour les données du parc locatif public au 1^{er} janvier 2023,
- **Autorise** le Président, ou la Vice-Présidente déléguée, à signer toutes les pièces s'y rapportant et notamment l'avenant n°1-2023.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°39-2023

COLLECTE - TRAITEMENT - VALORISATION DES DECHETS

Objet : Convention relative à la récupération des radiographies en déchèteries avec RecyclM pour la période 2023-2024

Rapporteur : Monsieur Joël MASSERON, Vice-Président délégué

Au sein des cinq déchèteries, gérées par la Direction Collecte et Traitement des Déchets de Saint-Malo Agglomération, sont collectés différents types de matières telles que les radiographies déposées par les usagers.

Depuis plusieurs années, Saint-Malo Agglomération met en œuvre, dès que possible, le réemploi des matières collectées en recherchant d'autres exutoires plus valorisables que la destruction (incinération, enfouissement, ...).

Concernant spécifiquement les radiographies, l'agglomération souhaite conclure un nouveau partenariat avec la société Recycl-M qui propose l'organisation suivante :

- Mise à disposition gratuite de contenants sur chaque déchèterie,
- Gratuité de la collecte sous 72h maximum en respectant le règlement intérieur des déchèteries,
- Assurance de garantie liée à la confidentialité sur les supports pris en charge,
- Relevés trimestriels grâce à un récapitulatif sur les tonnages enlevés par déchèterie et la transmission des copies de certificats de destruction.

La société Recycl-M propose de reprendre les radiographies argentiques sur la base d'un prix indexé sur le cours de l'argent. Un prix plancher de rachat est proposé à 500€/tonne de radiographies argentiques et 100€/tonne pour les films numériques. La recette sera perçue le mois suivant la collecte des matières.

Le recyclage des radiographies argentiques permet de séparer le plastique de la couche de cellulose contenant les réactifs chimiques. Une fois séparée, le plastique est broyé puis réintégré dans des process de production de l'industrie automobile ; les « boues » (contenant les réactifs chimiques) sont décantées permettant ainsi de séparer le liquide du solide qui est ensuite séché pour devenir des cendres et enfin chauffé à très haute température pour purifier l'argent à 99,9%.

Suivant l'avis favorable de la Commission Collecte, traitement et valorisation des déchets en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de partenariat avec l'entreprise Recycl-M pour une période de 2 ans à compter de la date de sa signature renouvelable une fois par reconduction expresse,



- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant, ainsi qu'à procéder à son renouvellement éventuel.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°40-2023

COLLECTE - TRAITEMENT - VALORISATION DES DECHETS

Objet : Délégation au Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) de la gestion de la nouvelle convention de collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour la période 2022-2027

Rapporteur : Monsieur Joël MASSERON, Vice-Président délégué

Préambule :

Dans le cadre du service public de la gestion des déchets, une collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers relevant des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées au II de l'article R. 543-172 du code de l'environnement, a été mise en place par Saint-Malo Agglomération. La prise en charge et le traitement de ces déchets étaient conventionnés avec l'éco-organisme OCAD3E.

Dans la poursuite de la délibération n°41-2023 du 02 février 2023 actant la cessation au 30 juin 2022 de la convention entre Saint-Malo Agglomération et l'éco-organisme OCAD3E, il convient d'organiser la poursuite de la mission de prise en charge et de traitement de ces déchets.

Nouvelle organisation de l'éco-organisme :

L'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques modifie à compter du 1er juillet 2022 l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales, les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière. Cette modification impacte également la prise en charge des coûts de collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ménagers supportés par les collectivités, la reprise de ces déchets ainsi collectés par les collectivités et la participation financière des éco-organismes aux actions de communication des collectivités relatives aux DEEE.

La nouvelle réglementation, pour les collectivités ayant mis en place une collecte séparée des DEEE ménagers, apporte à compter du 1er juillet 2022, notamment des changements tenants :

- Au périmètre de la coordination de l'organisme coordonnateur,
- À la répartition des obligations de collecte des DEEE ménagers des éco-organismes agréés pour une ou des mêmes catégories d'équipements électriques et électroniques, et
- Au cocontractant des collectivités.

Ainsi désormais, ce n'est plus l'organisme coordonnateur (OCAD3E) qui contracte le contrat relatif à la prise en charge des coûts de collecte et de communication des DEEE ménagers mais l'éco-organisme agréé de la filière à qui incombe cette prise en charge et cette reprise.

Cet éco-organisme agréé sera dénommé l'« Eco-organisme Référent » à qui il incombera de prendre en charge les coûts de collecte des DEEE ménagers relevant de cette ou ces catégories supportés par cette collectivité, la reprise des DEEE ainsi collectés par elle et la participation financière aux actions de



communication relatives aux équipements électriques et électroniques ménagers qu'elle met en œuvre. Il sera secondé d'un autre éco-organisme qui prendra le relais si l'agrément de l'éco-organisme référent était annulé durant la période couverte par convention.

Ce second éco-organisme s'engage à poursuivre l'exécution du contrat dès lors qu'il serait désigné par l'organisme coordonnateur comme étant tenu d'assurer la prise en charge des coûts de collecte des DEEE ménagers supportés par la collectivité et la reprise des DEEE ménagers collectés.

OCAD3E a été agréée, par arrêté ministériel du 15 juin 2022 pour répondre aux exigences du cahier des charges annexé (Annexe III) à l'arrêté du 27 octobre 2021 précité, jusqu'au 31 décembre 2027 et ce, à compter du 1er juillet 2022.

Ecologic et Ecosystem ont été chacune agréées notamment en qualité d'éco-organisme de la filière pour les équipements électriques et électroniques ménagers relevant des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées au II de l'article R. 543-172 du code de l'environnement (ci-après les « DEEE, hors déchets issus des lampes »).

Délégation de la gestion du contrat au SMPRB :

Saint-Malo Agglomération souhaite maintenir la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers afin de :

- Répondre à l'urgence environnementale, en recyclant et en mettant en place une collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers relevant des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées au II de l'article R. 543-172 du code de l'environnement ;
- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers ;
- Sensibiliser la population à la question du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, notamment via des actions de prévention et de communication.

Par suite des réunions avec les référents techniques du Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB), de Dinan Agglomération, la Communauté de communes Côte d'Emeraude, la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont St-Michel et Saint-Malo Agglomération et les pratiques observées, l'analyse des différents scénarios possible a conduit les différents intervenants à convenir de la conclusion d'un contrat unique porté par le SMPRB pour ces 4 adhérents.

Ainsi, par délibération n°DB-2023-18 du 20 janvier 2023, le Comité syndical du SMPRB a décidé à l'unanimité d'autoriser son Président à signer le contrat unique avec l'éco-organisme concerné, ainsi que les conventions de reversement des soutiens à ces 4 adhérents.

Dans ce cadre, Saint-Malo Agglomération souhaite donc donner mandat au SMPRB pour conclure en son nom et pour son compte un nouveau contrat relatif à la prise en charge des DEEE, hors déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation afin de prendre en compte la nouvelle réglementation applicable à compter du 1er juillet 2022. La convention de mandat jointe en annexe décrit les obligations administratives, juridiques et financières du SMPRB.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la directive 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques,

Vu la directive n° 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,

Vu les articles L.541-10, L.541-10-2, R.541-102, R.541-104, R.541-105 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément de la société Ecologic en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées à l'article R. 543-172 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément de la société Ecosystem en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées à l'article R. 543-172 du code de l'environnement,

Vu la délibération n°41-2023 du 02 février 2023 autorisant le Président, ou son représentant, à signer l'« Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021 »,

Vu le projet de contrat intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation – Version Juillet 2022 »,

Suivant l'avis favorable de la Commission Collecte, traitement et valorisation des déchets en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022* » qui sera conclu par le SMPRB au nom de la collectivité ;
- **Approuve** la convention de mandat pour la gestion du contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) conclue avec le SMPRB qui est annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention de mandat.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSES Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°41-2023

COLLECTE - TRAITEMENT - VALORISATION DES DECHETS

Objet : Convention de partenariat avec la société LVL pour la collecte des cartouches d'imprimante - pour une durée de 3 ans de 2023 à 2026

Rapporteur : Monsieur Joël MASSERON, Vice-Président délégué

Au sein des cinq déchèteries, gérées par la Direction Collecte et Traitement des Déchets de Saint-Malo Agglomération, sont collectés différents types de matières telles que les cartouches d'imprimante.

Dans sa recherche constante d'amélioration et d'optimisation de la collecte et du traitement des matières collectées, l'agglomération souhaite renouveler son partenariat avec la société LVL Proxy pour la reprise des cartouches d'imprimante.

Cette collecte est effectuée dans le but de contribuer au retraitement et au réemploi des cartouches d'imprimante dans le cadre d'une politique de développement durable.

La collecte des cartouches d'imprimante est réalisée gratuitement par la société LVL Proxy qui met également à disposition des bacs de collecte. La société propose à Saint-Malo Agglomération le choix entre deux options de soutien lié à ce retraitement des cartouches, soit soutenir une association caritative en faisant don du soutien à l'association « ENFANCE et PARTAGE », soit obtenir une rémunération sur la base des cartouches réutilisables.

Saint-Malo Agglomération fait ainsi le choix de soutenir, grâce à cette recette, le tissu associatif puisque la totalité des recettes sera versée à l'association ENFANCE et PARTAGE à hauteur de 1€ HT toutes les 15 cartouches d'imprimante réutilisables à jet d'encre et laser.

Vu les conventions antérieures conclues avec la société LVL Proxy depuis l'année 2010,

Suivant l'avis favorable de la Commission Collecte, traitement et valorisation des déchets en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de partenariat avec l'entreprise LVL PROXY pour une période de 3 ans à compter de la date de sa signature,
- **Approuve** le choix de soutenir financièrement l'association caritative ENFANCE et PARTAGE proposée par l'entreprise LVL PROXY,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSES Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°42-2023

COLLECTE - TRAITEMENT - VALORISATION DES DECHETS

Objet : Convention relative à la récupération de matériel médical et matériel de puériculture dans la déchèterie de Saint-Malo avec l'association humanitaire Les Enfants du Maroc pour une période de 5 ans

Rapporteur : Monsieur Joël MASSERON, Vice-Président délégué

L'association humanitaire ENFANTS DU MAROC, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, fournit un soutien humanitaire aux enfants démunis, notamment au Maroc. Créée en 2003, elle mène une action en faveur des enfants et de leurs familles, à faible revenu, vivant dans des zones rurales et des quartiers populaires.

L'action cible prioritairement les populations fragilisées par la vie : familles en grande difficulté sociale, handicapés, mères célibataires, orphelins, enfants abandonnés. La priorité est donnée à leur réinsertion sociale et professionnelle et à l'amélioration des conditions de leur scolarité.

Saint-Malo Agglomération et l'association ENFANTS DU MAROC ont conclu un partenariat depuis 2014 afin que cette dernière récupère le matériel médical (fauteuils roulants, déambulateurs, cannes anglaises...) et le matériel de puériculture qui pourrait être déposé dans les déchèteries du territoire communautaire.

A cette fin, les services de Saint-Malo Agglomération mettent à la disposition des usagers un conteneur qui est dédié à cette action ; une fois rempli, ce dernier est vidé de son contenu par l'association, sur appel du gardien de déchèterie.

La convention conclue s'achevant le 29 mars 2023, il est proposé de conclure une nouvelle convention, d'une durée de cinq ans.

Ce partenariat est conclu à titre gratuit et œuvre pour le réemploi.

Suivant l'avis favorable de la Commission Collecte, traitement et valorisation des déchets en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention présentée en annexe à conclure avec l'association Enfants du Maroc pour une durée de cinq ans à compter de sa signature,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSES Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°43-2023

COLLECTE - TRAITEMENT - VALORISATION DES DECHETS

Objet : Renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre de la filière REP Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) conclue avec Refashion pour la période 2023-2028

Rapporteur : Monsieur Joël MASSERON, Vice-Président délégué

Contexte :

Saint-Malo Agglomération a conclu une convention avec l'éco-organisme Refashion, conformément à sa délibération n°45-2022 adoptée le 30 juin 2022 afin d'améliorer et d'optimiser la collecte des textiles ; d'augmenter le réemploi des textiles collectés par la bonne filière ; de réduire l'impact financier lié à un traitement non approprié de la matière collectée dans la filière des ordures ménagères.

Refashion est l'éco-organisme de la Filière Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussure. Il a vu son agrément renouvelé par les pouvoirs publics pour une période de 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Il assure, pour le compte de plus de 5000 entreprises, la prise en charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie de leurs produits, mis sur le marché grand public. Au cœur de l'écosystème de la Filière Textile d'habillement, linge de maison et chaussure, Refashion propose des outils, des services, des informations qui facilitent et accélèrent la transformation vers l'économie circulaire et propose aux collectivités un soutien à la communication et à la prévention.

Poursuite de l'action engagée :

Le territoire de Saint-Malo Agglomération comptabilise 33 points d'apport volontaire pour une population totale de 84 638 habitants. Ces PAV sont installés, gérés et la matière traitée par des entreprises ou associations (Relais Bretagne, Secours Catholique, Croix Rouge Française, ...). Selon les objectifs fixés par la filière, le maillage en PAV dédié à la collecte des TLC du territoire est donc insuffisant, 9 points de collecte supplémentaires doivent être installés.

L'impact d'un maillage trop faible sur le territoire est considérable. Les textiles sortant de leur chaîne de traitement dédiée ont un impact financier et écologique.

L'installation de PAV est à solliciter par les communes auprès de la structure la plus représentée sur Saint-Malo Agglomération, à savoir Relais Bretagne. L'incitation du développement des PAV permettrait d'augmenter le soutien perçu, de réduire le coût de traitement de ces déchets, de réduire l'empreinte écologique de notre territoire et enfin permettrait d'engager de nouvelles actions grâce à ces économies.

Modalité d'exécution du partenariat :

Cette convention avec l'éco organisme Refashion permet un double soutien sur l'organisation de la



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



filière des TLC :

- Soutien financier :

Le soutien annuel envisagé pour la communication mise en œuvre est calculé sur la base de 10 centimes d'euro par habitant. A ce jour, il serait de 1 630€ considérant le maillage en point de collecte du territoire de Saint-Malo Agglomération (non atteinte de la condition d'1 PAV/2 000 habitants). Ce soutien pourrait atteindre 8 500€ si le maillage était suffisant.

Ce soutien est calculé sur la base de deux exigences cumulatives :

- Un nombre de point d'apport volontaire minimum d'un PAV pour 2 000 habitants qui sera observé sur le territoire communautaire, ou à défaut communal (si le nombre de PAV sur SMA n'était pas suffisant) ;
- Avoir réalisé des actions de communication suffisantes en précisant les quatre messages clés de la filière : les consignes de tri, présence du logo repère de la filière, renvoi vers la cartographie des PAV ou vers le site Refashion Citoyen, information sur le devenir des TLC remis (réutilisation et recyclage).
- Soutien en communication :

L'éco organisme propose des outils de communication clés en main qu'il est possible d'utiliser lors de différentes manifestations ou animations.

Vu la convention antérieure conclue avec l'éco-organisme Refashion jusqu'au 31 décembre 2022 et la nécessité de prolonger l'action,

Vu la délibération n°45-2022 du 30 juin 2022 validant l'intérêt de ce partenariat,

Suivant l'avis favorable de la Commission Collecte, traitement et valorisation des déchets en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les termes de la convention à conclure avec l'éco-organisme Refashion pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 considérant le renouvellement de son agrément,
- **Sollicite** les communes afin d'installer de nouveaux points de collecte pour densifier le maillage sur le territoire,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSES Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°44-2023

MARCHES PUBLICS

Objet : Avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'assainissement de Saint-Méloir des Ondes

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

La Ville de Saint-Méloir des Ondes a confié à STGS l'exploitation du service public de l'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) sur le territoire de la commune, par un contrat de délégation de service public signé le 12 décembre 2013, pour une durée portée à douze ans (12 ans). Ce contrat a été complété par l'avenant n°1 signé le 15 décembre 2017 et la convention de gestion des eaux pluviales signée le 13 décembre 2013.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, à qui la Ville de Saint-Méloir des Ondes a transféré sa compétence assainissement avec effet au 1^{er} janvier 2018, est devenue titulaire de plein droit du contrat, à compter de cette date.

Le contexte du présent avenant est le suivant :

- Changement du titulaire du contrat suite au transfert de la compétence assainissement à Saint-Malo Agglomération.
- Modification du règlement de service.
- Intégration du poste de relèvement de la ZAC de La Madeleine dans le périmètre des ouvrages exploités.
- Intégration au contrat de la tarification des contrôles de conformité des branchements et des contre-visites dans le cadre d'une cession immobilière.
- Modification de l'annexe « convention pour la gestion du réseau d'eau pluviales ».
- Modification de la formule de révision du contrat.

C'est l'objet principal du présent avenant qui est fondé sur la clause de révision de l'article 39 du contrat initial.

Vu le contrat de délégation de service public initial et ses avenants,

Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé,

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant modificatif (n°2) au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Méloir des Ondes.

- **Adopte** la nouvelle formule de révision pour la détermination de la rémunération du Délégué.
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment l'avenant n°2.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSES Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°45-2023

MARCHES PUBLICS

Objet : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement de Saint-Suliac

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

La Commune de Saint-Suliac a confié à STGS l'exploitation du service public de l'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) sur le territoire de la commune, par un contrat de délégation de service public signé le 03 mai 2016, pour une durée de neuf ans (9 ans) avec une échéance au 30 juin 2025.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, à qui la Commune de Saint-Suliac a transféré sa compétence assainissement avec effet au 1^{er} janvier 2018, est devenue titulaire de plein droit du contrat, à compter de cette date.

Le contexte du présent avenant est le suivant :

- Changement du titulaire du contrat suite au transfert de la compétence assainissement à Saint-Malo Agglomération.
- Modification du règlement de service.
- Intégration au contrat de la tarification des contrôles de conformité des branchements et des contre-visites dans le cadre d'une cession immobilière.
- Intégration d'une formule de variation des prix des travaux neufs.

C'est l'objet principal du présent avenant qui est fondé sur la clause de révision détaillée dans l'article 47 du contrat initial.

Vu le contrat de délégation de service public initial et ses avenants,
Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé,

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant modificatif (n°1) au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Suliac.
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment l'avenant n°1.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSÉS Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°46-2023

COHESION DE L'ADMINISTRATION

Objet : Commissions - modification de la composition de la Commission Finances, cohésion de l'administration, richesses humaines et politiques contractuelles - modification de la Commission collecte, traitement et valorisation des déchets

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Vice-Président

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ainsi, le Conseil communautaire a instauré 10 commissions de travail (délibération n°3-2020 du 30 juillet 2020) qui étudient et préparent les dossiers de Saint-Malo Agglomération qui leur sont soumis et réfléchissent aux orientations de la politique communautaire et à leur mise en œuvre dans leur domaine de compétence.

Par sa délibération n°1-2020 du 30 septembre 2020, le Conseil communautaire a précisé la composition de chacune des 10 commissions thématiques.

De plus, l'article 32 du règlement intérieur dispose : « *La composition des commissions est fixée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération. La présidence de chaque commission est assurée par le Vice-Président délégué.*

Le Conseil Communautaire élit les membres des différentes commissions.

Toutes les communes, hors Saint-Malo, auront la possibilité de désigner un conseiller municipal, par commission, dès lors que la commune n'est pas représentée dans la commission par un conseiller communautaire, en dehors des élus qui assurent la présidence de la commission. Cette désignation devra être faite par le maire, et le conseiller municipal ainsi désigné siègera dans la commission au même titre qu'un conseiller communautaire.

Chaque élu, qu'il soit conseiller communautaire ou conseiller municipal, ne peut participer qu'à 4 de ces commissions communautaires au maximum, à l'exception du Président qui est membre de droit de toutes les commissions. »

Il convient aujourd'hui d'actualiser la composition de deux commissions :

1. la **Commission « Finances, cohésion de l'administration, richesses humaines et politiques contractuelles ».**

Considérant la démission de Madame Marie-Sophie POMEL de ses fonctions de conseillère municipale de la commune de Lillemer,

La composition de la Commission « Finances, cohésion de l'administration, richesses humaines et politiques contractuelles » est désormais la suivante :

SIMON Pascal	Vice-Président	SAINT-GUINOUX
--------------	----------------	---------------



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



BEAUDOIN Jean-Luc	Vice-Président	PLERGUER
MAHIEU Pierre-Yves	Vice-Président	CANCALE
CORNEE Jean-Malo	Conseiller délégué	LA VILLE-ES-NONAI
BELLOIR Nicolas		SAINT-MALO
BOUVET Rémy		SAINT-SULIAC
BREXEL Christian		LA GOUESNIERE
CADIOU Servane		SAINT-COULOMB
CADOT Betty		SAINT-BENOIT DES ONDES
CRANCE Jean-Virgile		SAINT-MALO
DUMONT Philippe		CANCALE
FER Sandrine		LE TRONCHET
GARÇON Daniel		MINIAC MORVAN
LE PAPE Elisabeth		SAINT-PERE MARC EN POULET
LONCLE Christelle		SAINT-GUINOUX
MOULIN Pascal		LA FRESNAIS
PERRIN Guillaume		SAINT-MALO
POIRET-LETOURNEL Sandrine		CHATEAUNEUF-D'ILLE ET VILAINE
RICHARD Victor		SAINT-MALO
VUILLAUME Michel		SAINT-MELOIR DES ONDES

2. la **Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets ».**

Considérant qu'aucun élu de la commune de Saint-Guinoux ne siège dans la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets »,

Vu le courrier du maire de Saint-Guinoux en date du 10 mars 2023 désignant Madame Christelle LONCLE pour siéger au sein de cette commission,

La composition de la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets » est désormais la suivante :

MASSERON Joël	Vice-Président	CHATEAUNEUF-D'ILLE ET VILAINE
FREDOU Jean-Michel	Conseiller délégué	SAINT-COULOMB
BESLY-RUEL Chantal		SAINT-PERE MARC EN POULET
BIGAUD Florian		SAINT-MALO
BORDIER Colette		SAINT-SULIAC
BRUYANT Vincent		LILLEMER
BUTOWSKI Bruno		CHATEAUNEUF-D'ILLE ET VILAINE
CHEVALIER Philippe		LA VILLE-ES-NONAI
COSSONIERE Alain		HIREL
DUPLENNE Soazig		LA GOUESNIERE
DUPUY Raymond		PLERGUER
FARCOT-JAFFRELOT Elodie		SAINT-MALO
GINGAT Patrice		SAINT-BENOIT DES ONDES
HELGEN Marie-Christine		MINIAC MORVAN
JASLET Nicolas		SAINT-JOUAN DES GUERETS
JENOUVRIER Stéphane		SAINT-MELOIR DES ONDES



LECONTE Jehan		SAINT-MALO
LEFEUVRE Marin		LA FRESNAIS
LONCLE Christelle		SAINT-GUINOUX
LOUSTAU Robert		LE TRONCHET
QUERRIEN Laurence		CANCALE
RENARD Tiphaine		SAINT-MALO
ROCHE Céline		SAINT-MALO

Vu les articles L 2121-22 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve**, sur proposition du Président et en application de l'article L2121-21 alinéa 4 du CGCT, le recours au scrutin public,
- **Approuve** les modifications apportées à la Commission « Finances, cohésion de l'administration, richesses humaines et politiques contractuelles »,
- **Approuve** les modifications apportées à la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets ».

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,
Sylvie PASCAL



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 6 avril 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale,
M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel,
M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière,
M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet,
M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer,
M. COMPAIN Olivier, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer,
Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux,
Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets,
Mme DESQUESSES Caroline, M. RICHARD Victor, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, Mme BEAUDOUT Sophie, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LECONTE Jehan, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. BELLOIR Nicolas, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, pour la commune de Saint-Malo,
M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. BIANCO Pascal, pour la commune de Saint-Suliac,

Est absent excusé : Mme MARTIN Anita.

Pouvoirs :

Mme PENVEN Armelle à M. MASSERON Joël, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme BESLY-RUEL Chantal à M. RICHEUX Jean-Francis, Mme LAUDE Sophie à Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, M. BIGAUD Florian à Mme KHELIF-JOURNÉ Anna, Mme DANINO-SOISSON Sophie à Mme LEPRIZÉ Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile à M. BELLOIR Nicolas, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Armel à M. BESSEICHE Serge, M. LEUX Johann à M. FLAUX Pascal, Mme HELGEN Marie-Christine à M. COMPAIN Olivier, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, Mme GANDAIS Anne à Mme BEAUDOUT Sophie, Mme LE GAGNE Anne à M. LECONTE Jehan, M. CORNÉE Jean-Malo à M. BIANCO Pascal, M. PERRIN Guillaume à M. LURTON Gilles, M. BASTIDE Christophe à Mme DUPUY Isabelle, M. FEIGE Emmanuel à Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, Mme ROCHE Céline à Mme RENARD Tiphaine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 30 mars 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023.



Conseil communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°47-2023

RICHESSSES HUMAINES

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Vice-Président

Par délibération n° 50-2023 du 2 février 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs permanents du personnel de Saint-Malo Agglomération.

Son actualisation vous est proposée afin de tenir compte des éléments suivants :

Evolution de poste – Assistant-e RH et comptabilité – Direction Collecte des Déchets :

Dans le cadre d'un départ à la retraite, le poste d'assistant-e RH et comptabilité à la Direction Collecte sera prochainement vacant. Le poste a fait l'objet d'une procédure interne de recrutement dans le cadre du reclassement des agents du centre de tri. Le grade de l'agent retenu ne correspondant pas à celui actuellement au tableau des effectifs, il est proposé de régulariser cette situation.

Au tableau des effectifs, il est ainsi proposé d'ouvrir un poste à temps complet de catégorie C au cadre d'emplois des agents de maîtrise et de supprimer le grade de l'agent actuellement en poste (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) à la date de sa radiation des cadres.

Evolution de poste – Gestionnaire des assemblées – Direction Administration Générale et Juridique :

Dans le cadre d'une mobilité interne, le poste de gestionnaire des assemblées sera prochainement vacant. Ce poste est actuellement en catégorie C. Pour faciliter les démarches de recrutement et en raison des responsabilités du poste, il est proposé d'ouvrir ce poste également sur la catégorie B.

Au tableau des effectifs, il est ainsi proposé d'ouvrir un poste à temps complet au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ; le cadre d'emploi non utilisé sera supprimé.

Renouvellement de poste – Gestionnaire – Direction de la Commande Publique :

Dans le cadre d'un départ à la retraite à la Direction Commande Publique, il est proposé de recruter de manière anticipée le-a remplaçant-e afin d'assurer une continuité de service.

Au tableau des effectifs, il est ainsi proposé d'ouvrir un poste à temps complet de catégorie B au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et de supprimer le grade de l'agent actuellement en poste (rédacteur principal 1^{ère} classe) à la date de sa radiation des cadres.



Création de poste – Chargé-e du budget et des données sociales - DRH :

Avec l'augmentation de 25% des effectifs de Saint-Malo Agglomération au cours des 5 dernières années, notamment suite à des transferts de compétence, il convient de renforcer les effectifs de la Direction des Richesses Humaines. Il est proposé la création d'un poste de Chargé-e du budget et des données sociales, qui sera en charge de l'élaboration et du suivi budgétaire, du suivi des différentes conventions et calculs de coûts et des données du Système d'Information RH ; ce poste sera ainsi un relais des Direction Finances et de la DMRN.

Au tableau des effectifs, il est ainsi proposé d'ouvrir un poste à temps complet, au cadre d'emplois des attachés.

Création de poste – Assistant-e de Direction – Direction Des Services Communautaires :

Dans le cadre de la fin de la mutualisation de la Direction Générale des Services, il convient de créer un poste d'assistante de direction pour la Direction des services communautaires.

Au tableau des effectifs, il est ainsi proposé d'ouvrir un poste à temps complet, aux cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs ; le cadre d'emploi non utilisé sera supprimé.

Création de poste – Technicien Infrastructure et Sécurité – Direction Mutualisée des Ressources Numériques :

La DMRN a réalisé récemment un audit relatif à la sécurité du système informatique et travaille actuellement sur un schéma directeur pour mieux structurer son activité. Dans ce cadre, et notamment face au plan de charge qui découle de l'audit sécurité et des enjeux actuels autour de la cybersécurité, il est nécessaire de renforcer l'équipe « Infrastructure » de la DMRN.

Au tableau des effectifs, il est ainsi proposé d'ouvrir un poste à temps complet de catégorie C ou B, aux cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise ou des techniciens territoriaux ; les cadres d'emplois non utilisés seront supprimés.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 21 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Jonathan MANIVELLE

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice
des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

TABLEAU DES EFFECTIFS au 06/04/2023

CADRE D'EMPLOI		GRADE	BUDGETES	POURVUS	Postes TNC	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	Attaché hors classe		1	0	dt 1 TNC (50%)	1
	Directeur		1	1		0
	Attaché Principal		5	5		0
	Attaché		33	26		7
Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe		5	5		0
	Rédacteur principal 2ème classe		7	7		0
	Rédacteur		13	8		5
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe		15	15		0
	Adjoint administratif principal 2ème classe		6	6		0
	Adjoint administratif territorial		13	11	dt 1 TNC (50%)	2
Sous-total			99	84		15
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	Ingénieur Hors classe		1	1		0
	Ingénieur principal		7	7		0
	Ingénieur		11	10		1
Technicien	Technicien principal 1ère classe		8	8		0
	Technicien principal 2ème classe		3	3		0
	Technicien		13	9		4
Agent de maitrise	Agent de maîtrise principal		4	5		-1
	Agent de maitrise		8	6		2
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe		29	29		0
	Adjoint technique principal 2ème classe		33	33		0
	Adjoint technique		31	26		5
Sous-total			148	137		11
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants 1ère classe		5	4		1
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		1	1		0
Sous-total			6	5		1
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des APS	Conseiller des Activités Physiques et Sportives		1	0		1
	Sous-total		1	0		1
Congé spécial						
Ingénieur général			1	1		0
sous-total			1	1		0
EFFECTIF TOTAL			255	227		28

NB : Les emplois sont créés au sein de la collectivité en référence à un cadre d'emploi. Ainsi les postes vacants sont regroupés sur les premiers grades, quand bien même un agent peut être recruté sur un grade d'avancement.